

# BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 6 - 8 MARS 2018

N° ISSN : 0753 - 0560

Destiné à la diffusion sur le site internet : [www.departement06.fr](http://www.departement06.fr)



*Le bulletin des actes administratifs du Département est consultable au service de la documentation, dans les maisons du Département et sur le site internet du Département des Alpes-Maritimes (voir précisions en dernière page)*

# SOMMAIRE

Service de l'assemblée

## DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 Février 2018

N°	LIBELLÉ	Page
1	Organismes et commissions - désignation des conseillers départementaux	1
2	Assistance administrative et technique départementale - convention avec la communauté de communes Alpes d'Azur	6
3	Autorisations d'indemnisation	10
4	Véhicules mis à disposition des conseillers départementaux	14
5	Affectations d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement	16
6	Ressources humaines - mesures diverses	23
7	Tourisme - actions en faveur de l'emploi	27
8	Opérations foncières et immobilières du Département	32
9	Dispositif RSA - convention de coopération avec Pôle emploi	43
10	Politique aide aux jeunes en difficulté	45
11	Associations œuvrant dans le domaine social - subventions	47
12	Politique des espaces naturels	57

N°	LIBELLÉ	Page
13	Politique de prévention des inondations	83
14	Environnement et protection animale - subventions de fonctionnement aux associations	86
15	Ports départementaux - société nationale de sauvetage en mer - subvention de fonctionnement 2017	90
16	Port de Villefranche Santé - mutualisation des compétences des mesures de sûreté - convention	92
17	Covoiturage dynamique dans les Alpes-Maritimes - appel à projets - conventions	94
18	Affichage institutionnel sur les abris-voyageurs - convention de partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	132
19	Occupation du domaine public routier départemental - barème des redevances	135
20	Mouans-Sartoux - RD 409/RD 6185 - transfert de l'entretien d'un parking relais et de la piste cyclable - convention	145
21	Cannes - élargissement de la RD 803 - convention constitutive de groupement de commandes	147
22	Culture - dispositions diverses	149
23	Archives départementales - contrats de don d'archives	184
24	Enseignement supérieur - recherche - subvention d'investissement - avenant	186
25	Education - mesures diverses	188
26	Politique aide aux personnes âgées - mesures diverses	199
27	Politique sport et jeunesse - subventions diverses	203

<b>N°</b>	<b>LIBELLÉ</b>	<b>Page</b>
<b>28</b>	Aides aux collectivités n° 1	257
<b>29</b>	Fonds départemental d'intervention	276
<b>30</b>	Organisation de congrès et manifestations - subventions	293
<b>31</b>	Association des maires des Alpes-Maritimes - subvention de fonctionnement 2018	295
<b>32</b>	Actions en faveur du logement	297
<b>33</b>	Actions agricoles et rurales n° 1	301
<b>34</b>	Syndicat mixte de la station de Valberg - modification des statuts	316



Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1381499-DE-1-1
Date de télétransmission: 28/02/18
Date de réception : 28/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 1

—  
**ORGANISMES ET COMMISSIONS - DÉSIGNATION  
DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu les articles L.3121-23 et L.3121-15 dudit code ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, modifiant la composition de la commission jury de concours pour la désignation de maîtres d'œuvre, celle-ci étant dorénavant composée des membres élus à la commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant de désigner les représentants du Département pour siéger au sein de divers organismes et commissions ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) de renoncer à l'unanimité au vote au scrutin secret sur les désignations faisant l'objet de la présente délibération, en application de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales ;

- 2°) Concernant la désignation des conseillers départementaux appelés à siéger au sein de divers organismes et commissions :
- de désigner les conseillers départementaux appelés à siéger au sein de divers organismes et commissions dont la liste est jointe en annexe ;
  - de prendre acte des abstentions de Mmes GILLETTA, KHALDI-BOUOUGHROUM, MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OUAKNINE, RAMOS, SERGI et SERVELLA-CIPPOLINI et MM. AZINHEIRINHA, BAUDIN, CONSTANT, MARTIN, SCIBETTA, SEGURA et SOUSSI ;
- 3°) de désigner à l'unanimité M. KONOPNICKI dans les commissions internes suivantes :
- sports et jeunesse,
  - autonomie des personnes âgées et handicapées, enfance et santé ;
- 4°) de prendre acte à l'unanimité que conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la commission jury de concours pour la désignation de maîtres d'œuvre est composée des membres élus à la commission d'appel d'offres.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

**DESIGNATIONS DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX APPELES  
A SIEGER AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS**

**ADMINISTRATION & MOYENS GENERAUX**

N°	COMMISSIONS OU ORGANISMES	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Commission de révision de la liste annuelle des jurés de la Cour d'Assises des Alpes-Maritimes	M. ASSO M. ROSSINI M. VEROLA Mme PAGANIN M. BAUDIN	
2	Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels <i>Remplacement de M. VEROLA</i>		Mme PIRET

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

N°	COMMISSIONS OU ORGANISMES	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
3	Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées Alpes-Méditerranée (SICTIAM) – compétence n° 9 – aménagement numérique <i>Remplacement de M. ROUX</i>		Mme DESCHAIRES
4	Commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT)	Mme MIGLIORE Mme OLIVIER	M. LOMBARDO Mme TOMASINI

**CULTURE**

N°	COMMISSIONS OU ORGANISMES	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
5	Opéra Nice Côte d'Azur	Mme DUMONT	M. VEROLA
6	Section « Recours » de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS)	Mme SATTONNET Mme FERRAND	Mme DUMONT M. SCIBETTA
7	Commission consultative d'accompagnement artistique des ouvrages publics départementaux <i>Remplacement de M. LEROY</i>	M. KONOPNICKI	

**EDUCATION**

N°	COMMISSIONS OU ORGANISMES	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
8	Commission de concertation de l'enseignement privé pour l'académie de Nice (CCEP)	Mme PAGANIN Mme ARINI	Mme BORCHIO-FONTIMP Mme OUKNINE
9	Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères	Mme BORCHIO-FONTIMP	Mme MERLINO-MANZINO
10	Collège Ludovic Bréa <i>Remplacement de Mme HUGUES-MORFINO</i>		Mme ROUMAJON

## ENFANCE &amp; FAMILLE

N°	COMMISSIONS OU ORGANISMES	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
11	Mission locale communautaire « Objectifs Jeunes Côte d'Azur »	Mme PIRET	M. VEROLA

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR &amp; RECHERCHE

N°	COMMISSIONS OU ORGANISMES	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
12	Institut d'administration des entreprises (IAE) de l'Université de Nice Sophia-Antipolis)	M. ASSO	Mme SERGI
13	UFR d'odontologie <i>Remplacement de M. ROUX</i>		Mme DUHALDE-GUIGNARD
14	Institut universitaire de technologie (IUT)	Mme AZEMAR-MORANDINI	
15	UFR droit et science politique	M. ASSO	
16	UFR sciences	Mme DESCHAINRES	Mme ARINI

## ENVIRONNEMENT - DECHETS

N°	COMMISSIONS OU ORGANISMES	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
17	Commission locale d'information et de surveillance de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'Ariane à Nice	Mme KHALDI-BOUOUGHROUM	Mme SERGI
18	Commission de suivi de l'usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) d'Antibes	M. GENTE	Mme BORCHIO-FONTIMP
19	Commission de suivi de site autour de l'installation de traitement de déchets de la cimenterie Lafarge à Contes	M. TUJAGUE	Mme TOMASINI
20	Commission de suivi de site de la société VICAT à Blausasc	M. TUJAGUE	Mme TOMASINI
21	Commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non-dangereux au lieu-dit Le Vescorn à Massoins	M. GINESY	Mme SATTONNET

## INSERTION

N°	COMMISSIONS OU ORGANISMES	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
22	Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)	M. VEROLA	
23	Commission départementale de l'emploi	M. VEROLA	

## PORTS

N°	COMMISSIONS OU ORGANISMES	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
24	Ports de Théoule, La Rague, La Galère, La Figueirette <i>Remplacement de M. LEROY</i>	M. KONOPNICKI	

**SANTE**

N°	COMMISSIONS OU ORGANISMES	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
25	Comité régional du dépistage du cancer du sein	M. CHIKLI	
26	Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPSTS)	M. CHIKLI	

**TOURISME**

N°	COMMISSIONS OU ORGANISMES	NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
27	Comité de direction de l'association Nicexpo	M. ASSO	
28	Comité de pilotage « Route des Grandes Alpes »	M. GINESY	

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1380999-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 2

—  
**ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE  
DÉPARTEMENTALE - CONVENTION AVEC LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES D'AZUR**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'article L 3232-1-1 dudit code ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 31 janvier 2014 par l'assemblée départementale approuvant la mise en œuvre d'une assistance administrative et technique départementale gracieuse au profit des collectivités des Alpes-Maritimes qui le demandent, visant à les accompagner dans leurs projets relevant des domaines de l'aménagement, du développement urbain et des infrastructures ;

Considérant que la Communauté de communes Alpes d'Azur a sollicité le Département afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif pour diverses opérations ;

Vu le rapport de son président proposant d'examiner ces différentes opérations pour lesquelles la Communauté de communes Alpes d'Azur a demandé l'expertise départementale ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les opérations détaillées dans le tableau joint en annexe, au profit de la Communauté de communes Alpes d'Azur (CCAA) pour laquelle le Département apportera son assistance administrative et technique ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention correspondante à intervenir avec la CCAA, dont le projet est joint en annexe, précisant les engagements des parties dans le cadre de la mise en œuvre de l'assistance administrative et technique départementale.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

**ANNEXE à la Convention****Opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de communes Alpes d'Azur (CCAA)**

<b>Communes de la CCAA</b>	<b>Opérations</b>
<b>AIGLUN</b>	Logement Maison du four
<b>ASCROS</b>	Escaliers : réseaux AEP Salle polyvalente Parking Rourebel Travaux de voirie sur les routes de la Barma et de la Combe
<b>AUVARE</b>	Gîte d'étape
<b>CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES</b>	Bâtiment ancienne école
<b>CUEBRIS</b>	Rénovation de la toiture de la ferme du domaine agricole du Pali
<b>DALUIS</b>	Cimetière
<b>GUILLAUMES</b>	Chapelle Sainte-Élisabeth Étude faisabilité écogîtes
<b>LA CROIX SUR ROUDOULE</b>	Ancienne école Léouvé 2 <sup>ème</sup> tranche école de Léouvé
<b>MALAUSSENE</b>	Travaux de voirie et réfection de la toiture de la chapelle St Roch Travaux de réfection du chemin de la Traverse, de la place du Centenaire et de la route des Chaminiers
<b>PIERLAS</b>	Garages
<b>PUGET-THENIERS</b>	Travaux de voirie et réfection de la toiture de l'église Travaux de voirie et réfection de la toiture de la chapelle des Pénitents
<b>RIGAUD</b>	Espace multisports
<b>ROQUESTERON</b>	Travaux de sécurité « quartier Chabauda »
<b>SAINT LEGER</b>	Travaux bâtiments communaux
<b>SAINT MARTIN D'ENTRAUNES</b>	Chapelle Saint Michel Bâtiment ancienne poste



<b>SALLAGRIFFON</b>	Réhabilitation des appartements communaux au Clos de Talonis et rue du Font de la Pierre Réfection de la route de la Caoude et installation de rambardes rue Centrale
<b>SAUZE</b>	Ancien presbytère Cabane pastorale
<b>SIGALE</b>	Eglise St Michel Parking
<b>THIERY</b>	Réfection des toitures de 3 bâtiments communaux Salle d'archives
<b>TOURETTE DU CHATEAU</b>	Local technique
<b>VILLARS SUR VAR</b>	Église St Jean Baptiste Vacherie de Douinas Façades de la mairie
<b>VILLENEUVE D'ENTRAUNES</b>	4 logements communaux

**Dossiers en propre CCAA**

<b>CCAA</b>	<b>Opérations</b>
<b>ASCROS</b>	Ecole
<b>PIERREFEU</b>	Ecole
<b>AD'AP</b>	
<b>DALUIS</b>	Sentier pédestre : le balcon des gorges

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1376305-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 3

—  
**AUTORISATIONS D'INDEMNISATION**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu les articles L.3213-3 et L.3214-1 dudit code ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.121-1 et L.221-1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L.131-1 et suivants ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente pour statuer sur les demandes d'indemnisation émanant d'usagers, de tiers et de toute personne victimes de dommages résultant des activités départementales ;

Vu le rapport de son président sollicitant l'autorisation d'indemniser les usagers et les tiers victimes de dommages résultant des activités départementales ;

Considérant que les dommages subis ou l'indemnisation sollicitée par les intéressés s'élèvent aux sommes de :

- 740,50 € concernant les dommages matériels causés le 10 mai 2017 au véhicule de M. DG, du fait d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n°2204 bis ;
- 183,84 € concernant les dommages matériels causés le 14 mars 2017 au véhicule de Mme FR, du fait d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n°93 à Sospel ;
- 1.034,83 € concernant les dommages matériels causés le 22 septembre 2017 au véhicule de M. JD, du fait d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n°2204 bis ;
- 99,72 € concernant les dommages matériels causés le 20 juillet 2016 au véhicule de M. RR, du fait d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n°2211 A ;
- 584,39 € concernant les dommages matériels causés le 23 août 2017 au véhicule de M. CL, du fait d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n°3 à Bar-sur Loup ;
- 413,55 € concernant les dommages matériels causés le 6 mars 2017 au véhicule de M. RM, du fait de la chute du couvercle d'un candélabre sis dans l'enceinte de la gendarmerie de Villeneuve-Loubet à la suite de fortes rafales ;
- 586,31 € concernant les dommages matériels causés le 26 septembre 2017 à un vitrage d'un des bâtiments de l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) Vosgelade à Vence abritant l'infirmerie par un jeune mineur confié au Département ;
- 1.000 € chacun, concernant les demandes d'indemnisation formées par MM. OP, FH et RQ au titre de leur préjudice moral, ces fonctionnaires de police ayant été outragés et menacés de mort dans l'exercice de leur fonction, le 25 octobre 2016, par un mineur confié au Département ;

Considérant que, dans ces affaires, les faits sont établis ainsi que le lien de causalité entre l'activité départementale et les dommages subis par les victimes ;

Considérant toutefois que l'indemnisation sollicitée par MM. OP, FH et RQ, excédait les dommages et intérêts qui avaient été accordés par le tribunal pour enfants de Nice le 16 décembre 2016, dans le cadre des constitutions de parties civiles formées par d'autres fonctionnaires de police victimes des mêmes faits par le mineur concerné, le Département a proposé à chacune des victimes, qui l'a accepté, de fixer le montant de l'indemnisation à la somme de 150 € ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à procéder au remboursement des sommes suivantes, d'un montant total de 4.093,14 € :

*S'agissant des dommages résultant du réseau routier départemental et du patrimoine départemental*

- 740,50 € à la FILIA-MAIF, assureur de M. DG, subrogée en cette qualité dans les droits de son assuré ;
- 183,84 € à la compagnie GAN Assurances, assureur de Mme FR, subrogée en cette qualité dans les droits de son assurée ;
- 1.034,83 € à M. JD ;
- 99,72 € à M. RR ;
- 584,39 € à la compagnie AVANSSUR, assureur de M. CL, subrogée en cette qualité dans les droits de son assuré ;
- 413,55 € à M. RM ;

*S'agissant des dommages résultant de l'action sociale départementale*

- 586,31 € au cabinet SATEC, assureur de l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) Vosgelade à Vence, subrogé en cette qualité dans les droits de son assuré ;
- 150 € à M. OP ;
- 150 € à M. FH ;
- 150 € à M. RQ ;

2°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 930, sous-fonction 202, nature 6227 du budget départemental de l'exercice en cours ;

3°) de prendre acte que Mme TOMASINI et M. TUJAGUE ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1381798-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 4

—  
**VÉHICULES MIS À DISPOSITION DES  
CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'article L.3123-19-3 dudit code prévoyant que, selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le Conseil départemental peut mettre un véhicule à disposition de ses membres lorsque l'exercice de leur mandat le justifie ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant de définir les conditions de mise à disposition de véhicules de service à des conseillers départementaux ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver, pour les besoins liés à l'exercice de leur mandat, la mise à disposition d'un véhicule de service avec chauffeur selon les modalités suivantes :

- au président du Conseil départemental pour l'exercice de son mandat ;
- aux vice-présidents et président de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS, sur décision du président du Conseil départemental, en fonction des besoins liés à l'exercice de leur fonction et notamment des représentations officielles du Département ou du président du Conseil départemental ;
- les autres conseillers départementaux, sur demande expresse adressée au président du Conseil départemental, compte tenu de leurs contraintes réelles de déplacements dans le cadre de leurs missions et notamment pour les représentations officielles du Département ou du président du Conseil départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1377606-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 5

—  
**AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
ET D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux départements n° 03-063-M52 et n° 03-064-M52 du 4 décembre 2003 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente pour procéder à l'affectation des autorisations de programme et autorisations d'engagement, conformément aux dispositions du règlement financier ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant le budget primitif 2018 ;

Vu le rapport de son président proposant l'affectation d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;



Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver les affectations d'autorisations de programme et autorisations d'engagement dont le détail figure en annexe.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

**AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)  
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)**

**INVESTISSEMENT**

**MISSION FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE**

**Programme Autres actions en faveur du personnel**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	152 000,00 €
Montant des affectations antérieures	113 650,00 €
Disponible pour affecter	38 350,00 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Assistants sociaux	Prêts sociaux au personnel	11 500,00 €

<b>Montant total</b>	<b>11 500,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>26 850,00 €</b>

**Programme Bâtiments sièges**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	25 498 280,00 €
Montant des affectations antérieures	18 710 843,36 €
Disponible pour affecter	6 787 436,64 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Restructuration des locaux	Travaux d'aménagement et de restructuration des bureaux liés à divers travaux notamment ceux de climatisation dans le bâtiment Cheiron	200 000,00 €
Rénovation des tableaux électriques	Travaux de rénovation des tableaux électriques du bâtiment Estérel	100 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>300 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>6 487 436,64 €</b>

**Programme Bâtiments action sociale**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	14 470 000,00 €
Montant des affectations antérieures	9 550 000,00 €
Disponible pour affecter	4 920 000,00 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
GRA bâtiments sociaux	Travaux liés au regroupement de la MSD des Tourrades	200 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>4 720 000,00 €</b>

**AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)  
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)**

**Programme Bâtiments destinés à l'infrastructure routière**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	7 820 000,00 €
Montant des affectations antérieures	6 720 000,00 €
Disponible pour affecter	1 100 000,00 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Parc routier de Carros	Travaux des toitures du bâtiment A	100 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>1 000 000,00 €</b>

**MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT**

**Programme Aide à la pierre**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	103 639 544,90 €
Montant des affectations antérieures	87 880 544,90 €
Disponible pour affecter	15 759 000,00 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Aides aux organismes constructeurs	Subvention en faveur de bailleurs sociaux	1 500 000,00 €
Aides aux particuliers	Aides au titre de l'habitat rural, de l'architecture locale et plan séniors	400 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>1 900 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>13 859 000,00 €</b>

**Programme Agriculture**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	7 808 341,02 €
Montant des affectations antérieures	6 903 341,02 €
Disponible pour affecter	905 000,00 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Aides agricoles	Subventions agricoles	200 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>705 000,00 €</b>

**AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)  
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)**

**Programme Contrat de plan départemental**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	118 626 674,56 €
Montant des affectations antérieures	111 491 074,56 €
Disponible pour affecter	7 135 600,00 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Conventions territoriales	Subventions au titre du fonds transports	2 500 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>2 500 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>4 635 600,00 €</b>

**Programme Autres actions de solidarité territoriale**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	334 150 774,17 €
Montant des affectations antérieures	301 787 767,17 €
Disponible pour affecter	32 363 007,00 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Autres actions de solidarité territoriale	Nouveaux dossiers de subventions au titre de la solidarité territoriale	5 000 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>5 000 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>27 363 007,00 €</b>

**Programme Espaces naturels paysages**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	11 367 000,00 €
Montant des affectations antérieures	8 655 000,00 €
Disponible pour affecter	2 712 000,00 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
ALPIMED programme européen	Travaux sur l'itinéraire de randonnée Grande Traversée du Mercantour	42 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>42 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>2 670 000,00 €</b>

**AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)  
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)**

**Programme Forêts**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	2 865 000,00 €
Montant des affectations antérieures	1 215 000,00 €
Disponible pour affecter	1 650 000,00 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Véhicules	Acquisition de véhicules destinés à Force 06	99 100,00 €

<b>Montant total</b>	<b>99 100,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>1 550 900,00 €</b>

**MISSION ACTIONS EDUCATIVES SPORTIVES ET CULTURELLES**

**Programme Collèges constructions neuves**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	62 175 322,30 €
Montant des affectations antérieures	50 152 383,18 €
Disponible pour affecter	12 022 939,12 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Reconstruction collège Duruy à Nice	Traitement des façades du bâtiment de la demi-pension et des logements de fonction	500 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>500 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>11 522 939,12 €</b>

**Programme Gymnases**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	29 848 306,10 €
Montant des affectations antérieures	23 429 306,10 €
Disponible pour affecter	6 419 000,00 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Salles de sports collège Vernier à Nice	Valorisation des contraintes d'exécution suite à la mise à disposition anticipée des locaux	175 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>175 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>6 244 000,00 €</b>

**AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)  
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)**

**FONCTIONNEMENT**

**MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT**

**Programme Tourisme**

<b>Historique de l'AE</b>	
Montant initial de l'AE	1 040 787,00 €
Montant des affectations antérieures	340 787,00 €
Disponible pour affecter	700 000,00 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
JARDIVAL	Engagement marchés festival des jardins	500 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>500 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AE (après affectation)</b>	<b>200 000,00 €</b>

**Programme Autres actions de solidarité territoriale**

<b>Historique de l'AE</b>	
Montant initial de l'AE	3 156 511,76 €
Montant des affectations antérieures	2 696 511,76 €
Disponible pour affecter	460 000,00 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Autres actions de solidarité territoriale	Subventions pluriannuelles de fonctionnement au titre de la solidarité territoriale	50 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AE (après affectation)</b>	<b>410 000,00 €</b>

**BUDGETS ANNEXES**

**Budget annexe Régie ports de Villefranche**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	2 000 000,00 €
Montant des affectations antérieures	0,00 €
Disponible pour affecter	2 000 000,00 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Investissement ports de Villefranche	Nouveaux marchés d'études et de travaux	2 000 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>2 000 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>0,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1378601-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 6

—  
**RESSOURCES HUMAINES - MESURES DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la convention du 24 janvier 2012 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de l'association Département Union Club (DUC 06) ;

Vu la convention du 12 mars 2012 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes (MDPH 06) ;

Vu la convention du 4 janvier 2018 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH 06 ;

Vu la convention du 19 avril 2017 relative aux modalités de transfert de personnels à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le domaine des transports interurbains et scolaires ;

Vu le rapport de son président proposant la signature de :

- la convention avec le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour le partenariat concernant les frais de goûter dans le cadre du spectacle de Noël 2017 ;
- la convention de mise à disposition 2018-2021 d'un agent départemental auprès du syndicat mixte de l'abattoir du Mercantour ;
- d'un avenant à la convention du 24 janvier 2012 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de l'association Département Union Club (DUC 06) ;
- d'un avenant à la convention du 12 mars 2012 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes (MDPH 06) ;
- d'un avenant à la convention du 4 janvier 2018 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH 06 ;
- d'un avenant à la convention du 19 avril 2017 relative aux modalités de transfert de personnels à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le domaine des transports interurbains et scolaires ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant la convention avec le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour le partenariat relatif aux frais de goûter dans le cadre du spectacle de Noël 2017 :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention, dont le projet est joint en annexe, définissant les modalités de la participation financière du SDIS 06 aux frais relatifs à la prestation traiteur, location de matériel et des personnels de services engagés par le Département pour l'organisation du goûter servi à l'issue du spectacle de fin d'année du samedi 2 décembre 2017 ;
- d'imputer la recette correspondante sur le chapitre 930, sous-fonction 0201, nature 6232 du budget départemental ;

2°) Concernant la convention de mise à disposition d'un agent départemental auprès du Syndicat mixte de l'abattoir du Mercantour :



- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention à intervenir avec le Syndicat mixte de l'abattoir du Mercantour, dont le projet est joint en annexe, de mise à disposition d'un agent départemental, attaché territorial, pour une quotité de travail de 10 %, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 et jusqu'au 28 février 2021, étant précisé que cette mise à disposition donnera lieu à remboursement au Département des frais de personnel afférents, y compris les charges incombant à l'employeur ;
- 3°) Concernant l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès de l'association Département Union Club (DUC 06) :
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°4, dont le projet est joint en annexe, à la convention du 24 janvier 2012 de mise à disposition à titre onéreux d'agents départementaux auprès de l'association Département Union Club (DUC 06), ayant pour objet de modifier la quotité du temps de travail de 80 à 100 % de l'un des deux agents concernés, rédacteur principal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- 4°) Concernant la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) des Alpes-Maritimes :
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n° 14, dont le projet est joint en annexe, à la convention du 12 mars 2012 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH, ayant pour objet l'ajout d'un agent départemental, puéricultrice de classe normale, auprès de la Maison départementale des personnes handicapées, pour la période du 23 décembre au 31 décembre 2017 ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n° 1, dont le projet est joint en annexe, à la convention du 4 janvier 2018 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH, ayant pour objet l'ajout d'un agent départemental, puéricultrice de classe normale, auprès de la Maison départementale des personnes handicapées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- étant précisé que les personnels départementaux sont mis gratuitement à disposition, conformément à l'article 5 de la convention de gestion du 23 octobre 2015 ;
- 5°) Concernant l'avenant à la convention du 19 avril 2017 relative aux modalités de transfert de personnels à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le domaine des transports interurbains et scolaires :
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant, dont le projet est joint en annexe, à la convention du 19 avril 2017, ayant pour objet de modifier l'intitulé de la fonction de Madame VF en partie 4 de l'annexe à ladite convention (liste nominative des agents

transférés) comme suit : « Mme VF, adjointe au Directeur des transports et des déplacements – cadre d’emplois des attachés territoriaux » ;

6°) de prendre acte que Mmes MIGLIORE, OLIVIER et SATTONNET et MM. BAUDIN, GINESY, LOMBARDO, TUJAGUE et VIAUD ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1376199-DE-1-1
Date de télétransmission: 01/03/18
Date de réception : 01/03/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 7

—  
**TOURISME - ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 200 et 238 bis ;

Vu le livre de procédures fiscales et notamment son article L. 80 C ;

Vu la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat ;

Vu la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Considérant que la suppression de la clause de compétence générale induit le dessaisissement du Département en matière de politique économique mais que ce dernier souhaite protéger les intérêts sociaux de son territoire en menant des actions en faveur de l'insertion par l'emploi et en termes de solidarité territoriale ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la création de l'association French Tech Côte d'Azur le 30 mai 2016, enregistrée en préfecture des Alpes-Maritimes le 13 juillet 2016, dans laquelle le Département est membre du collège des collectivités territoriales ;

Vu la labellisation de la candidature French Tech Côte d'Azur en juillet 2015, confirmée le 26 juillet 2016 par le ministère de l'Economie, de l'industrie et du numérique;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant la poursuite du programme de développement touristique et des actions en faveur de l'emploi pour l'année 2018 ;

Considérant que le Département souhaite initier une démarche de mécénat pour élargir les opportunités de financements complémentaires :

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Vu le rapport de son président proposant :

- dans le cadre du programme « Tourisme » :

\* l'attribution de subventions de fonctionnement, pour l'année 2018, aux associations et structures à vocation touristique ;

\* de faire de la deuxième édition du « Festival des jardins de la Côte d'Azur 2019 » une opération pilote en matière de mécénat et de désigner la manifestation d'intérêt général au sens du code général des impôts ouvrant droit, pour le donateur, à un avantage fiscal ;

- dans le cadre du programme « Actions en faveur de l'emploi » :

\* l'attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat ;

\* le versement de la cotisation 2018 à l'association French Tech Côte d'Azur ;

\* le lancement d'un appel à projet numérique sur les usages dans les thématiques du tourisme et du sport et l'attribution dans ce cadre d'une subvention à l'Incubateur PACA EST ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre du programme « Tourisme »

- d'allouer au titre de l'année 2018, aux associations et structures à vocation touristique dont le détail figure dans le tableau joint en annexe, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 2 723 000 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions de partenariat afférentes, dont les projets sont joints en annexe, définissant les modalités d'octroi des aides départementales pour la réalisation d'actions durant l'année 2018, à intervenir avec :
  - le Comité régional du tourisme Côte d'Azur France (CRT CAF), jusqu'au 31 juillet 2019 ;
  - l'association Gîtes de France et tourisme vert des Alpes-Maritimes, jusqu'au 31 décembre 2018 ;
  - l'association Grande Traversée des Alpes (GTA), jusqu'au 31 décembre 2018 ;
  - l'association Les Logis des Alpes-Maritimes, jusqu'au 31 décembre 2018 ;
  - l'association touristique du canton de Levens (ATCL), jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- de déclarer la deuxième édition du « Festival des jardins de la Côte d'Azur 2019 » d'intérêt général au sens du code général des impôts, afin de faire appel au mécénat pour participer au financement de cette opération qui revêt un caractère culturel et concourt à la mise en valeur du patrimoine départemental ;

2°) Au titre du programme « Actions en faveur de l'emploi »

- Concernant le partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de région PACA (CMAR-PACA - DT06) :
  - d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € à la CMAR-PACA - DT06 pour la réalisation de son plan d'actions 2018 en faveur de l'insertion par l'emploi ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention afférente jusqu'au 31 janvier 2019 à intervenir avec la CMAR-PACA – DT06, dont le projet est joint en annexe ;
- Concernant l'association French Tech Côte d'Azur :
  - de verser la cotisation d'un montant de 7 000 € à ladite association pour l'année 2018 ;
- Concernant l'appel à projet numérique dans les domaines du tourisme et du sport :

- d'approuver le lancement du 1<sup>er</sup> appel à projet concernant les applications numériques relatives aux thématiques du tourisme et/ou du sport, dont l'objectif est de montrer que le territoire des Alpes-Maritimes est une terre d'innovation et de développement dans les usages liés au numérique dans le cadre de la politique départementale « SMART DEAL » et qu'il est reconnu pour son expertise en la matière ;
  - d'allouer une subvention d'un montant de 23 000 € à l'incubateur PACA Est correspondant à la prise en charge des 2 lauréats de l'appel à projet pour un an, permettant une mise à disposition de locaux, un accompagnement et un accès aux services de l'incubateur dans le but d'une création d'entreprise ou d'une présentation de candidature en incubation ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de partenariat correspondante à intervenir avec l'incubateur PACA EST, dont la durée de validité est fixée jusqu'au 31 décembre 2019 et dont le projet est joint en annexe ;
- 3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des chapitres 939, programmes « Tourisme » et « Actions en faveur de l'emploi » du budget départemental ;
- 4°) de prendre acte que Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAIPTRES, MOREAU et MM. ASSO, BECK, CHICKLI, CIOTTI, GINESY, LISNARD, LOMBARDO et VIAUD ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## Annexe : Subventions annuelles de fonctionnement

Libellé de l'aide	Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	N° dossier	Subvention allouée
Structures d'animation touristique	Tous Cantons	COMITE REGIONAL DU TOURISME COTE D'AZUR France (CRT CAF)	fonctionnement pour l'année 2018	2018_00544	2 650 000 €
Structures d'animation touristique	Tous Cantons	GITES DE FRANCE ET DE TOURISME VERT DES A-M	fonctionnement pour l'année 2018	2018_00576	15 000 €
Structures d'animation touristique	Tous Cantons	LES LOGIS DES ALPES-MARITIMES	fonctionnement pour l'année 2018	2018_01381	14 000 €
Structures d'animation touristique	Tous Cantons	ASSOCIATION LA GRANDE TRAVERSEE DES ALPES (GTA)	fonctionnement pour l'année 2018	2018_00583	21 000 €
Structures d'animation touristique	Tous Cantons	ASSOCIATION TOURISTIQUE DU CANTON DE LEVENS (ATCL)	fonctionnement pour l'année 2018	2018_01658	20 000 €
Structures d'animation touristique	Tous Cantons	ACTION NATIONALE DES ELUS ROUTE NAPOLEON (ANERN)	fonctionnement pour l'année 2018	2018_00182	2 000 €
Structures d'animation touristique	Tous Cantons	FEDERATION FRANCAISE STATIONS VERTES DE VACANCES ET DES VILLAGES DE NEIGE	fonctionnement pour l'année 2018	2018_00035	1 000 €
<b>TOTAL</b>					<b>2 723 000 €</b>

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1378003-DE-1-1
Date de télétransmission: 28/02/18
Date de réception : 28/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 8

**OPÉRATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES DU DÉPARTEMENT**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L.131-4 ;

Vu le décret du 25 mars 2007 régissant les modalités de paiement des acquisitions foncières :

- pour les acquisitions amiables, le prix d'acquisition sera payable avant l'accomplissement des formalités légales de publication si le bien est libre de toute hypothèque ou si la rédaction de l'acte est confiée à un notaire ;
- pour les acquisitions après déclaration d'utilité publique, le prix d'acquisition sera payable après publication de l'acte au fichier immobilier ;

Vu le bail emphytéotique administratif du 12 février 2007 par lequel le Département a mis à disposition de la SCI du commissariat de Nice Les Moulins un ensemble de parcelles, dans le cadre de la construction d'un commissariat subdivisionnaire de police sur le quartier de Nice ouest, et ses avenants des 21 octobre 2008 et 16 juin 2009 ;

Vu la convention annexée audit bail par lequel ladite SCI a mis à disposition du Département les locaux construits ;



Vu la convention de sous-location du 4 juin 2008 par laquelle le Département a mis à disposition ces mêmes locaux à l'État ;

Considérant que le projet de Campus régional de l'apprentissage, qui se situe sur des terrains se trouvant à l'arrière de ce commissariat, a révélé une discordance entre la limite cadastrale de la propriété départementale donnée à bail emphytéotique administratif et la clôture du commissariat ;

Considérant que cette discordance de limite se traduit par deux emprises totalisant 90 m<sup>2</sup> se trouvant au-delà de cette clôture ;

Considérant que l'établissement public d'aménagement Ecovallée-Plaine du Var a demandé d'intégrer ces emprises au projet de Campus régional de l'apprentissage ;

Vu le bail du 7 août 2008 mettant à disposition de l'Etat la caserne de gendarmerie de Levens pour une durée de neuf ans à compter du 1er février 2008 ;

Considérant que ledit bail arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler ;

Vu la délibération prise le 29 octobre 2010 par l'assemblée départementale décidant de renoncer à la purge préalable des droits immobiliers lorsqu'ils n'excèdent pas :

- 7 700 € dans le cadre d'acquisitions classiques ;
- 7 600 € dans le cadre d'acquisitions après déclaration d'utilité publique et pour le paiement des indemnités d'expropriation ;

Vu la délibération prise le 13 novembre 2014 par l'assemblée départementale, adoptant la procédure de mise en vente aux particuliers par adjudication amiable de biens immobiliers du Département ;

Vu la délibération du 19 octobre 2015 autorisant la mise en vente, par voie d'adjudication par l'intermédiaire du marché immobilier des notaires, de la propriété départementale constituant les anciens locaux du Conseil des Prud'hommes à Cannes et précisant que les modalités de cette mise en vente seront définies par la commission permanente lors de l'une de ses prochaines réunions ;

Considérant que Maître SV, notaire à Cannes, sollicité par le Département pour la vente de ce bien, a proposé au Département une vente en immo-interactif permettant d'assurer au vendeur la transparence et la garantie d'obtenir le prix du marché, en maîtrisant les délais de vente et en sécurisant la transaction, comprenant un système d'appel d'offres interactif sur internet ;

Considérant que ce dispositif s'avère approprié pour rechercher des acquéreurs potentiels de locaux professionnels de bureaux ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 19 octobre 2017 par la commission permanente constatant la désaffectation puis le déclassement du domaine public routier départemental de la RD 6007, d'un tronçon en tréfonds sous cette route départementale correspondant à 16 voûtes à Menton, et approuvant les termes de la convention de mise à disposition de ces voûtes à la commune de Menton ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant la création de la société publique locale SPL Ports de Menton constituée par le Département et la commune de Menton, afin d'assurer, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire et dans le cadre des contrats conclus avec ces derniers, notamment la gestion des locaux appartenant aux actionnaires ou gérés par eux, situés à proximité ou dans les enceintes portuaires et abritant, entre autres, des commerces, des associations, des espaces techniques et des terre-pleins ;

Considérant qu'en conséquence, ladite convention de mise à disposition des seize voûtes doit être établie au bénéfice de la SPL Ports de Menton et non de la commune de Menton ;

Vu la délibération susvisée prise le 19 octobre 2017 par la commission permanente autorisant la mise à disposition par le Département à la Chambre d'agriculture des terrains sur lesquels se trouvent les installations actuelles du CREAT à La Gaude jusqu'à la fin des travaux et au déménagement du CREAT dans les futurs locaux en cours de construction par le Département ;

Vu ladite convention de mise à disposition signée les 20 et 21 décembre 2017 ;

Vu l'acte de cession de ces terrains par le Département à l'établissement public d'aménagement (EPA) Ecovallée-Plaine du Var en date du 21 décembre 2017 qui prévoit que l'EPA se substitue au Département sauf pour les aspects financiers de cette convention relatifs à l'indemnisation des éléments non reconstruits et au déménagement du CREAT, leur paiement restant à la charge du Département ;

Considérant les discussions intervenues avec la Chambre d'agriculture concernant le montant de l'indemnité pour les éléments non reconstruits par le Département ;

Vu le rapport de son président, complété par une note au rapporteur, proposant dans le cadre d'opérations d'aménagement menées par le Département :

- la réalisation de quatorze acquisitions dont un transfert à titre gratuit et un traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation ;
- quatre ventes foncières ;
- sept rectificatifs à de précédentes délibérations ;
- une constitution de servitude ;
- la mise en vente de biens départementaux ;
- la conclusion de trois baux, d'une convention et de quatre avenants ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre des acquisitions foncières :

- de donner un avis favorable aux acquisitions foncières, au transfert et au traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation dont le détail figure dans les fiches jointes en annexe et concernant :
  - le collège Jean Cocteau – Beaulieu-sur-Mer – transfert à titre gratuit de l'assiette foncière du SIVOM du canton de Villefranche-sur-Mer ;
  - la piste d'accès au Mont Vial – Toudon – acquisition de 123 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique de M. SN ;
  - la piste d'accès au Mont Vial – Toudon – acquisition de 511 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique de l'indivision représentée par MM. F et SN et Mme MN ;
  - la piste d'accès au Mont Vial – Toudon – acquisition de 141 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique de M. GL ;
  - la piste d'accès au Mont Vial – Tourette-du-Château – acquisition de 791 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique de M. et Mme L et ND ;
  - la piste d'accès au Mont Vial – Tourette-du-Château – acquisition de 23 786 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique de la commune de Tourette-du-Château ;
  - la RD 815 – Châteauneuf-Villevieille - acquisition de 14 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique de M. DF et Mme ÉDS ;
  - la RD 98 – Biot - acquisition de 545 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique de la société foncière Académie Mouratoglou SNC ;
  - la RD 98 – Biot - acquisition de 9 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique de la société foncière Hôtel Country Club SNC ;
  - la RD 7 – Roquefort-les-Pins - acquisition de 259 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique de Mme MJM ;
  - la RD 29 – Péone - acquisition de 113 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique de M. et Mme JF et SM ;
  - la RD 409 – Mougins – acquisition de 58 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique de M. RMCDS et de Mme ÉMG ;

- le parc naturel départemental du Sinodon – Roquefort-les-Pins - acquisition de 20 290 m<sup>2</sup> pour 81 160 € de M. HA ;
  - l'extension du parc naturel départemental des Rives du Loup – traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation pour des parcelles d'une contenance totale de 8 391 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de La Colle-sur-Loup, à l'euro symbolique ;
- de rectifier le nom du propriétaire d'une emprise de 39 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée section B n° 1685 sur la commune de Gourdon dont l'acquisition a été approuvée par délibération de la commission permanente du 19 octobre 2015, en précisant que les cédants ayant vendu leur parcelle avant la signature de l'acte authentique en la forme administrative, le Département acquiert donc auprès de M. et Mme S et LB, une emprise de 39 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, comme indiqué dans la fiche jointe en annexe ;
  - de rectifier le nom du propriétaire d'une emprise de 5 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée section A n° 46 sur la commune de Tourette-du-Château, dont l'acquisition a été approuvée par délibération de la commission permanente du 8 décembre 2017, en précisant que cette parcelle ayant été acquise pendant le régime de la communauté réduite aux acquêts, le terrain appartient également à Mme CA née B ; le Département acquiert donc auprès de M. et Mme R et AC, une emprise de 5 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, comme indiqué dans la fiche jointe en annexe ;
  - de rectifier la surface d'emprise à acquérir de M. et Mme ANT sur la RD 92 à Mandelieu-La Napoule, approuvée par délibération de la commission permanente du 2 juin 2017, en précisant que 9 m<sup>2</sup> représentant l'entrée privative de la propriété doivent être déduits de la surface à acquérir ; le Département acquiert donc une emprise de 60 m<sup>2</sup> et non 69 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée section BV n° 340 ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les actes administratifs correspondants et tous documents y afférent ;
  - de prélever les crédits nécessaires sur les programmes « Aménagement du territoire et du cadre de vie » et « Espaces naturels – paysages » du budget départemental ;

2°) Au titre des ventes foncières :

- de constater la désaffectation et de prononcer, ensuite, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie départementale située :
  - le long de la RD 53 au droit de la propriété des consorts D, sur la commune de La Turbie ;

- le long de la RD 178 au droit de la propriété de Madame BT sur la commune de Saint-Martin-d'Entraunes ;
- de donner un avis favorable aux ventes détaillées dans les fiches jointes en annexe et concernant :
  - la RD 53 - La Turbie - cession de 8 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique à M. AD ;
  - la RD 178 – Saint-Martin-d'Entraunes - cession de 31 m<sup>2</sup> au prix de 310€ à Mme BT ;
  - un terrain – ZAC des Clausonnes à Valbonne – cession de 99 m<sup>2</sup> pour un euro à la SPL SOPHIA ;
  - un terrain – Saint-Martin-du-Var – cession de 1 619 m<sup>2</sup> pour un euro au Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;
  - de rectifier la surface d'emprise à céder à la commune de Théoule-sur-Mer pour une vente d'un promontoire de 83 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, approuvée par délibération de la commission permanente du 8 décembre 2017, en précisant que, suite à une erreur de lecture de plan, le Département cède une emprise de 96 m<sup>2</sup> et non 83 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique à la commune de Théoule-sur-Mer, comme indiqué dans la fiche jointe en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les actes administratifs correspondants et tout document y afférent ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur les chapitres 930, programme « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière » et 936, programme « Bâtiments sièges et autres » du budget départemental ;

3°) Au titre des constitutions de servitude :

- de donner un avis favorable à la constitution d'une servitude de passage pour liaisons électriques souterraines à 63 kV Groulles-Valbonne et Mougins-Valbonne sur le fonds servant départemental cadastré section AC n° 57 et section AB n° 210 à Valbonne, au profit de Réseau de transport d'électricité (RTE), au prix de 2 448 €, dont les caractéristiques techniques sont détaillées dans la fiche jointe en annexe ;
- de rectifier la longueur linéaire de la servitude en partie souterraine et le montant de l'indemnité pour la constitution d'une servitude de passage pour liaisons électriques souterraines et aériennes à 63 kV grevant sept parcelles départementales à Valbonne, au profit de RTE, approuvée par délibération de la commission permanente du 2 juin 2017, en précisant que la longueur linéaire

de la servitude en partie souterraine est de 1 353 m au lieu de 1 346 m et le montant de l'indemnité due au Département est de 22 693 € au lieu de 13 742 €, comme indiqué dans la fiche jointe en annexe ;

- de donner un avis favorable à la constitution d'une servitude de passage de 1,5 m en faveur du Département dans le compromis de vente et cession d'un délaissé départemental de la RD 6185 de 1951 m<sup>2</sup> à Mougins pour 166 690 € au profit de l'indivision DREAM HOME INVEST-TERRANE approuvés par délibération de la commission permanente du 19 octobre 2017, pour permettre l'entretien des écrans acoustiques sur le domaine public routier départemental, comme indiqué dans la fiche jointe en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les actes administratifs correspondants et tout document y afférent ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur les chapitres 930, programme « Bâtiments sièges et autres » et 936, programme « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière » du budget départemental ;

4°) Au titre des mises en vente de biens départementaux :

- d'autoriser par dérogation aux dispositions de la délibération prise par l'assemblée départementale du 13 novembre 2014, la mise en vente d'un terrain nu à bâtir de 13 710 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée section AH n° 16 sur la commune de Biot, approuvée par délibération de la commission permanente du 19 octobre 2017, selon la procédure de droit commun de vente par adjudication amiable ;
- de donner un avis favorable à la mise en vente d'un bien immobilier dont le Département n'a pas l'usage, selon la procédure de droit commun de vente par adjudication amiable, pour des parcelles cadastrées section H n° 438, 439, 440, 1662, 1665 et 1667 d'une contenance totale de 31 363 m<sup>2</sup> sur la commune de Peille ;
- de prendre acte que :
  - les offres d'acquisition seront présentées à la commission immobilière pour examen, avec pour principe de retenir la meilleure offre ;
  - la vente en résultant devra être autorisée par la commission permanente au vu de l'estimation de France Domaine lors de l'une de ses prochaines réunions ;
- de donner un avis favorable à la mise en vente en immo-interactif, par l'office notarial de Maître SV, de la propriété départementale constituant les anciens locaux du Conseil des Prud'hommes à Cannes se trouvant dans la copropriété cadastrée CY n° 187 – lots 164, 236, 238, 113, 138 et 88 à 98

d'une surface loi Carrez de 508,12 m<sup>2</sup>, comprenant des places de stationnement et une cave avec une mise à prix de 900 000 € ;

- de prendre acte que :
  - les offres d'acquisition seront présentées à la commission immobilière pour examen avec le principe de retenir la meilleure offre ;
  - le compromis de vente et la vente en résultant devront être autorisés par la commission permanente au vu de l'estimation des Domaines lors de l'une de ses prochaines réunions ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les pièces requises et à accomplir toutes les formalités administratives afférentes à la cette mise en vente ;

5°) Au titre du bail de location de la caserne de gendarmerie de Levens avec l'État :

- d'approuver les termes du bail à passer avec l'État, concernant la mise à disposition de la caserne de gendarmerie de Levens située quartier Les Traverses, chemin René Pouchol, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit bail pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, moyennant un loyer annuel de 108 211 €, à intervenir avec l'État ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 931, programme « Gendarmeries commissariats » du budget départemental ;

6°) Au titre de la convention avec l'État, le collègue Albert Camus et la commune de Mandelieu-La Napoule :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'État, le collègue Albert Camus et la commune de Mandelieu-La Napoule, concernant l'installation d'une sirène d'alerte, propriété de l'État, sur un bâtiment du Département, le collègue Albert Camus, situé avenue Robert Schumann à Mandelieu-La Napoule, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention, à titre gratuit pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement ;

7°) Au titre de la rectification de la délibération de la commission permanente du 19 octobre 2017 relative aux voûtes de Menton :

- de rectifier le signataire de la convention de mise à disposition de 16 voûtes non cadastrées, d'une superficie d'environ 1 500 m<sup>2</sup>, situées sous la RD 6007, quai Napoléon Bonaparte à Menton approuvée par délibération de la commission

permanente du 19 octobre 2017, qui est la SPL Ports de Menton et non la commune de Menton, selon le projet joint en annexe ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention pour une durée de 12 ans, dont le projet est joint en annexe, moyennant un loyer annuel de 54 000 €, à intervenir avec la SPL Ports de Menton ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 930, programme « Bâtiments, sièges et autres » du budget départemental ;

8°) Au titre du bail avec l'État, pour le compte de la DDTM (ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer) :

- d'approuver les termes du bail d'immeuble à usage de bureaux pour le compte de la DDTM, relatif à la location de locaux au sein du bâtiment Cheiron sis dans le centre administratif sur la commune de Nice, dont le projet est joint en annexe, à savoir :
  - pour la période du 1er juillet 2017 au 30 novembre 2017 : des locaux d'une surface de 5 257,24 m<sup>2</sup> ;
  - à compter du 1er décembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2021 : des locaux d'une surface de 5 144,67 m<sup>2</sup>, dont une surface utile brute de 4 597,13 m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit bail à intervenir avec l'État, moyennant un loyer annuel de 123 € le m<sup>2</sup> par an hors charges, soit un montant de 269 433,55 € pour la période du 1er juillet 2017 au 30 novembre 2017, puis un loyer annuel de 565 447,48 € ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 930, programme « Bâtiments sièges et autres » du budget départemental ;

9°) Au titre du bail avec l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) :

- d'approuver les termes du bail à intervenir avec l'OFII concernant la location de locaux d'une superficie de 692,23 m<sup>2</sup> situés au rez-de-chaussée du bâtiment Mont des Merveilles sis dans le centre administratif sur la commune de Nice, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit bail pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2027, moyennant un loyer annuel de 123 € le m<sup>2</sup> par an hors charges, soit 85 144,29 € ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 930, programme « Bâtiments, sièges et autres » du budget départemental ;



## 10°) Au titre du commissariat de Nice Les Moulins :

- d'approuver la distraction d'emprises de 57 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section OH n° 393 et de 33 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section OH n° 391, des assiettes foncières du bail emphytéotique administratif en date du 12 février 2007, de la convention de mise à disposition annexée à ce bail emphytéotique et de la convention de sous-location en date du 4 juin 2008 par voie d'avenants ;
- de préciser que l'assiette foncière sur laquelle reposeront ces contrats est désormais la suivante :

Section	N°	Lieu-dit	Surface m <sup>2</sup>
OH	246	Chemin de La Digue des Français	74
OH	324	Chemin de La Digue des Français	179
OH	326	Chemin de La Digue des Français	680
OH	328	Chemin de La Digue des Français	400
OH	334	Iscles des Moulins	129
OH	338	Iscles des Moulins	161
OH	344	Chemin de La Digue des Français	9
OH	En cours de numérotation	Chemin de La Digue des Français	2 310
OH		Chemin de La Digue des Français	331
<b>TOTAL :</b>			<b>4 064</b>

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, lesdits avenants et l'ensemble des documents afférents en indiquant que le reste de ces actes est inchangé ;
- d'approuver le principe de la désaffectation et du déclassement de ces emprises d'une superficie de 90 m<sup>2</sup> afin de permettre leur cession à l'établissement public d'aménagement Ecovallée-Plaine du Var, en vue de les intégrer au projet de campus régional de l'apprentissage, cette cession devant être présentée lors d'une prochaine réunion de la commission permanente ;

## 11°) Au titre de l'avenant n°1 à la convention avec la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes sur les locaux actuels du CREAT à La Baronne sur la commune de La Gaude :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention en dates des 20 et 21 décembre 2017 de mise à disposition précaire des locaux actuels du CREAT à la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes ayant pour objet de fixer le montant de l'indemnité pour les éléments non reconstruits par le Département à un montant forfaitaire de 437 377,20 €, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit avenant à intervenir avec la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes ;

- de prélever les crédits nécessaires sur le chapitre 937, programme « Emploi, tourisme et attractivité du territoire » du budget départemental ;

12°) de prendre acte que M. LOMBARDO ne prend pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1379036-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 9

—  
**DISPOSITIF RSA - CONVENTION DE  
COOPÉRATION AVEC PÔLE EMPLOI**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.263-1 et R.263-1 ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active confiant aux départements la gestion intégrale de ce dispositif ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale, approuvant la reconduction sur la période 2018-2020 de son programme départemental d'insertion (PDI) intitulé "plan emploi-insertion 06" ;

Vu la délibération prise le 12 décembre 2014 par l'assemblée départementale approuvant la convention de coopération entre le Département des Alpes-Maritimes et Pôle emploi

pour l'insertion professionnelle des demendeurs d'emploi signée le 11 février 2015 pour une durée allant jusqu'au 31 decembre 2017 ;

Vu le rapport de son président proposant de reconduire la convention de coopération avec Pôle emploi, pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

*Au titre du programme départemental d'insertion 2018-2020*

D'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de coopération pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, dont le projet est joint en annexe, sans incidence financière, à intervenir avec Pôle emploi pour les années 2018 à 2020, afin de permettre :

- aux conseillers Pôle emploi, d'élaborer des parcours prenant davantage en compte des aspects sociaux non seulement pour les allocataires du RSA mais également pour l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi qui en ont besoin ;
- aux travailleurs sociaux du Département et de ses partenaires, après accord préalable de ce dernier, ayant en charge l'accompagnement social de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi, de s'appuyer sur l'expertise des conseillers Pôle emploi.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1377814-DE-1-1
Date de télétransmission: 28/02/18
Date de réception : 28/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 10

—  
**POLITIQUE AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu les articles 375 à 375-8 du code civil ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.112-3, L.221-1, L.222-5-1 et D312-153-1 à D312-153-3 ;

Vu le règlement départemental d'aide et d'actions sociales (RDAAS) ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2018 par l'assemblée départementale relative à la politique d'aide à l'enfance, à la famille, et aux jeunes en difficulté, dans ses dispositions relatives aux foyers de jeunes travailleurs (FJT) ;

Vu le rapport de son président proposant le renouvellement de l'action d'accompagnement conduite au sein des six foyers de jeunes travailleurs gérés par trois associations, pour des jeunes majeurs et des mineurs confiés au Département afin de faciliter la sortie des dispositifs de protection de l'enfance ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- d'approuver, pour l'année 2018, les termes de la convention relative à l'action d'accompagnement des jeunes majeurs et mineurs confiés au Département dès l'âge de 16 ans, conduite au sein des foyers de jeunes travailleurs (FJT), pour un financement global de 1 029 300 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer au nom du Département, ladite convention, dont le projet est joint en annexe, pour une durée d'un an, à intervenir avec les associations gestionnaires des FJT :
  - Logis des Jeunes de Provence ;
  - API Provence ;
  - Montjoye ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 935 du budget départemental de l'exercice en cours.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1376999-DE-1-1
Date de télétransmission: 01/03/18
Date de réception : 01/03/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

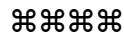
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 11

—  
**ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE  
DOMAINE SOCIAL - SUBVENTIONS**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, présentant les demandes formulées par des associations oeuvrant dans le domaine social sur le territoire des Alpes-Maritimes ;

Après avoir recueilli l'avis de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations et organismes mentionnés dans le tableau joint en annexe, pour un montant total de 717 928,40 € ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes pour l'année 2018, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec :
  - la Banque alimentaire des Alpes-Maritimes ;
  - l'association Entraide et partage ;
  - le Comité départemental de la Ligue contre le cancer ;
  - l'association MIR ;
  - l'association PIMMS Nice Côte d'Azur ;
  - l'association la Semeuse ;
  - le Secours populaire français ;
  - la Mission locale "Est 06 ;
- 3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 934, programme « Plan Alzheimer » et du chapitre 935, programmes « Frais généraux de fonctionnement » de la politique d'aide aux personnes âgées, « Accompagnement social » de la politique d'aide aux personnes handicapées et de la politique d'aide à l'enfance et à la famille, « Prévention » et « Missions déléguées santé » du budget départemental ;
- 4°) de prendre acte que Mmes BORCHIO-FONTIMP, GIUDICELLI et MM. AZINHEIRINHA et ROSSINI ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**



## ANNEXE : LISTE DES DOSSIERS DGA/DSH/DASAT

Associations	Objet	Montant (en €)
Association le Chemin des rêves	aider et soutenir les personnes en situation de handicap, soutenir le projet "la Maison d'Amélie"	1 500
Club rural de l'amitié	assurer l'information auprès des personnes âgées, coordonner les initiatives en faveur des personnes, assurer les liaisons nécessaires entre les organismes	2 500
Association Générations mouvement fédération des clubs d'aînés ruraux	fonctionnement + aide au transport des adhérents "les aînés ruraux dans le cadre des séniors en vacances"	3 000
Association les Veilleurs de vie de la Roya	améliorer le quotidien des résidents et les accompagnements, promouvoir et dynamiser les liens entre les résidents, familles, amis et les professionnels de l'EHPAD	2 000
Association la Récré des seniors	accueillir tous les vendredis après-midi (collations et diverses activités jeux) les personnes atteintes d'Alzheimer, de Parkinson, les personnes mal et non voyants, les personnes handicapées et souffrant de solitude	3 000
Association Les Blouses roses animation loisirs à l'hôpital - Comité d'Antibes	contribuer au mieux-être des malades, promouvoir par des activités adaptées une meilleure réadaptation à la vie sociale des malades et handicapés, contribuer au développement des soins palliatifs et accompagner des personnes en fin de vie	700
Association Aide à domicile en milieu rural Vésubie	maintenir à domicile nos aînés sur le territoire : développer un climat familial, intensifier la solidarité, la vie sociale dans les communes de la vallée de la Vésubie	5 000
<b>A 13 Frais généraux de fonctionnement</b>		<b>17 700</b>

Associations	Objet	Montant (en €)
Association France Alzheimer 06	soutenir, accompagner, informer et aider les malades d'Alzheimer et leurs familles	16 000
<b>A 14 Plan Alzheimer</b>		<b>16 000</b>

Associations	Objet	Montant (en €)
Association Ensemble 2 générations	mettre en relation des séniors disposant d'une chambre libre avec des étudiants qui, en échange de logement, assurent une présence ou rendent des services à l'accueillant et aide au développement pour l'emploi de 2 personnes à mi-temps suite à la perte du contrat aidé	10 000
Association Aide bénévole aux retraités isolés	intervenir dans l'urgence auprès des personnes âgées et/ou handicapées en perte d'autonomie. Empêcher leur isolement et répondre à leurs besoins vitaux immédiats	4 500

ANNEXE : LISTE DES DOSSIERS DGA/DSH/DASAT

Associations	Objet	Montant (en €)
Association les Donneurs de voix - bibliothèque sonore de Cannes-Grasse-Antibes Ouest	enregistrer des ouvrages littéraires sur CD et clés USB afin de les prêter gratuitement à toute personne handicapée pour lire, Animer et assurer la gestion d'œuvres sociales destinées aux personnes atteintes de troubles visuels	<b>1 500</b>
Association les Donneurs de voix - bibliothèque sonore de Nice	mettre à disposition des déficients visuels des enregistrements de livres enregistrés sur supports numériques (CD, clef USB, carte SD)	<b>2 000</b>
Association Avenir et valeurs d'Antibes Juan les Pins	aider à l'achat d'un nouveau véhicule et venir en aide aux personnes présentant un handicap : étudier, développer et améliorer la vie des personnes en situation de handicap	<b>5 000</b>
Association pour Adultes et jeunes handicapés	favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap et assurer leur intégration dans les différents domaines de la vie	<b>2 000</b>
Association des Paralysés de France délégation départementale des Alpes-Maritimes	aider au fonctionnement et amplifier les actions existantes : rompre l'isolement, respecter le choix de vie et améliorer les conditions des personnes handicapées motrices	<b>5 000</b>
Association Apprendre, transmettre et partager	promouvoir l'étude et la pratique musicale vocale au sein d'établissements de soins	<b>4 000</b>
Association Valentin HAUY Comité-Ouest Le Cannet	au service des aveugles et des malvoyants : lunettes pour non voyant	<b>5 000</b>
Association Handi Loisirs	insérer socialement des personnes handicapées, par le sport et les loisirs	<b>2 500</b>
Association Langue des signes française Méditerranée	promouvoir la langue des signes et l'enseigner aux entendants et aux sourds	<b>2 000</b>
Association Médiation cité	accueillir des familles, des personnes isolées et des personnes seules sans attaches familiales en France qui en font la demande, dans le cadre du projet "Bien vieillir ensemble"	<b>7 500</b>
Association Trisomie 21 Alpes-Maritimes	concourir au développement et à l'insertion des jeunes atteints de trisomie 21	<b>6 000</b>
Union nationale des amis et familles de malades mentaux	regrouper les familles de malades mentaux dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts	<b>8 000</b>
Association Parents enfants dyslexiques	aider les enfants dyslexiques à s'épanouir dans le milieu scolaire et social	<b>5 000</b>
Association pour l'intégration des enfants différents	fonctionnement du pôle jeune : permettre aux enfants, adolescents et jeunes adultes handicapés de s'intégrer socialement (usagers en situation de handicap mental de 6-25 ans)	<b>4 000</b>

ANNEXE : LISTE DES DOSSIERS DGA/DSH/DASAT

Associations	Objet	Montant (en €)
Association FRABA	renouveler la classe ouverte, la prise en charge des enfants autistes par le traitement ABA ; la sensibilisation des parents comme relais au domicile	<b>5 000</b>
<b>A 23 Accompagnement social personnes handicapées</b>		<b>79 000</b>

Associations	Objet	Montant (en €)
Association ADAPT & FORM'	accompagner et encadrer des personnes en situation de handicap dans les activités physiques adaptées (alternance de séances de renforcement musculaire et de séances parcours moteurs)	<b>5 000</b>
Geste oreille yeux amour	informer et soutenir les personnes mal entendants : formation à la langue des signes française	<b>3 000</b>
Association pour la promotion de la prévention et de l'économie sociale en Europe	favoriser, promouvoir et développer des réponses adaptées aux besoins sociaux exprimés du jardin pédagogique et partage du prieuré du vieux Logis-Nice	<b>2 500</b>
Ville de Nice	assurer le fonctionnement du Centre d'accueil de jour pour femmes victimes de violence	<b>5 000</b>
Association 123 soleil	assurer le fonctionnement d'une ludothèque sur Mouans-Sartoux	<b>1 000</b>
Association d'action éducative de la liberté surveillée de Nice	venir en aide à des mineurs et des jeunes majeurs défavorisés sous protection judiciaire	<b>2 000</b>
Association des familles d'accueil 06	soutenir les familles d'accueil	<b>2 000</b>
Association Clin d'œil	financer, en dehors des projets spécifiquement thérapeutiques, des activités culturelles et de loisirs ainsi que du matériel à destination des enfants et des adolescents	<b>1 000</b>
Association le Club des bébés	assurer l'éveil collectif des enfants gardés par les assistants maternels agréés	<b>500</b>
Association Enfance et familles d'adoption des Alpes-Maritimes	défendre l'enfant sans famille et respecter les droits de l'enfant	<b>3 000</b>
Association la Maison du Bonheur- Le Château de la Causéga - Fontan	fonctionnement du Château de la Causéga et du lieu de répit où les familles se poseront, pour continuer à se battre contre la maladie, soutien aux personnes malades et aux familles fragilisées par la maladie et/ou le handicap	<b>15 000</b>

ANNEXE : LISTE DES DOSSIERS DGA/DSH/DASAT

Associations	Objet	Montant (en €)
Association la Maison du bonheur	maison d'accueil : hébergement des familles pendant les soins - permettre aux personnes en soins ambulatoires et/ou aux familles dont 1 membre est hospitalisé à NICE, d'accéder aux soins et aux services de santé 24h/24h et 7/7 j - 365 j / an	<b>20 000</b>
Association Médiation 06	médiation familiale pour prévenir et régler, à l'amiable, les conflits familiaux, sur demande des familles et sur demande du Juge des affaires familiales mais aussi sur mandat du Procureur de la République	<b>4 500</b>
Association Médiation mosaïque	favoriser, développer et promouvoir la création d'espaces de médiation	<b>2 000</b>
Association mes Petits pois	réaliser des ateliers de massage pour bébé à l'Ecole des parents, accompagner et soutenir la parentalité	<b>6 500</b>
Regroupement intercommunal des assistantes maternelles non permanentes	regrouper les assistantes maternelles non permanentes pour informer et promouvoir la profession (participation à la journée nationale pour les maisons d'assistantes maternelles)	<b>2 500</b>
Association d'assistantes maternelles Tout petit à petit	mettre en place des formations pour les assistants maternels agréés	<b>600</b>
S.O.S. Suicide Phénix	prévention du suicide : écouter et accueillir des personnes dépressives et suicidaires et leur famille, action spécifique auprès des personnes âgées	<b>1 500</b>
Association d'Action éducative auprès du tribunal pour enfants de Grasse	fonctionnement de l'activité de l'association	<b>2 000</b>
<b>A 31 Prévention</b>		<b>79 600</b>

Associations	Objet	Montant (en €)
Association Entraide de l'église réformée	mettre le centre social aux normes handicapés et sécurité	<b>10 000</b>
Association Aide conseil médiation recouvrement	maintenir et pérenniser des activités pour les séniors : accompagnement et assistance dans l'aide des démarches administratives, assistance juridique, écrivain public	<b>2 000</b>
Association AAA la Porte ouverte	accompagner des personnes et des familles en grande détresse matérielle et sociale : distribution de colis alimentaires aux démunis, aide et assistance	<b>5 000</b>
Association Accueil femmes solidarité	aider et soutenir les femmes victimes de violences conjugales et familiales et les femmes en difficulté	<b>2 500</b>
Association générale des intervenants retraités abcd	association de bénévoles retraités mettant leurs expériences et compétences au service de la lutte contre la précarité et toute sorte d'exclusion sociale ou économique auprès de la population des plus fragilisés (jeunes et séniors)	<b>1 000</b>

ANNEXE : LISTE DES DOSSIERS DGA/DSH/DASAT

Associations	Objet	Montant (en €)
Banque alimentaire des Alpes-Maritimes	collecter, gérer et distribuer une aide alimentaire aux plus démunis du département	<b>77 500</b>
Association Coup de pouce (Antibes)	aide financière alimentaire pour le restaurant social et épicerie solidaire à Antibes	<b>2 000</b>
Association Entraide et partage	fonctionnement et aider les personnes défavorisées et animer le 3ème âge dans son quartier	<b>64 000</b>
Association Loisirs 06	donner aux jeunes du quartier la possibilité d'accéder à des activités musicales et faire découvrir la pratique d'un instrument, lutter contre la délinquance juvénile, créer une chaîne de solidarité entre les jeunes et les personnes âgées	<b>2 500</b>
Association MIR	gérer une épicerie sociale sur le quartier de l'Ariane et distribuer des repas de rue (soupe et de la maraude)	<b>25 000</b>
Association Montjoye	pour le fonctionnement de l'Espace d'information et d'accompagnement (EIA), aides aux victimes d'acte de terrorisme (accueillir, écouter, orienter et accompagner)	<b>7 500</b>
Association Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide	assurer la protection matérielle et morale des orphelins des membres actifs, décédés des suites d'un accident survenu ou d'une maladie contractée à l'occasion du service commandé ou hors service et venir en aide à tout membre actif en difficulté	<b>1 000</b>
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte France	équiper un centre d'hébergement d'urgence pour les Alpes-Maritimes, aide aux populations, action dans le domaine de la santé, du secourisme, de la solidarité et de la formation	<b>5 000</b>
Association Pasteur avenir jeunesse	fonctionnement pour la Maison de services au public (MSAP) et favoriser l'accès aux droits	<b>10 000</b>
Association Pasteur avenir jeunesse	fonctionnement de l'Espace de vie sociale (EVS)	<b>10 000</b>
Association Pasteur avenir jeunesse	fonctionnement des jardins pédagogiques et partagés	<b>2 000</b>
Association Parlons ensemble	accueillir et accompagner les familles des détenus de la maison d'arrêt de Grasse subvention de fonctionnement et aide à la formation des bénévoles	<b>500</b>
Secours catholique Délégation des Alpes-Maritimes	accompagnement social, écoute, soutien économique, moral et psychologique des personnes en difficulté, aide alimentaire et financière et aide aux personnes âgées, malades, isolées, handicapées et aux enfants	<b>15 000</b>
Secours populaire français	organiser la journée "des oubliés des vacances" et aider au fonctionnement et au soutien à la création de 4 nouvelles antennes sur le Département : Roquebillière, Vallauris, Menton et Nice Carlone	<b>40 000</b>
Association Equipe Saint-Vincent Menton	fonctionnement de la coopérative alimentaire d'insertion	<b>2 000</b>

## ANNEXE : LISTE DES DOSSIERS DGA/DSH/DASAT

Associations	Objet	Montant (en €)
Association PIMMS Nice Côte d'Azur	accueillir et aider les usagers dans leurs démarches administratives	18 000
Association française des centres de consultation conjugale des Alpes-Maritimes	aider les personnes dans l'évolution de leur vie affective, spécialement dans leur relation de couple et de famille, service de médiation familiale	1 500
Mission locale Est 06	adhésion des communes de moins de 3.500 habitants à la Mission locale Est 06 pour l'accompagnement socio professionnel des jeunes	20 728,40
Association les Marguerites	épicerie solidaire et vestiaire social	5 000
Association Adrien	soutien aux enfants malades	5 000
Association la Semeuse	fonctionnement de l'espace de vie de la Condamine à destination des adolescents	25 000
Archiconfrérie de la Miséricorde	rénovation du logement social	20 000
Association la Maison des enfants	Création d'un espace de vie social dans la vallée de l'Estéron	16 000
<b>A 33 Accompagnement social enfance</b>		<b>395 728,40</b>

Associations	Objet	Montant (en €)
Association française des diabétiques des Alpes-Maritimes	améliorer la qualité de vie des personnes diabétiques : défendre et accompagner les personnes vulnérables atteintes du diabète et leurs aidants	2 000
Association AIDES	aides aux malades, à la recherche, informations sur le syndrome immuno-déficitaire acquis et les hépatites, prévention, information contre le SIDA, soutien aux personnes atteintes par le virus	15 000
Association pour la promotion de la prévention et de l'économie sociale en Europe	subvention de fonctionnement, pour les actions de prévention et de promotion de la santé de Carros - médiation en santé - adulte relais en santé	3 000

ANNEXE : LISTE DES DOSSIERS DGA/DSH/DASAT

Associations	Objet	Montant (en €)
Association Action santé alternative du bassin cannois	action de lutte contre le SIDA, les IST et les hépatites, soutien, encadrement, accueil, suivi à domicile des personnes atteintes du VIH ou d'autres pathologies chroniques invalidantes, information-prévention - TROD	<b>2 000</b>
Association des Secouristes de la Côte d'Azur	enseigner et pratiquer le secourisme	<b>900</b>
Association Clairs horizons	promouvoir, entreprendre et soutenir les personnes atteintes de cancer et leur entourage par des actions d'accompagnement	<b>4 500</b>
Centre régional d'information et de prévention du SIDA	information, prévention sur le SIDA, l'hépatite C, la toxicomanie, sexualité des jeunes	<b>13 000</b>
Association Ensemble avec Benoît	informer sur les dons de plaquettes et de moelle osseuse : aide aux enfants atteints de leucémie et à leur famille, aide à la recherche contre la leucémie : aider ponctuellement à financer la réalisation des typages HLA	<b>2 000</b>
Etablissement français du sang Alpes-Méditerranée	journées niçoises de promotion don et des collectes du sang : campagne de sensibilisation (mai et octobre) dans le département des Alpes-Maritimes	<b>2 000</b>
Equipe nationale d'intervention en prévention de la santé pour les entreprises	promotion de la santé en milieu festif dont les actions de santé sexuelle VIH/IST/HEPATITES	<b>9 000</b>
Groupement des parkinsoniens des Alpes-Maritimes	aider les malades et leur famille pour mieux comprendre et vivre leur maladie, informer et briser l'isolement des malades	<b>2 000</b>
Association JALMALV jusqu'à la mort accompagner la vie	accompagner les personnes en fin de vie à domicile et en milieu hospitalier, contribuer à faire évoluer les attitudes face à la mort	<b>2 500</b>
Association JALMALV jusqu'à la mort accompagner la vie	organiser le congrès national annuel de la fédération JALMALV qui aura lieu les 16,17 et 18 mars 2018 à Antibes Juan-les-Pins	<b>2 500</b>
Ligue contre le cancer comité des Alpes-Maritimes-Espace de Nice	Soutenir l'accueil de jour de la Ligue.	<b>35 000</b>
Association solidarité et aide aux malades de l'alcool	accueillir, aider et orienter les personnes en difficulté avec l'alcool - prévention en milieu scolaire et sportif	<b>1 000</b>
Section pour le dépistage des maladies parasitaires	aider pour l'organisation des congrès SFMM/SPF/RESFIZ	<b>5 000</b>
Association SIS Animation	<u>Centre de ressources</u> : pour le fonctionnement de la délégation régionale SIDA info service/ SIS ANIMATION 06	<b>10 000</b>

ANNEXE : LISTE DES DOSSIERS DGA/DSH/DASAT

Associations	Objet	Montant (en €)
Association SIS Animation	<u>Organiser, le 1er décembre 2018, la journée mondiale</u> de lutte contre le Sida par le collectif de lutte contre le Sida des Alpes-Maritimes	<b>5 000</b>
Association SOS Cancer du sein PACA et Corse	informer, aider et soutenir les femmes atteintes du cancer du sein et leurs proches, écoute téléphonique en milieu hospitalier, sensibiliser au dépistage et à la prévention	<b>1 000</b>
Association SOS Cancer du sein PACA et Corse	organiser le projet Les Régates "Rose" : journée d'évasion et d'oubli de la maladie pour les femmes atteintes	<b>1 000</b>
Union des amicales et associations pour le don du sang bénévole du département des Alpes-Maritimes	campagne de sensibilisation sur la nécessité du don du sang dans le département des Alpes-Maritimes	<b>5 000</b>
Association SAMI	actions de santé et lien social, aides aux personnes seules suite à une maladie ou chômage et aux personnes âgées	<b>5 000</b>
<b>A 41 Missions déléguées santé</b>		<b>128 400</b>

Associations	Objet	Montant (en €)
Association collectif des associations des Harkis des Alpes-Maritimes	défendre les familles de Harkis et de les représenter auprès des pouvoirs publics	<b>1 500</b>
<b>A 7 Aide aux jeunes en difficulté</b>		<b>1 500</b>

**TOTAL GENERAL** **717 928,40**



Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1377198-DE-1-1
Date de télétransmission: 01/03/18
Date de réception : 01/03/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

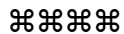
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 12

—  
**POLITIQUE DES ESPACES NATURELS**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la directive européenne 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/43/ CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2015 validant le document d'objectifs (DOCOB) et désignant le Département opérateur technique et animateur du site Natura 2000 "Corniches de la Riviera" pour la période 2015-2017 ;

Vu la délibération prise le 22 janvier 2004 par l'assemblée départementale adoptant le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ;

Vu la délibération prise le 12 décembre 2012 par la commission permanente approuvant les objectifs de la stratégie départementale de pérennisation des sports de nature et validant la nouvelle composition de la commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) concourant notamment à l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) ;

Vu la délibération prise le 21 décembre 2015 par la commission permanente approuvant la signature du protocole cadre 2016-2018 relatif à l'entretien et à la gestion du réseau de stations météorologiques départemental "feux de forêt" avec Météo-France ;

Vu la délibération prise le 7 avril 2017 par la commission permanente approuvant le principe de la participation du Département au Plan intégré thématique (PITEM) "Outdoor", rebaptisé "MITO-modèle intégré pour le tourisme outdoor", déposé par le chef de file, la Région Piémont ;

Vu la délibération prise le 2 juin 2017 par la commission permanente approuvant la participation du Département au projet simple « ALPIMED PATRIM » déposé par le chef de file, la Métropole Nice Côte d'Azur, dans le cadre du Plan intégré territorial (PITER) "ALPIMED" ;

Vu la décision du comité de suivi du 5 juillet 2017 à Digne-les-Bains sélectionnant ces deux plans intégrés, dans le cadre du 3ème appel à projets du programme de coopération Interreg V-A France Italie Alcotra 2014-2020 ;

Vu la délibération précitée prise le 2 juin 2017 par la commission permanente approuvant les conventions pour la pérennisation de l'activité d'escalade sur les sites des communes de Valdeblore et Saint-Martin-Vésubie avec le Comité territorial montagne-escalade des Alpes-Maritimes, l'Office national des forêts et les communes concernées ;

Considérant que les orientations de la Fédération française de la montagne et de l'escalade ayant changé, de nouvelles conventions sont à conclure pour la pérennisation de l'activité d'escalade sur les sites des communes de Valdeblore et Saint-Martin-Vésubie ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant les orientations pour l'année 2018 de la politique départementale en faveur du plan environnemental « Green Deal », approuvant notamment l'actualisation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par la commission permanente autorisant la signature de la convention-cadre avec le comité départemental de la Fédération de montagne et d'escalade (FFME) portant sur des actions de développement, de gestion des sites d'intérêt départemental, de promotion et d'animation pour l'année 2018, et fixant le montant global maximum de la participation départementale décliné en programmes annuels d'actions annexés à la convention ;

Vu le rapport de son président proposant :

\* d'approuver le plan de gestion éco-pastoral de la Grande Corniche élaboré en référence au projet agro-environnemental climatique "Corniches de la Riviera" ;

\* de compléter la convention-cadre adoptée par délibération du 8 décembre 2017 précitée, avec la Fédération française de montagne et escalade en ajoutant en annexe le programme d'actions concernant la gestion des sites d'escalade ;

\* d'approuver l'actualisation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ;

\* la signature de conventions, au titre :

- de la politique des espaces naturels et de la politique de soutien à la filière bois et de préservation de la forêt pour l'attribution de subventions de fonctionnement ;

- de la politique de randonnées et des activités de pleine nature, relatives à la participation du Département à trois projets simples qui s'inscrivent dans le cadre des programmes européens PITER "ALPIMED" et PITEM "MITO";

- du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), avec respectivement le comité départemental de la randonnée pédestre des Alpes-Maritimes et un propriétaire privé ;

- du plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI), pour la pérennisation de la pratique des activités d'aéromodélisme, de cyclotourisme et d'escalade avec les communes et les organismes concernés ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre de la gestion des espaces naturels :

- Concernant le plan de gestion éco-pastoral de la Grande Corniche :
  - d'approuver le plan de gestion éco-pastoral de la Grande Corniche élaboré conjointement par le Département des Alpes-Maritimes en tant qu'animateur du site Natura 2000 des Corniches de la Riviera et le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit plan de gestion éco-pastoral avec le groupement pastoral de la Grande Corniche, dont le projet est joint en annexe ;
- d'octroyer pour 2018, les aides départementales suivantes :
  - 18 000 € au Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) ;

- 45 000 € maximum au Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNM) ;
  - 25 000 € maximum au Conservatoire d'espaces naturels Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA) ;
  - 10 000 € maximum à la Ligue pour la protection des oiseaux de Provence Alpes Côte d'Azur (LPO PACA) ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes, dont les projets sont joints en annexe, définissant les modalités de versement des aides départementales à intervenir avec :
- le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée ;
  - le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles ;
  - le Conservatoire d'espaces naturels Provence Alpes Côte d'Azur ;
  - la Ligue pour la protection des oiseaux de Provence Alpes Côte d'Azur ;
- de compléter la convention-cadre conclue avec le comité départemental de la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME) approuvée par délibération de la commission permanente du 8 décembre 2017, par le programme d'actions relatives à la gestion des sites d'escalade, pour un montant de 15 000 €, selon le détail de la fiche jointe en annexe, étant précisé que le montant global de la subvention au titre de l'année 2018 reste inchangé ;

2°) Au titre du soutien à la filière bois et de la préservation de la forêt :

- d'octroyer pour l'année 2018, les aides départementales suivantes :
- 14 000 € maximum au Centre régional de la propriété forestière (CRPF) ;
  - 14 000 € maximum à la Coopérative Provence Forêt (CPF) ;
  - 55 000 € au titre de la poursuite des actions menées en faveur de la forêt et pour la mise en place d'un ou plusieurs Paiements pour services environnementaux (PSE) sur le territoire ainsi que 15 000 € au titre du relais départemental bois énergie, à l'Association des communes forestières des Alpes-Maritimes (ACOFOR 06) ;
  - 5 000 € à l'Institut national de recherche agronomique (INRA) ;
  - 40 000 € maximum à l'Office national des forêts (ONF) ;
  - 4 460 € maximum à Météo-France ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec :
- le CRPF pour le financement partiel d'un poste de chargé de mission et quelques journées d'un ingénieur forestier, en vue de réaliser des actions de conseil et de susciter des regroupements de propriétaires pour l'exploitation et la commercialisation du bois ;

- la Coopérative Provence Forêt relative au financement d'actions mises en œuvre dans les Alpes-Maritimes destinées à favoriser la commercialisation et la mobilisation des bois en forêt privée ;
- l'ACOFOR 06 définissant les modalités du soutien financier apporté par le Département à l'activité globale de l'association pour son action de formation, d'information auprès des communes et de soutien aux projets forestiers ainsi qu'au titre du relais départemental bois énergie ;
- l'INRA pour le développement dans les Alpes-Maritimes des méthodes de lutte alternative contre la chenille processionnaire du pin ;
- l'ONF définissant les modalités d'un partenariat avec l'objectif partagé d'optimiser les actions menées au titre de la protection et de la valorisation des espaces naturels et forestiers des Alpes-Maritimes ;
- Météo-France relative à l'exploitation et la gestion du réseau feux de forêt du Département des Alpes-Maritimes ;

3°) Au titre des activités de randonnée et de sports de pleine nature :

*Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> appel à projets du programme de coopération INTERREG V-A France-Italie ALCOTRA-2014-2020 – Axe 3 : Attractivité du territoire - Objectif spécifique 3.1 : Patrimoine naturel et culturel- Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA*

- Concernant le Plan intégré territorial (PITER) ALPIMED :
  - d'approuver la participation du Département, en tant que partenaire, au projet simple ALPIMED PATRIM, déposé par la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), chef de file, portant sur des travaux d'aménagement et de restauration des sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), l'installation de signalétique sur les itinéraires transfrontaliers, l'impression de brochures et de topo guides présentant l'offre de randonnées de la zone ; le coût des actions portées par le Département s'élève à 415 250 € maximum dont :
    - FEDER (85 %) : 352 962 €
    - Autofinancement (15 %) : 62 288 €
- Concernant le Plan intégré thématique (PITEM) « Outdoor » rebaptisé « MITO - Modèle intégré pour le tourisme outdoor » :
  - d'approuver la participation du Département, en tant que partenaire, au projet simple « Outdoor data », déposé par la Région PACA, chef de file, portant sur la réalisation d'un diagnostic territorial et la mise en œuvre d'un observatoire des activités de loisirs et de tourisme outdoor, dans le cadre

du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) ; le coût des actions portées par le Département s'élève à 215 294 € dont :

- FEDER (85 %) : 183 000 €
- Autofinancement (15 %) : 32 294 €

- d'approuver la participation du Département, en tant que partenaire, au projet simple « Parcours outdoor transfrontaliers », déposé par la Région autonome Vallée d'Aoste, chef de file, portant sur la remise en état, le confortement et la promotion de sentiers inscrits au PDIPR transfrontaliers avec l'Italie et le département des Alpes de Haute-Provence ; le coût des actions portées par le Département s'élève à 202 875 € dont :

- FEDER (85 %) : 172 444 €
- Autofinancement Département (15 %) : 30 431 €

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions de coopération transfrontalière INTERREG V-A relatives à la réalisation de ces trois projets simples, à intervenir avec les partenaires listés dans les projets de convention joints en annexe ;

4°) Au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) :

- d'approuver la modification de tracé du PDIPR au niveau du Domaine des Courmettes situé sur la commune de Tournettes-sur-Loup et de l'intégrer au PDIPR conformément au détail et à la carte joints en annexe ;
- d'octroyer pour l'année 2018 une subvention de 20 000 € au Comité départemental de la randonnée pédestre des Alpes-Maritimes pour la gestion du balisage et le petit entretien des itinéraires dits « GR » qui traversent les Alpes Maritimes ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions suivantes, dont les projets sont joints en annexe :
  - la convention de partenariat, à intervenir pour l'année 2018 avec le Comité départemental de la randonnée pédestre des Alpes-Maritimes, précisant les modalités générales de collaboration afin de favoriser et promouvoir la pratique de la randonnée pédestre dans le département, sur les sentiers actuellement inscrits au PDIPR ;
  - les conventions de passage, sans incidence financière, permettent l'ouverture au public de sentiers de randonnée inscrits au PDIPR traversant des parcelles privées, dont la durée est de 5 ans, renouvelable par reconduction expresse, à intervenir avec :

- M. JH, mandataire de M. HJL et de Mme MHC, pour des parcelles sises sur la commune de Saint-Jeannet ;
- la SCI Edith CAVELL, pour des parcelles sises sur les communes de Saint-Vallier de Thiey et Andon ;

5°) Au titre du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) :

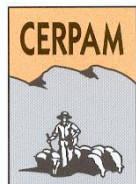
➤ d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions de partenariat pour la pérennisation des sports de nature, sans contrepartie financière, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir :

- pour la pratique du cyclotourisme sur la boucle de l'Authion, avec le Parc national du Mercantour, et le Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore, pour une durée de cinq ans, renouvelable tacitement trois fois ;
- pour la pratique de l'aéromodélisme sur le site du plateau de Calern de l'Observatoire de la Côte d'Azur (OCA), avec l'OCA, la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis (CASA), la Commune de Caussols, et le Modèle Air Club de Cannes, pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement trois fois ;
- pour la pratique de l'escalade, pour une durée de trois ans renouvelable tacitement trois fois, avec le Comité territorial montagne-escalade des Alpes-Maritimes, l'Office national des forêts (ONF) et les communes de :
  - Valdeblore pour les sites de La Roche et des Millefontes ;
  - Saint-Martin-Vésubie pour le site du Trou du diable ;
  - Valdeblore et Saint-Martin-Vésubie pour le site de Vernet haut et bas ;

6°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 937, programmes « Espaces naturels paysages » et « Forêts », du budget départemental ;

7°) de prendre acte que Mmes DUMONT, FERRAND, MERLINO-MANZINO, OLIVIER, PIRET, SATTONNET et MM. BAUDIN, BECK, CIOTTI, GINESY, LISNARD, LOMBARDO, ROSSI et VEROLA ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**



Centre d'Etudes  
et de Réalisations  
Pastorales  
Alpes-Méditerranée



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

## PLAN DE GESTION ECO-PASTORAL

Mesure agro-environnementale et climatique HERBE-09

(Mesure PA – CORI – HE10)

Nom de l'unité pastorale	La Forna et la Justice
Nom du demandeur	GP de la Grande Corniche
Numéro pacage	006001679
Site Natura 2000	Site Natura 2000 FR9301568 « Corniches de la Riviera »
PAEC	Corniches de la Riviera
Département	Alpes-Maritimes
Rédacteurs	ALG (CERPAM) GP (Département 06)
Date	13/04/2016

Le présent plan de gestion est établi en référence au projet agro-environnemental climatique Corniches de la Riviera validé en CRAEC en avril 2016.

Il résulte d'un croisement entre le diagnostic de l'usage pastoral et le diagnostic écologique.



# SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1. VOLET PASTORAL .....</b>	<b>5</b>
1.1. PRÉSENTATION DES ZONES PASTORALES CONCERNÉES.....	5
<i>Description succincte de l'exploitation : .....</i>	<i>5</i>
<i>Description succincte de l'ensemble des zones pastorales exploitées : .....</i>	<i>5</i>
<i>Equipements pastoraux en place : .....</i>	<i>5</i>
1.2. LA RESSOURCE PASTORALE .....	6
1.3. LA GESTION PASTORALE ACTUELLE DE L'UNITÉ .....	6
1.4. ATOUTS ET CONTRAINTES.....	6
<i>Externes : .....</i>	<i>6</i>
<i>Internes : .....</i>	<i>6</i>
1.5. SYNTHÈSE .....	7
<b>2. VOLET ÉCOLOGIQUE.....</b>	<b>8</b>
2.1. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	8
<i>Environnement physique : .....</i>	<i>8</i>
<i>Zonages environnementaux : .....</i>	<i>8</i>
2.2. HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS CONCERNÉS PAR LES PRATIQUES PASTORALES .....	9
<i>Etat de référence : .....</i>	<i>9</i>
<i>Données sources : .....</i>	<i>9</i>
2.3. ESPÈCES VÉGÉTALES ET ANIMALES, COMMUNAUTAIRES OU PATRIMONIALES, CONCERNÉES PAR LES PRATIQUES PASTORALES ..	10
<i>Etat de référence : .....</i>	<i>10</i>
<b>3. LE PLAN DE GESTION ÉCO-PASTORAL : CROISEMENT ENTRE ENJEUX PASTORAUX ET ÉCOLOGIQUES .....</b>	<b>10</b>
3.1. ANALYSE CROISÉE .....	10
3.2. MESURES DE GESTION .....	11
Amélioration de la gestion pastorale Mesure PA – CORI – HE10 pour EU HERB 09.....	11
<i>Objectif : avoir une gestion pastorale répondant aux enjeux du site .....</i>	<i>11</i>
<i>Préconisations d'utilisation pastorale : .....</i>	<i>11</i>
<i>Engagements du bénéficiaire : .....</i>	<i>11</i>
<i>Résultats attendus : .....</i>	<i>11</i>
<i>Points de contrôle : .....</i>	<i>11</i>
Gestion pastorale avec ouverture ciblée (EU HERB09).....	12
<i>Objectifs : .....</i>	<i>12</i>
<i>Préconisations d'utilisation pastorale : .....</i>	<i>12</i>

<i>Engagements du bénéficiaire</i> : .....	12
<i>Résultat attendu</i> : .....	12
<i>Points de contrôle</i> : .....	12
<b>ANNEXES : GRILLE D'ÉVALUATION DU NIVEAU DE PRÉLÈVEMENT PAR LE PÂTURAGE</b> .....	<b>12</b>
<b>CARTES À FOURNIR</b> .....	<b>13</b>
CARTE DES SECTEURS À ENJEU ÉCOLOGIQUE : .....	13
CARTE DE LA GESTION ÉCO-PASTORALE : .....	13

## Introduction

---

Le plan de gestion éco-pastoral (PGEP) est un document signé par le contractant.

Il dresse un état des enjeux sur les pratiques/contraintes liées au pastoralisme et des enjeux de biodiversité. Il permet de définir des mesures de gestion du troupeau qui répondent au mieux aux enjeux pré-cités.

Le PGEP est élaboré conjointement par le CERPAM et l'animateur Natura 2000 ou PAEC du site concerné.

**Le contractant s'engage à informer le berger éventuel du PGEP.**

**Le PGEP est issu des discussions entre le contractant, le CERPAM et l'animateur PAEC/ Natura 2000. Il s'appuie sur une concertation locale.**

**En cas de modification significative dans les pratiques pastorales, il est impératif d'informer l'opérateur agro-environnemental) du site pour validation.**

**De manière générale, les éleveurs tiendront informés l'opérateur de tout projet pouvant avoir un impact sur le milieu pour vérifier qu'il soit en adéquation avec les enjeux du site Natura 2000.**

# 1. Volet pastoral

---

## 1.1. Présentation des zones pastorales concernées

### DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'EXPLOITATION :

Le groupement pastoral de la Grande corniche est constitué de 5 éleveurs bovins des vallées du Haut-Pays des Alpes-Maritimes qui regroupent une partie de leurs troupeaux entre janvier et mai en transhumance hivernale sur le Parc naturel départemental de la grande corniche et ceci depuis une dizaine d'années.

Le site péri-urbain étant très fréquenté, un vacher est embauché pour surveiller la trentaine de bovins durant cette période.

Cette transhumance a un intérêt pour les éleveurs car leurs animaux peuvent valoriser une ressource pastorale disponible à cette période alors que dans leurs vallées, le climat les oblige à les rentrer en bâtiment et à distribuer du foin. L'autre intérêt est l'entretien du milieu par les bovins afin d'une part de maintenir le milieu ouvert dans cet espace forestier et d'autre part de réduire la masse de végétation combustible sur cette zone très soumise aux risques incendie.

### DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ENSEMBLE DES ZONES PASTORALES EXPLOITÉES :

Le territoire utilisé actuellement par le troupeau correspond à deux sites distincts :

- La Forna : Deux parcs sont installés sur cette partie du Parc.

Le premier est un petit parc de 6,5 ha sur le haut du versant autour du Fort de la Revère à une altitude de 650-680 m, exposé nord.

Le deuxième, plus grand (28 ha), se situe sur l'ubac de la Forna à une altitude comprise entre 550 et 650 m, exposé nord excepté sur la crête donnant sur la mer. Le sol est rocailleux. C'est là que se concentre la présence de la Nivéole de Nice (voir volet écologique).

- La Justice :

Le plateau et l'ubac de la justice sont divisés en plusieurs parcs de pâturage (4 en 2016) entre 400 et 569 m d'altitude. Sur le plateau, la pente est faible tandis que sur l'ubac elle est forte localement.

### EQUIPEMENTS PASTORAUX EN PLACE :

- Le site est globalement accessible par des pistes longeant le pâturage puis par des sentiers.
- Le vacher est logé sur le Parc, dans une vigie « DFCI » à proximité du Fort de la Revère.
- L'accès à l'eau pour l'abreuvement du troupeau est variable avec soit un système direct de tuyau depuis le réseau ou en transportant l'eau sur des citernes mobiles.
- Les clôtures sont toutes mobiles en piquets plastiques type « Rappa © » avec deux fils électrifiées alimentés par des batterie à panneaux solaires.

## 1.2. La ressource pastorale

La ressource pastorale est composée d'un mélange de lande à ciste blanc, genêt cendré, calycotome et euphorbe épineuse, de garrigue à chêne vert et avec un couvert forestier de pin maritime plus ou moins dense.

Le brachypode penné est très présent et constitue l'essentiel de la ration des bovins sachant que le chêne vert est aussi très consommé.

## 1.3. La gestion pastorale actuelle de l'unité

Le troupeau est conduit en 1 seul lot au pâturage géré en parcs.

Voici le calendrier de pâturage :

Période	Quartiers utilisés	Dates	Durée	Effectifs
Hiver	Justice	Mi-janvier – début avril	75-90 jours	Entre 28 et 32 bovins
Printemps	Forna	Début avril à mi-mai	30-45 jours	Entre 28 et 32 bovins

Ce calendrier de pâturage avec l'effectif présent correspond à une bonne gestion de la ressource pastorale et de l'espace. En cas de modification significative de ce calendrier, une information sera faite auprès de l'animateur pour valider sa cohérence avec les enjeux identifiés dans la MAEC.

## 1.4. Atouts et contraintes

### EXTERNES :

La fréquentation est extrêmement forte, surtout les week-ends en cas de beau temps. La surveillance est donc très importante, surtout du fait des interactions avec les chiens de promeneurs qui s'approchent des vaches, voire les perturbent.

La chasse peut être pratiquée mais de façon encadrée, cela ne perturbe pas la gestion pastorale.

### INTERNES :

Il n'y a pas d'eau « naturellement » disponible sur le site ce qui demande une gestion de l'alimentation en eau des abreuvoirs via des citernes et des transports d'eau.

## 1.5. Synthèse

Sujet	Points forts	Points faibles
<b>L'emploi</b>	1 vacher salarié et appui ponctuel des éleveurs	
<b>Conditions de vie du berger</b>	Vigie en bon état sur le site	
<b>Conditions de travail et système d'utilisation</b>	Petit troupeau à gérer	
<b>Paysage et patrimoine</b>	Vue sur la mer côté Sud et sur le Mercantour côté Nord	
<b>Gestion de l'eau</b>		Pas d'eau disponible naturellement demande manutention
<b>Multi-usage</b>	Très forte fréquentation	Volet pédagogique
<b>Biodiversité &amp; milieu naturel</b>	Très fort enjeux environnementaux liés au maintien des milieux ouverts	Sensibilité des espèces végétales patrimoniales à un pâturage inadapté ou mal mené

## 2. Volet écologique

### 2.1. Contexte général

#### ENVIRONNEMENT PHYSIQUE :

Tableau de synthèse des principales informations permettant de caractériser le contexte global sur le site:

<b>Contexte géologique</b>	Calcaires durs et structures complexes de roches mère affleurante
<b>Altitude</b>	690 mètres
<b>Etages de végétation</b>	Thermo-méditerranéen (Très rare en France) et méso-méditerranéen
<b>Réseau hydrographique</b>	Aucun cours d'eau significatif
<b>Climatologie</b>	Climat méditerranéen
<b>Biogéographie</b>	Thermo-méditerranéen (Très rare en France) et méso-méditerranéen

#### ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX :

Tableau des principaux zonages environnementaux intersectant l'unité pastorale :

Type zonage	Zonage	Commentaire (% de l'UP concernée...)
<b>Gestion concertée</b>	Natura 2000 (DH et/ou DO)	100 %
	Parc naturel départementaux	100 %
<b>Protection</b>	Parc national	0%
	Site classé	0%
	Réserve Naturelle (RNN, RNR...)	0%
	Réserve Biologique (RBI, RBD)	0%
	Réserve de chasse ou de pêche	0%
	APPB	0%
	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I ou II	7 ZNIEFF de type I et II

## 2.2. Habitats naturels et semi-naturels concernés par les pratiques pastorales

### ETAT DE RÉFÉRENCE :

Liste mise à jour des habitats d'intérêt communautaire et prioritaires, au niveau de l'unité pastorale. A noter que les habitats qui présentent les enjeux de conservation les plus importants sont :

Code EUR27 ou cahier d'habitats	Libellé habitat	Intitulé habitat dans le DOCOB	Niveau d'enjeu de conservation dans le DOCOB (très fort, fort...)	Commentaires (quantité, qualité, enjeu dans l'UP, secteurs dégradés...)
9540	Forêts méditerranéenne de conifères	Pinèdes thermophiles littorales	Fort	Habitat d'enjeu régional fort sensible aux dégradations
9340	Forêts de à Quercus ilex	Yeuseraies rupicoles à mature	Moyen à très fort	Habitat d'un grand intérêt qui est sensible aux dégradations
8210	Pentes rocheuses	Rochers et falaises calcaires thermophiles	Très fort	Habitat d'importance majeur pour la Nivéole de Nice qui présente une dynamique de fermeture du milieu défavorable à l'espèce endémique

### DONNÉES SOURCES :

Les données précédentes ont été obtenues dans le DOCOB. Les inventaires afférents ont été réalisés de juin à septembre 2013 par le bureau d'études BIODIV.



## 2.3. Espèces végétales et animales, communautaires ou patrimoniales, concernées par les pratiques pastorales

### ETAT DE RÉFÉRENCE :

Liste des espèces à enjeu de conservation, au niveau de l'unité pastorale :

Groupe taxonomique	Nom espèce	Espèce protégée	Milieux préférés	Niveau enjeu de conservation sur le site N2000	Commentaires (effectif, rareté, secteurs de présence...)
	Nivéole de Nice	X	Pelouses sèches, friches, garrigues	Très fort	Endémique de responsabilité mondiale
	Spéléropes de strinati	X	Milieux rupestres naturels et anthropiques	Très fort	Environ 10 stations, site d'importance nationale
	Phyllodactyle d'Europe	X	Milieu rupestres naturels	Très fort	Environ 15 stations, site d'importance nationale, unique station continentale française

Données sources : Les données précédentes ont été obtenues dans le DOCOB. Les inventaires afférents ont été réalisés de juin à septembre 2013 par le bureau d'études BIODIV.

## 3. Le plan de gestion éco-pastoral : croisement entre enjeux pastoraux et écologiques

### 3.1. Analyse croisée

Enjeux environnementaux	Pratiques pastorales actuelles ou récentes	Préconisations d'évolutions, mesures retenues
Présence de la Nivéole de Nice	Pâturage	Pâturage et actions ciblées de réouverture
Spéléropes de strinati	Pâturage	Maintien d'un pâturage raisonné et contrôlé sur des habitats composés d'anfractuosités rocheuses
Phyllodactyle d'Europe	Pâturage	Maintien d'un pâturage raisonné et contrôlé sur des habitats composés d'anfractuosités rocheuses

## 3.2 Mesures de gestion

### Amélioration de la gestion pastorale Mesure PA – CORI – HE10 pour EU HERB 09

#### OBJECTIF : AVOIR UNE GESTION PASTORALE RÉPONDANT AUX ENJEUX DU SITE

#### PRÉCONISATIONS D'UTILISATION PASTORALE :

**Effectif maximal sur l'ensemble de l'unité :** 40 UGB

**Niveau de consommation du tapis herbacé :** entre 2 et 5 selon la grille de raclage nationale chaque année

**Niveau de consommation de la strate ligneuse :** consommation ponctuelle des arbustes par les brebis.

**En complément**, il est autorisé de procéder à des coupes d'arbres ou d'arbustes sans limitation de taille ou d'âge ni de nombre pour garder le site accessible au troupeau et agrandir les zones ouvertes. En particulier, les bordures des prés pourront être traitées.

#### ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE :

↪ Faire pâturer la zone chaque année.

↪ Mettre en œuvre les préconisations d'utilisation pastorale.

↪ Interdiction du retournement des surfaces engagées : seul un renouvellement par travail superficiel du sol au cours des 5 ans est autorisé.

↪ Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées.

↪ Enregistrement des interventions : l'enregistrement devra porter à minima sur les points suivants (un cahier d'enregistrement des pratiques sera fourni à l'éleveur avec ce plan de gestion) :

- Identification de l'élément engagé (numéro de l'îlot tel que localisé sur le registre parcellaire graphique).
- En cas de coupe d'arbres, pose de clôtures ou de points d'eau ainsi que d'affouragement à la parcelle : dates et localisation.

#### RÉSULTATS ATTENDUS :

Maintien voire amélioration du milieu par rapport aux enjeux identifiés.

#### POINTS DE CONTRÔLE :

Pour l'ensemble des pratiques citées ci-dessus, un contrôle visuel sur site est possible. En complément, l'enregistrement de l'ensemble de ces pratiques doit être réalisé et pourra être vérifié.

## Gestion pastorale avec ouverture ciblée (EU HERB09)

### OBJECTIFS :

A partir des zones de présence repérée de la Nivéole de Nice, créer des ouvertures en petites clairières et couloirs reliant ces zones pour favoriser le développement de la Nivéole ou au moins de maintenir en l'état les stations existantes

### PRÉCONISATIONS D'UTILISATION PASTORALE :

Idem mesure amélioration gestion pastorale (paragraphe précédent).

### ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE :

Idem mesure amélioration gestion pastorale (paragraphe précédent) et en complément :

↳ En concertation avec l'opérateur Natura 2000 et avec l'accord des propriétaires : **débroussaillage manuel** des zones identifiées :

- **Espèces à éliminer** : préférentiellement le ciste, les autres espèces pouvant être éliminées. Ponctuellement, élagage des arbres en lisière des ouvertures pour garder le milieu potentiellement favorable à la Nivéole.
- **Périodicité d'élimination des rejets** : 1 fois au minimum sur les 5 ans
- **Période d'interdiction des travaux** : de Mars à juin
- **Méthode d'élimination mécanique** : débroussailleuse à dos à couteaux-broyeur et autres petits matériel de coupe.
- **Traitement des rémanents** : les rémanents du broyage seront laissés et les branches mises en tas au pied des arbres.

### RÉSULTAT ATTENDU :

Maintien voire agrandissement des milieux ouverts en cours de fermeture pour préserver les milieux favorables à la Nivéole.

### POINTS DE CONTRÔLE :

Réalisation des travaux et enregistrement de l'ensemble de ces pratiques.

## Annexes :

### Grille d'évaluation du niveau de prélèvement par le pâturage

La grille nationale d'évaluation du niveau de prélèvement a été construite et étalonnée sur la base de coupes de phytomasse et de transects avant et après pâturage qui ont été comparés à l'état visuel du tapis herbacé après pâturage.

Cinq classes de prélèvement ont ainsi été définies.

OBSERVATIONS VISUELLES		Prélèvement herbacé	Mode de gestion
1	<b>Traces de passage rapide du troupeau</b> : coups de dents épars, herbe plus ou moins couchée dans faciès productif, quelques crottes présentes.	< 20 %	Passage rapide
2	<b>Prélèvement herbacé faible</b> : les bonnes espèces constituant le fin (légumineuses, bonnes graminées, autres), sont consommées irrégulièrement ; le risque de gaspillage est important (herbe couchée dans faciès productif). <i>Coups de dents épars sur feuillages arbustifs les plus appétents</i>	20 à 40 %	Tri
3	<b>Prélèvement herbacé irrégulier</b> : dans l'ensemble, le fonds pastoral est consommé ; les espèces moins appétentes sont consommées partiellement et irrégulièrement par taches ou trouées ; peu d'incursions dans les zones embroussaillées moins pénétrables (pâturage concentré sur les zones ouvertes). Le stock sur pied en sec n'est pas attaqué. <i>Les feuillages les plus appétents sont partiellement prélevés, pas d'impact sur les autres arbustifs consommables.</i>	40 à 60 %	Pâturage prudent
4	<b>Prélèvement herbacé important</b> : l'ensemble de la strate herbacée est mangé assez régulièrement ; il subsiste des touffes de refus ; exploration très partielle des plages embroussaillées moins pénétrables, qui se traduisent au fil des temps par quelques passages visibles. Pâturage régulier d'au moins 80 % de la surface accessible Le stock sur pied en sec (de l'année précédente) est peu attaqué par les ovins, plus par les bovins et les équins. <i>Impact visible sur arbustifs consommables.</i>	60 à 80 %	Gestion
5	<b>Pelouse raclee</b> : l'ensemble de la strate herbacée est très bien consommée, avec un aspect de la pelouse ras et régulier ; les refus d'espèces grossières sont rares ou inexistants ; les espèces les moins appétentes sont irrégulièrement consommées (carex toujours vert, brachypode de Phénicie). Exploration des plages embroussaillées denses et peu pénétrables (épineux) ; ouverture de passages bien marqués. Pâturage régulier de la totalité de la surface accessible Prélèvement marqué dans le stock sur pied en sec (de l'année précédente), plus complet par bovins et équins. <i>Impact important sur arbustifs consommables.</i>	80 à 100 %	Impact

## Cartes à fournir

### Carte des secteurs à enjeu écologique :

Voir page suivante (page 14).

### Carte de la gestion éco-pastorale :

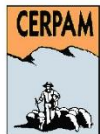
Voir page suivante (page 15).

### Signataires du plan de gestion :

**Le Représentant du Groupement pastoral de la Grande Corniche**

**Le Représentant du Département**



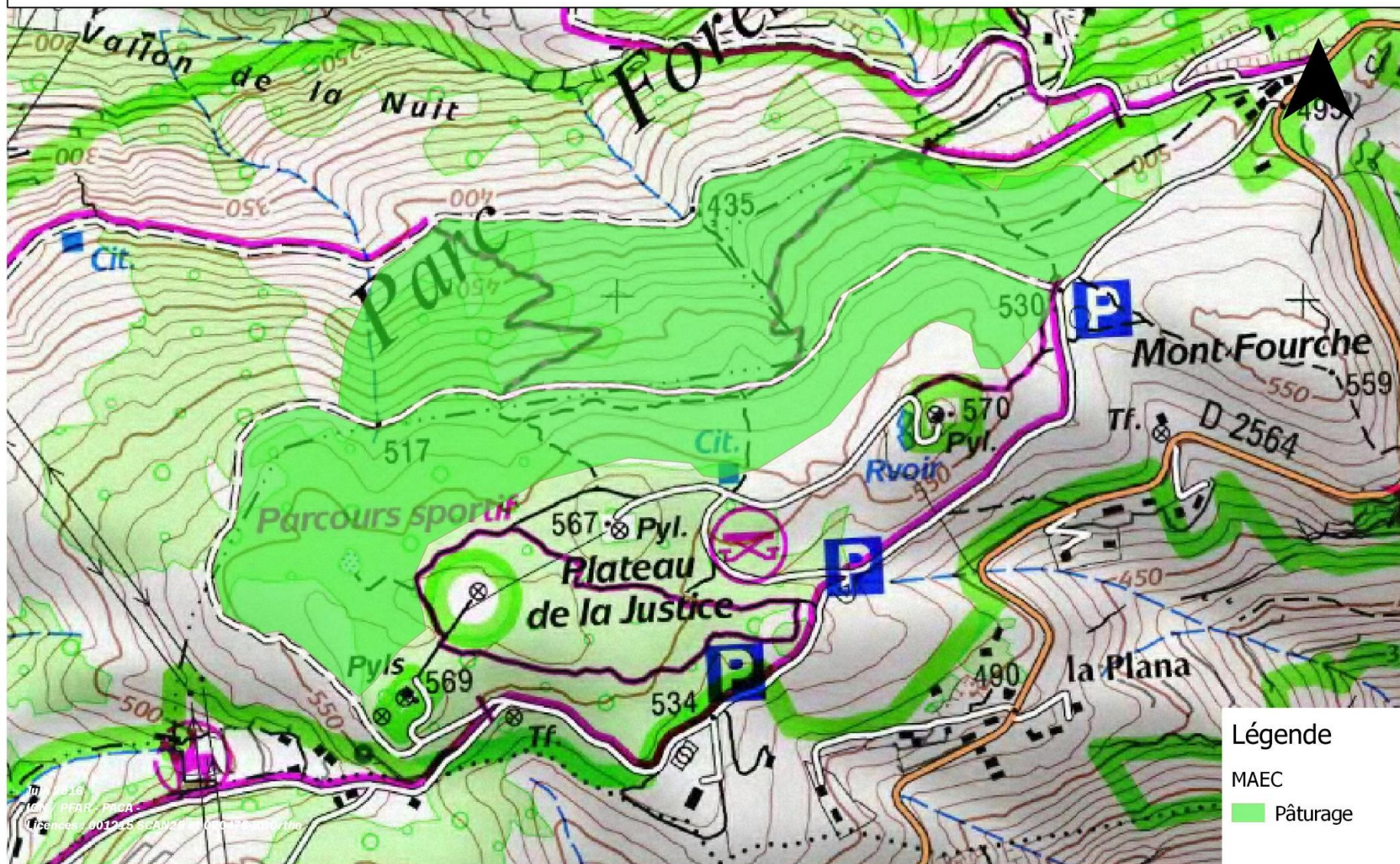


MAEC Engagements  
2015-2020

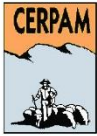
PAEC CORNICHERS  
RIVIERA

GP de la Grande Corniche

Alpes-Maritimes





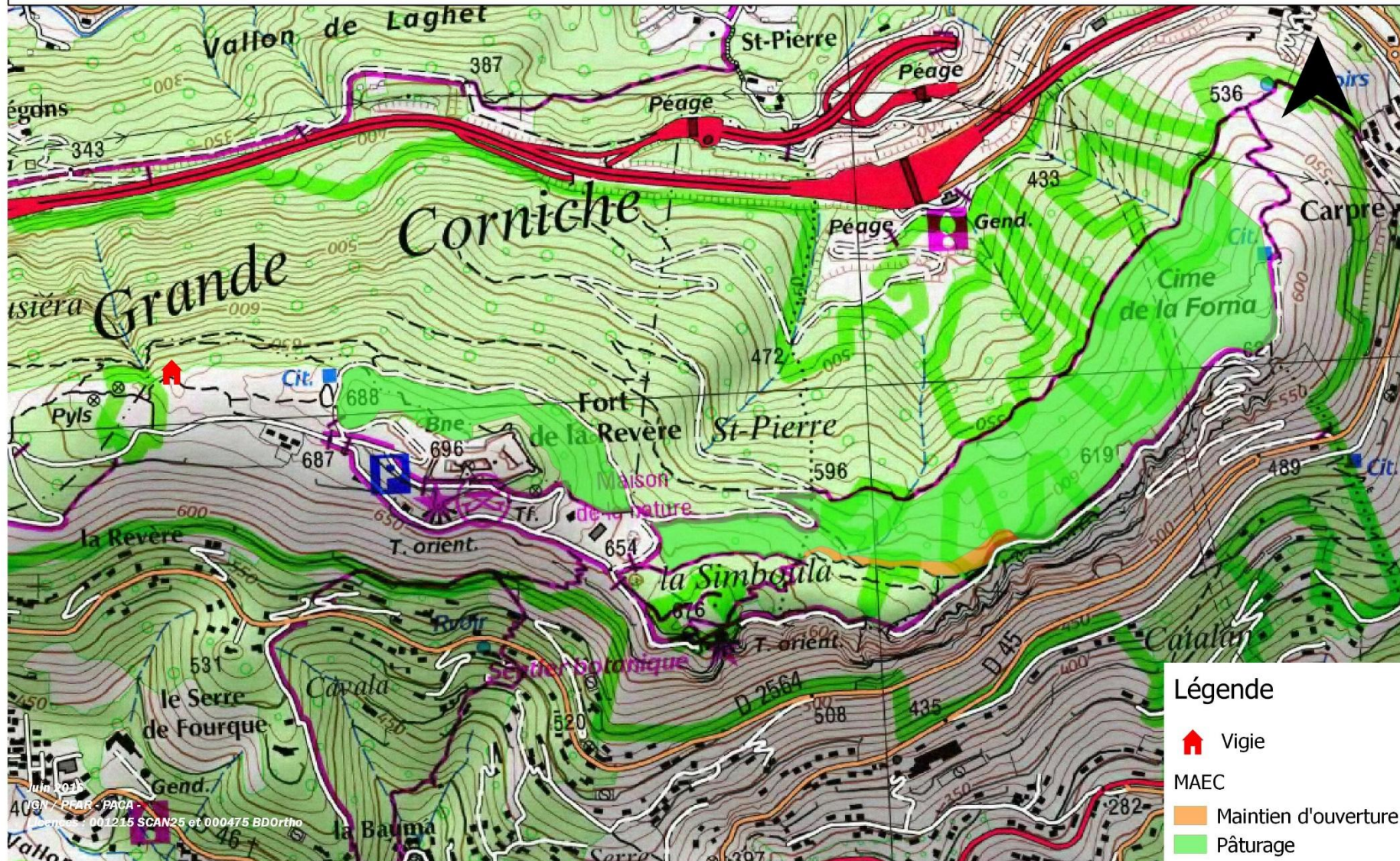


MAEC Engagements  
2015-2020

PAEC CORNICHE  
RIVIERA

GP de la Grande Corniche

Alpes-Maritimes



Légende

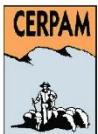
Vigie

MAEC

Maintien d'ouverture

Pâturage





MAEC Engagements  
2015-2020

*PAEC CORNICHES  
RIVIERA*

GP de la Grande Corniche

*Alpes-Maritimes*





**FICHE RELATIVE AU PROGRAMME D' ACTIONS - GESTION DES SITES D' ESCALADE**

**CONVENTION-CADRE AVEC LA FEDERATION FRANCAISE DE MONTAGNE  
ESCALADE (FFME) APPROUVEE PAR DELIBERATION DE LA COMMISSION  
PERMANENTE DU 8 DECEMBRE 2017**

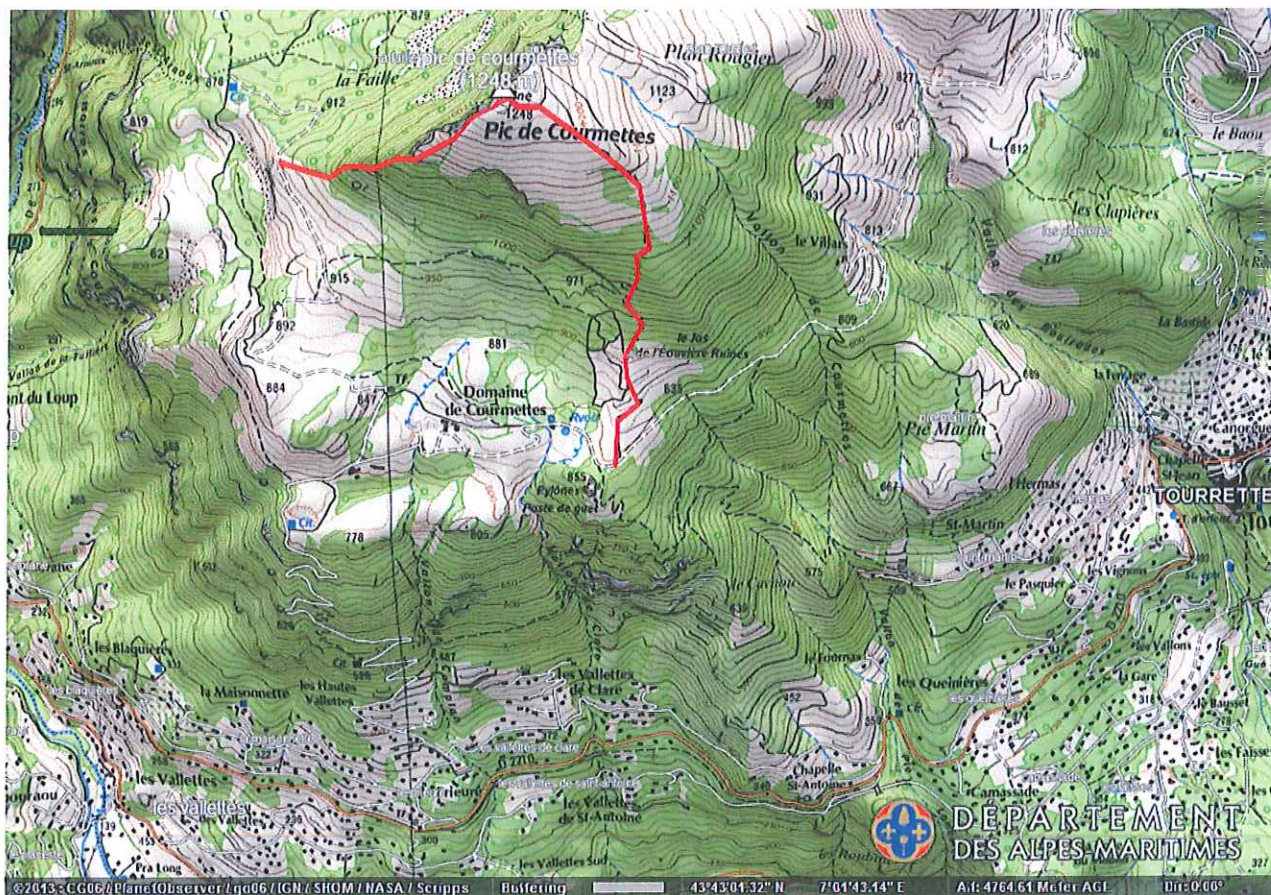
La convention cadre entre le département des Alpes-Maritimes et la fédération française de montagne et d'escalade a pour objet de mettre en place un partenariat avec le comité départemental de montagne et d'escalade pour les actions de ses programmes annuels qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs départementaux définis en matière de promotion des sports de nature.

Conformément à l'article 4-1-1 de la convention cadre, le comité départemental de montagne et d'escalade propose d'assurer la gestion de sites naturels de pratique qui relèvent de ses compétences. La gestion de sites d'escalade regroupe, au regard des normes fédérales, les actions et opérations relatives à la gestion et l'entretien de certains sites jugés comme majeurs au sein du territoire maralpin. La gestion d'un site d'escalade intègre des modalités telles que l'équipement, l'entretien, la mise en sécurité, le contrôle, la concertation avec les autres usages, la prise en compte des enjeux environnementaux... Ainsi, il assurera la pratique de l'escalade sur une dizaine de sites existants en pérennisant leurs accès le cas échéant par voie de convention avec les propriétaires, en proposant une mise en sécurité conforme aux normes en vigueur et en maintenant une gestion et une animation avec l'ensemble des usagers ;

Pour réaliser ce programme, le comité départemental de montagne et d'escalade percevra une subvention de **15 000 €**.



**Extrait de carte – itinéraire du Pic des Courmettes** ———  
**Domaine des Courmettes, commune de Tourrettes sur Loup**



**ACTUALISATION DU PDIPR**

## Domaine des Courmettes

<b>COMMUNE</b>	<b>SENTIER CONCERNE</b>	<b>DELIBERATION COMMUNE</b>
<b>TOURRETTES SUR LOUP</b>	Ajout sentier Pic des Courmettes Retrait tronçon de sentier du Pic des Courmettes en direction du Puy des Tourrettes	Domaine privé des Courmettes

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1377200-DE-1-1
--

Date de télétransmission: 27/02/18
------------------------------------

Date de réception : 27/02/18
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 13

—  
**POLITIQUE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la délibération prise le 2 juin 2017 par la commission permanente autorisant la signature de la convention cadre relative au programme d'intention d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) du territoire de Cannes Pays de Lérins pour les années 2017 à 2019 conclue avec l'État, la Région, la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), entrée en vigueur le 30 novembre 2017, portant sur un montant global de 1,7 M € HT, et prévoyant une participation du Département à hauteur de 147 700 € HT ;

Vu le plan d'actions dudit PAPI d'intention comprenant la fiche-action 5.2 pour l'élaboration d'une stratégie de réduction de l'exposition aux risques (réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur un échantillon ciblé de bâtiments privés /copropriétés et entreprises volontaires, et définition de mesures de mitigation par bâtiment concerné au cas par cas) ;

Considérant l'enveloppe financière de ladite action estimée à 150 000 € HT, avec une participation initiale du Département de 15 000 € HT ;

Considérant que certains secteurs du territoire de la CACPL ont été identifiés en zone de fort aléa ruissellement, conduisant la CACPL et les communes de Cannes et Le Cannet à étendre la réalisation des diagnostics de vulnérabilité à l'ensemble des habitations vulnérables de ces zones dans les meilleurs délais, portant la nouvelle enveloppe de l'action 5.2 à 750 000 € HT et la participation du Département à 75 000 € au total pour cette opération ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant, au titre de l'année 2018, les orientations de la politique départementale au titre du Plan environnemental "Green deal" ;

Considérant que dans le cadre de la protection contre les inondations, le SMIAGE Maralpin a réalisé dans le domaine public fluvial le confortement de la digue de Saint-Laurent-du-Var le long du boulevard George Pompidou suivi d'un aménagement paysager du site ;

Considérant que cet aménagement paysager s'inscrit dans le parc naturel départemental des Rives du Var créé en novembre 2015 ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant d'autoriser la signature de :

- la convention de gestion des aménagements paysagers dans le domaine public fluvial à Saint-Laurent-du-Var avec le SMIAGE Maralpin, la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Saint-Laurent-du-Var ;

- l'avenant n°1 à la convention cadre du 30 novembre 2017 relative au programme d'intention d'actions de prévention des inondations du territoire de Cannes Pays de Lérins pour la période 2017-2019, portant sur la modification de la fiche-action 5.2 et la création de la fiche-action 5.3 dans le cadre de l'axe 5 "actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens" ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre de la gestion des aménagements paysagers dans le domaine public fluvial à Saint-Laurent-du-Var

- d'approuver les termes de la convention définissant les conditions générales de gestion, de surveillance et d'entretien des aménagements situés sur la digue de

protection contre les inondations dont une partie se trouve dans le parc naturel départemental des Rives du Var ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention pour une durée de six ans prorogeable par reconduction expresse pour une même période, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec le SMIAGE Maralpin, la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Saint-Laurent-du-Var ;

2°) Au titre du programme d'intention d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) du territoire de Cannes Pays de Lérins pour les années 2017 à 2019

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n° 1 à la convention cadre du 30 novembre 2017, dont le projet est joint en annexe, à intervenir pour la période 2017 à 2019, avec l'État, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), portant sur :
  - les modifications de la fiche-action 5.2 relative à l'élaboration d'une stratégie de réduction de l'exposition aux risques, afin d'étendre la réalisation des diagnostics de vulnérabilité à l'ensemble des habitations vulnérables des zones à fort aléa de ruissellement sur certains secteurs de la CACPL pour un montant supplémentaire de 600 000 € HT, la participation départementale passant de 15 000 € à 75 000 € ;
  - la création d'une fiche-action 5.3 qui permettra la mise en œuvre des premiers travaux préconisés par les diagnostics de vulnérabilité, sans incidence financière pour le Département ;

3°) de prendre acte que Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAIRES, DUHALDE-GUIGNARD, FERRAND, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, OLIVIER, PAGANIN, SALUCKI, SATTONNET, SIEGEL, et MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BECK, CIOTTI, COLOMAS, GINESY, KONOPNICKI, LISNARD, ROSSI, SCIBETTA, TUJAGUE, VIAUD et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1378398-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 14

—  
**ENVIRONNEMENT ET PROTECTION ANIMALE -  
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant l'attribution de subventions de fonctionnement sollicitées par des associations relevant du domaine de l'environnement et de la protection animale au titre de l'année 2018 et la signature de la convention annuelle avec le Centre de découverte du monde marin ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'allouer un montant total de 97 200 € de subventions de fonctionnement aux associations mentionnées dans les tableaux joints en annexe au titre de l'année 2018 ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention à intervenir avec l'association Centre de découverte du monde marin, dont le projet est joint en annexe, définissant les modalités de versement de la subvention départementale ;
- 3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des chapitres 939, programme « Agriculture », et 937, programmes « Espaces naturels paysages », « Forêts », « Eau, milieu marin, déchets, énergies », du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

## ASSOCIATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

<b>NOM DE L'ORGANISME BENEFICIAIRE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>MONTANT 2018</b>	<b>LIGNE DE CRÉDIT</b>
CENTRE DE DECOUVERTE DU MONDE MARIN	NICE	26 000 €	937/38/6574
CPIE Îles de Lérins Pays d'Azur	CANNES	7 000 €	
COMITE DEPARTEMENTAL DES PECHES MARITIMES	ANTIBES	10 000 €	
ALPES	LA BRIGUE	1 000 €	
ALLIANCE DEPARTEMENTALE COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORETS	MANDELIEU LA NAPOULE	3 500 €	
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT</b>		<b>47 500 €</b>	



## SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

## PROTECTION ANIMALE

Nom de l'organisme bénéficiaire	Commune	Montant 2018	Ligne de crédit
MOUSSE Protection Féline Mandelieu	MANDELIEU LA NAPOULE	1 000 €	<b>939 -28-6574</b>
Ecole du chat libre de Vallauris Golfe Juan	VALLAURIS GOLFE JUAN	1 200 €	
Les chats du Mercantour	ST ETIENNE DE TINEE	4 500 €	
FELIX FELIS	MENTON	1 500 €	
Le chat libre azuréen	CANNES	2 000 €	
Au service des animaux 06	COLOMARS	3 000 €	
ASSIST'ANIMAUX	VILLARS SUR VAR	1 000 €	
A.R.P.A Alliance pour le Respect et la Protection des Animaux	NICE	9 000 €	
Assistance Aux Animaux ( A.A.A) de Grasse . Refuge chatterie de Grasse	GRASSE	2 000 €	
CATS Chats Abandonnés Traumatés Soignés	SAINT PAUL DE VENCE	700 €	
Les chats de Stella Refuge GIREAU	VENCE	5 000 €	
Association justice pour les animaux	NICE	800 €	
S.P.A.C.A Sauvetage Protection Animaux Côte d'Azur Refuge de Vence	VENCE	7 000 €	
Sauvegarde de l'habitat des animaux	SAINT JEANNET	1 000 €	
SDA Refuge de la CONCA	NICE	7 000 €	
L.P.O. PACA Ligue protectrice des oiseaux PACA	HYERES	3 000 €	
<b>TOTAL PROTECTION ANIMALE</b>		<b>49 700 €</b>	

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1366703-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 15

—  
**PORTS DÉPARTEMENTAUX - SOCIÉTÉ NATIONALE DE  
SAUVETAGE EN MER - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Considérant que la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970, a pour mission la sauvegarde des vies humaines le long des côtes françaises, en mer et sur les plages ;

Vu le rapport de son président présentant la demande d'aide départementale sollicitée par la SNSM pour le fonctionnement de ses structures implantées dans les Alpes-Maritimes au titre de 2017 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'attribuer à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) une subvention de fonctionnement de 30 000 €, au titre de l'exercice 2017, participant ainsi au financement des coûts de fonctionnement des structures implantées dans les Alpes-Maritimes ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention correspondante d'une durée d'un an, à intervenir avec la SNSM, définissant les modalités de versement de la subvention départementale, dont le projet est joint en annexe ;
- 3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 931, programme « Ports » du budget départemental de l'exercice en cours.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1376399-DE-1-1
Date de télétransmission: 01/03/18
Date de réception : 01/03/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 16

—  
**PORT DE VILLEFRANCHE-SANTÉ - MUTUALISATION DES  
COMPÉTENCES DES MESURES DE SÛRETÉ - CONVENTION**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code des transports ;

Vu le règlement (CE) n° 725/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires ;

Vu la délibération du 15 septembre 2017 prise par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Considérant que le port de Villefranche-Santé est géré en régie directe par le Département, autorité portuaire et autorité investie du pouvoir de police portuaire, à l'exception de la gare maritime concédée à la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur (CCINCA) ;

Considérant que la gare maritime et le quai du port de Villefranche-Santé forment une seule et même installation portuaire dénommée "IP 2431" dans le cadre du plan de sûreté des installations portuaires (PSIP) ;

Vu la convention de mutualisation des mesures de sûreté de l'installation portuaire du port départemental de Villefranche-Santé, signée le 2 juin 2014 avec la CCINCA dont la durée est liée à celle du plan de sûreté des installations portuaires ;

Considérant qu'un nouveau plan de sûreté des installations portuaires a été approuvé par le comité local de sûreté portuaire le 25 novembre 2016 et que le plan de sûreté portuaire est en cours de révision ;

Vu le rapport de son président proposant d'adopter une nouvelle convention avec la CCINCA qui actualise les dispositions de la convention du 2 juin 2014 précitée ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les termes de la convention, dont le projet est joint en annexe, définissant les dispositions destinées à mettre en œuvre la mutualisation des compétences des mesures de sûreté de l'installation portuaire du port départemental de Villefranche-Santé, comprenant le quai géré en régie directe par le Département, et la gare maritime, sous concession de la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer au nom du Département, ladite convention à intervenir avec la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur jusqu'au 21 décembre 2021.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1378298-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 17

—  
**COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-  
MARITIMES - APPEL À PROJETS - CONVENTIONS**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le lancement en juillet 2017 d'un appel à projets afin de promouvoir et développer la pratique du covoiturage dynamique sur le territoire des Alpes-Maritimes ;

Vu la convention cadre relative à la réalisation de cet appel à projets sur les solutions de covoiturage dynamique dans les Alpes-Maritimes, définissant les modalités techniques, financières et administratives du partenariat, signée le 17 novembre 2017, avec la communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA), la communauté d'agglomération Pays de Grasse (CAPG), la communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF), la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), avec le soutien de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;

Considérant que, conformément à l'appel à projets, les lauréats « labellisés » se voient gratifiés d'un prix financier et bénéficient d'une communication institutionnelle des partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique ;

Considérant qu'à l'issue de la clôture de l'appel à projets le 15 septembre 2017, trois plis, déposés dans les délais, répondent aux critères du cahier des charges y afférent ;

Considérant que le 23 novembre 2017, les trois candidats ont été auditionnés par les partenaires réunis en jury afin de présenter leurs solutions de covoiturage dynamique dans les Alpes-Maritimes ;

Vu le rapport de son président proposant d'approuver :

- le classement des lauréats de l'appel à projets « Solutions de covoiturage dynamique dans les Alpes-Maritimes » dont le Département est coordonnateur et l'attribution des prix financiers afférents ;

- la signature des conventions d'engagement avec chaque lauréat ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver l'attribution des prix aux 3 lauréats de l'appel à projets « Solutions de covoiturage dynamique dans les Alpes-Maritimes » dont le classement, validé par le jury composé des partenaires financiers que sont la communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA), la communauté d'agglomération Pays de Grasse (CAPG), la communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF), la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), est le suivant :

- 1<sup>er</sup> lauréat : Instant System pour un montant de 30 000 € ;
- 2<sup>ème</sup> lauréat : Scity Ridygo pour un montant de 22 000 € ;
- 3<sup>ème</sup> lauréat : Klaxit (anciennement Wayzup) pour un montant de 15 000 € ;

2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions d'engagement, à intervenir avec les lauréats susvisés, dont les projets sont joints en annexe, définissant les modalités d'attribution des prix ainsi que les actions et moyens de communication institutionnelle dont pourront bénéficier les lauréats, pour une durée d'un an ;

3°) de prendre acte que :

- le Département, pilote de l'appel à projets, réalisera un appel de fonds pour le remboursement des sommes qu'il avance à chacun des partenaires ;

- le reliquat des prix non distribués sera utilisé pour le financement d'actions complémentaires à la promotion du covoiturage dans les Alpes-Maritimes et leurs attributions seront soumises à une prochaine commission permanente ;
- 4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 936 du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**





## APPEL A PROJETS

- - -

# SOLUTIONS COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES

- - -

## CAHIER DES CHARGES

Soutenu par :



## 1. Contexte

La place de la voiture personnelle, en particulier seul à bord, reste, pour l'heure, prépondérante dans les déplacements des maralpins. En effet, d'après l'Enquête Ménages Déplacements de 2009, sur les 3.4 millions de déplacements quotidiens effectués par les habitants du département, 53% sont faits en voiture, 33% à pied, 8% en bus, 4% en 2 roues motorisés et 1% en vélo. Cela représente 1.8 million de déplacements quotidiens effectués en voitures. Le département enregistre 1.35 personne par véhicule. Ce taux est encore plus faible pour les trajets domicile travail. Seulement un quart des déplacements en voiture se fait en tant que passager. Ces déplacements correspondent à 1.3 million de voitures en circulation chaque jour sur le territoire.

Modifier les pratiques de déplacements peut avoir des conséquences importantes sur la fluidité des déplacements et l'occupation de l'espace.

Le covoiturage, selon le CEREMA, est défini comme « l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passagers, dans le but d'effectuer tout ou une partie d'un trajet commun ». Il consiste en la mise en relation d'individus effectuant tout ou partie d'un trajet qu'ils auraient autrement effectué par un autre mode de déplacements (voiture individuelle, transport en commun, deux-roues etc).

Développer cette pratique présente donc un intérêt et une opportunité pour plusieurs raisons :

### Des structures impliquées dans les déplacements durables :

Le Département des Alpes-Maritimes a lancé son site de covoiturage courte distance equipage06 en 2007. Devenu technologiquement obsolète et afin d'assurer la continuité du service tout en simplifiant la lisibilité pour les usagers sur le sujet, il a évolué en avril 2016 vers le site de covoiturage historique ottoetco de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (CASA) créé en 2008, avec qui existait déjà une convention de mutualisation de données.

Cette action a permis de proposer un seul et unique site de covoiturage institutionnel aux utilisateurs des Alpes-Maritimes afin d'assurer une meilleure lisibilité du covoiturage sur le département, d'améliorer l'offre et permettre d'augmenter le nombre de covoitureurs potentiels.

Ce rapprochement, à court terme, s'est poursuivi par une réflexion commune plus globale visant, avec l'ensemble des partenaires potentiels, à la mise en œuvre d'une solution de covoiturage plus innovante, en lien avec les technologies mobiles.

### Des infrastructures qui évoluent

Le réseau routier du département se prête à la pratique du covoiturage. En effet, les voiries structurantes sont un passage « obligé » vers les principaux pôles d'emplois et d'activités. Cette configuration permet de capter les automobilistes désirant covoiturer ou se rabattre vers une ligne de transports en commun grâce à des parcs relais et/ou aires de covoiturage positionnés à des endroits stratégiques du réseau routier.

Les acteurs de l'aménagement du territoire, dont en particulier le Département et la CASA, développent ces zones de prise en charge de covoiturage et comptent intensifier leurs actions sur les infrastructures facilitant le covoiturage.

### Un territoire en attente :

Ce besoin de solution de covoiturage, en adéquation avec les technologies mobiles, est régulièrement abordé par les entreprises et les habitants du département, et l'échelle départementale s'avère pertinente pour ce type de solution.

Dans le cadre des réunions PDE / PDIE (Plan de Déplacement d'Entreprise / Plan de Déplacements Inter-Entreprises) qui rassemblent entreprises, CCI et acteurs de déplacements pour réfléchir à la mobilité pendulaire sur les principales zones d'activités économiques du département des Alpes-Maritimes et de Monaco, le covoiturage apparaît comme une solution alternative et complémentaire à la voiture individuelle.

Les gains économiques générés pour les covoitureurs, la limitation de l'impact sur l'environnement et le désengorgement du réseau routier sont autant de raisons de favoriser le covoiturage.

**Face à ce constat, le Département, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et leurs partenaires souhaitent lancer un appel à projets pour promouvoir et développer la pratique du covoiturage dynamique sur le territoire des Alpes-Maritimes.**

**Dans la suite du document, Département, CASA, MNCA, CARF, CAPG et les autres partenaires financeurs de l'appel à projets seront appelés « les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique ».**

## **2. Objet de l'appel à projets**

Les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique souhaitent soutenir des projets portés par des entreprises, start up, associations ou auto-entrepreneurs qui s'engagent dans le déploiement de systèmes de mise en relation de covoitureurs potentiels de façon dynamique (sur interface mobile et en temps réel).

Le présent appel à projets a pour objectif de mettre en avant des solutions de covoiturage dynamique en « labellisant » les applications de covoiturage répondant aux besoins du territoire des Alpes-Maritimes incluant Monaco.

Les lauréats ainsi « labellisés » se verront gratifiés d'un prix dans le cadre de cet appel à projets et pourront bénéficier d'une communication institutionnelle des partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique.

### 3. Mise en place de systèmes de covoiturage

Cet appel à projets s'adresse aux porteurs de projets développant des applications de mise en relation dynamique de covoitureurs potentiels.

Les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique ont défini les critères suivants comme pertinents pour le déploiement d'une application de covoiturage dynamique.

Ces critères devront être détaillés et démontrés dans la réponse à l'appel à projets proposée par le candidat et effectifs au moment de la réponse, hormis les critères 9 et 10 comme développé ci-après.

#### **Critères obligatoires :**

1. Une application disponible au moins sur Android mettant en relation les covoitureurs, aussi bien conducteur que passager ;
2. Une couverture géographique adaptable à l'ensemble du département des Alpes-Maritimes et de Monaco et les secteurs précis générateurs de déplacements, notamment les zones d'activités (2a), ainsi que la capacité de l'application à accueillir un grand nombre de covoitureurs (2b) ;
3. Un système de géolocalisation et de proposition de trajets aussi bien planifiés qu'en temps réel, appelé mode dynamique ;
4. Un système attractif et ergonomique :

L'exploitation cartographique sera importante pour simplifier les recherches, ainsi qu'un facilitateur de saisie avec enregistrement d'historiques ou de favoris

Le moteur de recherche devra renvoyer rapidement toutes les annonces pouvant correspondre à la recherche de l'utilisateur. Les annonces renvoyées pourront correspondre à une partie de l'itinéraire du covoitureur ou nécessiter de se rendre à un point de départ particulier.

5. Une solution permettant la sauvegarde des informations, la sécurité et la confidentialité des données, une maintenance facilitée.
6. Un service conforme à la CNIL ; Toutes les obligations légales découlant des lois « informatique et liberté » seront respectées.
7. Un engagement sur le fonctionnement de l'application (mise à jour, gestion des bugs...) pour une durée minimale d'un an;
8. La mise à disposition des partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique de statistiques exploitables issues de l'application (données d'inscription, offres de covoiturations (conducteur), demandes de covoiturage (passager), nombres et types de trajets effectués en covoiturage, caractérisations des covoitureurs). Les candidats peuvent également se référer aux communs de la Fabrique des Mobilités pilotée par l'ADEME sur le sujet. Ils devront définir précisément les statistiques qui seront fournies au minimum tous les 6 mois.

**Critères non obligatoires mais permettant de valoriser l'application :**

9. Le développement d'une Interface de Programmation Applicative unifiée (API unifiée) permettant, sous conditions d'accès contractuelles, des requêtes sur les offres de services et les résultats d'exploitation. Cette API unifiée est de type publique et conforme aux définitions des interfaces techniques produites par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France), versées dans les communs de la Fabrique des Mobilités pilotée par l'ADEME, en annexe 5. L'utilisation de cette API unifiée est décrite dans les critères 10 et 11.

10. Un site inter opéré avec d'autres plateformes de covoiturage

Cette inter opération sera réalisée par l'exposition, grâce à l'API unifiée, des offres et des demandes de covoiturage en cours dans un périmètre géographique donné pour une interaction collaborative entre les systèmes de covoiturage afin d'obtenir une offre de services sur une communauté élargie d'utilisateurs.

En effet, de nombreuses sociétés proposent des offres de covoiturage sur le département, mais aucune n'atteint la masse critique pour être satisfaisante pour l'utilisateur. Inter opérer les plateformes en ouvrant la base de trajets aux autres applications lauréates de l'appel à projets permettra d'atteindre plus facilement cette masse critique, le choix des utilisateurs se portant alors sur les spécificités de l'application proposée et la politique commerciale du porteur du projet.

Seront valorisés les porteurs de projets interopérés avec le plus grand nombre de systèmes.

11. Une interface vers l'inter modalité :

Le candidat pourra proposer, en plus des fonctionnalités de base demandées, une solution ouvrant sur l'inter modalité (lignes de bus, vélo en libre service, autopartage, train...). Sur un trajet donné, l'application pourra faire la proposition d'une solution covoiturage + autre mode ou d'un autre mode de transport en remplacement du covoiturage.

Il pourra de même permettre les requêtes et partager les données permettant d'intégrer son offre de covoiturage à une solution de planification des déplacements multimodaux et de compagnon de mobilité développée par un tiers, via en particulier l'API unifiée.

12. La possibilité de mettre un commentaire ou de noter un conducteur proposant un trajet, de même pour le passager covoituré ;

13. Le modèle économique de la solution : Le candidat décrira le modèle économique de sa solution. Est demandé une solution de covoiturage qui s'autofinance sans participation publique récurrente. Une application qui ne prendrait aucune commission sur les trajets effectués par les covoitureurs serait également valorisée. Les systèmes incitatifs type bon d'achat, réduction, goodies, places de parking,... seront également appréciés.

14. La diffusion de la solution :

La disponibilité de l'application sur d'autres systèmes d'exploitation mobile comme iOS ou Windows store ainsi que l'engagement sur le fonctionnement de l'application pendant une durée minimale d'un an seront valorisés (14a).

Un site internet complémentaire relié à l'application en temps réel (en termes de rafraîchissement et de mise à jour) ainsi que l'engagement sur le fonctionnement du site pendant une durée minimale d'un an seront également valorisés (14b).

15. Un outil permettant d'évoluer vers des fonctionnalités en groupes / sous-groupes, permettant de mettre en relation des covoitureurs pour un événement, ou sur une thématique particulière ;
16. La possibilité pour un utilisateur de l'application d'établir des preuves de covoiturage et notamment d'éditer un relevé de trajet sur la période souhaitée par l'utilisateur ;
17. Autres fonctionnalités de la solution proposée comme par exemple un système d'alertes pour les événements exceptionnels sur les réseaux routiers et de transport, visualisation des profils conducteur et passager, le recensement cartographique de points d'arrêts de covoiturage potentiels, le respect d'une charte de covoiturage, la vérification de l'identité des personnes (carte d'identité, passeport, permis), les possibilités de communication du candidat sur l'application ou autres...

## 4. Éligibilité des projets

### 4.1 Bénéficiaires éligibles

Cet appel à projets concerne :

- les entreprises (quel que soit leur statut juridique)
- les associations
- les auto-entrepreneurs

Les candidats peuvent répondre à l'appel à projets seuls ou en groupements.

### 4.2 Règles d'éligibilité

Devront être fournis :

- La fiche de renseignement remplie sur le porteur du projet et ses partenaires éventuels présentée en annexe 1
- L' attestation d' engagement remplie présentée en annexe 2
- L' application de covoiturage et s' il y a lieu, le site internet
- Le mémoire technique dûment complété sur la base du cadre présenté en annexe 4
- Une démonstration sur support numérique du fonctionnement de la solution de covoiturage, en particulier les 2 cas concrets demandés en fin de cadre de mémoire technique et, le cas échéant, l' intégration de l' API unifiée et la preuve d' inter opération avec les autres systèmes de covoiturage

Les projets reçus hors délais, incomplets ou ne respectant pas les formats demandés ne sont pas recevables. Les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique pourront faire corriger les oublis manifestes (signatures...).

Ne pourront être retenus que des candidats qui répondront à tous les critères obligatoires. Le respect

de l'ensemble de ces critères obligatoires devra être acquis lors de la réponse à l'appel à projets. Le cas échéant, concernant les critères non obligatoires d'API unifiée et d'inter opération, la preuve de développement de cette API unifiée et d'ouverture des bases de données des offres de trajets à d'autres systèmes devra être fournie :

- Justification de développement de cette API et d'ouverture effective ou
- Engagement à ce que le développement de l'API et cette ouverture soient effectifs sous deux mois conditionnés à la démonstration de l'interface fonctionnelle avec un autre système intégrant également l'API unifiée lors de la présentation devant le jury.

L'ensemble des ces documents et présentations sera produit en langue française. Les documents administratifs seront fournis au format pdf.

## 5. Critères d'évaluation et processus de sélection

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères détaillés ci-avant et évalués selon la grille en annexe 3.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé des partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique.

Les projets seront notés sur 70 conformément à la grille d'évaluation des projets : 30 points pour les critères obligatoires et 40 pour les critères non obligatoires mais permettant de valoriser l'application.

Le jury recevra pour une présentation tous les candidats qui seront recevables (dossier complet dans les délais et qui auront répondu favorablement à l'ensemble des critères obligatoires). Les autres candidats seront écartés de l'appel à projets.

Afin de ne retenir que des solutions de qualités correctes, toute solution avec note inférieure à 30 sera également écartée.

## 6. Les prix de l'appel à projets

### 6.1 Les prix financiers

L'appel à projets est doté d'une enveloppe financière comprise entre 60 000 € et 80 000 €\*. Les lauréats se verront récompenser par différents prix.

Répartition des prix financiers :

1er prix : entre 25 000 € et 30 000 €\*

2<sup>ème</sup> prix : entre 17 000 € et 22 000 €\*

3<sup>ème</sup> prix : entre 10 000 € et 15 000 €\*

Les autres lauréats se partageront entre 8 000 € et 13 000 €\* à parts égales.

(\* : en attente de confirmation de versement d'un partenaire de l'appel à projets covoiturage dynamique)

Si le nombre de lauréats est inférieur à 4, les prix non distribués seront réinvestis par les partenaires dans d'autres actions de covoiturage.

En cas d'égalité entre candidats, les prix des porteurs de projets à égalité seront partagés entre eux (les montants des prix annoncés seraient dans ce cas revus à la baisse afin d'abonder le prix inférieur).

Les prix seront remis dans les 6 mois suivant la réception des réponses des porteurs de projets.

Une lettre d'engagement finale reprenant les réponses du porteur de projet aux critères de l'appel à projets sera signée par le porteur du projet au moment de la remise du prix.

## 6.2 La communication institutionnelle

Les porteurs de projets retenus pourront bénéficier de la communication institutionnelle des partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique.

**Cette communication comprend au minimum l'apparition des applications sur les sites internet de tous les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique.**

Chaque partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique communiquera largement sur les solutions de covoiturage via ses médias et notamment :

✓ **Pour le Département :**

La communication grand public mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires concernés, notamment par rapport aux grands événements sur le territoire. Par ailleurs, les résultats de l'appel à projets seront diffusés sur le site interne du Département, les réseaux sociaux...

Le centre administratif accueille près de 2 500 agents (Département et État), une communication interne renforcée sera proposée (Intranet, mail ponctuels, campagne d'affichage sur le site, participation des sites de covoiturations lauréats pendant la Semaine Européenne de la Mobilité en septembre...)

Cet appel à projets sera également relayé dans le cadre du Plan Climat Départemental récompensant les initiatives positives en matière de lutte contre le réchauffement climatique qui a généralement lieu au mois de décembre.

✓ **Pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :**

Une promotion sur les sites internet : [www.casa-infos.fr](http://www.casa-infos.fr); <http://www.bustramcasa.fr>; [www.pdu-casa.fr](http://www.pdu-casa.fr) ; [www.envibus.fr](http://www.envibus.fr).

Une promotion préalable au Challenge de la Mobilité et tenue de stands pendant la semaine



européenne de la Mobilité en septembre.

Une information relayée dans les supports d'information des 24 communes membres (site internet et journaux municipaux).

✓ **Pour l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**

Une communication sur cet appel à projets covoiturage dynamique sera relayée via la Fabrique des Mobilités : <http://lafabriquedesmobilites.fr/>

L'initiative sera régulièrement présentée et sa concrétisation commentée dans les réunions et colloques assurés par l'ADEME.

## 7. Modalité de dépôt des dossiers

Les dossiers seront à retirer sur plateforme dédiée (<https://www.departement06.fr/se-deplacer-autrement/appel-a-projets-solutions-covoiturage-dynamique-16122.html>) de l'appel à projets covoiturage dynamique à partir du 4 juillet 2017.

Les dossiers devront être parvenus au Département au plus tard le **15 septembre 2017 à 12H00** soit :

Par courrier recommandé avec avis de réception ou remise en mains propres à l'adresse suivante :

Conseil départemental des Alpes-Maritimes  
Direction Générale Adjointe pour les Services Techniques  
Service des Déplacements  
Bâtiment Cheiron – Bureau 883  
147 boulevard du Mercantour  
BP 3007  
06201 Nice Cedex 3

Par envoi dématérialisé sur plateforme (<https://www.departement06.fr/se-deplacer-autrement/appel-a-projets-solutions-covoiturage-dynamique-16122.html>)

Aucun dépôt de dossier ne pourra être accepté après la date limite indiquée ci-dessus.

Cependant, le présent appel à projets pourra être modifié par les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique et permettre un délai de réponse supplémentaire.

## 8. Durée de validité de la réponse à l'Appel à projets :

La durée de validité des réponses de chaque candidat ne pourra excéder 180 jours à compter de la date limite de remise des dossiers

## **9. Porteur de projet souhaitant entrer dans la dynamique covoiturage sur les Alpes-Maritimes postérieurement à l'appel à projets**

Tout porteur de projet présenté après les délais de réponse à l'appel à projets mais qui en respecte les critères obligatoires pourra demander à être retenu comme opérateur de covoiturage dynamique pertinent par les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique et ainsi bénéficier d'une communication institutionnelle.

Il saisira pour cela le Département par courrier ou mail. Il ne pourra cependant prétendre à aucun prix. Les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique échangeront autant qu'il est nécessaire pour décider de retenir un opérateur de covoiturage et lui faire bénéficier de la communication institutionnelle.

Une lettre d'engagement reprenant le positionnement du porteur de projet par rapport aux critères de l'appel à projets sera signée par le porteur du projet avant « labellisation ».

## **10- Lien du porteur de projet avec les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique**

La solution de covoiturage reste propriété du porteur du projet. Le porteur du projet reste maître de sa stratégie de covoiturage.

Les porteurs de projets pourront proposer aux partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique des actions ciblées ou des évolutions de l'application et le cas échéant de leur site internet.

Les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique pourront se détacher d'une solution de covoiturage et d'un porteur de projet s'il ne respecte plus les critères de l'appel à projets, ses engagements récapitulés dans sa lettre d'engagement, ou si aucune action de covoiturage n'est enregistrée sur le département de la part du porteur du projet depuis six mois. Il ne bénéficiera plus de la communication institutionnelle.

## **11- Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de dépôt de l'appel à projets, une demande par la plateforme dématérialisée (<https://www.departement06.fr/se-deplacer-autrement/appel-a-projets-solutions-covoiturage-dynamique-16122.html>)

Les réponses seront communiquées sur cette même plateforme dématérialisée au plus tard 3 jours avant la date limite de dépôt de l'appel à projets.

## Annexe 1

### APPEL A PROJETS

#### SOLUTION COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES

---

#### FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PORTEUR DU PROJET

**Nom du projet :**

--

Statut (joindre les statuts de l'entreprise, de l'association ou de l'auto-entrepreneur)

Entreprise privée

--

Association

--

Auto-entrepreneur

--

**Contact officiel du porteur du projet :**

<i>Nom, fonction, adresse, téléphone (fixe et portable), adresse électronique</i>
---

**Nom et signature de la personne juridiquement habilitée à représenter le projet :**

Je,

soussigné, .....

- certifie l'exactitude des informations fournies pour la constitution du présent dossier de candidature,

- autorise les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique à communiquer sur la solution de covoiturage dynamique sous les éventuelles réserves ci-après .....

Fait à ....., le .....

**Signature**

**APPEL A PROJETS**

**SOLUTION COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES**

---

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PARTENAIRES DU PORTEUR DE PROJET  
DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT**

*NB : merci de remplir une fiche pour chaque partenaire du porteur de projet dans le cadre d'un groupement*

**Partenaire n° :**

**Nom du projet :**

--

Statut (joindre les statuts, de l'entreprise, de l'association ou de l' auto-entrepreneur)

Entreprise privée

Association

Auto-entrepreneur


**Contact officiel du partenaire du porteur du projet :**

<i>Nom, fonction, adresse, téléphone (fixe et portable), adresse électronique</i>
---

**Nom et signature de la personne juridiquement habilitée à représenter le partenaire du porteur de projet :**

Je,  
soussigné, .....

- certifie l'exactitude des informations fournies pour la constitution du présent dossier de candidature,

- autorise le porteur de projet désigné à me représenter,

Fait à ....., le .....

**Signature**

## Annexe 2

### APPEL A PROJETS

#### SOLUTION COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES

## Engagement et signature

Je soussigné(e)....., en qualité de représentant(e) légal(e) de l'organisme porteur de projet désigné dans le présent dossier, ayant une qualité pour l'engager juridiquement, participe à l'appel à projets décrit dans le présent dossier.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier ;
- La régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme porteur de projet et de ses éventuels partenaires ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

J'ai pris connaissance des principales obligations liées à la participation à l'appel à projets covoiturage dynamique listées précédemment et m'engage à les respecter si ma solution de covoiturage est retenue.

Fait à ..... le .....

Nom(s), prénom(s) et signature du ou de la représentant(e)  
légal(e)

**Annexe 3 : Grille d'évaluation****APPEL A PROJETS****SOLUTION COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES****RECEVABILITE DU DOSSIER**

<b>Porteur :</b>		<b>Projet :</b>
<b>Conditions préalables à l'examen du dossier</b>		
1	Dépôt du projet dans le respect des dates de dépôts	oui/non
2	Dossier complet et respectant le format de l'appel à projets	oui/non
Dossier recevable :		OUI/NON

<b>GRILLE D’EVALUATION DES PROJETS – CRITERES OBLIGATOIRES</b>			
<b>Respect des critères obligatoires</b>			<b>NOTE</b>
1	Une application disponible au moins sur Android mettant en relation les covoitureurs, aussi bien conducteur que passager	oui/non	
2	Une couverture géographique adaptable à l'ensemble du département des Alpes-Maritimes et de Monaco et les secteurs précis générateurs de déplacements, notamment les zones d'activités (2a), ainsi que la capacité de l'application à accueillir un grand nombre de covoitureurs (2b)	oui/non	2a /3  2b /2
3	Un système de géolocalisation et de proposition de trajets aussi bien planifiés qu'en temps réel, appelé mode dynamique	oui/non	/5
4	Un système attractif et ergonomique	oui/non	/5
5	Une solution permettant la sauvegarde des informations, la sécurité et la confidentialité des données, une maintenance facilitée	oui/non	/5
6	Un service conforme à la CNIL ; Toutes les obligations légales découlant des lois « informatique et liberté » seront respectées	oui/non	
7	Un engagement sur le fonctionnement de l'application (mise à jour, gestion des bugs...) pour une durée minimale d'un an	oui/non	/5
8	La mise à disposition des partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique de statistiques exploitables issues de l'application (données d'inscription, offres de covoiturages (conducteur), demandes de covoiturage (passager), nombres et types de trajets effectués en covoiturage, caractérisations des covoitureurs). Les candidats peuvent également se référer aux communs de la Fabrique des Mobilités pilotée par l'ADEME sur le sujet. Ils devront définir précisément les statistiques qui seront fournies au minimum tous les 6 mois.	oui/non	/5
Dossier recevable		OUI / NON	
Commentaires et notation de 0 à 30 :			/ 30

<b>GRILLE D'EVALUATION DES PROJETS – CRITERES NON OBLIGATOIRES</b>			
<b>Informations concernant des critères non obligatoires mais permettant de valoriser l'application</b>			
9	<p>Le développement d'une Interface de Programmation Applicative unifiée (API unifiée) permettant, sous conditions d'accès contractuelles, des requêtes sur les offres de services et les résultats d'exploitation. Cette API unifiée est de type publique et conforme aux définitions des interfaces techniques produites par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France), versées dans les communs de la Fabrique des Mobilités pilotée par l'ADEME, en annexe 5. L'utilisation de cette API unifiée est décrite dans les critères 10 et 11.</p>	oui/non	/8
10	<p>Un site inter opéré avec d'autres plateformes de covoiturage</p> <p>Cette inter opération sera réalisée par l'exposition, grâce à l'API unifiée, des offres et des demandes de covoiturage en cours dans un périmètre géographique donné pour une interaction collaborative entre les systèmes de covoiturage afin d'obtenir une offre de services sur une communauté élargie d'utilisateurs.</p> <p>En effet, de nombreuses sociétés proposent des offres de covoiturage sur le département, mais aucune n'atteint la masse critique pour être satisfaisante pour l'utilisateur. Inter opérer les plateformes en ouvrant la base de trajets aux autres applications lauréates de l'appel à projets permettra d'atteindre plus facilement cette masse critique, le choix des utilisateurs se portant alors sur les spécificités de l'application proposée et la politique commerciale du porteur du projet.</p> <p>Seront valorisés les porteurs de projets interopérés avec le plus grand nombre de systèmes.</p>	oui/non	/6
11	<p>Une interface vers l'inter modalité :</p> <p>Le candidat pourra proposer, en plus des fonctionnalités de base demandées, une solution ouvrant sur l'inter modalité (lignes de bus, vélo en libre service, autopartage, train...). Sur un trajet donné, l'application pourra faire la proposition d'une solution covoiturage + autre mode ou d'un autre mode de transport en remplacement du covoiturage.</p> <p>Il pourra de même permettre les requêtes et partager les données permettant d'intégrer son offre de covoiturage à une solution de planification des déplacements multimodaux et de compagnon de mobilité développée par un tiers, via en particulier l'API unifiée.</p>	oui/non	/5



12	La possibilité de mettre un commentaire ou de noter un conducteur proposant un trajet, de même pour le passager covoituré	oui/non	/4
13	Le modèle économique de la solution : Le candidat décrira le modèle économique de sa solution. Est demandé une solution de covoiturage qui s'autofinance sans participation publique récurrente. Une application qui ne prendrait aucune commission sur les trajets effectués par les covoitureurs serait également valorisée. Les systèmes incitatifs type bon d'achat, réduction, goodies, places de parking,... seront également appréciés.	oui/non	/4
14	La diffusion de la solution : La disponibilité de l'application sur d'autres systèmes d'exploitation mobile comme iOS ou Windows store ainsi que l'engagement sur le fonctionnement de l'application pendant une durée minimale d'un an seront valorisés (14a). Un site internet complémentaire relié à l'application en temps réel (en termes de rafraichissement et de mise à jour) ainsi que l'engagement sur le fonctionnement du site pendant une durée minimale d'un an seront également valorisés (14b).	oui/non	14a /2 14b /2
15	Un outil permettant d'évoluer vers des fonctionnalités en groupes / sous-groupes, permettant de mettre en relation des covoitureurs pour un événement, ou sur une thématique particulière	oui/non	/3
16	La possibilité pour un utilisateur de l'application d'établir des preuves de covoiturage et notamment d'éditer un relevé de trajet sur la période souhaitée par l'utilisateur	oui/non	/3
17	Autres fonctionnalités de la solution proposée comme par exemple un système d'alertes pour les événements exceptionnels sur les réseaux routiers et de transport, visualisation des profils conducteur et passager, le recensement cartographique de points d'arrêts de covoiturage potentiels, le respect d'une charte de covoiturage, la vérification de l'identité des personnes (carte d'identité, passeport, permis), les possibilités de communication du candidat sur l'application ou autres...	oui/non	/3
Commentaires et notation de 0 à 40 :			/40

<b>POSITION DU PROJET A L'ISSUE DE L'ANALYSE SUR DOSSIER</b>	
Dossier recevable	OUI/NON
Commentaires et notation de 0 à 70 :	
<b>POSITION DU PROJET A L'ISSUE DES AUDITIONS</b>	
Réponses apportées par le candidat :	
Commentaires et confirmation de notation de 0 à 70 :	
Dossier recevable	OUI/NON
Classement du projet :	

**Annexe 4**

**APPEL A PROJETS**

**SOLUTION COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES**

**CADRE DU MÉMOIRE TECHNIQUE**

**A. Critères obligatoires (sur 30 points):**

1. Une application disponible au moins sur Android mettant en relation les covoitureurs, aussi bien conducteur que passager

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2. Une couverture géographique adaptable à l'ensemble du département des Alpes-Maritimes et de Monaco et les secteurs précis générateurs de déplacements, notamment les zones d'activités (2a), ainsi que la capacité de l'application à accueillir un grand nombre de covoitureurs (2b)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

3. Un système de géolocalisation et de proposition de trajets aussi bien planifiés qu'en temps réel, appelé mode dynamique

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

4. Un système attractif et ergonomique :

L'exploitation cartographique sera importante pour simplifier les recherches, ainsi qu'un facilitateur de saisie avec enregistrement d'historiques ou de favoris

Le moteur de recherche devra renvoyer rapidement toutes les annonces pouvant correspondre à la recherche de l'utilisateur. Les annonces renvoyées pourront correspondre à une partie de l'itinéraire du covoitureur ou nécessiter de se rendre à un point de départ particulier.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

5. Une solution permettant la sauvegarde des informations, la sécurité et la confidentialité des données, une maintenance facilitée

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

6. Un service conforme à la CNIL ; Toutes les obligations légales découlant des lois « informatique et liberté » seront respectées

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- 7. Un engagement sur le fonctionnement de l'application (mise à jour, gestion des bugs...) pour une durée minimale d'un an

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- 8. La mise à disposition des partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique de statistiques exploitables issues de l'application (données d'inscription, offres de covoiturages (conducteur), demandes de covoiturage (passager), nombres et types de trajets effectués en covoiturage, caractérisations des covoitureurs). Les candidats peuvent également se référer aux communs de la Fabrique des Mobilités pilotée par l'ADEME sur le sujet. Ils devront définir précisément les statistiques qui seront fournies au minimum tous les 6 mois.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**B. Critères non obligatoires mais permettant de valoriser l'application (sur 40 points) :**

9. Le développement d'une Interface de Programmation Applicative unifiée (API unifiée) permettant, sous conditions d'accès contractuelles, des requêtes sur les offres de services et les résultats d'exploitation. Cette API unifiée est de type publique et conforme aux définitions des interfaces techniques produites par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France), versées dans les communs de la Fabrique des Mobilités pilotée par l'ADEME, en annexe 5. L'utilisation de cette API unifiée est décrite dans les critères 10 et 11.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

10. Un site inter opéré avec d'autres plateformes de covoiturage

Cette inter opération sera réalisée par l'exposition, grâce à l'API unifiée, des offres et des demandes de covoiturage en cours dans un périmètre géographique donné pour une interaction collaborative entre les systèmes de covoiturage afin d'obtenir une offre de services sur une communauté élargie d'utilisateurs.

En effet, de nombreuses sociétés proposent des offres de covoiturage sur le département, mais aucune n'atteint la masse critique pour être satisfaisante pour l'utilisateur. Inter opérer les plateformes en ouvrant la base de trajets aux autres applications lauréates de l'appel à projets permettra d'atteindre plus facilement cette masse critique, le choix des utilisateurs se portant alors sur les spécificités de l'application proposée et la politique commerciale du porteur du projet.

Seront valorisés les porteurs de projets interopérés avec le plus grand nombre de systèmes.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....





13. Le modèle économique de la solution : Le candidat décrira le modèle économique de sa solution. Est demandé une solution de covoiturage qui s'autofinance sans participation publique récurrente. Une application qui ne prendrait aucune commission sur les trajets effectués par les covoitureurs serait également valorisée. Les systèmes incitatifs type bon d'achat, réduction, goodies, places de parking,... seront également appréciés.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

14. La diffusion de la solution :

La disponibilité de l'application sur d'autres systèmes d'exploitation mobile comme iOS ou Windows store ainsi que l'engagement sur le fonctionnement de l'application pendant une durée minimale d'un an seront valorisés (14a).

Un site internet complémentaire relié à l'application en temps réel (en termes de rafraichissement et de mise à jour) ainsi que l'engagement sur le fonctionnement du site pendant une durée minimale d'un an seront également valorisés (14b).

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....





.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Un usager souhaite réaliser un covoiturage ponctuel entre *Menton* (boulevard de Garavan) et *Nice* (Vieux Nice) un vendredi départ 19h00.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Annexe 5**

**APPEL A PROJETS**

**SOLUTION COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES**

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

**de l'API unifiée**

# Uniformisation d'API de covoiturage

Version du 16/06/2017

L'objectif de ce document est de proposer une API commune à tous les opérateurs de covoiturage

## Appel

Paramètre	Valeur par défaut	Description	Type de donnée
departureLat		Latitude du point de départ de la recherche	Double
departureLng		Longitude du point de départ de la recherche	Double
arrivalLat		Latitude du point d'arrivée de la recherche	Double
arrivalLng		Longitude du point d'arrivée de la recherche	Double
date		Timestamp représentant la date de départ. Si ce paramètre est absent, on considère la date de la requête	double
departureRadius	1	Rayon de recherche autour du point de départ en kilomètres	Float
arrivalRadius	1	Rayon de recherche autour du point d'arrivée en kilomètres	float
timeDelta	900	Intervalle de temps (en secondes) maximal entre l'heure de recherche et les trajets proposés	integer
count		Nombre maximal de trajets proposés. Par défaut l'opérateur renverra tous les trajets proposé.	integer

## Codes retour

Code	Signification	Commentaires
200	OK	Les informations demandées sont retournées
400	Bad Request	Requête incorrecte, les paramètres ne sont pas conformes
401	Unauthorized	Problème d'authentification

Code	Signification	Commentaires
404	Contenu manquant	Il n'y a pas de contenu correspondant à la demande
429	Too-many request	Code de gestion des quotas d'appel par chaque plateforme : dans le cas où la recherche consomme trop de ressources chez un opérateur, celui-ci peut renvoyer cette erreur, et préciser dans le header un paramètre <code>retry-after</code> contenant l'intervalle de temps en secondes (integer) après lequel un nouvel appel pourra être passé.
500	Erreur serveur	Erreur serveur

## Réponse

### carpoolJourney

CarpoolJourney {

id (string): Identifiant du trajet (Obligatoire),

duration (integer): Temps du trajet de covoiturage en secondes (Obligatoire),

driverDepartureDate (number): Timestamp UTC représentant la date de départ du conducteur (Obligatoire),

driverDepartureLat (number): Latitude du point de départ (Obligatoire),

driverDepartureLng (number): Longitude du point de départ (Obligatoire),

driverArrivalLat (number): Latitude du point d'arrivée (Obligatoire),

driverArrivalLng (number): Longitude du point d'arrivée (Obligatoire),

webUrl (string): Url redirigeant vers le trajet sur le site du service (Obligatoire),

type (string): Type de trajet proposé (Obligatoire)= ['PLANNED', 'DYNAMIC', 'LINE']<sup>1</sup>,

pickupTime (integer, optional): Temps d'attente pour l'arrivée du covoitureur en secondes,

distance (integer, optional): Distance du trajet en mètres,

passengerPickupLat (number, optional): Latitude du point de prise en charge du passager,

passengerPickupLng (number, optional): Longitude du point de prise en charge du passager,

---

<sup>1</sup> Planifié, Dynamique (Autostop) ou Ligne



passengerDropLat (number, optional): Latitude du point de dépôt en charge du passager,

passengerDropLng (number, optional): Longitude du point de dépôt en charge du passager,

driverDepartureAddress (string, optional): String représentant l'adresse de départ du covoiturage,

driverArrivalAddress (string, optional): String représentant l'adresse de départ du covoiturage,

departureToPickupWalkingTime (integer, optional): Temps de marche pour atteindre le conducteur en secondes,

dropoffToArrivalWalkingTime (integer, optional): Temps de marche pour atteindre la destination du passager depuis le lieu de dépôt de la voiture en secondes,

departureToPickupWalkingDistance (integer, optional): Distance de marche à pied pour atteindre le conducteur en mètres,

dropoffToArrivalWalkingDistance (integer, optional): Distance de marche à pied pour atteindre la destination du passager depuis le lieu de dépôt de la voiture en mètres,

journeyPolyline (string, optional): String encodé représentant le trajet du covoitureur. Ce string contient un array de points encodé qui représente le chemin approximatif du trajet. L'encodage ce fait avec l'algorithme polylines de Google<sup>2</sup>,

departureToPickupWalkingPolyline (string, optional): String encodé représentant le trajet piéton pour atteindre l'arrivée du passager depuis la voiture. Ce string contient un array de points encodé qui représente le chemin approximatif du trajet. L'encodage ce fait avec l'algorithme polylines de Google,

dropoffToArrivalWalkingPolyline (string, optional): String représentant le trajet piéton pour atteindre l'arrivée du passager depuis la voiture. Ce string contient un array de points encodé qui représente le chemin approximatif du trajet. L'encodage ce fait avec l'algorithme polylines de Google,

availableSeats (integer, optional): Nombre de places disponibles dans la voiture,

price (Price, optional),

driver (Driver, optional),

preferences (Preferences, optional),

car (Car, optional),

---

<sup>2</sup> <https://developers.google.com/maps/documentation/utilities/polylinealgorithm>

deepLink (DeepLink, optional)

## Price

Price {

type (string, optional): String représentant le type de trajet, soit « FREE », « PAYING » ou « UNKNOWN ». La valeur « UNKNOWN » est renvoyée quand le service n'est pas gratuit mais on ne connaît pas le prix du trajet.= ['FREE', 'PAYING', 'UNKNOWN'],

amount (number, optional): Prix du trajet en euros.

## Driver

Driver {

id (string, optional): Identifiant du conducteur,

firstName (string, optional): Prénom du conducteur, obligatoire si « alias » n'est pas retourné,

lastName (string, optional): Nom du conducteur.,

alias (string, optional): Alias du conducteur. Obligatoire si « driverFirstName » n'est pas retourné,

grade (integer, optional): Note du conducteur de 1 à 5,

picture (string, optional): Url de l'image d conducteur,

gender (string, optional): Sexe du conducteur= ['M', 'F']

## Preferences

Preferences {

smoking (boolean, optional): Détermine si le conducteur autorise de fumer dans sa voiture,

animals (boolean, optional): Détermine si le conducteur autorise des animaux dans sa voiture,

music (boolean, optional): Détermine si le conducteur autorise de la musique dans sa voiture,

isTalker (boolean, optional): Détermine si le conducteur aime bien parler avec les covoitureurs,

luggageSize (integer, optional): Entier de 1 à 5 indiquant la taille des bagages acceptés

## **Car**

Car {

model (string, optional): Modèle de la voiture,

brand (string, optional): Marque de la voiture

## **DeepLink**

DeepLink {

android (Android, optional),

ios (IOS, optional)

### *Android*

Android {

uri (string, optional): Uri respectant les conventions Android pour pouvoir ouvrir l'application sur l'écran concernant le trajet en question (cf. <https://blog.branch.io/technical-guide-to-deep-linking-on-android-chrome-intents/>),

storeUrl (string, optional): Url de l'application sur le PlayStore en cas où elle ne soit pas installée sur l'appareil

### *IOS*

IOS {

universalLink (string, optional): Uri respectant les conventions iOS pour pouvoir ouvrir l'application sur l'écran concernant le trajet en question

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1380810-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

\_\_\_\_\_  
République Française

\_\_\_\_\_  
COMMISSION PERMANENTE

\_\_\_\_\_  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*

\_\_\_\_\_  
DELIBERATION N° 18

\_\_\_\_\_  
**AFFICHAGE INSTITUTIONNEL SUR LES ABRIS-  
VOYAGEURS - CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et notamment son article 15 au titre duquel la compétence du Département en matière de transports non urbains (hors ressort territorial des autorités organisatrices de la mobilité urbaine) est transférée à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à compter du 1er janvier 2017 pour les transports de voyageurs réguliers et à la demande, et à compter du 1er septembre 2017 pour les transports scolaires (hors transport des élèves handicapés et hors ressort territorial des autorités organisatrices de la mobilité urbaine) ;

Vu l'avis favorable du 7 novembre 2016 de la commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées (CLECRT) sur les modalités du transfert des compétences "transports" ;

Vu la convention de partenariat signée le 3 août 2017 entre la Région et le Département fixant les modalités définitives et techniques du transfert des transports non urbains réguliers, des transports à la demande et des transports scolaires ;

Considérant, concernant les abris-voyageurs, que l'article 18.2 de la convention précitée précise que la totalité de ces abris départementaux est transférée à l'actif de la Région, conformément à ce qui a été convenu lors de la CLECRT du 7 novembre 2016, 50 % des caissons publicitaires de ces abris étant mis à disposition du Département pour sa communication institutionnelle, et qu'une convention spécifique définira les modalités de gestion de cet affichage ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant la signature de la convention définissant le partenariat d'affichage des abris-voyageurs entre la Région et le Département, et précisant notamment les modalités de partage des faces d'affichage, de livraison des affiches et de planification des campagnes ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les termes de la convention de partenariat d'affichage publicitaire des abris-voyageurs avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont le projet est joint en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

ANNEXE

SECTEUR	AXE	VOIE	COMMUNE	LIGNE	ADRESSE	NOM	Coordonnées GPS (Latlong wgs84)	ABRI	NBRE	NOMBRE DE FACES
CIANS-VAR	RD	28	Beuil	770	Entrée Village	Beuil Village	6,9889/44,0950	ABRI BOIS PUB	2	30
CIANS-VAR	RD	28	Beuil	770	Les Launes	Les Launes	6,9702/44,0907	ABRI BOIS PUB	1	
CIANS-VAR	RD	2202	Guillaumes	790	Le Plan	Le Plan	6,8554/44,0825	ABRI BOIS PUB	1	
CIANS-VAR	RD	2202	Guillaumes	790	Entrée village	Guillaumes Village	6,8538/44,0900	ABRI BOIS PUB	1	
CIANS-VAR	RD	6202	Malaussène	770/790	Route de Puget Théniers	Malaussène Gare	7,1177/43,9315	ABRI BOIS PUB	1	
CIANS-VAR	RD	29	Péone	Ex 774	Village	Péone Village	6,9065/44,1160	ABRI BOIS PUB	1	
CIANS-VAR	RD	116	Puget Rostang	TAD	CENTRE VILLAGE	Pas de nom	6,9177/43,9742	ABRI BOIS PUB	1	
CIANS-VAR	RD	116	Puget Rostang	TAD	PARKING BAS VILLAGE	Pas de nom	6,9190/43,9745	ABRI BOIS PUB	1	
CIANS-VAR	RD	28	Rigaud	770	Lieu dit Moulin de Rigaud	Moulin de Rigaud	7,0015/43,9860	ABRI BOIS PUB	1	
CIANS-VAR	RD	6202/28	Rigaud	770/790	Embranchement route du Clans	Clans	6,9877/43,9498	ABRI BOIS PUB	1	
CIANS-VAR	RD	28	Valberg	770	Centre station	Valberg	6,9308/44,0962	ABRI BOIS PUB	1	
CIANS-VAR	RD	2202/26	Villars sur Var	770/790	Villars sur Var Gare	Villars sur Var Gare	7,0855/43,9373	ABRI BOIS PUB	2	
CIANS-VAR	RD	26	Villars sur Var	TAD	Bas village arrêt Pompiers	Pas de nom	7,0955/43,9358	ABRI METAL PUB	1	
ESTERON	RD	208	Bézaudun	TAD	Entrée village	Bézaudun	7,0961/43,8068	ABRI BOIS PUB	1	
ESTERON	RD	1/8	Bouyon	701 / TAD	Village	Bouyon village	7,1230/43,8252	ABRI BOIS PUB	1	
ESTERON	RD	82	Briançonnet	TAD	Place du Village	Briançonnet	6,7569/43,8644	ABRI BOIS PUB	1	
ESTERON	RD	501	Conségudes	TAD	Village	Conségudes	7,0474/43,8435	ABRI BOIS PUB	1	
ESTERON	RD	17/217	Pierrefeu	720	Face grande halle couverte	Maine	7,0923/43,8640	ABRI BOIS PUB	1	
ESTERON	RD	27	Revest Les Roches	721	Village	Revest les Roches	7,1563/43,8814	ABRI BOIS PUB	1	
ESTERON	RD	17	Roquesteron	720	Place du Village	Roquestéron	7,0051/43,8742	ABRI METAL PUB	1	
ESTERON	RD	17	Roquesteron	720	Lieu dit le Ranc	Le Ranc	7,0431/43,8575	ABRI BOIS PUB	1	
ESTERON	RD	17	Roquesteron	720		?	7,0069/43,8721	ABRI BOIS PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST			Cannes	610	Cimetière de l'Abadie	Cimetière de l'Abadie	6,9618/43,5682	ABRI METAL PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	2085	Châteauneuf de Grasse	500	Les Mousquettes	Les Mousquettes	6,9737/43,6758	ABRI METAL PUB	2	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	21	Châteauneuf de Grasse	511	Pré du Lac	Pré du Lac	6,9719/43,6808	ABRI METAL PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	2085	Châteauneuf de Grasse	500	Châteauneuf	Châteauneuf	6,9720/43,6800	ABRI METAL PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	815	Châteauneuf Villevieille	Service scolaire	Châteauneuf Villevieille mairie	Châteauneuf Villevieille mairie	7,2963/43,8086	ABRI METAL PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	2210	Gourdon	511	Pont du Loup	Pont du Loup	6,9912/43,7195	ABRI METAL PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	9	Grasse	610	Cimetière des Rouméguière	Cimetière des Rouméguière	6,9250/43,6222	ABRI METAL PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	9	Grasse	610	Stade Perdigon direction grasse seulement	Stade Perdigon	6,9330/43,6362	ABRI METAL PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	802	Gréolères	512/TAD	Les neiges	Gréolères les neiges	6,9675/43,8299	ABRI BOIS PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	402	Gréolères	512/TAD	Village	Gréolères Village	6,9431/43,7962	ABRI BOIS PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	2085	Le Rouret	500	Entrée village	Place du Rouret	7,0067/43,6740	ABRI METAL PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	2085	Le Rouret	500	RD 2085	Les Moulins	7,0176/43,6769	ABRI METAL PUB	2	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	2085	Le Rouret	500	RD 2085	La Poste	7,0126/43,6762	ABRI METAL PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	2202	Nice	Navettes CADAM	Entrée Centre Administratif	CADAM	7,1991/43,6756	ABRI METAL PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST			Pégomas	610	Chemin de Tuilières	Chemin de Tuilières	6,9229/43,6008	ABRI METAL PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	7	Roquefort les Pins	500	Les Rigamels	Les Rigamels	7,0281/43,6789	ABRI METAL PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	507	Roquefort les Pins	500	Beaume Granet	Beaume Granet	7,0350/43,6776	ABRI METAL PUB	1	
LITTORAL / PREALPES OUEST	RD	2085	Roquefort les Pins	500	RD 2085 / 507 Dir Nice	Le Plan	7,0432/43,6680	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	215	Berre les Alpes	302	Avant d'arriver au village par RD 215	La Chapelle	7,3349/43,8288	ABRI BOIS PUB	1	
PAILLON	Av	Paul Granet	Berre les Alpes	302	Village parking de la Mairie	Parking	7,3269/43,8309	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	615	Berre les Alpes	302	Quartier Bessi dir Berre	Bessi	7,3232/43,8274	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	2204	Blausasc	300	Pont de Peille	Pont de Peille	7,3319/43,7687	ABRI METAL PUB	2	
PAILLON	RD	2204	Blausasc	300	le Tabac	le Tabac	7,3379/43,7803	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	901	Contes	300	La pointe, Direction Contes	La Pointe de Contes	7,3372/43,7817	ABRI METAL PUB	2	
PAILLON	RD	15	Contes	300	La Roseyre/Dir Contes	La Roseyre	7,3313/43,7898	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	15	Contes	300	Place des oliviers arrêt la grave de Contes direction	La Grave de Contes	7,3151/43,8088	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	15	Contes	300	Barella	Barella	7,3263/43,7958	ABRI METAL PUB	2	
PAILLON	RD	15	Contes	300	Le Gheit	Le Gheit	7,3189/48,8052	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	15	Contes	300	Le Pilon	Le Pilon	7,3229/43,8013	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	15	Contes	300	Trancasse	Trancasse	7,3300/43,7912	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	115	Contes	301	Les Mouchettes	Les Mouchettes	7,3256/43,8033	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	2204	Drap	300	Place Cauvin Dir Contes	Place Cauvin	7,3204/43,7553	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	2204	Drap	300	Plan du Blavet	Plan du Blavet	7,3303/43,7653	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	2204	Drap	300	Les Vernes	Les Vernes	7,3274/43,7646	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	21	Escarene	360	Village Escarene, sortie de la Grave	Pont du Serre	7,3573/43,8341	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	2204	L'Escarene	340	La Garde Sud - Dir Escarene	La Garde Sud	7,3560/43,8046	ABRI METAL PUB	2	
PAILLON	RD	2566	Luceram	340	Les Morissons	Les Morissons	7,3511/43,8703	ABRI BOIS PUB	1	
PAILLON	RD	2566	Luceram	340	Face Parking entrée village en venant de Nice	Place de la République	7,3587/43,8816	ABRI BOIS PUB	1	
PAILLON	RD	2566	Luceram	340	Chemin des Mounts	Chemin des Mounts	7,3512/42,8742	ABRI BOIS PUB	1	
PAILLON	RD	2566	Luceram	Navette 340	Peira Cava	Peira Cava	7,3616/43,9325	ABRI BOIS PUB	1	
PAILLON	RD	53	Peille	Service scolaire	16 bd de Gaulle	Carefour VC7	7,3957/43,8021	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	53	Peille	Service scolaire	191 route de la Grave	HLM	7,3990/43,8019	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	53	Peille	Service scolaire	Chemin des bassins	Chemin des bassins	7,3872/43,7982	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON			Peille	360	Centre Ménager	Centre Ménager	7,3772/43,7929	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	21	Peillon	360	Arrêt Châteaueux	Châteaueux	7,3517/43,7675	ABRI METAL PUB	2	
PAILLON	RD	21	Peillon	360	Villa Vicat	Villa Vicat	7,3780/43,7946	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON			Peillon	360	Hôtel de Ville	Hôtel de Ville	7,3673/43,7690	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	217	Peillon	360	Quartier les Mazues	Les Mazues	7,3551/43,7679	ABRI METAL PUB	1	
PAILLON	RD	2204	Touët de l'Escarène	304	Entrée village	Touët de l'Escarène	7,3627/43,8478	ABRI BOIS PUB	1	
RIVES DU LOUP	RD	2210	Bar sur Loup	510	La Fontaine	La Fontaine	6,9893/43,7000	ABRI METAL PUB	1	
RIVES DU LOUP	RD	2210	Bar sur Loup	511	La Jarreie	La Jarreie	6,9906/43,7025	ABRI METAL PUB	1	
RIVES DU LOUP	RD	2210	Bar sur Loup	511	Le Riou	Le Riou	6,9776/43,6967	ABRI METAL PUB	1	
RIVES DU LOUP	Ch	de l'Escour	La Colle sur Loup	Service scolaire	Collège	Collège Yves Klein	7,1035/43,6840	ABRI METAL PUB	2	
RIVES DU LOUP	RD	2210	Tourettes sur Loup	510	La Madeleine	La Madeleine	7,0631/43,7179	ABRI METAL PUB	1	
								86	172	
						Pour mémoire		abris non publicitaires	12	

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1380503-DE-1-1
--

Date de télétransmission: 27/02/18
------------------------------------

Date de réception : 27/02/18
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 19

—  
**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER  
DÉPARTEMENTAL - BARÈME DES REDEVANCES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et notamment l'article 3 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 26 juin 2014 par l'assemblée départementale adoptant le barème des redevances pour occupation du domaine public routier départemental, figurant en annexe E du règlement départemental de voirie ;

Vu la délibération prise le 2 juin 2017 par la commission permanente approuvant une nouvelle annexe E du règlement départemental de voirie fixant le barème des redevances dues pour l'occupation du domaine public routier départemental ;

Considérant que l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, créé par l'ordonnance précitée du 19 avril 2017, précise que " Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L.2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester " ;

Considérant que ledit article L.2122-1-1 aménage des souplesses et des exceptions à la procédure de mise en concurrence en prévoyant que « Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution » ;

Considérant que l'annexe E du barème des redevances sera notamment complétée comme suit :

#### " 11. Mise en concurrence des occupations à caractère commercial

Pour les occupations à caractère économique soumises à la mise en concurrence, le barème des redevances est le plancher de toutes propositions financières des candidats.

Concernant les occupations saisonnières des snacks en bord de mer le long de la RD 6098 sur les communes de Villeneuve-Loubet et Antibes, le nombre d'emplacements n'ayant pas vocation à augmenter, une mise en concurrence desdits emplacements, doit être mis en œuvre avec :

- une durée minimale d'occupation comprise entre 4 mois et 7 mois maximum entre avril et octobre d'une même année ;
- la nature des occupations : camion 12 m<sup>2</sup>, groupe électrogène 2 m<sup>2</sup>, terrasse 30 m<sup>2</sup> et stationnement 30 m<sup>2</sup> ;
- soit un minimum mensuel de 452 € hors frais de dossier. » ;

Vu le rapport de son président proposant de compléter et d'actualiser le barème des redevances d'occupation du domaine public routier départemental, afin notamment de l'adapter aux critères de mise en concurrence des occupations à titre commercial conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;



Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver la nouvelle annexe E du règlement départemental de voirie, dont le projet est joint en annexe, fixant le barème des redevances dues pour l'occupation du domaine public routier départemental, prenant en compte :

- les nouvelles dispositions relatives à la mise en concurrence des occupations à titre commercial conformément à l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- l'actualisation du tarif concernant les réseaux de télécommunication ;
- la mise à jour du tableau des populations légales des communes de plus de 3 500 habitants.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## **Annexe E : BAREME DES REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL 2018**

### **I. PRINCIPES GENERAUX**

#### **a) Rappel législatif :**

Code général de la propriété des personnes publiques :

« Art. L. 2122-1 du CGPPP - Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. »

« Art. L. 2122-2 du CGPPP - L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire. »

« Art. L. 2122-3 du CGPPP - L'autorisation mentionnée à l'article L. 2122-1 présente un caractère précaire et révoquant.»

Code de la voirie routière :

« Art. L. 113-2 ... l'occupation du domaine public routier n'est autorisée que si elle a fait l'objet, soit d'une permission de voirie dans le cas où elle donne lieu à emprise, soit d'un permis de stationnement dans les autres cas. Ces autorisations sont délivrées à titre précaire et révoquant. »

« Art. L. 113-3 Sous réserve des prescriptions prévues à l'article L. 122-3, les exploitants de réseaux ..... peuvent occuper le domaine public routier en y installant des ouvrages, dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation à la circulation terrestre. Le gestionnaire du domaine public routier peut, dans l'intérêt de la sécurité routière, faire déplacer les installations et les ouvrages situés sur ce domaine aux frais de l'occupant dans des conditions définies par décret en Conseil d'État. » Cf. : décret n° 2006-1133 du 8 septembre 2006.

Code des postes et des communications électroniques : art L.47

Lorsque le Conseil départemental est saisi d'une demande de permission de voirie par un opérateur de télécommunication et qu'il constate que le droit de passage de cet opérateur peut être assuré par l'utilisation des installations existantes d'un autre occupant du domaine public, alors le Conseil départemental peut inviter les deux parties à se rapprocher pour convenir des modalités de partage de ces installations.

#### **b) Principes relatifs aux redevances pour occupation du domaine public routier**

Toute autorisation, permission de voirie ou permis de stationnement, délivrée aux occupants par arrêté du Président du Conseil départemental, sera préalablement demandée et fixera la date de début, la durée, le motif et les conditions matérielles de cette occupation.

***Sont concernés :***

- Les permissions de voirie avec emprise au sol.
- Les permis de stationnement sans emprise, délivrés par le Président du Conseil départemental pour les routes départementales hors agglomération.

La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation (article L. 2125-3 du CGPPP). Le montant de la redevance est arrondi à l'euro le plus proche, conformément à l'article L. 2322-4 du CGPPP.

La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public par le bénéficiaire d'une autorisation est payable d'avance et annuellement. Conformément aux dispositions du CGPPP, « en cas de retard dans le paiement des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public ..... les sommes restant dues sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal ». Après lettre de rappel non suivie de paiement, le comptable public pourra, à l'expiration d'un délai de 20 jours, engager des poursuites à l'encontre du redevable, les frais de poursuite étant à sa charge.

Conformément à l'article R.116-2 du Code de la voirie routière, en cas d'installation sans autorisation ou d'occupation portant atteinte au domaine public, une amende de 5ème classe pourra être dressée, sans toutefois pouvoir excéder le montant prévu à l'article 131-13 du code pénal. De plus les contraventions qui sanctionnent les occupants sans titre d'une dépendance du domaine public, se commettent chaque journée et pourront donner lieu au prononcé d'une amende pour chaque jour où l'occupation est constatée, lorsque cette occupation sans titre compromet l'accès à cette dépendance, son exploitation ou sa sécurité (conformément à l'article L. 2132-27 du CGPPP).

Le bénéficiaire peut, à raison du montant et du mode de détermination de la redevance :

- 1) Être admis à se libérer par le versement d'acomptes.
- 2) Être tenu de se libérer par le versement de la redevance due soit pour toute la durée de l'autorisation si cette durée n'excède pas cinq ans, soit pour une période quinquennale dans le cas contraire (Article L. 2125-4 du CGPPP).

Toute occupation du domaine public entraîne le recouvrement d'une redevance, qui ne vaut pas droit d'occupation.

## **II. FRAIS DE DOSSIER**

Les frais de dossier définis ci-dessous sont appliqués à chaque nouvelle permission de voirie, permis de stationnement :

- Pour une autorisation initiale : **50 €**.
- Pour un renouvellement (en continu, sans discontinuité dans la durée de l'occupation) sans modification du tiers, de la nature, de l'étendue, du lieu ou des conditions techniques : **25 €**.

Il sera perçu au profit du Département, les frais de dossier correspondant à une autorisation initiale, en dehors des cas expressément mentionnés ci-dessus au titre du renouvellement. Les autorisations consenties à titre gratuit, conformément au présent barème sont dispensées de frais de dossier.

## **III. OCCUPATIONS SOUMISES A UN TARIF REGLEMENTAIRE : montants fixés par décret**

### **1. RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Le barème défini par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 est appliqué et revalorisé annuellement sans réduction.

Le montant de la redevance, due par EDF et Enedis pour l'occupation du domaine public routier départemental des Alpes-Maritimes, est fixé dans la limite du plafond annuel suivant :  $PR = (0,0457 P + 15 245)$  où P représente la somme de la population totale des communes des Alpes-Maritimes résultant du dernier recensement de l'INSEE, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :  $P = 1.097.556$  habitants

*Réévaluation :*

*Les plafonds des redevances évoluent au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index « ingénierie », conformément aux dispositions de l'article R3333-4 du Code général des collectivités territoriales.*

### **2. RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Le calcul de la redevance mentionné au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, est appliqué sans réduction. Au premier janvier de chaque année, le Département applique les taux plafonds des revalorisations annuelles, conformément aux dispositions prévues au décret.

Art. R. 3333-12 du CGCT - « Les redevances dues aux départements pour l'occupation de leur domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz, sont fixées par le conseil départemental dans les conditions prévues aux articles R. 2333-114 et R. 2333-117 ».

Art. R. 2333-114 du CGCT - La redevance due chaque année pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz, est fixée dans la limite du plafond suivant :

$$PR = (0,035 \times L) + 100 \text{ € ;}$$

Où **PR** est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

L représente la longueur des canalisations sur le domaine public exprimée en mètres et 100 € représente un terme fixe.

Réévaluation :

*Les plafonds des redevances évoluent au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, conformément aux dispositions de l'article R. 3333-12 du Code général des collectivités territoriales.*

### **3. OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL (DPRD) PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX**

#### **3.1 TRANSPORT ET DISTRIBUTION ELECTRICITE**

Art. R. 3333-4-1 du CGCT - La redevance annuelle pour l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public **de transport d'électricité** est fixée au plafond suivant :

$$PR'T = 0,35 * LT$$

*PR'T redevance due en euros, au titre de l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport ;*

*LT longueur en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le DPRD et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.*

Art. R. 3333-4-2 du CGCT - La redevance annuelle pour l'occupation provisoire, constatée au cours d'une année, du DPRD par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public **de distribution d'électricité** est fixée au plafond suivant :

$$PR'D = PRD/10$$

*PR'D : plafond de redevance due en euros, au titre de l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de distribution ;*

*PRD : plafond de redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution au titre de l'article R. 2333-105.*

#### **3.2 TRANSPORT ET DISTRIBUTION GAZ**

Art. R. 3333-13 du CGCT - Les redevances dues chaque année à un département pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, sont fixées par le conseil départemental dans les conditions prévues aux articles R. 2333-114-1 et R. 2333-117

Article R. 2333-114-1 du CGCT - La redevance annuelle pour l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux sur des ouvrages **des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz**, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée au plafond suivant :  $PR' = 0,35 * L$

*PR' : plafond de redevance due en euros, au titre de l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux ;*

*L : longueur en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le DPRD et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.*

### **4. RESEAUX DE TELECOMMUNICATION**

Les taux des redevances du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, sont appliqués sans réduction. Au premier janvier de chaque année, le Département applique les taux plafonds des revalorisations annuelles, conformément aux dispositions prévues au décret et aux articles R 20-51 et R 20-52 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE).

#### **a) Pour chaque artère tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

- par kilomètre linéaire aérien : 52,38 €
- par kilomètre linéaire sous-sol : 39,28 €

**b) Pour les installations autres que les stations radioélectriques tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

- emprise par m<sup>2</sup> : 26,19 €

**c) Pour les installations radioélectriques tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

- stations radioélectriques avec antenne de plus de 1 m : 210 €
- stations radioélectriques avec pylône de plus de 1 m : 410 €

**5. EAU ET ASSAINISSEMENT**

Toute canalisation de distribution d'eau et d'assainissement est soumise à l'application des articles R.3333-18 et R.2333-121 à R.2333-123 du CGCT. Sont également soumis à redevance, les autres ouvrages bâtis non linéaires, hormis les regards de réseaux d'assainissement.

Les montants annuels des redevances sont fixés comme suit et sont appliqués sans réduction :

- canalisation (kilomètre linéaire) : 10 €
- ouvrages bâtis non linéaires (hors les regards) par m<sup>2</sup> indivisible d'emprise au sol : 2 €

*Les taux sont fixes, sous réserve d'une délibération du Conseil départemental actant une réévaluation.*

**NB :** Le calcul s'applique au linéaire principal de la canalisation mais pas aux branchements.

**6. ECLAIRAGE PUBLIC**

- redevance annuelle par candélabre : 179 €

**7. AUTRES RESEAUX**

- ouvrages enterrés : 5 € ml/an
- ouvrages aériens : 10 € ml/an

**8. OCCUPATIONS DES ESPACES PUBLICS ROUTIERS DEPARTEMENTAUX :**

Nature de l'occupation	Commune < 3500 hab. 2018 en €	Commune ≥ 3500 hab. 2018 en €	Unité	Durée
<b>Occupations surfaciques à caractère commercial</b>				
Baraques, camion boutique, camion snack, surface bâtie : local fermé à usage commercial (structure pour la vente)	20	25	m <sup>2</sup>	forfait mensuel
Baraques, camion boutique, camion snack, surface bâtie : local fermé à usage commercial (structure pour la vente)	2	3	m <sup>2</sup>	journée
Autre point de vente : étalage, maraîcher, producteur	1	2	m <sup>2</sup>	journée
Autre point de vente : étalage, maraîcher, producteur	5	10	m <sup>2</sup>	forfait mensuel
Terrasse commerciale pour chaises, tables...	2	4	m <sup>2</sup>	mois
Terrasse commerciale pour chaises, tables...	1	1	m <sup>2</sup>	journée
Autre occupation (parking, dépôt de matériel...)	6	12	m <sup>2</sup>	an
Accès : chantier, station service, carrières y compris aire de retournement	3	3	m <sup>2</sup>	an
Clôture	4	4	ml	an
Répéteur pour télérelevé	1	1	unité	an
<b>Échafaudage et palissade</b>				
Échafaudage et palissade jusqu'à 20 m <sup>2</sup> (forfait de 0,01m <sup>2</sup> à 20 m <sup>2</sup> )	30	30	forfait	mois
Échafaudage et palissade au-delà de 20 m <sup>2</sup>	60	60	forfait	mois
<b>Occupation à caractère non commercial</b>				
Clôture	2	2	ml	an
Autre occupation au m <sup>2</sup>	5	7	m <sup>2</sup>	an

<b>Publicité, pré-enseigne et enseigne</b>				
<b>Dispositifs publicitaires</b>				
Dispositifs publicitaires non lumineux, non numériques	<b>80</b>	<b>120</b>	m <sup>2</sup>	an
Dispositifs publicitaires lumineux ou numériques	<b>100</b>	<b>150</b>	m <sup>2</sup>	an
<b>Pré-enseigne non numérique</b>				
Pré-enseigne non numérique dont la somme des superficies ≤ 8m <sup>2</sup>	<b>10</b>	<b>15</b>	m <sup>2</sup>	an
Pré-enseigne non numérique dont la somme des superficies > 8 m <sup>2</sup>	<b>20</b>	<b>25</b>	m <sup>2</sup>	an
<b>Pré-enseigne numérique</b>				
Pré-enseigne numérique dont la somme des superficies ≤ 8m <sup>2</sup>	<b>20</b>	<b>30</b>	m <sup>2</sup>	an
Pré-enseigne numérique dont la somme des superficies > 8m <sup>2</sup>	<b>40</b>	<b>50</b>	m <sup>2</sup>	an
<b>Enseigne</b>				
Enseigne dont la somme des superficies ≤ 7m <sup>2</sup>	<b>50</b>	<b>70</b>	forfait	an
Enseigne dont la somme des superficies > 7m <sup>2</sup>	<b>20</b>	<b>30</b>	m <sup>2</sup>	an
<b>Prestation entretien et exploitation par les services départementaux routiers</b>				
<b>Mise à disposition de personnel (par heure)</b>				
Encadrant	<b>32</b>	<b>32</b>	forfait	heure
Agent	<b>26</b>	<b>26</b>	forfait	heure
Majoration, pour intervention de nuit entre 18h et 6h : Encadrant	<b>16</b>	<b>16</b>	forfait	heure
Majoration, pour intervention de nuit entre 18h et 6h : Agent	<b>13</b>	<b>13</b>	forfait	heure
Majoration pour Week-end et jours fériés : Encadrant	<b>10,5</b>	<b>10,5</b>	forfait	heure
Majoration pour Week-end et jours fériés : Agent	<b>8,5</b>	<b>8,5</b>	forfait	heure
<b>Mise à disposition de véhicules et engins par heure (hors carburant)</b>				
Véhicule léger	<b>4</b>	<b>4</b>	forfait	heure
Véhicule utilitaire léger	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	forfait	heure
Fourgon	<b>16,5</b>	<b>16,5</b>	forfait	heure
Camion	<b>21</b>	<b>21</b>	forfait	heure
Flèche lumineuse de rabatement de remorque	<b>12</b>	<b>12</b>	forfait	heure
Tracteur	<b>36</b>	<b>36</b>	forfait	heure
Remorques à panneaux	<b>1</b>	<b>1</b>	forfait	heure
Balayeuse	<b>60</b>	<b>60</b>	forfait	heure
Autre engin spécialisé	<b>70</b>	<b>70</b>	forfait	heure
<b>Mise à disposition de fournitures et équipements</b>				
Fournitures : carburant, absorbant, sel, enrobés (etc.)	prix acquisition			
Équipements: balises, délinéateurs, glissières...	prix acquisition			
Prestations externalisées	prix acquisition			
<b>Tournage de film, publicité, prise de vue et essais automobile entre 7h et 21h par route</b>				
Arrêté de circulation avec coupures de maximum de 10 mn	<b>200</b>	<b>200</b>	forfait	½ journée
Autre cas coupure supérieure à 10 mn (forfait 1/2 journée)	<b>500</b>	<b>500</b>	forfait	½ journée
<b>Tournage de film, publicité, prise de vue et essais automobile entre 21h et 7h par route</b>				
Avec impact sur la circulation (coupures de la circulation)	<b>500</b>	<b>600</b>	forfait	Une nuit

*Commune de plus de 3 500 habitants, base population INSEE. Étant entendu que les demi-journées sont non fractionnables : ½ journée de 7h à 14h et de 14h à 21h ; journée de 7h à 21h et nuit entre 21h à 7h.*

**Nb 1** : occupations d'intérêt général, les occupations suivantes sont exonérées de redevances :

- services de protection et de prévention à but non lucratif, liste non exhaustive : gendarmerie, police, pompier, SAMU, sécurité civile, société nationale de sauvetage en mer ;
- mobilier urbain non publicitaire y compris les panneaux à message variable (réservés à l'information sur les conditions de circulation), les installations intéressant la collecte des ordures (poubelles, containers publics...), ainsi que les stations météorologiques ;
- stèle et mémorial ;
- aménagement paysager mis à la disposition d'une collectivité ou d'un groupement de collectivité, et entretenu à ses frais ;
- terrain non exploitable du fait de ses caractéristiques et entretenu par le bénéficiaire à sa demande et à ses frais ;
- œuvres artistiques et culturelles à but non commercial, bénéficiant librement à tous.

**Nb 2** : le montant de la redevance est calculé comme suit :

$$\text{Redevance} = \{[\text{nb unités sollicitées (ml, m}^2\text{...)} * (\text{Tarif})] \times \text{durée}\}$$

Dans le cadre de permission de voirie ou de stationnement concernant une majorité de communes de plus de 3 500 habitants, le tarif qui s'applique est celui pour les communes de plus de 3 500 habitants.

#### **9. INSTALLATIONS NON PREVUES AU BAREME**

Pour les installations non prévues dans le présent barème de redevance, la délégation est donnée à la Commission Permanente afin de fixer le taux des redevances.

#### **10. REVALORISATIONS ANNUELLES DES TAUX DES REDEVANCES**

Seules les redevances encadrées par la loi font l'objet d'une revalorisation annuelle automatique au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

#### **11. MISE EN CONCURRENCE DES OCCUPATIONS A CARACTERE COMMERCIAL**

Pour les occupations à caractère économique soumises à la mise en concurrence, le barème des redevances est le plancher de toutes propositions financières des candidats.

Concernant les occupations saisonnières des snacks en bord de mer le long de la RD 6098 sur les communes de Villeneuve-Loubet et Antibes, le nombre d'emplacements n'ayant pas vocation à augmenter, une mise en concurrence desdits emplacements doit être mise en œuvre avec :

- une durée minimale d'occupation comprise entre 4 mois et 7 mois maximum entre avril et octobre d'une même année ;
- la nature des occupations : camion 12 m<sup>2</sup>, groupe électrogène 2 m<sup>2</sup>, terrasse 30 m<sup>2</sup> et stationnement 30m<sup>2</sup> ;
- soit un minimum mensuel de 452 € hors frais de dossier.

**Communes de plus de 3 500 habitants :**

Antibes	76 119	Mouans-Sartoux	9 802
Beaulieu-sur-Mer	3 756	Mougins	18 819
Beausoleil	13 742	Nice	346 055
Biot	10 158	Pégomas	7 931
Cagnes-sur-Mer	49 799	Peymeinade	8 262
Cannes	75 226	Roquebrune-Cap-Martin	12 845
Cap-d'Ail	4 768	Roquefort-les-Pins	6 807
Carros	12 162	Saint-André-de-la-Roche	5 457
Contes	7 520	Saint-Cézaire-sur-Siagne	4 010
Drap	4 483	Saint-Jeannet	4 174
Gattières	4 164	Saint-Laurent-du-Var	29 112
Grasse	51 994	Saint-Paul-de-Vence	3 521
La Colle-sur-Loup	8 049	Saint-Vallier-de-Thiery	3 634
La Gaude	6 563	Sospel	3 849
La Roquette-sur-Siagne	5 537	Tourrette-Levens	4 924
La Trinité	10 285	Tourrettes-sur-Loup	4 072
Le Cannet	42 016	Valbonne	13 734
Le Rouret	4 119	Vallauris	26 153
Levens	4 786	Vence	18 706
Mandelieu-la-Napoule	22 558	Villefranche-sur-Mer	5 159
Menton	28 732	Villeneuve-Loubet	14 423

Source : INSEE : populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018



Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1378505-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 20

—  
**MOUANS-SARTOUX - RD 409/RD 6185 - TRANSFERT  
DE L'ENTRETIEN D'UN PARKING RELAIS  
ET DE LA PISTE CYCLABLE - CONVENTION**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 26 juin 2014 par l'assemblée départementale approuvant le nouveau règlement départemental de voirie ;

Vu le rapport de son président proposant la signature d'une convention à intervenir avec la commune de Mouans-Sartoux relative aux conditions de transfert de l'entretien à la commune du parking relais réalisé au niveau de l'échangeur de la RD 409/RD 6185 et de la piste cyclable ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les termes de la convention à intervenir avec la commune de Mouans-Sartoux définissant les conditions de transfert de l'entretien à la commune du parking relais, de ses équipements et de la piste cyclable situés sur la RD 409 entre le giratoire de Tiragon et la RD 6185 ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention, dont le projet est joint en annexe.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1371216-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 21

—  
**CANNES - ÉLARGISSEMENT DE LA RD 803 - CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la rapport de son président, complété par une note au rapporteur, proposant la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes à intervenir avec la commune de Cannes pour la réalisation des travaux relatifs à l'élargissement de la RD 803, du PR 2+880 au PR 3+000 ;

Considérant la nécessité de sécuriser la chaussée sur tout l'itinéraire ;

Considérant l'intérêt commun des deux collectivités territoriales pour cette opération ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention constitutive d'un groupement de commandes à intervenir avec la commune de Cannes pour la réalisation des travaux relatifs à l'élargissement de la RD 803, du PR 2+880 au PR 3+000, dont le projet est joint en annexe, ainsi que tous les documents afférents ;

2°) de prendre acte que :

- le coût prévisionnel de l'opération s'établit à 1 800 000 € TTC, la part financière prévisionnelle du Département est arrêtée à 1 260 000 € TTC ;
- le Département est désigné en qualité de maître d'oeuvre et coordonnateur du groupement de commandes ;

3°) au titre des désignations à la commission d'appel d'offres spécifique du groupement de commandes :

- de désigner pour siéger à ladite commission :
  - Mme ARINI en qualité de titulaire ;
  - M. BECK en qualité de suppléant ;

4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Points noirs » du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1376599-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

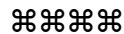
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 22

—  
**CULTURE - DISPOSITIONS DIVERSES**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de son article 10 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale adoptant la politique culturelle du Département pour l'année 2018 et approuvant notamment dans ce cadre la poursuite de l'action en faveur du tissu culturel et la pérennisation des actions de lecture publique ;

Vu le rapport de son président, complété par une note au rapporteur, proposant d'approuver :

- la répartition des subventions de fonctionnement destinées aux associations et organismes œuvrant dans le domaine de la culture ;

- la répartition des subventions de fonctionnement au titre de la restauration et la conservation des antiquités et objets d'arts, et d'investissement au titre de la restauration, la connaissance et la valorisation du patrimoine départemental ;

- concernant la lecture publique :

\* l'organisation de deux prix littéraires, le prix Livre Azur et le prix littéraire Paul Langevin 2017-2018 ;

\* la convention type à intervenir avec les collectivités du Département bénéficiaires du service de lecture publique ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le subventionnement culturel de fonctionnement :

- d'attribuer, au titre de l'année 2018, aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe, des subventions culturelles de fonctionnement pour un montant total de 7 755 500 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions s'y rapportant précisant les modalités d'attribution de ces aides pour l'année 2018, dont le projet type est joint en annexe, à intervenir avec les associations et organismes publics mentionnés dans les tableaux également joints en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention à intervenir avec la ville de Nice dont le projet est joint en annexe ;

2°) Concernant le subventionnement au titre du patrimoine :

*Au titre des subventions de fonctionnement :*

- d'attribuer, au titre de la restauration et la conservation des antiquités et objets d'art, aux bénéficiaires figurant dans le tableau des variables joint en annexe, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 39 415 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions s'y rapportant précisant les modalités d'attribution de ces aides, dont le projet type est joint en annexe, à intervenir pour une durée de deux ans avec lesdits bénéficiaires ;

*Au titre des subventions d'investissement :*

- d'attribuer, au titre des travaux concernant la restauration, la connaissance et la valorisation du patrimoine départemental, aux bénéficiaires figurant dans le tableau des variables joint en annexe, des subventions d'investissement pour un montant total de 324 948 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions s'y rapportant précisant les modalités d'attribution de ces aides, dont le projet type est joint en annexe, à intervenir pour une durée de trois ans avec lesdits bénéficiaires ;

3°) Concernant la lecture publique :

*Au titre de l'organisation de deux prix littéraires, le prix littéraire Paul Langevin et le prix Livre Azur du Département des Alpes-Maritimes :*

- d'autoriser la prise en charge par le Département :
  - des dépenses liées aux frais de séjour et de déplacement (transports, hébergements, restauration) vers Nice ainsi que le retour de Nice vers le lieu de résidence, des auteurs lauréats et personnalités invités dans le cadre des prix, afin qu'ils reçoivent leur prix et qu'ils participent aux débats organisés à cette occasion, à hauteur de 3 000 € pour le prix littéraire Paul Langevin et 2 000 € pour le prix Livre Azur du Département des Alpes-Maritimes, étant précisé que la liste nominative de ces personnes, précisant leurs nom et qualité, sera établie par arrêté et fournie à l'appui des mandatements y afférant ;
  - de la dotation attribuée à l'auteur lauréat de chaque prix à hauteur de 1 500 € chacun ;
- de prendre acte :
  - s'agissant du prix Livre Azur du Département des Alpes-Maritimes que si deux lauréats sont ex aequo, le président du jury, qui ne participe pas au vote, désignera l'auteur primé ;
  - qu'en cas d'impossibilité des auteurs lauréats de venir recevoir leur prix à Nice, le jour de la remise de chaque prix, le Département se réserve le droit d'attribuer ce prix et la dotation afférente à l'auteur élu en 2ème position, lequel, de ce fait, deviendra le lauréat ;

*Au titre des conventions de développement de la lecture publique à intervenir avec les collectivités partenaires pour les bibliothèques municipales ou intercommunales :*

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de développement de la lecture publique, dont le

projet type est joint en annexe, à intervenir avec les communes de moins de 10 000 habitants ou les EPCI concernés par la commune où est implantée la bibliothèque du réseau, bénéficiaires du service de lecture publique, pour une durée de quatre ans renouvelable par reconduction expresse, définissant le cadre de la coopération entre les parties ;

- 4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 933, programmes « Événements culturels », « Subventions culturelles » et « Patrimoine » ainsi que sur le programme « Patrimoine » du budget départemental ;
- 5°) de prendre acte que Mmes AZEMAR-MORANDINI, DUMONT, GIUDICELLI, GOURDON et SATTONNET et MM. ASSO, AZINHEIRINHA, BAUDIN, CHIKLI, GINESY, LISNARD et VEROLA ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**



<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
100 C THEATRE	fonctionnement	Grasse	10 000
21 X 29 7 ASSOCIATION DE DEFENSE DE L ART MURAL	fonctionnement	Nice	2 000
ACADEMI DOU MIEJOUR	fonctionnement	Cannes	500
ACADEMIA NISSARDA	fonctionnement	Nice	6 000
ACADEMIE CLEMENTINE	organisation de concerts à l'église Saint-Georges de Cannes	Cannes	2 000
ACADEMIE INTERNATIONALE D ETE DE NICE	concerts du Cloître au Monastère de Cimiez	Nice	7 000
ACADEMIE PROVENCALE DE CANNES	soutien aux animations folkloriques	Cannes	5 000
ACCADEMIA CORSA	fonctionnement	Nice	1 000
ADAMAS	18ème Festival de guitare de Nice	Nice	5 000
AGEFIISA EXPLORIMAGES	23ème festival Explorimages	Nice	1 500
AGENCE REGIONALE DU LIVRE PACA	fonctionnement	Aix-en-Provence	3 000
AIGO VIVO	protection du folklore provençal	Spéracèdes	1 000
AIR VALLAURIS	fonctionnement	Vallauris	2 500
ALLEGRO AMABILE	fonctionnement	Cannes	2 000
ALLIANCE DES LYRES	production de concerts de musique sacrée	Nice	800
ALP HARMONIA	18ème édition du festival « Festi'Cant »	Contes	4 000
ALPHABETS	fonctionnement	Nice	3 000
AMACCA DE LA ROYA	fonctionnement	Breil-sur-Roya	500
AMICAL CLUB DES HAMEAUX DU SOLEIL	fonctionnement de la saison théâtrale	Villeneuve-Loubet	500
AMICORF	mise en valeur culturelle et touristique de l'ouvrage Maginot de Roquebrune-Cap-Martin	Menton	2 000
AMIS DE L ILE SAINTE MARGUERITE	organisation du Grand prix international des artistes	Cannes	1 000
ANAO L AVENTURE SOUS MARINE	publication de l'ouvrage « Des vestiges et des hommes »	Beaulieu-sur-Mer	500
ARBORETUM MARCEL KROENLEIN	fonctionnement	Roure	1 500
ARC CREATIF POUR LE DVLPT ARTISTIQUE ET CULTUREL	fonctionnement	Vallauris	1 000
ARRIMAGE	fonctionnement	Nice	2 000
ARS ANTONINA	fonctionnement	Nice	2 000
ARS VIVA	nouvelle édition des Musicales du Trophée	La Turbie	10 000
ART ET TERRE	fonctionnement	Le Rouret	1 500
ART N DANSE4U	organisation du Gala de fin d'année	La Gaude	500

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
ARTCANTO	fonctionnement	Peymeinade	3 000
ARTISTES ANONYMES ASSOCIES THEATRE	fonctionnement	Antibes	3 000
ARTS ET TRADITIONS DU SITE DU CHATEAU	fonctionnement et poursuite des activités du musée	Tourrette-Levens	13 000
AS CULT CONSERVATION REHABILIT ORGUES ST JEROME	organisation de concerts	Nice	2 000
AS EILEEN GRAY ETOILE DE MER LE CORBUSIER	animations culturelles du site Eileen Gray	Roquebrune-Cap-Martin	1 000
ASSOCIATION ANCA SONIA ARTS ET AVENIR	fonctionnement	Grasse	1 000
ASSOCIATION ART EN CIEL	fonctionnement	Nice	1 500
ASSOCIATION ART VIVACE	fonctionnement	Nice	2 000
ASSOCIATION ARTS VESUBIENS	fonctionnement de la galerie et organisation des activités culturelles	Roquebillière	1 200
ASSOCIATION ASPREMONT DANSE	fonctionnement	Aspremont	2 000
ASSOCIATION AUTOUR DE MADEMOISELLE A	fonctionnement des ateliers Mademoiselle A	Antibes	2 000
ASSOCIATION AZUR ACCORDEON	fonctionnement	Nice	2 000
ASSOCIATION BAKHUS	fonctionnement	Cannes	500
ASSOCIATION BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE	organisation du « Beaulieu Classic Festival »	Beaulieu-sur-Mer	5 000
ASSOCIATION COMPAGNIE HUMAINE	fonctionnement	Nice	10 000
ASSOCIATION CONSERVATEURS COLLECTIONS PUBLIQUES	fonctionnement	Aix-en-Provence	1 000
ASSOCIATION CORPS ET DANSE	fonctionnement	Nice	1 000
ASSOCIATION CULTURELLE DE GUILLAUMES	animations culturelles	Guillaumes	2 000
ASSOCIATION CULTURELLE DU VAL DE SIAGNE	fonctionnement	La Roquette-sur-Siagne	1 500
ASSOCIATION DE L ECOMUSEE DU HAUT PAYS DES TECHNIQUES ET DES TRANSPORTS	fonctionnement	Breil-sur-Roya	3 000
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ECRIT DES A M	fonctionnement	Nice	1 000
ASSOCIATION DEL ART	fonctionnement	Nice	5 000
ASSOCIATION DES AMIS DE L ESCARENE	organisation du festival « les Rendez-vous de l'Orgue vivant »	L'Escarène	4 000
ASSOCIATION DES AMIS DE LA CHAPELLE BELLINI	fonctionnement	Cannes	1 000
ASSOCIATION DES AMIS DES BIBLIOTHEQUES DE CANNES	fonctionnement	Cannes	500
ASSOCIATION DES MEDIEATEURS ET INGENIEURS CULTURELS	manifestation Mars aux musées	Nice	1 000
ASSOCIATION DIVA	promotion des arts numériques et du spectacle vivant	Nice	11 000
ASSOCIATION DOCUMENTS D ARTISTES	fonctionnement	Marseille	2 000
ASSOCIATION DU THEATRE DU COURS	fonctionnement	Nice	6 000

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
ASSOCIATION ECOLE MUNICIPALE ACTIVITES ARTISTIQUES	fonctionnement	Théoule-sur-Mer	<b>3 000</b>
ASSOCIATION EN FAIM DE CONTES	fonctionnement et de la formation des conteuses	Le Broc	<b>700</b>
ASSOCIATION FA SOL LA	fonctionnement	Antibes	<b>2 000</b>
ASSOCIATION FESTIVAL FRANZ LISZT LEVENS	festival de musique consacré à Franz Liszt	Levens	<b>5 000</b>
ASSOCIATION FESTIVAL ST JEAN CASSIEN	organisation du festival Saint-Jean Cassien	Le Tignet	<b>600</b>
ASSOCIATION FRANCAISE DES AMIS DE LA CRECHE	fonctionnement et des manifestations	Nice	<b>3 000</b>
ASSOCIATION FRANCAISE DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES SERIES	organisation du Festival international des séries à Cannes	Cannes	<b>500 000</b>
ASSOCIATION FRANCAISE DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM	71ème Festival International du Film de Cannes	Cannes	<b>135 000</b>
ASSOCIATION GENEALOGIQUE DES ALPES MARITIMES	fonctionnement	Nice	<b>1 000</b>
ASSOCIATION HELIOTROPE	organisation d'Un festival c'est trop court !	Nice	<b>18 000</b>
ASSOCIATION HIDRAISSA	fonctionnement	Blausasc	<b>1 000</b>
ASSOCIATION JAZZ UP	organisation du 3ème festival Jazz Up sous les oliviers à Opio	Opio	<b>2 500</b>
ASSOCIATION KATAULUS	fonctionnement	Nice	<b>9 000</b>
ASSOCIATION L ATTRACTION	fonctionnement	Nice	<b>1 000</b>
ASSOCIATION L AUTRE LUNE	fonctionnement	Nice	<b>1 500</b>
ASSOCIATION L ESCARENE EN CHOEUR	fonctionnement	L'Escarène	<b>500</b>
ASSOCIATION L INATTENDU	fonctionnement	Nice	<b>1 000</b>
ASSOCIATION LA CLE DES ARTS	action théâtre au sein de l'hôpital de Breil Sur Roya et du foyer d'aide par le travail de Sophia Antipolis	Breil-sur-Roya	<b>4 000</b>
ASSOCIATION LA SEMEUSE	activités théâtrales de l'association et organisation du festival dell'Arte du Vieux-Nice	Nice	<b>26 000</b>
ASSOCIATION LABEL NOTE	nouvelle édition du festival « Les nuits carrées » et événements « Nuits Carrées »	Antibes	<b>13 000</b>
ASSOCIATION LE ZAMPI	organisation des animations culturelles dont la Nuit du Conte et la Fête du Jeu	Clans	<b>3 000</b>
ASSOCIATION L'ECLAT	diffusion culturelle	Nice	<b>10 000</b>
ASSOCIATION LES AMIS DE LIRE ET FAIRE LIRE	fonctionnement	Nice	<b>500</b>
ASSOCIATION LIMITE LARSEN THEATRE	fonctionnement	Nice	<b>1 000</b>
ASSOCIATION LOSORGIO ET LA CHANSON	organisation du festival des C'Rocks Notes	Menton	<b>3 000</b>
ASSOCIATION LOUIS PASTOUR	fonctionnement	Le Cannet	<b>500</b>
ASSOCIATION MERCI	fonctionnement de Trucmuche Cie	Nice	<b>3 500</b>
ASSOCIATION MONTAGNE ET PATRIMOINE	développement des actions en faveur du patrimoine du Haut-Pays niçois	Saint-Martin-Vésubie	<b>10 000</b>
ASSOCIATION MOULIN FORVILLE MUSEE VICTOR TUBY	fonctionnement	Cannes	<b>4 000</b>

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
ASSOCIATION MULTIPRISE	fonctionnement	Breil-sur-Roya	<b>1 000</b>
ASSOCIATION MUNICIPALE TOURISTIQUE ET CULTURELLE FALICON	manifestations et expositions organisées sur le territoire de la commune	Falicon	<b>4 000</b>
ASSOCIATION MUSICALE DE ROQUEFORT	fonctionnement de l'école de musique	Roquefort-les-Pins	<b>8 000</b>
ASSOCIATION OLODUM MUSIQUE	fonctionnement	Nice	<b>3 000</b>
ASSOCIATION OMNISPORTS DE TOURRETTE LEVENS	fonctionnement	Tourrette-Levens	<b>2 000</b>
ASSOCIATION OPUS OPERA	organisation du festival « Opus Opéra »	Gattières	<b>19 000</b>
ASSOCIATION PAROISSIALE DE CARROS RADIO FREQUENCE K	fonctionnement	Carros	<b>500</b>
ASSOCIATION PARSEC	fonctionnement et projet Enfant du soleil et des étoiles"	Èze	<b>4 000</b>
ASSOCIATION PASSIONS	participation aux manifestations caritatives	Cagnes-sur-Mer	<b>1 000</b>
ASSOCIATION POLYPHONIUS CANTABILE	fonctionnement	Grasse	<b>2 000</b>
ASSOCIATION POLYSONANCE	organisation du Festival Païoun Ven	Contes	<b>19 000</b>
ASSOCIATION POUR LA DECOUVERTE DE LA MUSIQUE ET DU THEATRE	fonctionnement	Antibes	<b>1 000</b>
ASSOCIATION RÉCRÉATION	fonctionnement	Cannes	<b>500</b>
ASSOCIATION REVELATION TALENTS SPECTACLES PAILLETES 2000	fonctionnement	Menton	<b>500</b>
ASSOCIATION RUBASCAPEÛ	fonctionnement et développement du studio 149	Nice	<b>2 000</b>
ASSOCIATION SIGNES	organisation de la Journée Mondiale des Sourds, de la création de la Masca et de l'organisation du festival Souroupa	Saorge	<b>3 500</b>
ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	organisation des spectacles de la section danse	Nice	<b>2 000</b>
ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE DE LEVENS	festival d'arts plastiques pour enfants	Levens	<b>2 000</b>
ASSOCIATION STARTER	fonctionnement	Nice	<b>5 000</b>
ASSOCIATION TEMPO	fonctionnement	Le Rouret	<b>500</b>
ASSOCIATION TRANS	fonctionnement	Nice	<b>1 500</b>
ATELIER ART FLORAL DE MOUGINS	organisation de spectacles d'art floral	Mougins	<b>1 500</b>
ATELIER EXPERIMENTAL	fonctionnement	Clans	<b>5 000</b>
AVENTURE THEATRE COMPAGNIE	fonctionnement	Grasse	<b>3 000</b>
AZUR SCIENCES	organisation de la semaine du Cerveau	Saint-Laurent-du-Var	<b>1 500</b>
B A L ARTS LEGERS	fonctionnement	Nice	<b>30 000</b>
B R A F PATRIMOINE MECANIQUE ANCIEN	aide à la restauration de machines et de véhicules anciens	Tourrette-Levens	<b>1 500</b>
BANQUE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE	fonctionnement	Nice	<b>15 000</b>
BAYREUTH SILENCE MIRANDA COMPAGNIE MIRANDA	fonctionnement	Nice	<b>40 000</b>

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
BIBLIOTHEQUE RURALE DE BREIL SUR ROYA	fonctionnement	Breil-sur-Roya	<b>2 000</b>
BIENNALE INTERNATIONALE SAINT PAUL DE VENCE	organisation d'une Biennale internationale d'art contemporain à Saint-Paul de Vence	Saint-Paul de Vence	<b>5 000</b>
BOTOX S	fonctionnement	Nice	<b>5 000</b>
CADRAN SOLAIRE DE COARAZE	fonctionnement	Coaraze	<b>6 000</b>
CANNES APPASSIONATA	organisation d'échanges internationaux pour les élèves musiciens	Cannes	<b>3 000</b>
CANNES ATELIER DANSE	fonctionnement	Cannes	<b>10 000</b>
CANNES CINEMA	31es Rencontres Cinématographiques de Cannes, de Cannes Cinéphiles et des actions en milieu scolaire	Cannes	<b>8 000</b>
CANTIFOLIA CHOEUR DE GRASSE	fonctionnement	Grasse	<b>1 000</b>
CARNAVAL SANS FRONTIERES - ASSOCIATION A SIDRO	conservation du patrimoine culturel des carnavaliers niçois	Nice	<b>3 000</b>
CASTAFIORE	fonctionnement	Grasse	<b>75 000</b>
CENTRE ART ET CULTURE ECOLE DE THEATRE ET CINEMA	fonctionnement	Grasse	<b>4 000</b>
CENTRE COMPLETEMENT DRAMATIQUE LA BERLUE	fonctionnement	Cannes	<b>1 500</b>
CENTRE CULTUREL OCCITAN PAIS NISSART	fonctionnement et de la création d'un chansonnier	Nice	<b>800</b>
CENTRE D ETUDE ET D HISTOIRE DU TOURISME DE LA COTE D'AZUR	fonctionnement	Nice	<b>500</b>
CENTRE D ETUDES SUR LA SECONDE GUERRE MONDIALE	fonctionnement	Nice	<b>500</b>
CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE GRASSE PAYS DE GRASSE	fonctionnement du Théâtre de Grasse	Grasse	<b>200 000</b>
CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE GRASSE PAYS DE GRASSE	Trophée d'Impro Culture & Diversité	Grasse	<b>10 000</b>
CENTRE D'EXPRESSION CULTURELLE ARTISTIQUE	organisation du Festival du Livre de Mouans Sartoux	Mouans-Sartoux	<b>40 000</b>
CERCLE ALGERIANISTE DE NICE ALPES MARITIMES	fonctionnement et organisation de conférences	Nice	<b>2 000</b>
CERCLE BREA	fonctionnement	Nice	<b>10 000</b>
CERCLE CULTUREL DU PAYS DE GRASSE	fonctionnement	Grasse	<b>500</b>
CERCLE DE LA CAPELINA D'OR	manifestations liées à la cuisine niçoise	Nice	<b>2 500</b>
CERCLE GENEALOGIQUE MARALPIN	fonctionnement	Nice	<b>500</b>
CERCLE HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DES A M	fonctionnement	Nice	<b>1 000</b>
CERCLE MUSICAL DE CANNES	fonctionnement	Vallauris	<b>2 000</b>
CERCLE RICHARD WAGNER NICE COTE D AZUR	fonctionnement	Nice	<b>500</b>
CERCLE RICHARD WAGNER RIVE DROITE DU VAR	fonctionnement	La Gaude	<b>6 000</b>
CHOEUR ARIOSO DE PEYMEINADE	fonctionnement	Peymeinade	<b>2 000</b>
CHOEUR DE TOURRETTES SUR LOUP	fonctionnement	Tourrettes-sur-Loup	<b>1 000</b>

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
CHOEUR PHILHARMONIQUE DE NICE	fonctionnement	Nice	<b>2 000</b>
CHOEUR REGIONAL PACA	fonctionnement	Aix-en-Provence	<b>2 500</b>
CHOEURS DU MERCANTOUR	fonctionnement	Saint-Martin-Vésubie	<b>9 000</b>
CIE AUTEUIL ZERO 4 VIRGULE 7	fonctionnement	Nice	<b>1 000</b>
CIE BE	fonctionnement des pôles « petite enfance » et « art thérapie »	Cagnes-sur-Mer	<b>2 000</b>
CIMIEZ ART	fonctionnement	Nice	<b>1 000</b>
CINE CABRIS	8ème édition du festival de film jeune public, Cabrioles	Cabris	<b>1 500</b>
CINE CAMERA CLUB CANNES	organisation du Festival international de créativité audiovisuelle	Cannes	<b>1 500</b>
CINE CROISSETTE	organisation de festivals	Cannes	<b>2 000</b>
CINÉACTIONS	organisation des festivals Cinéalma et Cinémator	Carros	<b>8 000</b>
CINEMA AU PARFUM DE GRASSE	festival de courts métrages « les toutes premières fois »	Le Tignet	<b>2 000</b>
CINEMA D HIER ET D AUJOURD HUI	22ème semaine du Cinéma à Sospel	Sospel	<b>3 500</b>
CINEMA SANS FRONTIERES	fonctionnement	Nice	<b>1 500</b>
CLASSI JAZZ	fonctionnement	La Trinité	<b>500</b>
CLASSICAL MUSIC EVENTS	organisation de la 8ème saison des confé-concerts	Nice	<b>3 000</b>
CLUB MULTIACTIVITES TESTA GAMBA	fonctionnement	Châteauneuf-Villevieille	<b>2 500</b>
CO ART JAZZ	10ème édition de Co Art Jazz	Coaraze	<b>3 000</b>
COLLECTIF DES ARTS TRADITIONNELS	fonctionnement	Nice	<b>5 000</b>
COMME UNE AVERSE	production, développement, gestion et promotion des arts et de la création contemporaine	Nice	<b>2 000</b>
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS CASA	fonctionnement du Théâtre communautaire d'Antibes	Antibes	<b>225 000</b>
COMMUNE D AURIBEAU SUR SIAGNE	nouvelle édition du festival Auribeau sur Scène	Auribeau-sur-Siagne	<b>5 000</b>
COMMUNE DE BAR SUR LOUP	organisation de la Fête de l'Oranger	Le Bar-sur-Loup	<b>1 000</b>
COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER	festival du Récit de Voyage	Beaulieu-sur-Mer	<b>2 000</b>
COMMUNE DE BERRE LES ALPES	animations et festivités traditionnelles	Berre-les-Alpes	<b>1 500</b>
COMMUNE DE BONSON	manifestation Printemps de la poésie	Bonson	<b>500</b>
COMMUNE DE BONSON	16ème édition du Festival du Peu	Bonson	<b>7 000</b>
COMMUNE DE CAGNES SUR MER	manifestations culturelles	Cagnes-sur-Mer	<b>30 000</b>
COMMUNE DE CAILLE	festival de musique « Pass'A Caille »	Caille	<b>2 000</b>
COMMUNE DE CANNES	projet d'éducation artistique et culturelle « Lorsque l'Art nourrit la Cité – projet 2017-2022 »	Cannes	<b>50 000</b>

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
COMMUNE DE CAP D AIL	2ème édition des soirées Sacha Guitry et Juillet à Cap d'Ail	Cap-d'Ail	3 000
COMMUNE DE CARROS	organisation des manifestations culturelles	Carros	30 000
COMMUNE DE CARROS	actions du Centre international d'art contemporain - CIAC	Carros	10 000
COMMUNE DE CHATEAUNEUF	projets culturels « Concerts de poche » et Châteauneuf sous les étoiles"	Châteauneuf	2 000
COMMUNE DE GORBIO	organisation du festival de flamenco et des fêtes traditionnelles	Gorbio	12 000
COMMUNE DE GRASSE	Fête du Jasmin	Grasse	6 000
COMMUNE DE GRASSE	nouvelle édition d'Exporose	Grasse	11 000
COMMUNE DE L ESCARENE	manifestations culturelles et des festivités sur le territoire de la commune	L'Escarène	7 500
COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	saison culturelle de l'espace Léonard de Vinci et de la saison estivale du Théâtre Robinson	Mandelieu-la-Napoule	40 000
COMMUNE DE MOUGINS	programmation du pôle culturel Scène 55	Mougins	40 000
COMMUNE DE MOUGINS	actions culturelles de la commune et du fonctionnement du Musée de la Photographie	Mougins	25 000
COMMUNE DE NICE	fonctionnement du Conservatoire national à rayonnement régional	Nice	620 000
COMMUNE DE NICE	organisation du Festival du livre	Nice	30 000
COMMUNE DE NICE	diffusion des concerts de l'orchestre philharmonique et de la saison lyrique de l'Opéra	Nice	1 810 000
COMMUNE DE PUGET THENIERS	organisation de la nouvelle édition du festival « Scènes de Cirque » et de la programmation culturelle et de loisirs	Puget-Thénières	20 000
COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	ensemble des manifestations culturelles, de la chorale municipale Chœur de Roche et de l'école de musique	Saint-André-de-la-Roche	11 000
COMMUNE DE SAINT BLAISE	animations traditionnelles et culturelles	Saint-Blaise	3 000
COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	organisation des « Rencontres musicales de Saint-Cézaire »	Saint-Cézaire-sur-Siagne	6 500
COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	Fête de la transhumance	Saint-Etienne-de-Tinée	7 400
COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	organisation des manifestations culturelles et des animations organisées par l'office du tourisme	Saint-Martin-Vésubie	50 000
COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	programmation culturelle de l'Espace du Thiey	Saint-Vallier-de-Thiey	2 000
COMMUNE DE SOSPEL	nouvelle édition du festival « les Baroquiales » et des animations culturelles	Sospel	35 000
COMMUNE DE THEOULE SUR MER	saison culturelle	Théoule-sur-Mer	2 000
COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	organisation des animations culturelles sur le territoire de la commune, du fonctionnement du Château-musée et de la nouvelle édition de la fête médiévale	Tourrette-Levens	80 000
COMMUNE DE VALBONNE	manifestations culturelles	Valbonne	3 000
COMMUNE DE VALDEBLORE	manifestation « L'enfant en fête » et Festival de Printemps	Valdeblore	11 000
COMMUNE DE VALLAURIS	manifestations culturelles	Vallauris	40 000
COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	programmation de concerts au Pôle culturel Auguste Escoffier	Villeneuve-Loubet	10 000
COMMUNE DU CANNET	exposition 2018 au Musée Bonnard : Inspirantes, Inspiratrices - Marthe, Gala, Dora et les autres	Le Cannet	10 000

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
COMMUNE DU ROURET	fonctionnement du Théâtre du Rouret	Le Rouret	<b>5 000</b>
COMPAGNIE 1 2 3 SOLEIL	fonctionnement	Carros	<b>3 000</b>
COMPAGNIE ACTE 3	fonctionnement	Nice	<b>2 000</b>
COMPAGNIE ALCANTARA	fonctionnement	Nice	<b>1 000</b>
COMPAGNIE ALPHABET	fonctionnement	Nice	<b>1 500</b>
COMPAGNIE ANTIPODES	fonctionnement	Nice	<b>2 500</b>
COMPAGNIE ANTONIN ARTAUD	fonctionnement	Cannes	<b>1 000</b>
COMPAGNIE ARKADIA	fonctionnement	Nice	<b>4 000</b>
COMPAGNIE ARKETAL THEATRE DE MARIONNETTES	fonctionnement	Cannes	<b>12 000</b>
COMPAGNIE CAS 5	fonctionnement	Grasse	<b>500</b>
COMPAGNIE COLLECTIF 8	fonctionnement	Nice	<b>15 000</b>
COMPAGNIE DE L ARPETTE	fonctionnement	Breil-sur-Roya	<b>2 000</b>
COMPAGNIE DE LA HULOTTE	actions culturelles	Coursegoules	<b>6 000</b>
COMPAGNIE DU DIRE DIRE	actions culturelles	Nice	<b>2 000</b>
COMPAGNIE GALLINETTE	fonctionnement	Spéracèdes	<b>1 000</b>
COMPAGNIE HANNA R	aide à la diffusion et à la création	Nice	<b>1 500</b>
COMPAGNIE JACQUES BIAGINI	fonctionnement	Villefranche-sur-Mer	<b>1 000</b>
COMPAGNIE LA CITADELLE	fonctionnement	Villefranche-sur-Mer	<b>3 000</b>
COMPAGNIE LES HOMMES DE MAINS	fonctionnement et diffusion de spectacles	Nice	<b>1 000</b>
COMPAGNIE MAGALI LESUEUR	fonctionnement	Menton	<b>2 000</b>
COMPAGNIE PAS VU PAS PRIS	fonctionnement	Nice	<b>2 000</b>
COMPAGNIE REVEIDA	fonctionnement	Grasse	<b>3 000</b>
COMPAGNIE TAN DAIM	fonctionnement	Cannes	<b>7 000</b>
COMPAGNIE THEATRALE DU CEDRE BLEU	réalisation et production de spectacles théâtre et du festival de théâtre professionnel « Au clair de lune »	Mouans-Sartoux	<b>1 000</b>
COMPAGNIE TRIPHASE	fonctionnement	Nice	<b>500</b>
COMPAGNIE VOIX PUBLIC	fonctionnement	Carros	<b>12 000</b>
COMPTOIR DE L'OUTRE MER	fonctionnement	Nice	<b>5 000</b>
CONCERTS SPIRITUELS DE NICE	fonctionnement	Nice	<b>2 000</b>
CONNAISSANCE DE LA MUSIQUE	fonctionnement	Antibes	<b>5 000</b>



<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
CONNAISSANCE DE LA NATURE PROVENCALE ECO MUSEE VIV	fonctionnement et organisation des 30 ans du Musée de La Gaude	La Gaude	<b>2 500</b>
CONTES D ICI ET D AILLEURS	fonctionnement	Vence	<b>800</b>
COOL OEUVRE ASSOCIATION	fonctionnement	Nice	<b>500</b>
COROU DE BERRA	fonctionnement	Berre-les-Alpes	<b>25 000</b>
CUIVRES COTE D AZUR BRASS BAND MEDITERRANEE	fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	<b>1 000</b>
CULTURE ET ACTIVITES DES BAOUS	fonctionnement	Saint-Jeannet	<b>1 000</b>
CULTURE ET CINEMA	fonctionnement	Vence	<b>3 500</b>
CULTURE ET LOISIRS DU MERCANTOUR	animation culturelle de la Médiathèque de Saint-Martin-Vésubie	Saint-Martin-Vésubie	<b>5 000</b>
CULTURE LOISIRS ANTIBES	nouvelle édition des Déantibulations	Antibes	<b>3 000</b>
DANIEL BENOIN PRODUCTIONS	fonctionnement et création	Nice	<b>10 000</b>
DANSE EMOTION	organisation d'un spectacle international de danse	Le Cannet	<b>2 000</b>
DESSOUS DE SCENE	fonctionnement	Touët-sur-Var	<b>2 000</b>
DIVINE QUINCAILLERIE	fonctionnement	Nice	<b>2 000</b>
ECOLE DE MUSIQUE OPIO	nouvelle édition des Nocturnes d'Opio	Opio	<b>5 000</b>
ECOLE REGIONALE D ACTEURS DE CANNES	fonctionnement	Cannes	<b>140 000</b>
ECOLE SUPERIEURE DE DANSE SERGE ALZETTA	fonctionnement et création du spectacle "jazzement votre"	Nice	<b>2 000</b>
ECOMUSEE PAYS DE LA ROUDOULE	fonctionnement de l'écomusée et activités culturelles	Puget-Rostang	<b>35 000</b>
ENSEMBLE BAROQUE DE NICE	fonctionnement	Nice	<b>130 000</b>
ENSEMBLE DE SAXOPHONES DE GRASSE	organisation de 6 concerts aux États-Unis	Grasse	<b>2 500</b>
ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE NICE	fonctionnement et projet « les mardis de l'Ensemble instrumental de Nice »	Nice	<b>4 000</b>
ENSEMBLE POLYPHONIQUE DE NICE	fonctionnement	Nice	<b>1 000</b>
ENSEMBLE VOCAL AVENTURINE	fonctionnement	Vence	<b>500</b>
ENSEMBLE VOCAL DE NICE	fonctionnement et pour la création de la cantate Louis Bréa, peintre	Nice	<b>2 000</b>
ENSEMBLE VOCAL L ENVOL DE ROQUEFORT LES PINS	fonctionnement	Roquefort-les-Pins	<b>2 000</b>
ENSEMBLE VOCAL LA SESTINA	fonctionnement	Nice	<b>1 000</b>
ENSEMBLE VOCAL QUILISMA	réalisation de concerts sur les Alpes-Maritimes	Nice	<b>500</b>
ENSEMBLE VOCAL SYRINX	fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	<b>1 000</b>
EPA VILLA ARSON	production artistique et enseignement supérieur	Nice	<b>20 000</b>
ESPACE DE L ART CONCRET	programmation artistique et culturelle	Mouans-Sartoux	<b>10 000</b>

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
ESPACE MAGNAN	projets de diffusion, promotion et médiation culturelle	Nice	10 000
ETOILE SPORTIVE DE VILLENEUVE LOUBET CIRQUE	création d'un numéro avec les adolescents	Villeneuve-Loubet	1 500
EXCEEDANCE	fonctionnement	Nice	1 000
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DU COMTE DE NICE	fonctionnement	Nice	3 000
FEDERATION DES ECOLES DE MUSIQUE ET CONSERVATOIRES	organisation des examens fin de cycle et des concerts Mad Tour	Cannes	2 000
FELIS MUSICA	organisation d'un concert sur le territoire vençois	Vence	500
FEMMES EN SCENES	organisation du festival « Femmes en scènes »	Nice	4 000
FENETRE SUR COUR	fonctionnement	Peymeinade	500
FESTIVAL INTERNATIONAL DE MANDOLINE DE CASTELLAR	organisation du 10ème festival international de mandoline de Castellar	Castellar	2 500
FESTIVAL TRANS MEDITERRANEE	fonctionnement	Grasse	8 000
FESTIVOUS	organisation du festival Festivoux	Ilonse	5 000
FONDATION DU PATRIMOINE	fonctionnement	Nice	10 000
FORUM JACQUES PREVERT	fonctionnement	Carros	20 000
FRANCOIS 1ER	organisation des soirées Renaissance	Villeneuve-Loubet	1 000
GALAXIE VESUBIE	organisation de « Roquebillière SF et fantastique » et du fonctionnement	Roquebillière	1 000
GILETTE LOISIRS SPORTS	fonctionnement	Gilette	8 000
GORGOMAR COMPAGNIE THEATRALE	fonctionnement	Nice	4 000
GRANDES HEURES DE LA CATHEDRALE D'ANTIBES FESTIVAL	organisation du Festival d'Art Sacré d'Antibes	Antibes	10 000
GROUPE THEATRAL MENTONNAIS	fonctionnement	Menton	500
HAP O TEMPO	fonctionnement	Villeneuve-Loubet	2 500
HARMONIE DE SAINT PAUL DE VENCE	fonctionnement	Saint-Paul de Vence	1 000
HARMONIE FANFARE JEUNESSE NICOISE	fonctionnement	Nice	1 000
HARMONIE PUGETOISE	fonctionnement	Puget-Thénières	500
HISTOIRE ET CULTURE EN PAYS DE HAUTE SIAGNE	publication de l'ouvrage Histoire et Belles-Lettres à Grasse au XVIIIe siècle / Volume 2	Cabris	500
HORS CHAMP	organisation des Rencontres autour de l'Art Singulier	Nice	1 000
ILINX PRODUCTION	fonctionnement, organisation du Festival Naturini et du festival de théâtre amateur de la vallée de la Vésubie	La Bollène-Vésubie	4 000
IMAGO RECORDS PRODUCTION	fonctionnement	Nice	1 000
INNOVISION	fonctionnement	Vence	1 500
INSTITUT D ETUDES NICOISES	fonctionnement	Nice	4 000

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
INSTITUT D ETUDES OCCITANES DES A M	fonctionnement et édition d'un livre	Grasse	3 000
INSTITUT DE PREHISTOIRE ET D ARCHEOLOGIE ALPES MED	fonctionnement	Nice	2 000
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE	fonctionnement et médiation culturelle du jardin de la Villa Thuret et de la numérisation et conservation de l'herbier historique	Antibes	10 000
JEUNE BALLET MEDITERRANEEN	fonctionnement	Grasse	2 000
KARAOKE CLUB BEAUSOLEIL	fonctionnement	Beausoleil	500
L ART POUR LA VIE	organisation d'une soirée caritative à l'Opéra	Nice	8 000
L ENTRE PONT	fonctionnement et accueil en résidence de compagnies de spectacles	Nice	8 000
L ENTREE DES ARTISTES	fonctionnement	Falicon	4 000
L ETOILE MUSICALE	fonctionnement et festival Les Instants de Grasse	Grasse	1 000
L OISEAU LYRE	fonctionnement	Vence	2 000
L ORMAIE	fonctionnement	Vence	500
LA CANTARELLA CHORALE BEAUSOLEIL	fonctionnement et organisation de concerts	Beausoleil	1 500
LA CIAMADA NISSARDA	fonctionnement	Nice	4 000
LA COMPAGNIE DE THEATRE DU VERSEAU	fonctionnement	Cannes	4 000
LA COMPAGNIE DES SYLVES	fonctionnement	Le Cannet	1 000
LA COMPAGNIE GENERALE	fonctionnement et organisation d'une conférence dans le cadre de la Quinzaine des Théâtres de la Ville de Nice	Nice	500
LA COMPAGNIE PANTAI	fonctionnement	La Gaude	2 000
LA MUS EN SCENE	fonctionnement et École du Cirque de Colomars	Colomars	3 000
LA NUIT BLANCHE	fonctionnement	Grasse	1 500
LA RUE LUBERLU	fonctionnement	Nice	3 000
LA SAETA	fonctionnement	Nice	2 500
LA SCENE DEMENAGE	fonctionnement	Beuil	1 000
LA SIDORELLA CHORALE	fonctionnement	Tourrette-Levens	1 200
LA SOURCE	fonctionnement	Nice	10 000
LA TROUPE DU RHUM	fonctionnement	Villeneuve-Loubet	2 500
LA VALDEBLOURENCO	fonctionnement	Valdeblore	3 000
LA VALLEE DES LIVRES	fonctionnement	La Bollène-Vésubie	1 000
LA VIELLE DANS TOUS SES ETATS EN PROVENCE	fonctionnement et organisation d'un spectacle colporteurs et musiciens ambulants	Saint-Cézaire-sur-Siagne	500
LA ZONME	fonctionnement	Nice	500

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
LE CERCLE MOLIERE DE NICE	fonctionnement	Nice	<b>2 000</b>
LE CHANT DES CIGALES	participation de l'association au festival Voix sur Berges à Paris à l'occasion de son 10ème anniversaire	Opio	<b>700</b>
LE GRAIN DE SABLE	fonctionnement	Nice	<b>5 000</b>
LE HAUT ET LE BAS	animations par les jeux	Auribeau-sur-Siagne	<b>1 000</b>
LE QUADRANT MAGIQUE	fonctionnement	Nice	<b>1 000</b>
LE RAT D EAU LIVRE MEDIATHEQUE	animations de la médiathèque de Puget-Théniers	Puget-Théniers	<b>3 000</b>
LE SIXIEME ETAGE	fonctionnement	Nice	<b>7 000</b>
LE TOI DES ARTS	fonctionnement	Grasse	<b>1 000</b>
LE VIEUX VALLAURIS HIER AUJOURD HUI DEMAIN	organisation des fêtes traditionnelles et promotion de la culture provençale	Vallauris	<b>1 000</b>
LEI BAISSO LUSERNO	organisation du Carnaval Dei bouféttaire	Grasse	<b>1 000</b>
LES 13 REVES	actions culturelles	Nice	<b>500</b>
LES ALIZES	fonctionnement	Nice	<b>1 500</b>
LES AMIS DE L ECOLE DE MUSIQUE DE MOUGINS	fonctionnement	Mougins	<b>1 000</b>
LES AMIS DE L ORGUE DE CANNES	fonctionnement	Cannes	<b>1 000</b>
LES AMIS DE L ORGUE VALONCINI DE CONTES	organisation du festival « Le printemps de l'orgue Valoncini » et du festin de la Ceinture de Contes	Contes	<b>2 500</b>
LES AMIS DE LA MUSIQUE A SAORGE	fonctionnement	Saorge	<b>1 500</b>
LES AMIS DU CHATEAU	fonctionnement	Tourrette-Levens	<b>7 000</b>
LES ARTISTES DU PAYS GRASSOIS	fonctionnement	Grasse	<b>1 000</b>
LES CHOEURS DE LA TINEE	fonctionnement	Isola	<b>2 000</b>
LES DONNEURS DE VOIX NICE BIBLIOTHEQUE SONORE	fonctionnement	Nice	<b>1 000</b>
LES FIORETTI	activités culturelles du monastère de Saorge	Saorge	<b>500</b>
LES HEURES MUSICALES DE BIOT	organisation du festival des heures musicales de Biot	Biot	<b>25 000</b>
LES HEURES MUSICALES DE SPERACEDES	organisation du « Festival des heures musicales de Spéracèdes »	Spéracèdes	<b>2 000</b>
LES MENESTRELS D ANTIBES	fonctionnement	Antibes	<b>500</b>
LES MOMENTS MUSICAUX DES ALPES MARITIMES	fonctionnement	Nice	<b>35 000</b>
LES MOTS A LA BOUCHE	fonctionnement	Contes	<b>500</b>
LES MOTS D AZUR	fonctionnement	Mougins	<b>500</b>
LES MOTS EN SCENE	fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	<b>500</b>
LES OUVEREURS	« Rencontres cinématographiques In & Out »	Nice	<b>3 000</b>

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
LES PASSEURS DE LIVRES	Fête du livre du Rouret	Grasse	2 000
LES RENCONTRES DE PIANO DE FALICON	fonctionnement	Falicon	2 500
LES RENCONTRES DE VENANSON	organisation de manifestations culturelles sur la commune de Venanson	Venanson	1 000
LEVENS D UN TEMP E DE DEMAN	fonctionnement	Levens	1 000
LI ARENDOULA	fonctionnement	Saint-Martin-du-Var	500
LO CEPON	fonctionnement	Vence	500
LOGIS DES JEUNES DE PROVENCE	développement de la Résidence de création de compagnies professionnelles de théâtre, danse et musique et de médiation en direction des jeunes résidents	Cannes	2 000
LORENCEL	fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	1 000
LOU RODOU NISSART	fonctionnement	Nice	1 000
LU PRESEPI DE LA ROCA	fonctionnement	Saint-André-de-la-Roche	1 000
LUMIERES DES TOILES	fonctionnement	Mouans-Sartoux	1 500
M J C PICAUD STUDIO 13	fonctionnement	Cannes	8 000
MAINS D OEUVRES	fonctionnement	Nice	7 000
MARS VENUS	fonctionnement	Revest-les-Roches	500
MJC AGORA NICE EST	fonctionnement de l'école populaire de Musique	Nice	18 000
NEIGE ET MERVEILLES	projet culturel de mise en valeur du patrimoine géologique et minier de Vallauria	Tende	1 000
NICE COTE D AZUR DANSE SPORTIVE	organisation d'un spectacle de danse	Nice	500
NICE LA BELLE GROUPE FOLKLORIQUE	fonctionnement	Nice	5 000
NIKAIACHOR	fonctionnement	Nice	1 500
NO MADE L ASSOCIATION	fonctionnement	Cap-d'Ail	1 500
O C BLUES LIVE	fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	6 000
OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR	programme Mission de Diffusion des Connaissances de l'OCA	Nice	20 000
OFFICE D ANIMATION TOURISTIQUE DE ROQUEBRUNE	organisation des manifestations culturelles	Roquebrune-Cap-Martin	40 000
OFFICE DE TOURISME VALDEBLORE STATION LA COLMIANE	nouvelle édition du Festival de chants et de musiques de Noël	Valdeblore	12 000
OFFICE DU TOURISME DE MENTON	organisation de la manifestation « Ma ville est tango » et du « Festival de musique classique »	Menton	130 000
OFFICE DU TOURISME DE VILLENEUVE LOUBET	valorisation du patrimoine culturel et historique de la commune	Villeneuve-Loubet	5 000
OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES ANTIBES JUAN LES PINS	festival « Jazz à Juan » et autres manifestations culturelles	Antibes	80 000
OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE CAP D'AIL	organisation du 16ème festival Cap Jazz et du 4ème festival Cap Rock et Country	Cap-d'Ail	3 000
OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE VENCE	festival des Nuits du Sud et autres manifestations culturelles	Vence	60 000

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
OPERATION SUD	fonctionnement	La Gaude	15 000
ORCHESTRE NEW FEEL	organisation du 1er festival de musique	Castillon	500
ORCHESTRE REGIONAL CANNES PACA	fonctionnement	Cannes	600 000
ORCHESTRE SYMPHONIQUE AZUREEN	fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	1 500
OS CARR	fonctionnement	Carros	1 500
OVNI OBJECTIF V NICE	fonctionnement	Nice	1 000
PANDA EVENTS	fonctionnement et nouvelles éditions des festivals Crossover et Plages Électroniques	Nice	40 000
PANDA EVENTS	organisation de la manifestation « Les Nuits Guitares »	Nice	8 000
PARC NATIONAL DU MERCANTOUR	Fouilles archéologiques de La Tournerie à Roubion	Roubion	30 000
PATRIMOINE ET TRADITIONS BRIGASQUES	soirée médiévale et de la journée des livres en fête	La Brigue	3 000
PIANO A LEVENS	fonctionnement	Levens	3 000
PISTE D AZUR	fonctionnement	La Roquette-sur-Siagne	7 000
PLATEFORME ARTISTIQUE ET RECHERCHE CHOREGRAPHIQUE	fonctionnement	Grasse	2 000
PODIO	aide pour la défense et l'illustration de la poésie	Vence	500
POLE NATIONAL SUPERIEUR DANSE CANNES MOUGINS	fonctionnement	Cannes	240 000
POLYCHROMES	fonctionnement	Nice	2 500
POUSSIERES D ETOILES	fonctionnement	Gattières	1 000
PROVENCE SCIENCES TECHNIQUES JEUNESSE	organisation de la Nuit des Etoiles et du Festival d'astronomie de Sophia-Antipolis	Mandelieu-la-Napoule	3 000
REGARD INDEPENDANT	fonctionnement	Nice	6 000
REGARDS DU SUD	Rencontres de photographie d'art de Tourrette-Levens	Aspremont	3 000
REVE N ART	actions en faveur des enfants	Vence	2 000
RODE DE BASSO PROUVENCO ALPES MARITIMES	fonctionnement	Châteauneuf	500
ROUGE EPHEMERE	fonctionnement	Nice	1 300
ROYA BEVERA CLASSIC CAR	fonctionnement	Fontan	500
SAINT CEZAIRE JAZZ FESTIVAL	nouvelle édition de la semaine Festi Jazz	Saint-Cézaire-sur-Siagne	2 000
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MARITIME VILLEFRANCHE	fonctionnement	Villefranche-sur-Mer	3 000
SEPT OFF	20ème festival de la photographie méditerranéenne	Nice	2 000
SERIE ILLIMITEE	fonctionnement	Nice	2 000
SI DE VALBERG	animations estivales culturelles et festival « Les Portes du Mercantour » et organisation du Festival du Rire en Montagne	Péone	40 000

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
SI LE CHOEUR VOUS EN DIT	organisation du « Festival de Choeurs de Biot »	Biot	1 500
SOCIETE D ART ET D HISTOIRE DU MENTONNAIS	fonctionnement	Menton	1 500
SOCIETE DE MUSIQUE ANCIENNE DE NICE	fonctionnement	Nice	5 000
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LES EVENEMENTS CANNIS	« Nuits musicales du Suquet »	Cannes	25 000
SOCIÉTÉ DES LETTRES SCIENCES ET ARTS DES AM	fonctionnement	Nice	500
START	fonctionnement	Nice	2 000
START 361°	fonctionnement	Nice	1 000
STE ETUDES PALEONTOLOGIQUE PALETHNOGRAPHIQUE	fonctionnement	Tourrette-Levens	4 000
SWEET SEVEN	fonctionnement	Valbonne	500
SYMPHO NEW	fonctionnement	Cannes	6 500
SYNDICAT FRANCAIS DE LA CRITIQUE DE CINEMA	action de sensibilisation à la critique de cinéma à destination des collégiens	Cannes	5 000
SYRINX CONCERTS	fonctionnement et organisation du festival Festi'vence	Vence	12 000
THANKYOUFORCOMING	résidences Across	Nice	500
THEATRE DE L EAU VIVE	fonctionnement	Nice	2 000
THEATRE DE LA CITE	fonctionnement et rénovation des fauteuils	Nice	33 000
THEATRE DE LA MARGUERITE	41ème édition du festival Bœuf Théâtre	Antibes	7 000
THEATRE DE LA MASSUE CIE EZEQUIEL GARCIA ROMEU	fonctionnement	Nice	10 000
THEATRE DE LA TRAVERSE	fonctionnement	Nice	1 000
THEATRE DE L'AVENTURE	fonctionnement et sélection du Festival Festhéra	Le Rouret	2 000
THEATRE DE LUMIERE	fonctionnement	Le Cannet	3 000
THEATRE NICOIS FRANCIS GAG	fonctionnement	Nice	10 000
THEATRE PEGAZ URBACIRCUS	fonctionnement	Opio	3 000
THEATRE SEGURANE	création et fonctionnement des spectacles vivants	Nice	15 000
TNN PRODUCTIONS THEATRE NATIONAL DE NICE	fonctionnement, action pédagogique et sensibilisation au théâtre des collégiens	Nice	500 000
TOUS EN PISTE A TOURRETTE LEVENS	fonctionnement	Tourrette-Levens	4 000
TURBULENCES	organisation de deux expositions d'art brut et singulier à Falicon	Falicon	500
TWILIGHT OF THE GODS	fonctionnement	Auribeau-sur-Siagne	2 000
U TOPIQUE COMPAGNIE	créations théâtrales	Cannes	500
UNE PETITE VOIX M A DIT	fonctionnement et organisations des journées Poët Poët	Nice	4 000

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant en €</b>
VIS DE FORME	fonctionnement	Nice	<b>1 000</b>
VOXABULAIRE	fonctionnement et organisation de concerts	Nice	<b>2 000</b>
VU PAS VU	fonctionnement	Nice	<b>1 500</b>
YUNA CREW	fonctionnement	Vallauris	<b>3 000</b>
<b>TOTAL</b>			<b>7 755 500</b>



**CP DU 23 FEVRIER 2018**  
**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "ASSOCIATIONS" - LISTE DES VARIABLES**

ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
		TOTAL	1er versement	2d versement		
100 C THEATRE	20 rue Jean Ossola - 06130 GRASSE	10 000	6 000	4 000	fonctionnement	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
ASSOCIATION HELIOTROPE	17 rue Penchienatti - 06000 NICE	18 000	10 800	7 200	organisation d'Un festival c'est trop court !	- accueillir les collégiens du département à l'occasion du festival, dans le cadre du catalogue Ac'Educ, - organiser une activité pédagogique consistant à la réalisation d'un court-métrage avec une classe de collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ, - mettre à disposition du Département un contingent de places, - remettre le prix du Département lors du festival c'est trop court d'un montant de 1 000 €.
ASSOCIATION POLYSONANCE	5 place Jean Allardi - 06390 CONTES	19 000	11 400	7 600	organisation du Festival Païoun Ven	
ARS VIVA	633 chemin du Serrier - n°13 - 06320 LA TURBIE	10 000	6 000	4 000	nouvelle édition des Musicales du Trophée	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
ARTS ET TRADITIONS DU SITE DU CHATEAU	171 montée du Château - 06690 TOURRETTE-LEVENS	13 000	7 800	5 200	fonctionnement et poursuite des activités du musée	- proposer des visites pédagogiques pour les collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
ASSOCIATION COMPAGNIE HUMAINE	14 rue Droite - 06300 NICE	10 000	6 000	4 000	fonctionnement	- développer deux interventions pédagogiques dans 2 collèges, en lien avec le Département dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
ASSOCIATION DIVA	C/O L'Entre-Pont - 89 route de Turin - 06300 NICE	11 000	6 600	4 400	promotion des arts numériques et du spectacle vivant	- développer des actions pédagogiques en faveur d'une classe de collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
ASSOCIATION FRANÇAISE DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES SÉRIES	Hôtel de Ville - 1 Place Bernard Cornut Gentille - CS 30140 - 06414 CANNES	500 000	300 000	200 000	organisation du Festival international des séries à Cannes	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département, - mettre à disposition du Département un contingent de places.
ASSOCIATION FRANCAISE DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM	5 rue Charlot - 75003 PARIS 3EME ARRONDISSEMENT	135 000	81 000	54 000	71ème Festival International du Film de Cannes	- réaliser des opérations à destination du grand public, ainsi que l'organisation d'événements directement liés au Festival (hommages, rétrospectives ou sélection), - mettre à disposition du Département un contingent de places.

**CP DU 23 FEVRIER 2018**  
**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "ASSOCIATIONS" - LISTE DES VARIABLES**

ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
		TOTAL	1er versement	2d versement		
ASSOCIATION LA SEMEUSE	2 montée Auguste Kerl - 06300 NICE	26 000	15 600	10 400	activités théâtrales et organisation du festival dell'Arte du Vieux-Nice	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département, - mettre à disposition du Département un contingent de places.
ASSOCIATION LABEL NOTE	170 chemin des Terriers - 06600 ANTIBES	13 000	7 800	5 200	nouvelle édition du festival « Les nuits carrées » et des événements « Nuits carrées »	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
ASSOCIATION L'ECLAT	20 avenue Stephen Liégeard - Villa Arson - 06100 NICE	10 000	6 000	4 000	diffusion culturelle	- proposer un atelier d'actions pédagogiques en faveur d'au minimum deux classes de collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
ASSOCIATION MONTAGNE ET PATRIMOINE	Musée du Patrimoine - ZA du Pra d'Agout - 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE	10 000	6 000	4 000	développement des actions en faveur du patrimoine du Haut-Pays niçois	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département.
ASSOCIATION OPUS OPERA	20 montée du Château - BP 8 - 06510 GATTIERES	19 000	11 400	7 600	organisation du festival "Opus Opéra"	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département, - mettre à disposition du Département un contingent de places.
B A L ARTS LEGERS	Maison des associations - 12 ter place Garibaldi - 06300 NICE	30 000	18 000	12 000	fonctionnement	- développer des actions pédagogiques en faveur d'au minimum six classes de collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ, - participer aux Soirées estivales 2018 en proposant au plus 3 représentations, en accord avec le Département.
BANQUE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE	21 rue Saint Joseph - 06300 NICE	15 000	9 000	6 000	fonctionnement	- développer des actions pédagogiques en faveur d'au maximum 300 collégiens, en lien avec le Département.
BAYREUTH SILENCE MIRANDA COMPAGNIE MIRANDA	2 rue Jean-Baptiste Calvino - Le Cube - 06100 NICE	40 000	24 000	16 000	fonctionnement	- proposer un atelier pédagogique de prévention de la violence ou des addictions en faveur d'au minimum six classes de collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ, - organiser une représentation en 2018 en accord avec le Département, comprenant salaires, charges sociales des personnels et techniciens nécessaires à la représentation ainsi que des équipements scéniques (son et lumières).
CANNES ATELIER DANSE	5 avenue Montrose - 06400 CANNES	10 000	6 000	4 000	fonctionnement	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département dans le cadre du catalogue Ac'Educ.

**CP DU 23 FEVRIER 2018**  
**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "ASSOCIATIONS" - LISTE DES VARIABLES**

ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
		TOTAL	1er versement	2d versement		
CASTAFIORE	Ancienne usine Chiris - Avenue de Provence - 06130 GRASSE	75 000	45 000	30 000	fonctionnement	- développer des actions pédagogiques en faveur d'au minimum deux collèges, dans le cadre du catalogue Ac'Educ (représentations, répétitions générales, rencontres avec les élèves...).
CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE GRASSE PAYS DE GRASSE	2 avenue Maximin Isnard - 06130 GRASSE	10 000	6 000	4 000	Trophée d'Impro Culture & Diversité	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE GRASSE PAYS DE GRASSE	2 avenue Maximin Isnard - 06130 GRASSE	200 000	120 000	80 000	fonctionnement du Théâtre de Grasse	- sensibiliser de nouveaux publics et mettre en place des projets pédagogiques en proposant aux collégiens la découverte de cet art. Les projets pédagogiques pourront concerner environ 1 000 collégiens en lien avec le Département dans le cadre du catalogue Ac'Educ, - mettre à disposition gratuitement sa salle, avec le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la scène et à l'accueil du public (hôtesses, régisseurs, sécurité, techniciens...) dans le cadre des événements produits par le Département, - mettre à disposition du Département un contingent de places.
CENTRE D'EXPRESSION CULTURELLE ARTISTIQUE	77 allée des Cèdres - BP 27 - 06371 MOUANS-SARTOUX Cedex	40 000	24 000	16 000	organisation du Festival du Livre de Mouans Sartoux	- mettre à la disposition gracieuse du Département, si il le souhaite, un stand, - mettre à disposition du Département un contingent de places.
CERCLE BREA	12 bis rue Benoit Bunico - 06300 NICE	10 000	6 000	4 000	fonctionnement	- faire bénéficier à titre gracieux le Département des publications, des numérisations effectuées dans le cadre du programme Bréa, - proposer une intervention pédagogique, en faveur d'au minimum un collège, dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
COMPAGNIE ARKETAL THEATRE DE MARIONNETTES	4 impasse de la chaumière - 06400 CANNES	12 000	7 200	4 800	fonctionnement	- développer des actions pédagogiques en proposant trois conférences sur le thème de la marionnette à trois classes de collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
COMPAGNIE COLLECTIF 8	C/O L'Entrepont - 89 route de Turin 06300 NICE	15 000	9 000	6 000	fonctionnement	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département dans le cadre du catalogue Ac'Educ, - développer un atelier numérique avec les collégiens dans le cadre du smart deal.
COMPAGNIE VOIX PUBLIC	2 rue de l'Espère - 06510 CARROS	12 000	7 200	4 800	fonctionnement	- proposer des interventions pédagogiques dans le cadre du prix littéraire Paul Langevin, en faveur de deux classes de collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ.

**CP DU 23 FEVRIER 2018**  
**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "ASSOCIATIONS" - LISTE DES VARIABLES**

ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
		TOTAL	1er versement	2d versement		
COROU DE BERRA	40 avenue Paul Granet - 06390 BERRE LES ALPES	25 000	15 000	10 000	fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participer aux manifestations culturelles départementales telles que les Soirées estivales 2018, en proposant au plus 4 représentations "clé en main", en accord avec le Département (avec son, lumières et techniciens nécessaires aux représentations),</li> <li>- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département.</li> </ul>
DANIEL BENOIN PRODUCTIONS	23 avenue du Teiras 06300 NICE	10 000	6 000	4 000	fonctionnement et création	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer des coproductions avec les compagnies locales.</li> </ul>
ECOLE REGIONALE D'ACTEURS DE CANNES	68 avenue du Petit Juas - 06400 CANNES	140 000	84 000	56 000	fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dispenser une formation pour les élèves comédiens et mettre en place un enseignement intense et diversifié dans la perspective de leur insertion professionnelle,</li> <li>- favoriser la découverte et la pratique de techniques théâtrales notamment par des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département,</li> <li>- développer des actions pédagogiques en faveur d'au minimum douze classes de collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ.</li> </ul>
ECOMUSEE PAYS DE LA ROUDOULE	Placette de l'Europe - 06260 PUGET ROSTANG	35 000	21 000	14 000	fonctionnement de l'écomusée et des activités culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accueillir des collégiens dans le cadre de ses ateliers pédagogiques en lien avec le Département dans le cadre du catalogue Ac'Educ.</li> </ul>
ENSEMBLE BAROQUE DE NICE	25 rue de la Croix - 06000 NICE	130 000	78 000	52 000	fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser le "Vieux-Nice Baroque en Musique",</li> <li>- participer aux manifestations culturelles départementales telles que les Soirées estivales 2018, en proposant 4 représentations, en accord avec le Département,</li> <li>- participer à l'opération "C'est pas classique" qui se déroulera le dernier trimestre 2018, en proposant un programme à la validation du Département au plus tard 6 mois avant la manifestation avec une évaluation des coûts supplémentaires ; en assurant la présence du Chef titulaire à la direction de l'orchestre pendant l'évènement; en assurant trois services d'orchestre (répétitions) dont un si possible sur le lieu du concert ; en prenant en charge les repas et les transferts des musiciens, techniciens et accompagnateurs ainsi que les frais d'acquisition des partitions,</li> <li>- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ,</li> <li>- se rendre disponible dans le cadre d'un évènement dont le Département est partenaire et en accord avec ce dernier,</li> <li>- mettre à disposition du Département un contingent de places.</li> </ul>

**CP DU 23 FEVRIER 2018**  
**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "ASSOCIATIONS" - LISTE DES VARIABLES**

ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
		TOTAL	1er versement	2d versement		
ESPACE DE L ART CONCRET	Château de Mouans-Sartoux - 06370 MOUANS SARTOUX	<b>10 000</b>	6 000	4 000	programmation artistique et culturelle	- développer des actions pédagogiques en faveur d'au minimum deux classes de collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
ESPACE MAGNAN	31 rue Louis de Coppet - 06000 NICE	<b>10 000</b>	6 000	4 000	projets de diffusion, promotion et médiation culturelle	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens en lien avec le Département dans le cadre du catalogue Ac'Educ, - mettre à disposition du Département un contingent de places.
FONDATION DU PATRIMOINE	C/o CCI Nice Côte d'Azur - 20 boulevard Carabacel - 06005 NICE Cedex 1	<b>10 000</b>	6 000	4 000	fonctionnement	- contribuer à la valorisation du patrimoine en collaboration avec les services départementaux.
FORUM JACQUES PREVERT	1 rue des oliviers - Quartier du Belvédère - 06510 CARROS	<b>20 000</b>	12 000	8 000	fonctionnement	- proposer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ, - mettre à disposition gratuitement sa salle, avec le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la scène et à l'accueil du public (hôtesse, régisseurs, sécurité, techniciens...) dans le cadre des événements produits par le Département, - mettre à disposition du Département un contingent de places.
GRANDES HEURES DE LA CATHEDRALE D'ANTIBES FESTIVAL	C/O M. Philippe DEPETRIS - 625 chemin de Rabiac Estagnol - 06600 ANTIBES	<b>10 000</b>	6 000	4 000	organisation du Festival d'Art Sacré d'Antibes	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
LA SOURCE	88 avenue Saint-Lambert - 06100 NICE	<b>10 000</b>	6 000	4 000	fonctionnement	- favoriser l'accès aux pratiques musicales et aux manifestations, en aidant à la professionnalisation des musiciens et techniciens, - développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
LES HEURES MUSICALES DE BIOT	Chemin de la Fontanette - 06410 BIOT	<b>25 000</b>	15 000	10 000	organisation du festival des heures musicales de Biot	mettre à disposition du Département un contingent de places

**CP DU 23 FEVRIER 2018**  
**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "ASSOCIATIONS" - LISTE DES VARIABLES**

ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
		TOTAL	1er versement	2d versement		
LES MOMENTS MUSICAUX DES ALPES MARITIMES	C/O Cathédrale Sainte-Réparate - 3 rue Sainte Réparate - 06300 NICE	<b>35 000</b>	21 000	14 000	fonctionnement	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département, - participer à l'opération "C'est pas classique" qui se déroulera le dernier trimestre 2018, en proposant un programme à la validation du Département au plus tard 6 mois avant la manifestation avec une évaluation des coûts supplémentaires ; en assurant la présence du Chef titulaire à la direction de l'orchestre pendant l'évènement ; en assurant trois services d'orchestre (répétitions) dont un si possible sur le lieu du concert ; en prenant en charge les repas et les transferts des musiciens, techniciens et accompagnateurs ainsi que les frais d'acquisition des partitions, - mettre à disposition du Département un contingent de places.
MJC AGORA NICE EST	CAL Bon Voyage - 2 pont René Coty - 06300 NICE	<b>18 000</b>	10 800	7 200	fonctionnement de l'école populaire de Musique	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département.
OFFICE DE TOURISME VALDEBLORE STATION LA COLMIANE	La Colmiane - 06420 VALDEBLORE	<b>12 000</b>	7 200	4 800	nouvelle édition du Festival de chants et de musiques de Noël	
OPERATION SUD	La Font aux Renards - 1835 route de Saint Laurent - 06610 LA GAUDE	<b>15 000</b>	9 000	6 000	fonctionnement	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ.

**CP DU 23 FEVRIER 2018**  
**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "ASSOCIATIONS" - LISTE DES VARIABLES**

ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
		TOTAL	1er versement	2d versement		
ORCHESTRE REGIONAL CANNES PACA	24-26 avenue des Arlucs - B.P. n°46 - 06156 CANNES-LA- BOCCA Cedex	<b>600 000</b>	360 000	240 000	fonctionnement et afin de permettre l'accès, au plus grand nombre, aux concerts organisés par l'orchestre. La subvention départementale est destinée à compléter le prix du billet payé par le public et en réduire ainsi son montant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participer aux manifestations culturelles départementales telles que les Soirées estivales 2018, en proposant au plus 15 concerts, dans les communes des Alpes-Maritimes (hors Cannes), en accord avec le Département. Pour ces prestations, l'orchestre fera son affaire des déplacements et frais induits par les choix artistiques (locations de partitions, accord des instruments, musiciens supplémentaires éventuels), des frais techniques nécessaires aux représentations ainsi que de tous les contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales et autres cessions de droits de représentation en vertu du code de la propriété intellectuelle. Ces frais (ci-dessus) ne seront pas à la charge de l'orchestre, si le Département demande une programmation spécifique,</li> <li>- participer à l'opération "C'est pas classique" qui se déroulera le dernier trimestre 2018 en formation complète pour un maximum de 2 concerts, en proposant un programme à la validation du Département au plus tard 6 mois avant la manifestation avec une évaluation des coûts supplémentaires ; en assurant la présence du Chef titulaire à la direction de l'orchestre pendant l'évènement ; en assurant trois services d'orchestre (répétitions) dont un si possible sur le lieu du concert ; en prenant en charge les repas et les transferts des musiciens, techniciens et accompagnateurs ainsi que les frais d'acquisition des partitions,</li> <li>- mettre en œuvre des opérations spécifiques, en faveur d'au minimum seize classes de collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ,</li> <li>- mettre à disposition du Département un contingent de places.</li> </ul>
PANDA EVENTS	99-101 route de Canta Galet - 06200 NICE	<b>40 000</b>	24 000	16 000	fonctionnement et nouvelles éditions des festivals Crossover et Plages électroniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département,</li> <li>- mettre à disposition du Département un contingent de places.</li> </ul>
		<b>8 000</b>	4 800	3 200	organisation de la manifestation « Les Nuits Guitares »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre à disposition du Département un contingent de places.</li> </ul>

**CP DU 23 FEVRIER 2018**  
**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "ASSOCIATIONS" - LISTE DES VARIABLES**

ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
		TOTAL	1er versement	2d versement		
POLE NATIONAL SUPERIEUR DANSE CANNES-MOUGINS	28 boulevard de Gabes - 13008 MARSEILLE 8ème arrondissement	240 000	144 000	96 000	fonctionnement	- participer aux manifestations culturelles départementales telles que les Soirées estivales 2018, en diffusant au plus 3 représentations du "Cannes Jeune Ballet", dans les communes des Alpes-Maritimes (hors Cannes), en accord avec le Département, - mettre en œuvre des opérations spécifiques, en faveur d'au minimum à quatre classes de collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
SYRINX CONCERTS	Le Val Fleuri - 71 impasse des Alliés - 06140 VENCE	12 000	7 200	4 800	fonctionnement et organisation du festival Festi'Vence	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département.
THEATRE DE LA CITE	3 rue Paganini - 06000 NICE	33 000	19 800	13 200	fonctionnement et rénovation des fauteuils	- proposer au minimum à 720 collégiens d'assister à la répétition générale d'une création d'une compagnie en résidence, complétée d'un atelier pédagogique (visite technique du théâtre et intervention en classe de comédiens, metteurs en scène ou techniciens...), dans le cadre du catalogue Ac'Educ, - mettre à disposition gratuitement sa salle, avec le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la scène et à l'accueil du public (hôtesses, régisseurs, sécurité, techniciens...) dans le cadre des événements produits par le Département, - mettre à disposition du Département un contingent de places.
THEATRE DE LA MASSUE CIE EZEQUIEL GARCIA ROMEU	C/O L'Entrepoint - 89 route de Turin 06300 NICE	10 000	6 000	4 000	fonctionnement	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
THEATRE NICOIS FRANCIS GAG	4 rue Saint-Joseph - 06300 NICE	10 000	6 000	4 000	fonctionnement	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
THEATRE SEGURANE	Théâtre du Cours - 5 rue de la poissonnerie - 06300 NICE	15 000	9 000	6 000	création et fonctionnement des spectacles vivants	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département, - mettre à disposition du Département un contingent de places.



**CP DU 23 FEVRIER 2018**  
**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "ASSOCIATIONS" - LISTE DES VARIABLES**

ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
		TOTAL	1er versement	2d versement		
TNN PRODUCTIONS THEATRE NATIONAL DE NICE	Promenade des Arts - 06300 NICE	<b>500 000</b>	300 000	200 000	fonctionnement, action pédagogique et sensibilisation au théâtre des collégiens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer, au minimum à 1 200 collégiens, un projet pédagogique comprenant des représentations, générales, visites techniques du théâtre et de ses installations et des rencontres au sein des collèges avec des professionnels du spectacle (techniciens, comédiens...), dans le cadre du catalogue Ac'Educ,</li> <li>- mettre à disposition gratuitement ses salles, avec le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la scène et à l'accueil du public (hôtesses, régisseurs, sécurité, techniciens...) dans le cadre des événements produits par le Département,</li> <li>- mettre à disposition du Département un contingent de places.</li> </ul>
<b>TOTAL</b>		<b>3 256 000</b>	<b>1 953 600</b>	<b>1 302 400</b>		

**CP DU 23 FEVRIER 2018**  
**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "ORGANISMES PUBLICS" - LISTE DES VARIABLES**

ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
		TOTAL	1er versement	2d versement		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS CASA	Les Genêts - 449 route des Crêtes - BP 43 - 06901 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX	225 000	135 000	90 000	fonctionnement du Théâtre communautaire d'Antibes	- réaliser des actions pédagogiques en faveur d'au minimum 600 collégiens, en lien avec le Département dans le cadre du catalogue Ac'Educ. - mettre à disposition gratuitement ses salles avec le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la scène et à l'accueil du public (hôtesses, régisseurs, sécurité, techniciens...) dans le cadre des événements produits par le Département, - mettre à disposition du Département un contingent de places.
COMMUNE DE CAGNES SUR MER	Place de l'Hôtel de Ville - BP 79 - 06802 CAGNES-SUR-MER CEDEX	30 000	18 000	12 000	manifestations culturelles	
COMMUNE DE CANNES	Hôtel de Ville - 06414 CANNES CEDEX	50 000	30 000	20 000	projet d'éducation artistique et culturelle « Lorsque l'Art nourrit la Cité – projet 2017-2022 »	
COMMUNE DE CARROS	Hôtel de Ville - 2 rue de l'Eusière - 06510 CARROS	30 000	18 000	12 000	organisation des manifestations culturelles	
		10 000	6 000	4 000	actions du Centre international d'art contemporain - CIAC	
COMMUNE DE GORBIO	Hôtel de Ville - 30 rue Garibaldi - 06500 GORBIO	12 000	7 200	4 800	organisation du festival de flamenco et des fêtes traditionnelles	
COMMUNE DE GRASSE	Hôtel de Ville - BP 12069 - 06131 GRASSE CEDEX	11 000	6 600	4 400	nouvelle édition d'Exporose	
		6 000	3 600	2 400	Fête du Jasmin	
COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	Hôtel de Ville - Avenue de la République - BP 46 - 06212 MANDELIEU-LA-NAPOULE CEDEX	40 000	24 000	16 000	saison culturelle de l'espace Léonard de Vinci et de la saison estivale du Théâtre Robinson	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
COMMUNE DE MOUGINS	Hôtel de Ville - 72 chemin de l'Horizon - 06250 MOUGINS	40 000	24 000	16 000	programmation du pôle culturel Scène 55	- mettre à disposition du Département un contingent de places, - mettre à disposition gratuitement ses salles avec le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la scène et à l'accueil du public (hôtesses, régisseurs, sécurité, techniciens...) dans le cadre des événements produits par le Département.
		25 000	15 000	10 000	actions culturelles de la commune et du fonctionnement du Musée de la Photographie	

**CP DU 23 FEVRIER 2018**  
**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "ORGANISMES PUBLICS" - LISTE DES VARIABLES**

ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
		TOTAL	1er versement	2d versement		
COMMUNE DE PUGET THÉNIERS	Maison des services publics - Place Adolphe Conil - 06260 PUGET-THENIERS	<b>20 000</b>	12 000	8 000	organisation de la nouvelle édition du festival « Scènes de Cirque » et de la programmation culturelle et de loisirs	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	Hôtel de Ville - 21 boulevard du 8 mai 1945 - 06730 SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	<b>11 000</b>	6 600	4 400	ensemble des manifestations culturelles, de la chorale municipale Chœur de Roche et de l'école de musique	
COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	Hôtel de Ville - Place du Général de Gaulle - 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE	<b>50 000</b>	30 000	20 000	organisation des manifestations culturelles et des animations organisées par l'office du tourisme	
COMMUNE DE SOSPEL	Mairie de Sospel - 1 place Saint-Pierre - 06380 SOSPEL	<b>35 000</b>	21 000	14 000	nouvelle édition du festival « les Baroquiales » et des animations culturelles	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	Hôtel de Ville - 70 place du Docteur Simon - 06690 TOURRETTE-LEVENS	<b>80 000</b>	48 000	32 000	organisation des animations culturelles sur le territoire de la commune, du fonctionnement du Château-musée et de la nouvelle édition de la fête médiévale	
COMMUNE DE VALDEBLORE	Hôtel de Ville - La Bolline - 06420 VALDEBLORE	<b>11 000</b>	6 600	4 400	manifestation « L'enfant en fête » et du Festival de Printemps	
COMMUNE DE VALLAURIS	Hôtel de Ville - Place Jacques Cavasse - BP 299 06220 VALLAURIS	<b>40 000</b>	24 000	16 000	organisation des manifestations culturelles	
COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	Hôtel de Ville - BP 59 - 06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX	<b>10 000</b>	6 000	4 000	programmation de concerts au Pôle culturel Auguste Escoffier	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
EPA VILLA ARSON	20 avenue Stephen Liégeard - 06105 NICE CEDEX 2	<b>20 000</b>	12 000	8 000	production artistique et de l'enseignement supérieur	- développer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE	INRA - 400 route des Chappes - B.P. 167 - 06903 SOOPHIA ANTIPOLIS cedex	<b>10 000</b>	6 000	4 000	fonctionnement et médiation culturelle du jardin de la Villa Thuret et de la numérisation et conservation de l'herbier historique	- proposer des actions pédagogiques en faveur des collégiens, en lien avec le Département, - mettre à disposition gratuitement son jardin, avec le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la scène et à l'accueil du public (hôtesses, régisseurs, sécurité, techniciens...) dans le cadre des événements produits par le Département.

**CP DU 23 FEVRIER 2018**  
**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "ORGANISMES PUBLICS" - LISTE DES VARIABLES**

ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
		TOTAL	1er versement	2d versement		
OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR	Boulevard de l'Observatoire - B.P. 4229 - 06304 NICE Cedex 4	<b>20 000</b>	12 000	8 000	programme Mission de Diffusion des Connaissances de l'OCA	- proposer des projets spécifiques pédagogiques, en faveur d'au minimum quinze classes de collégiens, dans le cadre du catalogue Ac'Educ.
OFFICE D'ANIMATION TOURISTIQUE DE ROQUEBRUNE	218 avenue Aristide Briand - 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	<b>40 000</b>	24 000	16 000	organisation des manifestations culturelles	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
OFFICE DU TOURISME DE MENTON	Palais de l'Europe - 8 avenue Boyer - BP 239 - 06506 MENTON CEDEX	<b>130 000</b>	78 000	52 000	organisation de la manifestation « Ma ville est tango » et du « Festival de musique classique »	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES ANTIBES JUAN LES PINS	60 chemin des sables - 06160 JUAN-LES-PINS	<b>80 000</b>	48 000	32 000	organisation du festival de « Jazz à Juan » et autres manifestations culturelles	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE VENCE	Villa Alexandrine - Place du Grand Jardin - 06140 VENCE	<b>60 000</b>	36 000	24 000	Festival des Nuits du Sud et autres manifestations culturelles	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
PARC NATIONAL DU MERCANTOUR	23 rue d'Italie - 06006 NICE CEDEX 1	<b>30 000</b>	18 000	12 000	Fouilles archéologiques de La Tournerie à Roubion	
SI DE VALBERG	Centre administratif de Valberg - 06470 VALBERG	<b>40 000</b>	24 000	16 000	animations estivales culturelles et organisation du festival « Les Portes du Mercantour » et du festival « Rire en Montagne »	
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LES EVENEMENTS CANNOIS	Palais des festivals et des congrès - La Croisette - 06414 CANNES CEDEX	<b>25 000</b>	15 000	10 000	« Nuits musicales du Suquet »	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
<b>TOTAL</b>		<b>1 191 000</b>	<b>714 600</b>	<b>476 400</b>		

## SUBVENTIONS PATRIMOINE

## Fonctionnement

Bénéficiaire	Objet de la demande	Commune	Montant en €
ASSOCIATION CONFRERIE DE LA TRES STE TRINITE	Restauration de deux anciens tableaux de l'école italienne dans la Chapelle des Pénitents rouges	Nice	10 650
COMMUNE DE MENTON	Restauration de deux oeuvres du Musée des Beaux-Arts situé au Palais de Carnolès	Menton	3 765
LA BUGADIERA LE LAVOIR	Restauration du lavoir centenaire de Villefranche-sur-Mer	Villefranche-sur-Mer	25 000
<b>TOTAL</b>			<b>39 415</b>

## Investissement

Bénéficiaire	Objet de la demande	Commune	Montant en €
ST SEPULCRE - CONFRERIE PENITENTS BLEUS	Travaux de réfection des intérieurs de la Chapelle du Saint-Sépulcre à Nice	Nice	225 000
ASSOCIATION CAP MODERNE	Poursuite des travaux de restauration et de stabilisation de la Villa E1027 et de ses espaces extérieurs	Roquebrune-Cap Martin	99 948
<b>TOTAL</b>			<b>324 948</b>

COMMISSION PERMANENTE DU 23 FEVRIER 2018

SUBVENTIONS PATRIMOINE - CONVENTIONS FONCTIONNEMENT - Liste des variables

Bénéficiaire	Titre	Adresse	Montant de la subvention (en €)	Taux de la subvention (%)	Montant total des travaux estimé (en €)	Objet de la subvention
ASSOCIATION CONFRERIE DE LA TRES STE TRINITE	Président	Chapelle du Saint-Suaire, 1 rue du Saint-Suaire, 06300 NICE	<b>10 650,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>21 300,00</b>	Restauration de deux anciens tableaux de l'école italienne dans la Chapelle des Pénitents rouges
COMMUNE DE MENTON	Maire	Hôtel de Ville, B.P. n° 69, 17 rue de la République, 06502 MENTON CEDEX	<b>3 765,00</b>	<b>19,66%</b>	<b>19 152,00</b>	Restauration de deux oeuvres du Musée des Beaux-Arts situé au Palais de Carnolès
LA BUGADIERA LE LAVOIR	Président	14 rue du Vallon, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER	<b>25 000,00</b>	<b>11,36%</b>	<b>220 000,00</b>	Restauration du lavoir centenaire de Villefranche-sur-Mer
<b>TOTAL</b>			<b>39 415,00</b>			

**COMMISSION PERMANENTE DU 23 FEVRIER 2018**

**SUBVENTIONS PATRIMOINE - CONVENTIONS INVESTISSEMENT - Liste des variables**

Bénéficiaire	Titre	Adresse	Montant de la subvention (en €)	Taux de la subvention (%)	Montant total des travaux estimé (en €)	Objet de la subvention
ST SEPULCRE - CONFRERIE PENITENTS BLEUS	Président-Prieur	Villa Mauresque, 30 rue André Theuriet, 06100 NICE	<b>225 000,00</b>	<b>25,00%</b>	<b>900 000,00</b>	Travaux de réfection des intérieurs de la Chapelle du Saint-Sépulcre à Nice
ASSOCIATION CAP MODERNE	Président	Hôtel Victoria, 7 promenade du Cap, 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN	<b>99 948,00</b>	<b>13,30%</b>	<b>751 485,51</b>	Poursuite des travaux de restauration et de stabilisation de la Villa E1027 et de ses espaces extérieurs
<b>TOTAL</b>			<b>324 948,00</b>			

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1379804-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

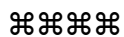
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 23

—  
**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES - CONTRATS DE DON D'ARCHIVES**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'article L 3213-6 dudit code ;

Vu le code du patrimoine et notamment l'article L 211-5 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Considérant que deux particuliers ont manifesté l'intention de remettre en don des fonds d'archives aux Archives départementales ;

Considérant l'intérêt historique que représentent ces documents ;

Vu le rapport de son président proposant la signature de deux contrats de don d'archives aux Archives départementales qui viendront enrichir les fonds conservés à l'intention des chercheurs ;



Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les deux contrats de don d'archives aux Archives départementales présentant un intérêt historique pour les Alpes-Maritimes, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec :

- M. CG concernant ses archives professionnelles ;
- Mme CP concernant les archives familiales M et R.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1376499-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 24

—  
**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE -  
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - AVENANT**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le contrat de projets État-Région 2007-2013 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 2 juillet 2015 par la commission permanente octroyant, dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, une subvention de 449 764 € en faveur de la ville de Nice pour la réalisation de la Maison de l'étudiant sur le site universitaire de Saint Jean d'Angély à Nice ;

Vu la convention de fonds de concours y afférent signée le 4 mars 2016 avec la ville de Nice ;

Considérant que le dossier d'expertise relatif à la Maison de l'étudiant a été actualisé en septembre 2016 au niveau du coût total, de la dépense subventionnable et de l'autofinancement ;

Vu le rapport de son président proposant la signature avec la ville de Nice de l'avenant n°1 à ladite convention de fonds de concours, incluant les modifications validées et l'actualisation des montants ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours, signée le 4 mars 2016 avec la ville de Nice, relative à la réalisation de la Maison de l'étudiant, sur le site universitaire de Saint Jean d'Angély, dans le cadre du contrat de projets État-Région 2007-2013, ayant pour objet d'actualiser les montants du coût total de l'opération ramené à 5 126 000 € TTC, de la dépense subventionnable à 4 882 712 € TTC ainsi que de l'autofinancement ; étant précisé que le Département maintient le montant initial de sa participation, soit 449 764 € ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit avenant, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la ville de Nice ;
- 3°) de prendre acte que M. AZINHEIRINHA ne prend pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1377815-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

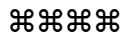
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 25

—  
**EDUCATION - MESURES DIVERSES**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 1997 par l'assemblée départementale adoptant le principe de la prise en charge des dépenses de transport des élèves des collèges vers les installations sportives extérieures, dans le cadre de l'éducation physique et sportive obligatoire ;

Vu la délibération prise le 29 avril 2013 par la commission permanente approuvant les nouvelles modalités de prise en charge directe par les collèges des dépenses de transports périscolaires ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 19 octobre 2017 par l'assemblée départementale allouant les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2018 ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant la politique éducation pour l'année 2018, validant la répartition des dotations initiales de fonctionnement entre les collèges publics des Alpes-Maritimes pour l'exercice 2018, et reconduisant le dispositif « Orchestre au collège » ainsi que les mesures visant à soutenir les actions proposées par les associations et les organismes du secteur éducatif ;

Vu le rapport de son président proposant :

- l'octroi de subventions complémentaires aux charges de fonctionnement des collèges publics ;
- l'attribution aux collèges publics concernés de subventions indispensables à la continuité de leurs services de restauration et d'hébergement ;
- l'attribution de participations de fonctionnement à certains collèges pour la prise en charge des transports scolaires et périscolaires hors forfait des élèves ;
- la désignation de personnalités qualifiées appelées à siéger dans les conseils d'administration des collèges publics ;
- l'octroi de subventions aux associations et organismes du secteur de l'éducation ;
- l'attribution de subventions au titre du projet éducatif "Orchestre au collège" aux collèges Jean Franco à Saint-Etienne-de-Tinée et l'Eau vive à Breil-sur-Roya ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) Concernant les participations complémentaires aux charges de fonctionnement des collèges publics :
  - d'octroyer des subventions pour un montant total de 147 688,86 € détaillées dans le tableau joint en annexe, aux établissements ayant à faire face à des dépenses non prévues dans leurs budgets ;
- 2°) Concernant l'aide d'urgence aux services de restauration et d'hébergement des collèges publics :
  - d'allouer un montant total de subventions de 7 531,92 €, réparti selon le tableau joint en annexe, pour la prise en charge des dépenses d'équipement indispensables à la continuité des services de restauration et d'hébergement des collèges publics concernés ;
- 3°) Concernant la participation départementale de fonctionnement pour les transports scolaires et périscolaires hors forfait des élèves :

- d'allouer un montant total de subventions de 4 225 € correspondant, d'une part au versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 1 500 € au collègue Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer pour régler les factures de transports EPS de la fin d'année 2017 et d'autre part, à la prise en charge de sorties périscolaires hors forfait réalisées au titre du premier trimestre de l'année scolaire 2017/2018 pour un montant total de 2 725 €, pour les collèges mentionnés dans le tableau de répartition joint en annexe ;

4°) Concernant la désignation de personnalités qualifiées appelées à siéger dans les conseils d'administration des collèges publics :

*Au titre des collèges ne comprenant qu'une personnalité qualifiée*

- de donner un avis favorable aux propositions des principaux des collèges mentionnés dans le tableau joint en annexe et de transmettre cet avis au directeur académique ;

*Au titre des collèges comprenant deux personnalités qualifiées*

- d'approuver la désignation des deuxièmes personnalités qualifiées appelées à siéger dans les conseils d'administration des collèges concernés, dont le détail est présenté en annexe ;

5°) Concernant l'octroi de subventions aux associations et organismes du secteur de l'éducation :

- d'attribuer les subventions détaillées dans le tableau joint en annexe, dont le montant global s'élève à la somme de 222 200 € afin de soutenir des actions pédagogiques ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions s'y rapportant, fixant les modalités d'attribution des aides départementales pour une durée d'un an, à intervenir avec :
  - les bénéficiaires listés dans le tableau des variables joint en annexe et dont le projet type est également joint en annexe ;
  - le Consulat général d'Italie, la direction des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes et l'association Comité pour les activités linguistiques et culturelles italiennes (COALCIT) dont le projet est joint en annexe ;

6°) Concernant l'attribution de subventions au titre du projet éducatif « Orchestre au collège » :

- d'allouer aux collèges Jean Franco à Saint-Etienne-de-Tinée et l'Eau Vive à Breil-sur-Roya, une subvention de 2 500 € chacun, pour un montant global de 5 000 € ;

- 7°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 932, programmes « Fonctionnement des collèges » et « Vie scolaire » du budget départemental ;
- 8°) de prendre acte que Mmes DESCHAINRES, SIEGEL et M. CONSTANT ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

<b>PARTICIPATIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Communes</b>	<b>Etablissements</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Beaulieu	Jean Cocteau	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 826,22 €
Biot	L'Eganaude	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 100,00 €
Cagnes-sur-mer	André Malraux	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 603,99 €
Cagnes-sur-mer	Jules Verne	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 429,18 €
Cagnes-sur-mer	Les Bréguières	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 585,72 €
Cannes	André Capron	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 977,20 €
Cannes	Gérard Philipe	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 096,14 €
Cannes	Les Mûriers	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 619,36 €
Cannes	Les Vallergues	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 633,21 €
Carros	Paul Langevin	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	3 467,19 €
La Colle-sur-Loup	Yves Klein	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	6 000,00 €
La Trinité	La Bourgade	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	3 114,36 €
Nice	Alphonse Daudet	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 813,23 €
Nice	Antoine Risso	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 584,96 €
Nice	Frédéric Mistral	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 649,25 €
Nice	Henri Matisse	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	3 856,62 €
Nice	International Joseph Vernier	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 327,97 €
Nice	Jean Giono	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 010,68 €
Nice	Jean Rostand	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 661,81 €
Nice	Jean-Henri Fabre	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	4 877,75 €
Nice	Jules Romains	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 934,59 €
Nice	L'Archet	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 858,50 €
Nice	Maurice Jaubert	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 740,01 €
Nice	Nucéra Louis	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	3 924,22 €
Nice	Parc Impérial	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	19 804,51 €



Nice	Port Lympia	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 080,31 €
Nice	Raoul Dufy	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	3 285,94 €
Nice	Roland Garros	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	4 065,87 €
Nice	Ségurane	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 017,85 €
Nice	Valéri	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	3 190,00 €
Nice	Victor Duruy	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 603,99 €
Peymeinade	Paul Arène	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	812,89 €
Roquebillière	Jean Salines	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	12 945,14 €
Saint-Etienne-de-Tinée	Jean Franco	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	11 918,80 €
Saint-Jeannet	Des Baous	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 794,97 €
Saint-Laurent-du-Var	Joseph Pagnol	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 688,33 €
Saint-Laurent-du-Var	Saint-Exupéry	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 813,23 €
Saint-Martin-du-Var	Ludovic Bréa	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 267,36 €
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Saint-Blaise	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 754,20 €
Tourrette-Levens	René Cassin	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	4 865,19 €
Vence	Ecole Freinet	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	932,48 €
Vence	La Sine	Dotation exceptionnelle de fonctionnement	3 155,64 €
<b>TOTAL</b>			<b>147 688,86 €</b>

<b>FONDS D'URGENCE DU SERVICE DE RESTAURATION</b>			
<b>Communes</b>	<b>Etablissements</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Antibes	La Fontonne	Renouvellement trancheur	3 847,20 €
Saint-Sauveur sur Tinée	Saint Blaise	Intervention lave-vaisselle, vitrine et plonge	2 149,74 €
Vallauris	Pablo Picasso	Réparation du four	1 534,98 €
<b>TOTAL</b>			<b>7 531,92 €</b>

<b>TRANSPORTS SCOLAIRES EPS</b>			
<b>Commune</b>	<b>Collège</b>	<b>Intitulé de la manifestation</b>	<b>Montant</b>
Beaulieu-sur-mer	Jean Cocteau	Transport scolaire EPS - reliquat 2017	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 500,00 €</b>
<b>TRANSPORTS PERISCOLAIRES HORS FORFAIT</b>			
<b>Commune</b>	<b>Collège</b>	<b>Intitulé de la manifestation</b>	<b>Montant</b>
Antibes	Sidney Bechet	Cross du poilu	200,00 €
Nice	Alphonse Daudet	Sorties Education à l'Environnement pour un Développement Durable	1 060,00 €
	Maurice Jaubert	Sortie Education à l'Environnement pour un Développement Durable	525,00 €
	Joseph Vernier	Sortie Education à l'Environnement pour un Développement Durable	450,00 €
Villeneuve-Loubet	Romée de Villeneuve	Voyage de la Mémoire	490,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 725,00 €</b>
<b>MONTANT GLOBAL</b>			<b>4 225,00 €</b>

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ALPES MARITIMES**  
**Division des élèves et de l'action éducative**  
**Liste des personnalités qualifiées uniques siégeant aux conseils d'administration des collèges**  
**qui seront nommées par le D.A.S.E.N. après avis du Conseil Départemental**  
**Mandature 2018-2021**

VILLE	COLLEGES	NOMS	QUALITE	DATE DEBUT	DATE FIN	OBSERVATIONS
ANTIBES	Pierre Bertone	Madame FG	Retraîtée de l'Education nationale et conseillère départementale	2018	2021	
ANTIBES	Fersen	Madame VS	Directrice du CREPS	2018	2021	
ANTIBES	Sidney Béchet	Madame BD	Professeure de Sport	2018	2021	
BEAULIEU	Cocteau	Madame LM	Enseignante retraitée	23/02/2015	22/02/2018	mandat en cours
BEAUSOLEIL	Bellevue	Madame MDM	Ancienne présidente du ROTARY CLUB	2018	2021	
CAGNES SUR MER	Bréguières	Monsieur FL	Président du club d'escrime de Cagnes sur mer	2018	2021	
CAGNES SUR MER	Malraux	Madame MCJ	Responsable Croix Rouge jeunesse	2018	2021	
CAGNES SUR MER	Jules Verne	Madame CC	Directrice d'école retraitée	2018	2021	
CANNES	Les Mûriers	Monsieur NM	Coordonnateur secteur adolescents	2018	2021	
CANNES	Les Vallergues	Monsieur FM	Educateur spécialisé en prévention spécialisée	2018	2021	
CARROS	Paul Langevin	Monsieur FF	Directeur du centre social la Passerelle	2018	2021	
CONTES	Roger Carlés	Monsieur YL	Enseignante spécialisée retraitée	2018	2021	
GRASSE	Canteperdrix	Madame GR	Coordonnatrice des contrats jeunesse signés par la ville de Grasse	2018	2021	
GRASSE	Carnot	Madame NL	Personnel de direction retraité	2018	2021	
GRASSE	Les Jasmins	Monsieur EB	Chef de service éducatif	2018	2021	
GRASSE	St Hilaire	Monsieur JP	Président SAS International Médical retraite	2018	2021	
L'ESCARENE	François Rabelais	Pas de proposition				
LA TRINITE	La Bourgade	Monsieur DC	Directeur de centre commercial AUCHAN	2018	2021	
LE CANNET	Pierre Bonnard	Madame APM	Chef du service jeunesse de la ville du Cannet	2018	2021	
LE CANNET	Emile Roux	Monsieur EM	Directeur général adjoint des services municipaux	2018	2021	
MENTON	Maurois	Madame FL	Conservatrice du musée Jean Cocteau	2018	01/07/2018	remplacement en cours de mandat
MENTON	Vento	Monsieur MB	Directeur général	2018	2021	
MOUANS SARTOUX	La Chênaie	Madame GE	Educatrice	2018	2021	
MOUGINS	Les Campelières	Madame FFR	Directrice d'école maternelle et adjointe au maire de Mougins	23/06/2016	22/06/2019	mandat en cours
NICE	L'Archet	Pas de proposition				
NICE	Alphonse Daudet	Madame AU	Directrice de l'espace Magnan	2018	2021	
NICE	Victor Duruy	Madame BC	Responsable Ressources Humaines - BNP Paribas	2018	2021	
NICE	J.H Fabre	Monsieur RF	Président de l'APPESE	2018	2021	
NICE	Maurice Jaubert	Monsieur RF	Président de l'APPESE	2018	2021	
NICE	Port Lympia	Monsieur JG	Président de l'association des anciens élèves	2018	2021	
NICE	Frédéric Mistral	Monsieur GLB	Expert comptable commissaire aux comptes	2018	2021	
NICE	Louis Nucéra	Pas de proposition				
NICE	Risso	Monsieur JR	Président de l'association Solidarsport	2018	2021	
NICE	Jules Romains	Monsieur GMK	Directeur de l'association SOS REUSSITE SCOLAIRE	2018	2021	
NICE	Jean Rostand	Madame NV	Présidente de comité de quartier	2018	2021	
NICE	Ségurane	Monsieur MC	Avocat	2018	2021	
NICE	Vernier	Madame AL	Directrice de l'association La Semeuse	2018	2021	
ROQUEFORT LES PINS	César	Monsieur AR	Adjudant chef de gendarmerie	2018	2021	
ST JEANNET	Les Baous	Monsieur LF	Adjoint au maire de la Gaude	06/11/2015	05/11/2018	mandat en cours
ST LAURENT DU VAR	St Exupéry	Monsieur CM	Directeur de magasin INTERMARCHE	2018	01/07/2018	remplacement en cours de mandat
ST MARTIN DU VAR	Ludovic Bréa	Monsieur HI	Journaliste	2018	2021	
ST VALLIER	Simone Wiesenthal	Monsieur JMD	Maire	2018	2021	
VALLAURIS	Pablo Picasso	Madame AP	Responsable du service politique de la ville - Direction Cohésion sociale	2018	2021	
VILLENEUVE LOUBET	Romée de Villeneuve	Madame MPFF	Présidente du comité du souvenir français de Villeneuve-Loubet	2018	2021	

**PERSONNALITÉS QUALIFIÉES DANS LES  
CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES**

➤ **AU TITRE DES COLLÈGES COMPRENANT DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES**

COLLÈGE	2 <sup>ÈME</sup> PERSONNALITÉ QUALIFIÉE	QUALITÉ
LA FONTONNE À ANTIBES	M. BN (RECONDUCTION DU MANDAT POUR UNE DURÉE DE 3 ANS)	DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE D'ANTIBES
L'EGANAUDE À BIOT	MME JC (DÉSIGNATION POUR UN MANDAT D'UNE DURÉE DE 3 ANS)	ANCIENNE ÉLUE
ALBERT CAMUS À MANDELIEU	M. GY (DÉSIGNATION POUR UN MANDAT D'UNE DURÉE DE 3 ANS)	DIRECTEUR ADJOINT DE LA POLICE MUNICIPALE DE MANDELIEU
PARC IMPÉRIAL À NICE	M. FD (DÉSIGNATION POUR UN MANDAT D'UNE DURÉE DE 3 ANS).	DIRECTEUR SPORTIF AU TENNIS LTC À NICE
AUGUSTE BLANQUI À PUGET-THÉNIERS	M. CP (RECONDUCTION DU MANDAT POUR UNE DURÉE DE 3 ANS)	CHEF D'ENTREPRISE ET 1 <sup>ER</sup> ADJOINT AU MAIRE DE LA COMMUNE
RENÉ CASSIN À TOURRETTE-LEVENS	MME YL (RECONDUCTION DU MANDAT POUR UNE DURÉE DE 3 ANS)	ANCIENNE DIRECTRICE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET CONSEILLÈRE MUNICIPALE À LA MAIRIE DE TOURRETTE- LEVENS
SAINT-BLAISE À ST- SAUVEUR-SUR-TINÉE	M. SF (SUITE À LA MUTATION DE M. AB, DÉSIGNATION POUR LA DURÉE DU MANDAT RESTANT À COURIR, SOIT JUSQU'AU 27.02.2020 : ART R.421-35 DU CODE DE L'ÉDUCATION).	ADJUDANT À LA GENDARMERIE DE ST- SAUVEUR ET RÉFÉRENT SCOLAIRE
JEAN-BAPTISTE RUSCA À TENDE	NR (DÉSIGNATION POUR UN MANDAT D'UNE DURÉE DE 3 ANS)	ENSEIGNANTE À LA RETRAITE

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DU SECTEUR DE L'EDUCATION

Nom	Objet de la demande	Commune	Montant
Actif Côte d'Azur	Rénovation de micro-ordinateurs d'occasion destinés aux familles des collégiens des Alpes-Maritimes aux revenus modestes	Antibes	35 000
AFDET (Association Française pour le Développement et l'Enseignement Technique). Section Alpes-Maritimes	Organisation de rencontres entre collégiens et entreprises pour une meilleure orientation vers les sections techniques	Nice	3 000
ANFAN (Association Nature et Formation dans les Alpes Niçoises)	Accueil à la ferme pédagogique et dans les centres de loisirs de Lantosque et Roquebillière, dans le but de faire connaître et promouvoir le Haut pays et pérenniser l'emploi des jeunes vésubiens.	Roquebillière	5 000
ANTHOCA KIDS	Projet de création d'un jardin pédagogique à l'école André Seytour à THORENC-VILLAGE	Andon	2 000
API 06 / 83 (Association des Professeurs d'Italien des Alpes-Maritimes et du Var)	Organisation d'une campagne promotionnelle académique de l'Italien	Nice	1 000
APPESE (Association pour la Promotion de la Prévention et de l'Economie Sociale en Euope)	Tutorat scolaire pour les collèves Jean Giono, André Maurois et Guillaume Vento, accueil des collégiens temporairement exclus des collèves Port Lympia, Guillaume Vento, André Maurois et Bellevue, accompagnement des parents dans leur rôle éducatif	Nice	30 000
AJE PACA (Apreeam a fusionné avec AJE)	Actions favorisant les échanges entre le milieu scolaire et le monde économique du département	Nice	4 500
Ars Legendi	Ateliers de lecture et de pédagogie du français	Nice	15 000
CFA METROPOLE NCA	Journée découverte des métiers ouverte à tout public	Nice	2 000
CO.A.L.C.IT (Comité pour les activités linguistiques et culturelles italiennes )	Promotion de la langue et de la culture italiennes auprès des établissements scolaires des Alpes-Maritimes.	Nice	30 000
CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)	Organisation de la journée des collèves à la Villa Thuret. Réalisation d'un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les collèves des Alpes-Maritimes.	Cannes	6 000
DEJJ (Département éducatif Jeunesse Juive)	Actions socio-éducatives destinées aux enfants et adolescents	Nice	2 500
Fondation Maeght	Actions éducatives à destination des collégiens et permettant de valoriser le patrimoine artistique du département	Saint-Paul-de-Vence	4 500
IDISS (Institut de développement des intérêts scolaires des sportifs) - Don Bosco	Actions visant à préparer des sportifs de haut niveau dans les collèves.	Nice	17 000
Les Cadrans Solaires	Prise en charge des élèves en milieu hospitalier	Vence	9 500
Montagne Club Vésubien ITGA	Actions de sensibilisation des collégiens au handicap	Roquebillière	13 000
Motiv'Ados 06	Actions d'aide à l'orientation des collégiens afin d'éviter le décrochage scolaire	Grasse	15 000
Musée National du Sport	Projet axé sur la découverte des métiers du stade à destination des collégiens	Nice	2 000
Office Central de la Coopération de l'Ecole	Aide à la scolarisation des élèves en milieu hospitalier, Unité d'enseignement de l'hôpital Lentral	Nice	6 700
Planétarium Valéri	Sensibilisation à l'astronomie. Participation à des manifestations nationales	Nice	3 000
SOS Réussite scolaire	Accompagnement à la scolarité des jeunes issus de la cité des Moulins et soutien à la parentalité	Nice	7 000
Starter	Actions éducatives culturelles de sensibilisation à l'art contemporain en direction des collèves de Nice Est	Nice	1 000
Sudastro	Interventions dans les collèves pour la réalisation de projets et de présentations à partir de l'astronomie	Nice	2 500
Université Paris VI Pierre et Marie Curie-CNRS Observatoire océanographique de Villefranche	Continuité du projet "Mon océan et moi" sur le thème "les océans polaires"	Villefranche-sur-Mer	5 000
		<b>TOTAL</b>	<b>222 200</b>

**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EDUCATIVES - CONVENTIONS TYPE - LISTE DES VARIABLES**

<b>ORGANISME SUBVENTIONNE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>MONTANT GLOBAL</b>	<b>MONTANT 1er VERSEMENT</b>	<b>MONTANT 2e VERSEMENT</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>
ACTIF COTE D'AZUR	EURO 92 - Bâtiment A - 282 rue des Cistes - ZI Les Trois Moulins - 06600 ANTIBES	<b>35 000 €</b>	<b>21 000 €</b>	<b>14 000 €</b>	Rénovation de micro-ordinateurs d'occasion destinés aux familles des collégiens des Alpes-Maritimes aux revenus modestes.
APPESE : ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA PREVENTION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE EN EUROPE	"Le Milarka B" - 19 avenue Emile Ripert - 06300 NICE	<b>30 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	Tutorat scolaire pour les collèges Jean Giono, André Maurois et Guillaume Vento, accueil des collégiens temporairement exclus des collèges Port Lympia, Guillaume Vento, André Maurois et Bellevue, accompagnement des parents dans leur rôle éducatif
ARS LEGENDI	Maison des associations - 3 bis rue Guignonis - 06300 NICE	<b>15 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	Ateliers de lecture et de pédagogie du français
IDISS : INSTITUT DE DEVELOPPEMENT DES INTERETS SCOLAIRES DES SPORTIFS	40 place Don Bosco - 06046 NICE cedex 1	<b>17 000 €</b>	<b>10 200 €</b>	<b>6 800 €</b>	Actions visant à préparer les sportifs de haut niveau dans les collèges, toutes disciplines confondues.
MOTIV'ADOS 06	Maison des associations - 16 rue de l'ancien Palais de Justice - 06130 GRASSE	<b>15 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	Actions d'aide à l'orientation des collégiens afin d'éviter le décrochage scolaire
MONTAGNE CLUB VESUBIEN ITGA	2 rue des écoles 06450 ROQUEBILLIERE	<b>13 000 €</b>	<b>7 800 €</b>	<b>5 200 €</b>	Actions de sensibilisation des collégiens au handicap
<b>TOTAL</b>		<b>125 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1377602-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 26

**POLITIQUE AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES - MESURES DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le schéma départemental gérontologique 2012-2016 et le plan d'actions et d'innovations en faveur des seniors ;

Vu la délibération prise le 25 février 2016 par la commission permanente décidant d'instaurer un tarif moyen de 7 € pour les services de portage de repas à domicile et de 6,78€ pour les foyers-restaurants, et de maintenir les tarifs des services localisés dans le haut pays ;

Vu la délibération prise le 2 décembre 2016 par la commission permanente approuvant la mise en oeuvre du programme "Seniors en vacances 2017" avec l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant les orientations de la politique en faveur des personnes âgées pour l'année 2018 et notamment la poursuite du programme Seniors en action ;

Vu le rapport de son président proposant d'approuver pour l'année 2018 ;

- la tarification des services de portage de repas à domicile et des foyers-restaurants habilités à l'aide sociale ;

- les modalités relatives aux offres de vacances en faveur des seniors dans le cadre du plan Seniors en action ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre de la tarification des services de portage de repas à domicile et des foyers-restaurants habilités à l'aide sociale pour l'année 2018 :

- de fixer les prix des repas fournis par les foyers-restaurants et les services de portage de repas conformément aux tarifs indiqués dans le tableau joint en annexe ;
- de fixer les tarifs pour tout nouveau service sollicitant l'habilitation à l'aide sociale à :
  - 7,00 € pour un service de portage de repas, en maintenant un tarif majoré à 7,57 € pour les structures du haut-pays ;
  - 6,78 € pour un foyer-restaurant ;

2°) Au titre du plan Seniors en action

*Concernant le partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) :*

- d'approuver les termes de la convention, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'ANCV, ayant pour objet de définir les engagements respectifs des parties dans le cadre du partenariat visant à mettre en œuvre le programme « Seniors en vacances » de l'ANCV pour l'année 2018 ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention, dont le projet est joint en annexe ;

*Concernant les frais de transport au titre de l'offre de vacances en faveur des seniors :*



- d'approuver la prise en charge par le Département :
    - de 50 % du montant du transport pour les séjours présentés dans le cadre de la convention ANCV ;
    - d'un forfait de 100 € pour les seniors imposables et de 150 € pour les seniors non imposables pour les autres séjours ;
  - de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 935, programme « Frais généraux de fonctionnement » du budget départemental ;
- 3°) de prendre acte que Mmes SATTONNET, TOMASINI et MM. ROSSINI et TUJAGUE ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

	2018			
	Portage de repas		Foyer restaurant	
	Tarif de base	Tarif midi + soir	Tarif de base	Tarif dîner
CCAS d'Antibes	7,00 €		6,78 €	
CCAS de Beaulieu-sur-Mer	7,00 €			
CCAS de Beausoleil	7,00 €		6,78 €	3,08 €
CCAS de Biot	7,00 €		5,53 €	
CCAS de Cagnes-sur-Mer	7,00 €		6,78 €	
CCAS de Cannes	7,00 €		6,91 €	
CCAS du Cannet	7,00 €		6,78 €	
CCAS de Cap-d'Ail	7,00 €			
CCAS de La Colle-sur-Loup	7,00 €			
CCAS de Grasse	7,00 €		6,78 €	
CCAS d'Isola	7,57 €			
CCAS de La Trinité	7,00 €			
CCAS de Mandelieu	7,00 €		6,78 €	
CCAS de Menton	7,00 €			
CCAS de Mouans-Sartoux	7,00 €			
CCAS de Nice	7,00 €	8,41 €	6,78 €	
CCAS de Roquebrune-Cap-Martin	7,00 €		6,78 €	
CCAS de Roquefort-les-Pins	7,00 €			
CCAS de La Roquette-sur-Var	7,00 €			
CCAS de Saint-Laurent-du-Var	7,00 €		6,91 €	
CCAS de Sospel	7,57 €			
CCAS de Théoule-sur-Mer	7,00 €			
CCAS de Tournette-Levens	7,00 €			
CCAS de Vallauris	7,00 €		6,78 €	
CCAS de Vence	7,00 €			
CCAS de Villeneuve-Loubet	7,00 €		6,66 €	
CCAS de Villefranche-sur-Mer	7,00 €			
Commune de Saint-Etienne-de-Tinée	7,57 €			
Communauté de communes du Pays de Grasse	7,00 €			
SIVOM du canton de Roquebillière	8,00 €			
Foyer-logement Iles de Lérins			6,78 €	
Foyer-logement Villa Jacob à Nice			6,78 €	
GIP Cannes Bel Âge			6,91 €	
Centre hospitalier de Breil-sur-Roya	7,57 €			
Centre hospitalier de Puget-Théniers	7,57 €			
Centre hospitalier de Tende	7,57 €			
EHPAD "L'Olivier" à L'Escarène	7,00 €			
SIVOM de Gattières, La Gaude et Saint-Jeannet	7,00 €			
SIVOM Val-de-Banquière à Saint-André de la Roche	7,00 €	8,46 €		

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1376502-DE-1-1
Date de télétransmission: 28/02/18
Date de réception : 28/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 27

—  
**POLITIQUE SPORT ET JEUNESSE - SUBVENTIONS DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code du sport et notamment ses articles L113-2 et L113-3 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant la politique départementale en faveur du sport et de la jeunesse pour l'année 2018, intégrant notamment les subventions sportives et arrêtant la réglementation relative à la mise en œuvre de ladite politique ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par la commission permanente autorisant la signature de la convention cadre pour l'année 2018 avec le comité départemental de la Fédération française de la montagne et de l'escalade des Alpes-Maritimes, fixant le montant annuel global maximum de la participation départementale pouvant être alloué pour le développement des sports de nature, le montant de la subvention étant fixé en début d'année au vu des différents programmes d'actions ;

Vu le rapport de son président, complété par une note au rapporteur, proposant :

- la répartition de subventions de fonctionnement et d'investissement destinées aux associations et organismes œuvrant dans le domaine du sport et de la jeunesse et de signer les conventions y afférent ;
- le versement de primes individuelles pour :
  - \* les jeunes sportifs du département âgés de 11 à 16 ans champions de France qui deviendront Ambassadeurs du Sport 06,
  - \* les sportifs de haut niveau du secteur ski,
  - \* les sportifs de haut niveau du Team06 et sélectionnés pour participer aux Jeux Olympiques d'hiver de Pyeongchang,
  - \* les sportifs de haut niveau médaillés lors des championnats internationaux et aux Jeux Olympiques d'hiver de Pyeongchang ;
- la modification de la réglementation relative à la mise en oeuvre de la politique en faveur du sport et de la jeunesse ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant les organismes et les associations sportifs :

*Au titre des subventions de fonctionnement :*

- d'attribuer, au titre de l'année 2018, les subventions de fonctionnement en faveur du sport et de la jeunesse détaillées dans le tableau joint en annexe, dont le montant global s'élève à la somme de 5 494 610 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département :
  - les conventions s'y rapportant, dont les projets types sont joints en annexe, à intervenir avec les bénéficiaires listés dans les tableaux également joints en annexe ;
  - les conventions dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec l'association CSS, l'association des sports mécaniques d'Isola 2000, l'association populaire de vacances familiales, Azur sport organisation, le centre de loisirs jeunesse Police Nationale, le comité départemental de ski, le comité départemental de voile, le tennis club de Cap d'Ail, Solidarsport ;

*Au titre des subventions d'investissement :*

- d'attribuer, au titre de l'année 2018, les subventions d'investissement en faveur du sport et de la jeunesse détaillées dans le tableau joint en annexe, dont le montant global s'élève à la somme de 35 000 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec le Tennis Club de Cap d'Ail, ayant pour objet le financement de la première phase des travaux de réfection de trois courts de tennis, situés Plage Marquet sur la commune de Cap d'Ail ;

2°) Concernant les Ambassadeurs du sport 06 :

- d'attribuer, au titre de l'année 2018, les primes individuelles aux 170 jeunes sportifs champions de France et figurant dans le tableau joint en annexe, pour un montant global de 34 000 € ;

3°) Concernant les sportifs médaillés du département :

- d'attribuer, au titre de l'année 2018, des primes individuelles aux 29 sportifs de haut niveau médaillés lors de championnats internationaux, licenciés dans le département et listés dans le tableau joint en annexe, pour un montant global de 34 050 € ;

4°) Concernant les sportifs de haut niveau du secteur ski :

- d'attribuer, au titre de l'année 2018, des primes individuelles aux 2 sportifs de haut niveau du secteur ski, licenciés dans le département et listés dans le tableau joint en annexe, pour un montant global de 2 000 € ;

5°) Concernant le Team 06 Pyeongchang 2018 :

- d'attribuer au titre de l'année 2018, une prime individuelle aux 3 sportifs de haut niveau du Team06, licenciés dans le département, listés dans le tableau joint en annexe, et sélectionnés pour participer aux Jeux Olympiques et paralympiques de Pyeongchang, pour un montant global de 7 500 € ;
- d'attribuer une prime individuelle en faveur de JPDS, membre du club Back to back d'Isola 2000 et du Team 06 Pyeongchang 2018, pour l'obtention de sa médaille d'argent lors de l'épreuve de snowboard cross, pour un montant de 3 000 € ;

6°) Concernant la modification de la réglementation en faveur du sport et de la jeunesse :

- de modifier la réglementation en faveur du sport et de la jeunesse pour étendre le titre d'Ambassadeur du sport 06 à l'ensemble des athlètes percevant une aide du Département et pour préciser l'engagement d'un marquage aux couleurs du Département des véhicules bénéficiant d'une subvention d'investissement ;

- de valider la réglementation ainsi modifiée, jointe en annexe, qui abroge les dispositions antérieures y afférentes ;
- 7°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Subventions sportives » et du chapitre 933, programme « Subventions sportives » du budget départemental ;
- 8°) de prendre acte que Mmes MIGLIORE et OLIVIER et MM. BECK, LOMBARDO et SOUSSI ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en euro)
Académie du Sport, des Études et de la Culture par les Arts Martiaux	Fonctionnement	Cannes	650
Aïkido 06 Peymeinade, Pays de Grasse	Fonctionnement	Peymeinade	1 040
Aïkido Club Cannes la Bocca	Fonctionnement	Cannes	390
Aïkido Club de Mougins	Fonctionnement	Mougins	1 620
Aïkikaiï Azuréen	Fonctionnement	Nice	2 905
Aïkikaiï Club de Valbonne Sophia Antipolis	Fonctionnement	Valbonne	3 275
Alliance Judo 06	Fonctionnement	Vallauris	3 000
Alliance Judo 06	Tournoi Henri Courtine	Vallauris	1 000
Amical Motor Club de Grasse	Championnat d'Europe de trial adultes juniors	Isola	4 000
Amical Motor Club de Grasse	Fonctionnement	Grasse	5 620
Antibes Azur Ski	Fonctionnement	Antibes	1 600
Antibes Sup kayak Outdoor Aventure Loisirs	Festi'pal	Antibes	1 500
Antibes Sup Kayak Outdoor Aventure Loisirs	Fonctionnement	Antibes	3 000
Aquatic Club de Menton	Fonctionnement	Sainte-Agnès	2 155
Ardissone Nice Full Contact	Fonctionnement	Nice	3 000
Arts du Mouvement	Fonctionnement	Saint-Jeannet	1 000
Aspremont Tennis Club	Fonctionnement	Aspremont	2 000
ASSM Karaté	Fonctionnement	Saint-Martin-du-Var	1 000
Association 7 Sportonic	Bigreen, rando VTT en Pays de Grasse	Grasse	1 000
Association Alpes	Fonctionnement	La Brigue	440
Association Boxe Pieds Poings Aéroport	Fonctionnement	Nice	1 200
Association CG Sport event	Cairoman	Saint-Martin-Vésubie	5 000
Association CG Sport event	Trail des balcons d'azur	Saint-Martin-Vésubie	2 000
Association Courir en pays de Grasse	Trail du pays de Grasse	Grasse	1 000
Association CSS	Fonctionnement	Sospel	10 000
Association Culture et Sport Adapté	Fonctionnement	Antibes	8 450
Association de gestion des tennis et squash Vauban	Fonctionnement	Nice	11 000
Association de Gestion et d'Animation Sportive et socio-Culturelle	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	10 230
Association de Gestion et d'Animation Sportive et socio-Culturelle-AGASC	Supagasc	Saint-Laurent-du-Var	2 000
Association de Gymnastique Volontaire Valléroise	Fonctionnement	Saint-Vallier-de-Thiey	600
Association de Promotion et Professionalisation de l'Animation Sportive et Culturelle des Alpes-Maritimes (APPASCAM)	Fonctionnement OSJV	Cagnes-sur-Mer	2 500
Association du Tennis-Club du Tignet	Fonctionnement	Le Tignet	2 840
Association Intercommunale Sportive et Artistique	Fonctionnement	Carros	2 325
Association Loisirs Pédestres Escalade Ski ALPES	Critérium de randonnée pédestre "fleurs et	La Brigue	750
Association Mars Vénus	La Verticale Haut Vial	Revest-les-Roches	1 000
Association Match Racing d'Antibes	Antibes Cup internationale mixte Trophée Lionell Van Der Houwen	Antibes	2 000
Association Match Racing d'Antibes	Fonctionnement	Antibes	185
Association Municipale des Sports et Loisirs Levens	Fonctionnement	Levens	3 000
Association Municipale Sport et Loisirs de Levens Equitation	Fête du cheval	Levens	10 000
Association Municipale Sport et Loisirs de Levens VTT	Rallye d'hiver VTT	Levens	2 000
Association Neige et Merveilles	Fonctionnement OSJV	Saint-Dalmas-de-Tende	2 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
**SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT**

<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>OBJET</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>MONTANT (en euro)</b>
Association Niçoise d'Initiatives Culturelles et Sportives	Tournoi International masculin de Torball	Nice	7 600
Association Niçoise d'Initiatives Culturelles et Sportives	Fonctionnement	Nice	8 000
Association Populaire de Vacances Familiales - APVF- Le Rabuons St Etienne de Tinée	Fonctionnement OSJV	Nice	10 000
Association Raid du Mercantour	Trail des neiges et Trail des Alpes-Maritimes	Tende	5 000
Association Sportive ASPTT de Grasse	Fonctionnement	Grasse	3 000
Association Sportive ASPTT de Nice	Fonctionnement	Nice	28 330
Association Sportive Automobile d'Antibes Juan-les-Pins	Rallye Antibes Côte d'Azur et rallye d'Antibes historique	Antibes	30 000
Association Sportive Automobile de Grasse	Rallye du Pays de Grasse	Grasse	4 000
Association Sportive Cagnes / Le Cros Football	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	10 305
Association Sportive Cagnes le Cros Football	Tournois des jeunes	Cagnes-sur-Mer	1 000
Association Sportive Cannes Mandelieu Handball	Fonctionnement	Cannes	36 000
Association Sportive Cannes Volley Ball	Fonctionnement	Cannes	60 000
Association Sportive de Football de Falicon	Fonctionnement	Falicon	1 500
Association Sportive de Gorbio	Trail de Gorbio	Gorbio	1 000
Association Sportive de la Fontonne Football	Fonctionnement	Antibes	5 535
Association Sportive de la Roya Football	Fonctionnement	Breil-sur-Roya	1 990
Association Sportive de l'Automobile Club de Nice	Rallye Jean Behra	Contes - Berre - L'Escarène	5 000
Association Sportive de Saint Martin du Var Football	Fonctionnement	Saint-Martin-du-Var	4 000
Association Sportive de Saint Martin du Var Judo	Challenge ASSM judo	Castagniers	500
Association Sportive de Saint Martin du Var Judo	Fonctionnement	Saint-Martin-du-Var	2 010
Association Sportive de Skema Business School	Fonctionnement	Valbonne	2 060
Association Sportive des Baous	Fonctionnement	Saint-Jeannet	4 780
Association Sportive des Moulins	Fonctionnement	Nice	2 280
Association Sportive des PTT Cagnes sur Mer	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	690
Association Sportive d'Escagnolles	Fonctionnement	Escagnolles	310
Association Sportive Don Bosco	Fonctionnement	Nice	20 000
Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Publics (club)	Fonctionnement	Nice	12 050
Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Publics (national)	Fonctionnement	Nice	16 000
Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Publics (phare)	Fonctionnement	Nice	5 000
Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Publics Nice Côte d'Azur	Rallye de la Vésubie	Roquebillière	3 000
Association Sportive du Domaine de Semboules d'Antibes section Escalade	Fonctionnement	Antibes	1 585
Association Sportive du Golf de Saint Donat	Fonctionnement	Grasse	8 000
Association Sportive Golf Country Club de Cannes-Mougins	Fonctionnement	Mougins	8 000
Association Sportive Marche et Montagne de Vallauris	Fonctionnement	Vallauris	110
Association sportive Mouratoglou country club	French riviera open	Biot	10 000
Association Sportive Roquebilléroise Omnisports	Fonctionnement	Roquebillière	2 500
Association Sportive Roquebrune Cap Martin football	Tournois de football	Roquebrune-Cap-Martin	5 000
Association Sportive Tennis de Table de Vallauris	Fonctionnement	Vallauris	455
Association Sportive Tennis Loisirs Saint Cézaire	Fonctionnement	Saint-Cézaire-sur-Siagne	1 860
Association Sportive Vallauris Golfe Juan	Fonctionnement	Vallauris	25 000
Association Sportive Var Mer Omnisport FSGT	Course VTT l'enduro des Monts	Aspremont	500



BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
**SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT**

<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>OBJET</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>MONTANT (en euro)</b>
Association Sportive Var Mer Omnisport FSGT	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	1 800
Association Sportive Vence Football	Fonctionnement	Vence	5 000
Association Sports et Loisirs des Moulins Nice Kick-Boxing	Fonctionnement	Nice	720
Association Sports Loisirs Municipale de Cannes Tennis	Fonctionnement	Cannes	12 000
Association Sports Mécaniques d'Isola	Trophée Andros - Etape d'Isola 2000	Isola	25 000
Association Swimrun Sports Nature	Swimrun Cannes	Cannes	4 000
Association Trail du Cro	Trail du Cro	Menton	1 000
Association Valentin Haüy Nice-Sport	Fonctionnement	Nice	1 750
Association villaroise pour le développement du sport automobile AVDSA	27ème Critérium des 4 cantons	Villars-sur-Var	500
Association Voiles d'Antibes	Voiles d'Antibes - Trophée Panerai	Antibes	15 000
Association Wado-kan	Fonctionnement	Villeneuve-Loubet	1 510
Athlétic Club de Cannes	Fonctionnement	Cannes	4 635
Athlétique Club de Valbonne Sophia Antipolis section du NCA Athlétisme	Fonctionnement	Valbonne	1 965
Auribeau sur Siagne Judo	Fonctionnement	Auribeau-sur-Siagne	2 200
Avenir Cycliste de Mougins	Fonctionnement	Mougins	60
Avenir Sportif Ouvrier Antibois	Fonctionnement	Antibes	4 420
Azur Aventure	Fonctionnement	Valbonne	300
Azur Chess Club	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	980
Azur Judo	Fonctionnement	Nice	1 220
Azur Sport Organisation	Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes	Nice Cannes	180 000
Azur Sport Organisation	Ultra trail Côte d'Azur Mercantour	Multi communes	245 000
Azur Sport Santé	Fonctionnement	Nice	8 000
Azur Tennis Sports Valrose	Fonctionnement	Nice	2 170
Azuréa Club Golfe Juan-Vallauris	Fonctionnement	Vallauris	16 000
Back to Back	Europa Cup Isola 2000	Isola	3 000
Back to Back	Fonctionnement	Isola	17 000
Badminton Club d'Antibes	Fonctionnement	Antibes	7 000
Badminton Club de Cannes	Fonctionnement	Cannes	880
Badminton Club de Grasse	Fonctionnement	Grasse	500
Badminton Club des Paillons	Fonctionnement	L'Escarène	770
Baou Escalade	Challenge du baou	Saint-Jeannet	500
Baou Escalade	Fonctionnement	Saint-Jeannet	2 190
Base Ball Club Contois	Fonctionnement	Contes	8 500
Basket Club des Baous	Fonctionnement	Saint-Jeannet	4 000
Biot Athletic club	Les foulées biotoises	Biot	500
Blausasc VTT 06	Descente VTT de Blausasc "Ding dingue down"	Blausasc	3 000
Bowling Club AMF de Nice	Fonctionnement	Nice	1 000
Boxing Club Niçois	Fonctionnement	Nice	990
Breil athlétic club	Trail des merveilles	Breil-sur-Roya	2 000
C.T.T Villefranche-Corniches d'Azur	Fonctionnement	Beaulieu-sur-Mer	445
Camina	Fonctionnement	Puget-Théniers	1 580
Cannes Aero Sport Boules	Supra national de pétanque de la Ville de Cannes	Cannes	5 000
Cannes Basket Olympique	Fonctionnement	Cannes	2 550
Cannes Echecs	Open de Cannes	Cannes	3 000
Cannes Jeunesse	Fonctionnement	Cannes	8 000
Cannes Judo	Fonctionnement	Cannes	10 355
Cannes Pelote Basque	Fonctionnement	Cannes	2 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en euro)
Canton de Levens Organisation	Cross Triathlon, randonnée Vélos à assistance électrique, téléthon et aide à diverses	Levens	5 000
Carros Activités Pleine Nature	Fonctionnement	Carros	840
Carros Natation	Fonctionnement	Carros	810
Cavigal Nice Basket 06	Fonctionnement	Nice	100 000
Cavigal Nice Sports Omnisports	Fonctionnement	Nice	17 000
Cavigal Nice sports section Cyclisme	Fonctionnement	Nice	2 000
Cavigal Nice sports section Football	Fonctionnement	Nice	6 325
Cavigal Nice Sports section Gymnastique	Fonctionnement	Nice	11 000
Cavigal Nice Sports section Handball	Fonctionnement	Nice	72 000
Cavigal Nice Sports section Ski	Fonctionnement	Nice	3 000
Cavigal Nice Sports section Softball et Baseball	Fonctionnement	Nice	8 500
Cavigal Nice sports section Triathlon	Fonctionnement	Nice	2 000
Centre Loisirs Jeunesse Police Nationale de Nice	Fonctionnement OSJV	Nice	30 000
Centre Régional Amateur Méditerranéen	Fonctionnement	Nice	1 195
Centre Régional de Biologie et de Médecine du Sport	Fonctionnement	Nice	9 500
Centre Régional Médico Sportif de la Ville d'Antibes	Fonctionnement	Antibes	9 500
Cercle Athlétique de Peymeinade section Cyclisme	Coupe régionale VTT cross country "Terre de Siagne"	Saint-Cézaire-sur-Siagne	500
Cercle Athlétique de Peymeinade section Cyclisme	Fonctionnement	Peymeinade	1 550
Cercle Culturel des Compagnons Familiaux CCCF	Fonctionnement	Nice	2 585
Cercle des Echecs de Cagnes	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	2 000
Cercle des Escrimeurs du Pays Vençois	Fonctionnement	Vence	970
Cercle des Jeunes Escrimeurs Niçois	Fonctionnement	Nice	1 435
Cercle des Nageurs d'Antibes	Fonctionnement	Antibes	25 000
Cercle des Nageurs de Cannes	Fonctionnement	Cannes	13 580
Cercle des Nageurs de Menton	Fonctionnement	Menton	995
Cercle d'Escrime de Cannes	Fonctionnement	Cannes	1 000
Cercle d'Escrime Pays de Grasse	Fonctionnement	Grasse	1 120
Cercle Omnisport de la Région de Cannes	Championnat de France Nationale 2 tournoi en	Cannes	1 000
Cercle Omnisport de la Région de Cannes	Fonctionnement	Cannes	8 000
Cercle Parachutiste de Nice	Fonctionnement	Nice	21 500
Chantiers de Jeunes PACA	Fonctionnement OSJV	Cannes	2 000
Club Alpes Azur	La Mercan"Tour Madone Peille	Peille	1 000
Club Alpes Azur	Mercan"Tour ladies cafédu cycliste ladies	Péone	1 000
Club Alpin Français de Saint Laurent du Var	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	1 075
Club Alpin Nice-Mercantour	Fonctionnement	Nice	7 790
Club de Badminton de Nice	Fonctionnement	Nice	1 870
Club de Baseball et Softball Les Loups Blancs	Fonctionnement	Menton	230
Club de Natation Sportive de Vallauris	Fonctionnement	Vallauris	5 040
Club de Tennis et de Basket Ball	Fonctionnement	Nice	3 500
Club des Handicapés Sportifs Azuréen Cannes et Région	Fonctionnement	Cannes	1 600
Club des Sport de Gréolières les Neiges	Fonctionnement	Gréolières	8 000
Club des Sports Alpins Roya/Val Casterino	Fonctionnement	Tende	13 000
Club des Sports d'Auron	Fonctionnement	Saint-Etienne-de-Tinée	20 000
Club des Sports de l'Audibergue La Moulière	Fonctionnement	Séranon	6 000
Club des sports de l'Audibergue La Moulière	Randonnée VTT La Moul'bike	Caille	1 000
Club des Sports des Portes du Mercantour	Fonctionnement	Péone	30 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en euro)
Club des Sports des Portes du Mercantour	Lapierre bike festival des portes du Mercantour	Péone	10 000
Club des Sports d'Isola 2000	Fonctionnement	Isola	19 000
Club des Sports Vésubie	Fonctionnement	Saint-Martin-Vésubie	25 000
Club des Sports Vésubie Football	Fonctionnement	Saint-Martin-Vésubie	2 000
Club des Sports Vésubie Randonnée	Fonctionnement	Saint-Martin-Vésubie	2 000
Club Eveil de Nice	Tournoi international de basket	Nice	2 000
Club Moana	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	990
Club Municipal de Tennis de Contes	Fonctionnement	Contes	2 500
Club Municipal de Tennis de Valbonne Sophia Antipolis	Fonctionnement	Valbonne	6 490
Club Nautique de la Croisette	Fonctionnement	Cannes	5 000
Club Nautique de la Croisette	Régate internationale de Noël série Europe	Cannes	1 000
Club Nautique de Nice	Fonctionnement	Nice	27 000
Club Nautique de Nice	Régates de Noël de Star	Nice	3 000
Club Nautique de Saint Jean Cap Ferrat	Fonctionnement	Saint-Jean-Cap-Ferrat	3 000
Club Nautique du Port de Cannes	Fonctionnement	Cannes	1 400
Club Omnisports de Valbonne	Fonctionnement	Valbonne	18 000
Club Var Mer Stade Laurentin	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	8 000
Collerider BMX	Fonctionnement	La Colle-sur-Loup	7 000
Colomars Olympique Club Tennis de Table	Fonctionnement	Colomars	1 500
Comité bouliste départemental	Fonctionnement	Nice	20 000
Comité départemental d'haltérophilie	Fonctionnement	Peille	1 500
Comité départemental d'athlétisme	Challenge trail nature 06	haut Pays -Moyen Pays	6 500
Comité départemental d'athlétisme	Fonctionnement	Nice	20 000
Comité départemental d'aviron	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	3 000
Comité départemental de badminton	Fonctionnement	Nice	4 000
Comité départemental de baseball softball	Fonctionnement	Nice	1 500
Comité départemental de basket ball	Fonctionnement	Nice	12 000
Comité départemental de bowling	Fonctionnement	Nice	1 000
Comité départemental de canoë kayak	Fonctionnement	Valbonne	3 000
Comité départemental de course d'orientation	Fonctionnement	Nice	1 000
Comité départemental de cyclisme	Challenge descente VTT 06	AM	6 500
Comité départemental de cyclisme	Fonctionnement	Antibes	8 000
Comité départemental de cyclotourisme	Fonctionnement	Villefranche-sur-Mer	2 000
Comité départemental de football américain	Fonctionnement	Nice	5 000
Comité départemental de golf	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	4 000
Comité départemental de gymnastique fédération française	Fonctionnement	Antibes	10 000
Comité départemental de handball	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	8 000
Comité départemental de hockey sur gazon	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	2 500
Comité départemental de judo	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	3 000
Comité départemental de karaté et disciplines associées	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	4 000
Comité départemental de la 2F Open-JS	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	500
Comité départemental de la fédération des clubs alpins	Fonctionnement	Nice	4 000
Comité départemental de la fédération française de savate, boxe française et disciplines associées	Fonctionnement	Nice	8 000
Comité départemental de la Fédération Française d'éducation physique et gymnastique volontaire	Fonctionnement	Nice	2 000
Comité départemental de la Fédération Française Sportive et Gymnique du Travail	Championnat de France FSGT de boules lyonnaises	Nice	3 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en euro)
Comité départemental de la Fédération Française Sportive et Gymnique du Travail	Fonctionnement	Nice	45 000
Comité départemental de la Fédération sportive de la police française	Fonctionnement	Nice	2 500
Comité départemental de la Retraite Sportive	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	1 000
Comité départemental de l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique UFOLEP	Fonctionnement	Nice	4 000
Comité départemental de l'Union Nationale des Clubs Universitaires	Fonctionnement	Nice	1 000
Comité départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré	Fonctionnement	Nice	4 000
Comité départemental de Natation	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	5 000
Comité départemental de Natation	Meeting International de Nice - Golden FFN-Camille MUFFAT	Nice	4 000
Comité départemental de Parachutisme Sportif	Fonctionnement	Saint-André-de-la-Roche	4 500
Comité départemental de Pétanque et Jeu Provençal	Fonctionnement	Nice	12 000
Comité départemental de randonnée pédestre	Fête de la randonnée	Saint-Vallier-de-Thiey	1 500
Comité départemental de randonnée pédestre	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	3 000
Comité départemental de rugby	Fonctionnement	Nice	12 000
Comité départemental de rugby	Tournoi de rugby féminin	Nice	1 000
Comité départemental de ski	Fonctionnement	Nice	80 000
Comité départemental de snowboard	Fonctionnement	Nice	1 000
Comité départemental de spéléologie	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	4 000
Comité départemental de squash	Fonctionnement	Nice	2 500
Comité départemental de tennis	Fonctionnement	Nice	40 000
Comité départemental de tennis de table	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	6 000
Comité départemental de twirling bâton des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	Le Cannet	500
Comité départemental de voile	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	90 000
Comité départemental de volley ball	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	6 000
Comité départemental de volley-ball	Open féminin des Alpes-Maritimes de beach volley	Antibes	5 000
Comité départemental d'Entraînement physique monde moderne	Fonctionnement	Grasse	500
Comité départemental d'équitation	A cheval 06, l'événement	Cagnes-sur-Mer	4 000
Comité départemental d'équitation	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	15 500
Comité départemental des Alpes-Maritimes de danse	Coupe du Monde de Boogie Woogie	Valbonne	1 000
Comité départemental des Alpes-Maritimes d'études & sports sous-marins	Fonctionnement	Antibes	1 000
Comité départemental des Sports de Glace	Compétition régionale	Nice	1 000
Comité départemental des sports de glace	Fonctionnement	Aspremont	5 000
Comité départemental d'escrime	Fonctionnement	La Colle-sur-Loup	3 500
Comité départemental du sport adapté	Championnat de France futsal sport adapté	Nice	3 000
Comité départemental du sport adapté	Fonctionnement	Nice	10 000
Comité départemental du sport adapté	Journée finale Toi + Moi Sport	Nice	1 500
Comité départemental handisport	Fonctionnement	Cannes	10 000
Comité départemental handisport	Journées tandem ski à Auron	Saint-Etienne-de-Tinée	8 000
Comité départemental handisport	Rugby dans son fauteuil	Nice	1 500
Comité Départemental Olympique et Sportif	Fonctionnement	Nice	110 000
Comité des Fêtes et des Sports de Pélasque	Trail de Gaudissart	Lantosque	1 000
Comité motocycliste départemental	Fonctionnement	Nice	2 000
Comite Régional de Ski	Fonctionnement	Nice	55 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en euro)
Comité Régional du Sport Universitaire	Finales du Championnat de France universitaire de voile match racing	Antibes	3 000
Comité régional du Sport Universitaire	Fonctionnement	Nice	6 000
Comité territorial de la fédération française de la montagne et de l'escalade des Alpes-Maritimes	Challenge ski alpinisme départemental	Saint-Martin-Vésubie-La Colmiane- Roubion-Valberg	4 000
Comité territorial de la fédération française de la montagne et de l'escalade des Alpes-Maritimes	Echappée blanche	Saint-Martin-Vésubie	12 000
Comité territorial de la fédération française de la montagne et de l'escalade des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	Nice	9 000
Comité territorial de la fédération française de la montagne et de l'escalade des Alpes-Maritimes	Journées verticales	Saint-Martin-Vésubie	6 000
Commune de Saint Martin Vésubie	Diverses manifestations sportives	Saint-Martin-Vésubie	5 000
Compagnie d' Arc d'Antibes	Fonctionnement	Antibes	820
Compagnie des Archers du Parc	Fonctionnement	Mouans-Sartoux	7 000
Côtes et Marches	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	360
Courir à Peillon de Nissa	Fonctionnement	Peillon	580
Courir à Peillon de Nissa	Monta cala et trail de Peillon	Peillon	500
C'Roc Montagne	Fonctionnement	Tende	1 000
C'Roc Montagne	Trophée Victor de Cessole	Tende	500
Cyclo Club de Vence	La vençoise route souvenir Frechaut	Vence	1 000
Dauphins de Grasse	Fonctionnement	Grasse	4 875
Département Union Club section Pétanque	Fonctionnement	Nice	15 000
District de la cote d'azur football	Fonctionnement	Nice	25 000
Dojo Antipolis Valbonne	Fonctionnement	Valbonne	4 370
Dojo Biotois	Fonctionnement	Biot	2 450
Dojo Biotois	Tournoi international par équipes	Biot	500
Drap Judo Arts Martiaux	Fonctionnement	Drap	500
Échiquier Cannetan	Fonctionnement	Le Cannet	900
Echiquier Niçois	Open international d'été et open international	Nice	3 000
Échiquier Niçois	Fonctionnement	Nice	10 000
École d'Arts Martiaux Niçoise	Fonctionnement	Nice	505
École de Judo du Val de Cagnes	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	1 500
École Hoang Nam	Fonctionnement	Antibes	2 865
École Vençoise de Judo Jujitsu	Fonctionnement	Vence	2 600
Entente des Sociétés Niçoises de Pétanque	14e National de pétanque de la Ville de Nice	Nice	2 000
Entente Gymnique Grassoise	Fonctionnement	Grasse	5 000
Entente Saint Roch Vieux Nice	Fonctionnement	Nice	5 000
Entente Sportive des Baous Football	Fonctionnement	La Gaude	6 380
Entente Sportive du Cannet Rocheville Boxe	Fonctionnement	Le Cannet	970
Entente Sportive du Cannet Rocheville Football	Fonctionnement	Le Cannet	10 000
Entente Sportive du Cannet Rocheville Volley Ball	Fonctionnement	Le Cannet	110 000
Entente Sportive du Cros de Cagnes Handball	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	1 795
Escale	Fonctionnement	Saint-Martin-du-Var	3 000
Espace 614	Fonctionnement	Mouans-Sartoux	5 460
Espérance Racing Athlétisme Antibes	Fonctionnement	Antibes	5 180
Essor Riviera Karaté	Fonctionnement	Nice	3 000
Etoile Saint Barthélémy Nice Basket	Fonctionnement	Nice	2 050
Etoile Sportive Contoise	Fonctionnement	Contes	5 050
Etoile Sportive de Cannes	Fonctionnement	Cannes	815
Etoile Sportive de Saint André de la Roche	Fonctionnement	Saint-André-de-la-Roche	3 210
Etoile Sportive de Villeneuve Loubet Basket Ball	Fonctionnement	Villeneuve-Loubet	3 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en euro)
Etoile Sportive de Villeneuve Loubet Cyclisme	Fonctionnement	Villeneuve-Loubet	500
Etoile Sportive de Villeneuve Loubet Hockey sur Gazon	Fonctionnement	Villeneuve-Loubet	6 000
Etoile Sportive de Villeneuve Loubet Muscu-Gym	Fonctionnement	Villeneuve-Loubet	19 000
Etoile Sportive de Villeneuve Loubet Rugby	Fonctionnement	Villeneuve-Loubet	1 100
Etoile Sportive de Villeneuve Loubet Tennis de Table	Fonctionnement	Villeneuve-Loubet	2 710
Etoile Sportive de Villeneuve Loubet Volley Ball	Fonctionnement	Villeneuve-Loubet	1 000
Etoile sportive Villeneuve Loubet Musculation Gym	Coupe de France des clubs cadets juniors et séniors mixte d'haltérophilie	Villeneuve-Loubet	1 000
Euro African Association	Fonctionnement	Nice	625
Europe Jeunesse Ban Ligurie	Fonctionnement OSJV	Nice	1 000
Europétanque d'Azur	Europétanque des Alpes-Maritimes	Nice	50 000
Eveil de Nice	Fonctionnement	Nice	1 790
Falicoun trail plaisir	Trail la ratapignata et trail de la frema	Falicoun	1 000
FC Nissa Ouest	Fonctionnement	Nice	1 065
Fitness et Gym d'Aspremont	Fonctionnement	Castagniers	2 000
Football Club de Carros	Fonctionnement	Carros	5 000
Football Club de Cimiez	Fonctionnement	Nice	2 095
Football club de Golfe Juan	Tournoi annuel	Vallauris	500
Football Club de Golfe-Juan	Fonctionnement	Vallauris	2 795
Football Club de Mougins Côte d'Azur	Fonctionnement	Mougins	6 485
Football Club des Vallées Var Vaire	Fonctionnement	Puget-Théniers	2 000
Gazélec Sport Côte d'Azur	Fonctionnement	Nice	6 470
Grasse Echecs	Fonctionnement	Grasse	12 000
Groupe des Amis en Marche	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	890
Groupe Montagne Altitude 500	Fonctionnement	Grasse	1 215
Groupement Sportif des Employés Métropolitains	Fonctionnement	Nice	10 370
Gym Dante	Fonctionnement	Nice	1 240
Gym'Altitude	Fonctionnement	Valderoure	1 500
Gymnaste Club de Mandelieu La Napoule	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	3 500
Gymnastique Rythmique de Saint Paul La Colle	Fonctionnement	La Colle-sur-Loup	8 000
Gymnastique Volontaire "Arson"	Fonctionnement	Nice	125
Gymnastique Volontaire Corvésy	Fonctionnement	Nice	235
Gymnastique Volontaire de Cannes	Fonctionnement	Cannes	145
Gymnastique Volontaire de la Colline de Pessicart	Fonctionnement	Nice	630
Gymnastique Volontaire de La Tinée	Fonctionnement	Saint-Sauveur-sur-Tinée	2 000
Gymnastique Volontaire de Menton	Fonctionnement	Menton	555
Gymnastique Volontaire La Passerelle	Fonctionnement	Nice	160
Gymnastique Volontaire Las Planas	Fonctionnement	Nice	135
Handball des Collines	Fonctionnement	Le Rouret	4 370
Handball Mougins - Mouans-Sartoux	Fonctionnement	Mouans-Sartoux	14 000
Handi Basket Le Cannet	Fonctionnement	Le Cannet	50 000
Handibasket le Cannet	Coupe de France	Le Cannet	5 000
Handisport Antibes Méditerranée	Tournoi international de para tennis d'Antibes	Antibes	1 000
Hobie Racing School	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	2 500
Inter Club de Nice	Fonctionnement	Nice	19 000
Iron Mask	Fonctionnement	Cannes	9 000
Jofitsport06	Fonctionnement	Vallauris	160
Judo Club d'Antibes	Fonctionnement	Antibes	6 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en euro)
Judo Club de Cagnes sur Mer	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	910
Judo Club de Cannes Ranguin	Fonctionnement	Cannes	2 325
Judo Club de Mandelieu	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	2 010
Judo Club de Peymeinade	Fonctionnement	Le Tignet	1 770
Judo Club du Plan de Grasse	Fonctionnement	Grasse	2 005
Karaté Shotokan	Fonctionnement	Peymeinade	770
Kavkaz Club Nice	Fonctionnement	Nice	395
Kik Boxing Boxe Américaine Boxe 1450	Fonctionnement	Andon	330
Kimé Dojo	Fonctionnement	Nice	1 235
Krav Maga Côte d'Azur by Michaël Kamga	Fonctionnement	Nice	775
La Blasuscoise	Trail des limaces, speed limaces	Blausasc	1 000
La Garde Société Sportive Artistique et d'Éducation Populaire	Fonctionnement	Menton	2 250
La Raquette Roquefortoise	Fonctionnement	Roquefort-les Pins	3 500
La Roche Aux Abeilles	Fonctionnement	Roquebillière	4 000
La Semeuse	Fonctionnement	Nice	6 950
La Trinité Sports section Tennis de Table	Fonctionnement	La Trinité	8 000
La Turbie Tennis Club	Fonctionnement	La Turbie	2 000
L'Azuréenne	Fonctionnement	Cannes-la-Bocca	7 000
Le Cannet Côte d'Azur Basket	Fonctionnement	Le Cannet	16 000
Le Cannet Côte d'Azur Tennis de Table	Fonctionnement	Le Cannet	10 000
Les amis de l'île Sainte Marguerite	Traversée à la nage entre les deux îles	Cannes	1 000
Les Dauphins de Nice	Nicea Bowl journée américaine	Nice	2 000
Les Dauphins de Nice (football américain)	Fonctionnement	Nice	14 000
Les foulées contoises	Les foulées contoises	Contes	1 000
Les Francas	Fonctionnement OSJV	Nice	2 000
Les Francs Archers de Nice Côte d'Azur	Fonctionnement	Nice	9 000
Les Francs Archers de Nice Côte d'Azur	Challenge rebelles	Nice	1 000
Lou Gabian	Fonctionnement	Roquebrune-Cap-Martin	70
Lutte Club de Nice	Challenge international Henri Deglane	Nice	10 000
Magnan Bornala Cyclisme	Fonctionnement	Nice	220
Magnan Bornala Cyclisme	Trophée des grimpeurs de Saint Martin Vésubie	Saint-Martin-Vésubie	1 000
Mandelieu La Napoule Basket Avenir	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	14 000
Mandelieu La Napoule Volley Ball	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	12 500
Massoins Sport club	Trail de Massoins	Massoins	1 000
Menton Basket Club	Fonctionnement	Menton	14 000
Mer et Montagne	Fonctionnement	Cannes	215
MJC Agora Nice Est	Fonctionnement	Nice	3 000
Montagne Club Vésubien	Fonctionnement	Saint-Martin-Vésubie	5 000
Monte Carlo Country Club	Fonctionnement	Roquebrune-Cap-Martin	25 000
Montet Bornala Club de Nice	Fonctionnement	Nice	4 125
Montfleury Cannes Tennis Club	Fonctionnement	Cannes	5 150
Moto Club de La Gaude	Championnat du Monde de trial Outdoor à Auron	Saint-Etienne-de-Tinée	6 000
Moto Club de La Gaude	Fonctionnement	La Gaude	460
Moto club de La Gaude	Trial indoor de Nice - championnat du Monde	Nice	8 000
Mougins Badminton Club	Fonctionnement	Le Cannet	1 160
Mougins Judo	Fonctionnement	Mougins	4 835
Mountain Breathing	Fonctionnement	Saint-Etienne-de-Tinée	1 500
Municipal Olympique Mouginois Volley Ball	Fonctionnement	Mougins	50 000
Municipal Olympique Mouginois Volley-ball	Tournoi kid's Alison	Mougins	5 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en euro)
Nature Sport Events	Trail des Baous	Saint-Jeannet	1 000
New Dream Cannes association	Triathlon international de Cannes	Cannes	55 000
Nicaea Water Polo	Fonctionnement	Nice	5 000
Nice Acropolis Sports Bowling Club	Fonctionnement	Nice	750
Nice Athléticus	Fonctionnement	Nice	395
Nice Azur Boxe	Fonctionnement	Nice	2 000
Nice Basket Association Ouest	Fonctionnement	Nice	1 655
Nice Boxing Team Franck May	Fonctionnement	Nice	8 000
Nice Cavigal Tennis de Table	Fonctionnement	Nice	19 000
Nice Côte d'Azur Athlétisme	Fonctionnement	Nice	23 000
Nice Côte d'Azur Athlétisme	Nice en forme	Nice	3 000
Nice Côte d'Azur Ski Team	Carving Cup FIS world et France édition	Saint-Etienne-de-Tinée	1 500
Nice Elite Sport	Fonctionnement	Nice	2 580
Nice Gym	Fonctionnement	Nice	16 000
Nice Hockey Club Gazon et Salle	Fonctionnement	Nice	2 255
Nice Hockey Côte d'Azur	Fonctionnement	Nice	14 000
Nice Hockey Côte d'Azur	Tournoi international U9	Nice	1 500
Nice Judo	Fonctionnement	Nice	25 000
Nice Kendo Club	Fonctionnement	Nice	455
Nice Lawn Tennis Club	Fonctionnement	Nice	50 000
Nice Randonnée	Fonctionnement	Nice	410
Nice Sport Méditerranée	Courir à la Colmiane	Valdeblore-La Colmiane	2 000
Nice Sports Loisirs des Sourds	Fonctionnement	Nice	850
Nice Université Club Aïkido	Fonctionnement	Nice	3 525
Nice Volley Ball	Fonctionnement	Nice	100 000
Nice Volley ball	Tournoi professionnel masculin, 1ère édition du Nice beach Pro Tour féminin, stages et animations de beach volley	Nice	5 000
OAJLP Basket Ball	Fonctionnement	Antibes	6 385
OAJLP Gymnastique	Fonctionnement	Antibes	25 000
OAJLP Handball	Fonctionnement	Antibes	16 000
OAJLP Trampoline Gymnastique Acrobatique	Fonctionnement	Antibes	20 000
OAJLP Volley Ball	Fonctionnement	Antibes	16 000
Office du Tourisme de Belvédère	2ème Kilomètre vertical des Tres Crous ; 13ème trail per cami ; 6ème course de côte de karting	Belvédère	2 500
Olympic Judo Nice	Fonctionnement	Nice	25 000
Olympic Nice Natation (club phare)	Fonctionnement	Nice	150 000
Olympic Nice Natation (club)	Fonctionnement	Nice	810
Olympic Nice Natation	Prom swim	Nice	2 000
Olympique Antibes basket	Tournoi international U15 masculin	Antibes	5 000
Olympique Antibes Juan Les Pins Côte d'Azur Basket (sharks)	Tournoi Trophée du futur	Antibes	10 000
Olympique Carros Basket Club	Fonctionnement	Carros	4 090
Olympique Cyclo Club Antibes Juan les Pins	Fonctionnement	Antibes	1 815
Olympique gymnaste club de Nice Côte d'Azur football	Tournoi du jeune aiglon	Nice	4 000
Olympique Gymnaste Club de Nice Escrime	Fonctionnement	Nice	15 000
Olympique Gymnaste Club de Nice Football	Fonctionnement	Nice	7 470
Olympique Gymnaste Club de Nice Handball Côte d'Azur	Fonctionnement	Nice	130 000
Pam Loisirs	Fonctionnement	Cabris	3 990
Pancrace Boxing Club de Carros	Fonctionnement	Carros	1 260



BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en euro)
Pays de Grasse Handball	Fonctionnement	Grasse	14 000
Pays de Grasse Volley Ball	Fonctionnement	Mouans-Sartoux	14 000
Pétanque Antiboise	Fonctionnement	Antibes	7 000
Poirier Antibes Loisirs Méditerranée	Fonctionnement	Antibes	85
Pole Espoir Cyclisme Nice Côte d'Azur	Fonctionnement	Nice	9 000
Premier de Cordée Vence Escalade	Fonctionnement	Vence	515
Pugilist Club Niçois	Fonctionnement	Nice	895
Racing Club de Cannes Volley Ball	Fonctionnement	Cannes	100 000
Racing Club de Grasse	Fonctionnement	Grasse	16 000
Raid Edhec Nice	Raid Edhec	Saint-Martin-Vésubie	5 000
Rapid Omnisport de Menton	Fonctionnement	Menton	4 190
Roller Skate Club Antibes	Fonctionnement	Antibes	850
Roquebrun'Ailes	Fonctionnement	Roquebrune-Cap-Martin	230
Roquebrune Cap Martin Basket	14h de basket	Roquebrune-Cap-Martin	1 000
Roquebrune Cap Martin Basket	Finale à quatre du championnat de France de Nationale féminine U18 Elite groupe A	Roquebrune-Cap-Martin	1 000
Roquebrune Cap Martin Basket	Fonctionnement	Roquebrune-Cap-Martin	1 650
Roquebrune Cap Martin Natation Synchronisée	Fonctionnement	Roquebrune-Cap-Martin	580
Rowing Club de Cannes Mandelieu	Fonctionnement	Cannes	6 000
Rugby Club Menton Webb-Ellis	Fonctionnement	Menton	2 050
Rugby Olympique de Grasse	Fonctionnement	Grasse	36 000
Saint Andre VTT	Fonctionnement	Saint-André-de-la-Roche	360
Saint Laurent Moto Club	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	1 435
Saint Laurent Natation Synchronisée Côte d'Azur	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	8 000
Saint Laurent Neige	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	1 200
Saint Paul La Colle omnisport Club de Canoë Kayak	Fonctionnement	La Colle-sur-Loup	10 000
Saint Paul La Colle Omnisport Club de Tennis	Fonctionnement	La Colle-sur-Loup	3 000
Saint Paul La Colle Omnisport section Basket	Fonctionnement	La Colle-sur-Loup	3 250
SASP Nice Hockey Elite	Fonctionnement	Nice	100 000
SASP Olympique Antibes Juan Les Pins Côte d'Azur Basket	Fonctionnement	Antibes	100 000
SASP Olympique Gymnaste Club de Nice Côte d'Azur Football	Fonctionnement	Nice	250 000
Section Gymnastique Volontaire Lou Païoun	Fonctionnement	Nice	90
Sempaï Grasse Karaté	Fonctionnement	Grasse	1 575
Shogun Nice	Fonctionnement	Nice	320
Shotokan Karaté Club Sophia Antipolis	Fonctionnement	Valbonne	1 500
Ski Club de Cagnes sur Mer	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	5 000
Ski Club de Grasse	Fonctionnement	Grasse	4 000
Ski Club de la Colmiane	Fonctionnement	Valdeblore	20 000
Ski Club de Nice	Fonctionnement	Nice	500
Ski Club de Roquefort les Pins	Fonctionnement	Roquefort-les Pins	1 000
Ski Club de Vence	Fonctionnement	Vence	3 000
Ski Club de Villeneuve Loubet	Fonctionnement	Villeneuve-Loubet	1 800
Ski Club du Rouret-Opio	Fonctionnement	Le Rouret	2 000
Société des Régates d'Antibes	Croisière bleue	Antibes et Calvi	2 000
Société des Régates d'Antibes	Fonctionnement	Antibes	25 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en euro)
Solidarsport	Fonctionnement OSJV	Nice	25 000
Sospel Motos Sports	Fonctionnement	Sospel	450
Sospel VTT	Enduro Kid Sospel	Sospel	1 000
Sospel VTT	Fonctionnement	Sospel	660
SPCOC Handball La Colle / Saint Paul	Fonctionnement	La Colle-sur-Loup	2 830
Spondyle Club d'Antibes	Fonctionnement	Antibes	2 500
Sport nature à Peille	La corrida de Saint Paul	Saint-Paul-de-Vence	1 000
Sporting Club de Mouans-Sartoux Football	Fonctionnement	Mouans-Sartoux	9 010
Sporting Club de Mouans-Sartoux Gymnastique Rythmique	Fonctionnement	Mouans-Sartoux	6 000
Sporting Club de Mouans-Sartoux Gymnastique Volontaire	Fonctionnement	Mouans-Sartoux	1 200
Sporting Club de Mouans-Sartoux Judo Kwai Mouansois	Fonctionnement	Mouans-Sartoux	3 490
Sporting Club de Mouans-Sartoux Tennis de Table	Fonctionnement	Mouans-Sartoux	840
Sporting Golf Biot Côte d'Azur	Fonctionnement	Biot	610
Sports et Loisirs Mouginois Basket	Fonctionnement	Mougins	3 110
Sports Vacances Juniors	Fonctionnement	Nice	3 635
Sprinter Club de Nice	Fonctionnement	Nice	10 000
Sprinter club de Nice Jollywear	Nice Côte d'Azur Granfondo	Nice	1 500
Squash Rackets Antibes	Fonctionnement	Antibes	7 500
Stade Laurentin Badminton	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	805
Stade Laurentin Basket	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	14 000
Stade laurentin danse gym	Organisation de stages et spectacles de danse	Saint-Laurent-du-Var	2 000
Stade Laurentin Football	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	3 000
Stade Laurentin GRS	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	10 000
Stade Laurentin Gymnastique	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	4 010
Stade Laurentin Judo	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	6 585
Stade Laurentin Karaté	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	1 820
Stade Laurentin Natation	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	1 500
Stade Laurentin Plongée	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	260
Stade Laurentin Retraite Sport et Santé	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	2 000
Stade Laurentin Ski Club	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	2 600
Stade Laurentin Triathlon	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	360
Stade Niçois	Fonctionnement	Nice	16 000
Stade Niçois	Tournoi international de la Baie des Anges	Nice	1 000
Taekwon Do Nice Academy	Coupe Nice méditerranée	Nice	5 000
Taekwondo Azur Sport	Fonctionnement	Nice	1 805
Taekwondo Èze Beaulieu Saint-Jean-Cap-Ferrat Avenir	Fonctionnement	Beaulieu-sur-Mer	165
Taekwondo Nice Académie	Fonctionnement	Nice	2 275
Taekwondo Nice Elite	Fonctionnement	Nice	2 310
Taekwondo Trinité Club	Fonctionnement	Coaraze	620
Team Alpi Mercantour	Fonctionnement	Saint-Etienne-de-Tinée	820
Team Lucian Taut 06 Tennis de Table	Fonctionnement	Nice	5 730
Team Rimplas	Trail de Rimplas	Rimplas	1 000
Team SPOC Nice	Fonctionnement	Nice	410
Team Triathlon Roquebrune	1 le triathlon de Roquebrune Cap Martin	Roquebrune-Cap-Martin	1 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en euro)
Team Triathlon Roquebrune	Fonctionnement	Roquebrune-Cap-Martin	145
Tende Sport Nature 06	Trail de Tende et kilomètre vertical	Tende	1 000
Tennis Club Cap-d'Ail Marquet	Fonctionnement	Cap-d'Ail	9 740
Tennis Club d'Eze	Fonctionnement	Eze	4 860
Tennis Club d'Antibes-Juan-les-Pins	Fonctionnement	Antibes	10 000
Tennis Club de Beaulieu-sur-Mer	Fonctionnement	Beaulieu-sur-Mer	10 000
Tennis Club de Beaulieu-sur-Mer	Open ITF junior de Beaulieu sur Mer	Beaulieu-sur-Mer	9 500
Tennis Club de Breil-sur-Roya	Fonctionnement	Breil-sur-Roya	440
Tennis Club de Cap-d'Ail	21ème tournoi international junior de Cap d'Ail	Cap-d'Ail	30 000
Tennis Club de Carros	Fonctionnement	Carros	4 000
Tennis Club de Gorbella	Fonctionnement	Nice	2 360
Tennis Club de Grasse	Fonctionnement	Grasse	12 000
Tennis Club de Grasse	Tournoi future open de grasse	Grasse	6 000
Tennis Club de la Haute-Tinée	Fonctionnement	Saint-Etienne-de-Tinée	2 000
Tennis Club de la Roseraie	Fonctionnement	Antibes	830
Tennis Club de l'Ara	Fonctionnement	Vence	1 500
Tennis Club de Menton	62ème Tournoi I.T.F. Séniors Plus-grade 1	Menton	2 000
Tennis Club de Menton	Fonctionnement	Menton	4 760
Tennis Club de Mougins	Fonctionnement	Mougins	4 800
Tennis Club des Bastides de Gattières	Fonctionnement	Gattières	2 100
Tennis Club des Vallées d'Azur	Fonctionnement	Puget-Théniers	1 220
Tennis Club Francis Giordan	Tournoi du Mercantour (3 tournois)	Nice	1 000
Tennis Club Méditerranée	Fonctionnement	Nice	12 000
Tennis Club Municipal de Biot	Fonctionnement	Biot	7 440
Tennis Club Municipal de Biot	Tournoi des verriers	Biot	2 000
Tennis Club Municipal de Falicon	Fonctionnement	Falicon	10 000
Tennis Club Municipal de Mouans-Sartoux	Fonctionnement	Mouans-Sartoux	12 000
Tennis Club Nice Giordan	Fonctionnement	Nice	30 000
Tennis Club Roquetan	Fonctionnement	La-Roquette-sur-Siagne	7 040
The Hell's Divers	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	140
Théoule-Esterel-Randonnées-Rencontres Européennes	Fonctionnement	Théoule-sur-Mer	1 360
Tir Club de Valdeblore	Fonctionnement	Valdeblore	1 500
Tir Club du Stade Laurentin	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	6 000
Tourrettes Esprit trail	Trail de Tourrettes sur Loup	Tourettes-sur-Loup	1 000
Tourrettes sur Loup Football Club	Fonctionnement	Tourettes-sur-Loup	2 600
Trail pour Tous	Trail Trophée de joelettes	Tourettes-sur-Loup	1 500
Triathlon du Pays Grassois	Fonctionnement	Grasse	855
Trinite Académy de Sambo et Karaté Do	Fonctionnement	La Trinité	210
Trotte Sentiers de la Siagne	Fonctionnement	Saint-Cézaire-sur-Siagne	580
Un Balcon sur la Tinée	Trail de l'énergie	Saint-Etienne-de-Tinée	1 000
Union Nationale du Sport Scolaire des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	Nice	15 000
Union Nationale du Sport Scolaire des Alpes-Maritimes	Les jeux des collèges (dont Cross UNSS du Conseil départemental des Alpes-Maritimes)	Cagnes-sur-Mer	15 000
Union Sportive de Cagnes Tennis	Open féminin de Cagnes-sur-Mer	Cagnes-sur-Mer	37 000
Union Sportive de Cagnes Badminton	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	2 505
Union Sportive de Cagnes Basket	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	14 000
Union Sportive de Cagnes BMX	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	1 660
Union Sportive de Cagnes Cyclisme et VTT	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	6 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en euro)
Union Sportive de Cagnes Escalade	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	4 000
Union Sportive de Cagnes Escrime	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	1 000
Union Sportive de Cagnes Gymnastique	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	6 000
Union Sportive de Cagnes Handball	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	2 355
Union Sportive de Cagnes Hockey	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	4 000
Union Sportive de Cagnes Natation	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	8 255
Union Sportive de Cagnes Pétanque	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	1 150
Union Sportive de Cagnes Tennis	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	20 000
Union Sportive de Cagnes Tennis	Tournoi et stage handisport	Cagnes-sur-Mer	3 500
Union Sportive de Cagnes Tir	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	1 765
Union Sportive de Cagnes Volley Ball	Fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	14 000
Union sportive de Cagnes-sur- Mer section cyclisme et vtt	Descente VTT de la Moulière	Roubion	1 000
Union sportive de Cagnes-sur- Mer section cyclisme et vtt	Descente VTT de Roubion	Roubion	1 000
Union Sportive de Cannes la Bocca Olympique Football	Fonctionnement	Cannes	6 295
Union Sportive de Cap d'Ail Football	Fonctionnement	Cap-d'Ail	6 030
Union Sportive de Mandelieu La Napoule section Football	Fonctionnement	Mandelieu-la-Napoule	5 000
Union Sportive de Pégomas section Cyclisme	Fonctionnement	Pégomas	320
Union Sportive de Pégomas section Judo Kwai	Fonctionnement	Pégomas	2 370
Union Sportive de Valbonne Sophia Antipolis	Fonctionnement	Valbonne	2 000
Union Sportive du Plan de Grasse	Fonctionnement	Grasse	3 760
Union Sportive Grasseoise	Fonctionnement	Grasse	3 485
Union Sportive Ouvrière Nice Athlétique Club	Fonctionnement	Nice	4 495
Union Sportive Sophia Basket	Fonctionnement	Valbonne	3 500
Valbonne Sophia Antipolis Montagne	Fonctionnement	Valbonne	485
Valbonne Sophia Antipolis Orientation	Fonctionnement	Valbonne	1 000
Vélo Club de Breil-sur-Roya	Fonctionnement	Breil-sur-Roya	640
Vélo Club de Breil-sur-Roya	Les cimes du Mercantour	Breil-sur-Roya	2 000
Vélo Club Rochevillois	Fonctionnement	Le Cannet	1 240
Vence Basket Club	Fonctionnement	Vence	3 000
Vésubie Trail Club	Divers trail : Trail nocturne des abeilles - Rocabiera Trail - Verticale du petit Manairou et snow trail de La Colmiane	Roquebillière	3 000
Vésubie Trail Club	Fonctionnement	Saint-Martin-Vésubie	4 000
Villefranche-Saint-Jean-Beaulieu Athlétique Club	Fonctionnement	Saint-Jean-Cap-Ferrat	695
Villefranche-Saint-Jean-Beaulieu Football Club	Fonctionnement	Saint-Jean-Cap-Ferrat	7 500
Villeneuve-Loubet Handball	Fonctionnement	Villeneuve-Loubet	14 000
Villeneuve-Loubet handball	Tournoi du Muguet	Villeneuve-Loubet	2 500
Villeneuve-Loubet Judo	Fonctionnement	Villeneuve-Loubet	2 500
Volley-Ball Stade Laurentin	Fonctionnement	Saint-Laurent-du-Var	16 000
VTT Club Gattières	Fonctionnement	Gattières	1 400
Wado Nice Lanterne	Fonctionnement	Nice	690
Wayclub Nice Côte d'Azur Omnisports	Fonctionnement	Nice	190
Yacht Club de Cannes	Régates Royales Trophée Panerai	Cannes	30 000
Yacht Club de Villeneuve-Loubet	Fonctionnement	Villeneuve-Loubet	6 000
<b>TOTAL</b>			<b>5 494 610</b>

**CONVENTIONS TYPES - CLUBS PROS - LISTE DES VARIABLES**

NOM CLUB SUBVENTIONNE	ADRESSE	MONTANTS (en €)				Date contrat prestation
		TOTAL en €	1er versement	2ème versement	Prestation de services	
Association Sportive Cannes Volley Ball	avenue Pierre de Coubertin, stade Pierre Coubertin 06150 CANNES-LA- BOCCA	60 000	40 000	20 000	10 000	30-nov.-17
Cavigal Nice Basket 06	16 rue Fomero Menei 06300 NICE	100 000	60 000	40 000	10 000	19-déc-17
Cavigal Nice Sports Section Handball	2 rue El Nouzah 06000 NICE	72 000	50 000	22 000	10 000	09-déc-17
Entente Sportive du Cannet Rocheville Volley Ball	La Pastorale, 37 avenue Maurice Jean-Pierre 06110 LE CANNET	110 000	70 000	40 000	10 000	12-févr.-18
Nice Volley Ball	Immeuble le Francia, 11 boulevard Victor Hugo, 06000 NICE	100 000	60 000	40 000	10 000	30-nov.-17
Olympique Gymnaste Club de Nice Handball Côte d'Azur	Parc des Sports Charles Ehrmann, 177 boulevard du Mercantour, 06200 NICE	130 000	90 000	40 000	10 000	30-nov.-17
Racing Club de Cannes Volley-ball	Stade Coubertin Tribune Est, Avenue Pierre de Coubertin, B.P. 06, 06150 CANNES	100 000	60 000	40 000	10 000	12-janv.-18
SASP Nice Hockey Elite	Palais des Sports Jean Bouin, 2 rue Jean Allègre, 06300 NICE	100 000	60 000	40 000	10 000	30-nov.-17
SASP Olympique Antibes Juan Les Pins Côte d'Azur Basket	Azur Aréna Antibes, 250 rue Emile Hugues, 06600 ANTIBES	100 000	60 000	40 000		
SASP Olympique Gymnaste Club de Nice Côte d'Azur Football	CS53020 19 boulevard Jean Luciano 06200 NICE	250 000	130 000	120 000	188 554	19-déc.-17

CONVENTIONS TYPES - CLUBS - LISTE DES VARIABLES

NOM CLUB SUBVENTIONNE	ADRESSE	MONTANTS (en €)			AXE D'INTER- VENTION
		TOTAL	1er versement	2ème versement	
Association CSS	le Clos de la Vasta, villa 4 Route de Moulinet 06380 SOSPEL	10 000	6 000	4 000	Club
Association de Gestion des Tennis et Squash Vauban	18 avenue Maréchal Vauban 06300 NICE	11 000	7 000	4 000	Club
Association de Gestion et d'Animation Sportive et socio- Culturelle	589 avenue de la Libération, 06700 SAINT LAURENT DU VAR	10 230	6 000	4 230	Club
Association Sportive ASPTT de Nice	Maison des associations 51 rue Gounod 06000 NICE	28 330	16 000	12 330	Club
Association Sportive Cannes Mandelieu Handball	Gymnase des Mûriers 11 rue René Dunan 06150 CANNES	36 000	21 000	15 000	Club Phare
Association Sportive Don Bosco	40 place Don Bosco, 06046 NICE CEDEX	20 000	12 000	8 000	Organisme
Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Publics (handball)	43 avenue Galliéni 06000 NICE	16 000	10 000	6 000	Club National
		12 050	8 000	4 050	Club
Association Sportive Vallauris Golfe-Juan	Espace loisirs Francis Huger, Boulevard docteur Jacques Ugo, 06220 VALLAURIS	25 000	15 000	10 000	Club Phare
Association sports et loisirs municipale de Cannes tennis	99 avenue Maurice Chevalier, 06150 CANNES	12 000	8 000	4 000	Club National
Azurea Club Golfe Juan- Vallauris	Gymnase Jacques Allinei, 176 avenue des Mimosas, 06220 GOLFE-JUAN	16 000	10 000	6 000	Club National
Back to Back	Le Malinvern 06420 ISOLA 2000	17 000	11 000	6 000	Club de Ski
Association Sportive Cagnes Le Cros Football	Stade Pierre Sauvaigo Avenue Marcel Pagnol 06800 CAGNES SUR MER	10 305	6 000	4 305	Club
Cannes Judo	18 rue Auguste Pardon 06400 CANNES	10 355	6 000	4 355	Club

CONVENTIONS TYPES - CLUBS - LISTE DES VARIABLES

NOM CLUB SUBVENTIONNE	ADRESSE	MONTANTS (en €)			AXE D'INTER- VENTION
		TOTAL	1er versement	2ème versement	
Cavigal Nice Sports Omnisports	2 rue El Nouzah, 06000 NICE	17 000	10 000	7 000	Club
Cavigal Nice Sports Section Gymnastique	2 rue El Nouzah, 06000 NICE	11 000	7 000	4 000	Club National
Cercle des Nageurs d'Antibes	Stade nautique, 210 avenue Jules Grec, 06600 ANTIBES	25 000	15 000	10 000	Club Phare
Cercle des Nageurs de Cannes	Piscine Pierre de Coubertin, Avenue Pierre Poési, 06150 CANNES-LA- BOCCA	13 580	9 000	4 580	Club
Cercle Parachutiste de Nice	122 corniche des Oliviers, 06000 NICE	21 500	12 500	9 000	Club Phare
Club des Sports Alpins Roya/Val Castérino	1 Place Général de Gaulle, 06430 TENDE	13 000	8 000	5 000	Club de Ski
Club des Sports des Portes du Mercantour	Centre Administratif de Valberg BP 8 06470 PEONE	30 000	20 000	10 000	Club de Ski
Club des Sports d'Auron	Auron Avenue Malhira 06660 SAINT ETIENNE DE	20 000	12 000	8 000	Club de Ski
Club des Sports d'Isola 2000	Maison d'Isola, 06420 ISOLA 2000	19 000	11 000	8 000	Club de Ski
Club des Sports Vésubie	248 boulevard Chevalier Victor de Cessole, 06450 SAINT MARTIN VESUBIE	25 000	15 000	10 000	Club
Club Nautique de Nice	50 boulevard Franck Pilatte, 06300 NICE	27 000	16 000	11 000	Club de Voile
Club Omnisports de Valbonne	Centre international de Valbonne, B.P. 97, 06560 SOPHIA	18 000	11 000	7 000	Club
Comité régional de ski	Espace ICARDO - entrée B 10 avenue Pierre Isnard 06200 NICE	55 000	35 000	20 000	Club de Ski
Département Union Club section Pétanque	5 avenue Edith Cavell, 06000 NICE	15 000	10 000	5 000	Club Phare
Echiquier Niçois	9 avenue Ernest Lairolle, 06100 NICE	10 000	6 000	4 000	Club Phare
Entente Sportive du Cannet Rocheville Football	Stade Maurice Jeanpierre, 38 avenue Maurice Jeanpierre, 06110 LE CANNET	10 000	6 000	4 000	Club National

CONVENTIONS TYPES - CLUBS - LISTE DES VARIABLES

NOM CLUB SUBVENTIONNE	ADRESSE	MONTANTS (en €)			AXE D'INTER- VENTION
		TOTAL	1er versement	2ème versement	
Etoile Sportive de Villeneuve-Loubet Muscu-Gym	Parc des sports Jean Granelle, Avenue des Plans, 06270 VILLENEUVE-LOUBET	19 000	11 000	8 000	Club Phare
Grasse Echecs	46 chemin des Capucins, 06130 GRASSE	12 000	8 000	4 000	Club Phare
Groupe Sportif des Employés Métropolitains	28 rue Tonduti de l'Escarène, 06000 NICE	10 370	6 000	4 370	Club
Handball Mougins - Mouans-Sartoux	28 allée du Parc 06370 MOUANS SARTOUX	14 000	8 000	6 000	Club National
Handi Basket Le Cannet	Gymnase Maillan, Avenue Georges Pompidou, 06110 LE CANNET	50 000	30 000	20 000	Club Phare
Inter Club de Nice	50 boulevard Saint Roch, 06300 NICE	19 000	11 000	8 000	Club de Ski
Le Cannet Côte d'Azur Basket	207 allée des Cyprés, 06250 MOUGINS	16 000	10 000	6 000	Club National
Le Cannet Côte d'Azur Tennis de Table	27 impasse des Floribondas 06150 CANNES LA BOCCA	10 000	6 000	4 000	Club National
Les Dauphins de Nice (Football Américain)	Stade des Arboras, 247 boulevard du Mercantour, 06200 NICE	14 000	8 000	6 000	Club National
Mandelieu La Napoule Basket Avenir	Maison régionale des sports, 809 boulevard des Ecoreuils, 06210 MANDELIEU LA NAPOULE	14 000	8 000	6 000	Club National
Mandelieu La Napoule Volley Ball	Maison régionale des sports, 809 boulevard des Ecoreuils, 06210 MANDELIEU LA NAPOULE	12 500	7 500	5 000	Club National
Menton Basket Club	Gymnase du Carei, Route de Sospel, 06500 MENTON	14 000	8 000	6 000	Club National
Monte Carlo Country Club	155 avenue Princesse Grace 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN	25 000	15 000	10 000	Club Phare
Municipal Olympique Mouginois Volley Ball	100 rue du Docteur Antoine Rance, 06250 MOUGINS	50 000	30 000	20 000	Club Phare
Nice Cavigal tennis de table	Salle Raoul Dufy, 8 avenue Raoul Dufy, 06200 NICE	19 000	11 000	8 000	Club National
Nice Côte d'Azur Athlétisme	Parc des Sports Charles Ehrmann, 155 boulevard du Mercantour, 06200 NICE	23 000	14 000	9 000	Club Phare



CONVENTIONS TYPES - CLUBS - LISTE DES VARIABLES

NOM CLUB SUBVENTIONNE	ADRESSE	MONTANTS (en €)			AXE D'INTER- VENTION
		TOTAL	1er versement	2ème versement	
Nice Gym	Gymnase Thérèse Roméo 32 bis rue Clément Roassal 06000 NICE	16 000	10 000	6 000	Club National
Nice Judo	5 rue Fodéré, 06300 NICE	25 000	15 000	10 000	Club Phare
Nice Lawn Tennis Club	5 avenue Suzanne Lenglen, 06000 NICE	50 000	30 000	20 000	Club Phare
OAJLP Gymnastique	Gymnase Pierre Brochard Rue Emilie 06160 ANTIBES	25 000	15 000	10 000	Club Phare
Nice Hockey Côte d'Azur	Palais des Sports Jean Bouin 2 rue Jean Allègre 06000 NICE	14 000	8 000	6 000	Club National
OAJLP Handball	Salle omnisports, 288 chemin de Saint Claude, 06600 ANTIBES	16 000	10 000	6 000	Club National
OAJLP Trampoline Gymnastique Acrobatique	Salle Azur Aréna Rue Henri Laugier 06600 ANTIBES	20 000	12 000	8 000	Club Phare
OAJLP Volley Ball	4 avenue Tournelli 06600 ANTIBES	16 000	10 000	6 000	Club National
Olympic Judo Nice	Le Parc Californie, Entrée 5, 26 boulevard René Cassin, 06200	25 000	15 000	10 000	Club Phare
Olympic Nice Natation	Piscine du Piol, 36 avenue Paul Arène, 06000 NICE	150 000	100 000	50 000	Club Phare
Olympique Gymnaste Club de Nice Escrime	Salle d'Armes Municipale, 1 rue Colonel Guide, 06300 NICE	15 000	10 000	5 000	Club Phare
Pays de Grasse Handball	Chez M. Yannick PETIT 61 avenue Auguste Renoir 06520 MAGAGNOSC	14 000	8 000	6 000	Club National
Pays de Grasse Volley	157 chemin des Bastions 06370 MOUANS SARTOUX	14 000	8 000	6 000	Club National
Racing Club de Grasse	Stade Jean Girard, 190 route de Cannes, 06130 GRASSE	16 000	10 000	6 000	Club National
Rugby Olympique de Grasse	Stade Perdigon, Chemin des Castors, 06130 GRASSE	36 000	21 000	15 000	Club Phare
Saint Paul La Colle omnisport Club de Canoë Kayak	Base nautique Chemin de Fuont Santa 06480 LA COLLE SUR LOUP	10 000	6 000	4 000	Club National

CONVENTIONS TYPES - CLUBS - LISTE DES VARIABLES

NOM CLUB SUBVENTIONNE	ADRESSE	MONTANTS (en €)			AXE D'INTER- VENTION
		TOTAL	1er versement	2ème versement	
Ski Club de la Colmiane	Immeuble Azur Mercantour, 06420 VALDEBLORE	20 000	12 000	8 000	Club de Ski
Société des Régates d'Antibes Juan Les Pins	Club House Quai Nord du Port Vauban 06600 ANTIBES	25 000	15 000	10 000	Club de Voile
Sprinter Club de Nice	199 boulevard du Mercantour 06200 NICE	10 000	6 000	4 000	Club National
Stade Laurentin Basket	Gymnase André Carton, Parc François Layet, 06700 SAINT- LAURENT-DU-VAR	14 000	8 000	6 000	Club National
Stade Laurentin GRS	Le cottage des roses 100 avenue Général Leclerc 06700 SAINT LAURENT DU	10 000	6 000	4 000	Club National
Stade Niçois	Stade des Arboras, 247 boulevard du Mercantour, 06200 NICE	16 000	10 000	6 000	Club National
Tennis Club d'Antibes Juan- les-Pins	Espace Piscine, 330 Avenue Jules Grec, 06600 ANTIBES	10 000	6 000	4 000	Club National
Tennis Club de Beaulieu sur Mer	4 rue Lieutenant Colonelli, 06310 BEAULIEU SUR MER	10 000	6 000	4 000	Club National
Tennis Club de Grasse	190 route de Cannes, 06130 GRASSE	12 000	7 000	5 000	Club National
Tennis Club Méditerranée	7 avenue Ernest Lairolle, 06100 NICE	12 000	7 000	5 000	Club National
Tennis Club Municipal de Falicon	593 route du Mont Chauve 06950 FALICON	10 000	6 000	4 000	Club
Tennis Club Municipal de Mouans-Sartoux	Base de loisirs, 578 chemin de la Chapelle, 06370 MOUANS SARTOUX	12 000	7 000	5 000	Club National
Tennis Club Nice Giordan	Stade des Combes 768 route départementale 6202 06200 NICE	30 000	20 000	10 000	Club Phare
Union Sportive de Cagnes Basket	Maison des sports, 2 rue Jean Bouin, 06800 CAGNES SUR MER	14 000	8 000	6 000	Club National
Union Sportive de Cagnes Tennis	Parc des Sports Pierre Sauvaigo, Avenue Marcel Pagnol, 06800 CAGNES-SUR-MER	20 000	12 000	8 000	Club National
Union Sportive de Cagnes Volley Ball	2 boulevard du Maréchal Juin, 06800 CAGNES-SUR-MER	14 000	8 000	6 000	Club National

CONVENTIONS TYPES - CLUBS - LISTE DES VARIABLES

NOM CLUB SUBVENTIONNE	ADRESSE	MONTANTS (en €)			AXE D'INTER- VENTION
		TOTAL	1er versement	2ème versement	
Villeneuve-Loubet Handball	Parc des sports Jean Granelle, Avenue des Plans, 06270 VILLENEUVE-LOUBET	14 000	8 000	6 000	Club National
Volley Ball Stade Laurentin	Gymnase Pagnol 95 rue Albert Camus 06700 SAINT LAURENT DU VAR	16 000	10 000	6 000	Club National

**CONVENTIONS TYPES - COMITES - LISTE DES VARIABLES**

NOM COMITE SUBVENTIONNE	ADRESSE	MONTANTS (en €)		
		MONTANT TOTAL	1er versement	2ème versement
Comité Bouliste Départemental	63 Bd Jean Luciano BP 3066 06020 Nice	<b>20 000</b>	12 000	8 000
Comité Départemental d'Athlétisme	155 boulevard du Mercantour - 06200 NICE	<b>20 000</b>	12 000	8 000
Comité Départemental de Basket-Ball	30, 32 Chemin de la Ginestière 06200 NICE	<b>12 000</b>	7 000	5 000
Comité Départemental de Gymnastique fédération française	Chez Monsieur Deniro, 87 Route de la Badine 06160 Antibes Juan Les Pins	<b>10 000</b>	6 000	4 000
Comite Départemental de la fédération sportive et gymnique du travail	27 rue Smolett - 06300 NICE	<b>45 000</b>	27 000	18 000
Union Nationale du Sport Scolaire des Alpes-Maritimes	53 Avenue Cap de Croix 06181 NICE CEDEX 2	<b>15 000</b>	9 000	6 000
Comité Départemental de Pétanque et jeu provençal	Boulodrome Henri Bernard 183 route de Grenoble BP 43143 06203 NICE Cedex 3	<b>12 000</b>	7 000	5 000
Comité Départemental de Rugby	Stade des Arboras 247 Bd du Mercantour 06200 Nice	<b>12 000</b>	7 000	5 000
Comité Départemental du Sport Adapté	Bâtiment Ariane 27 BD Paul Montel 06200 Nice	<b>10 000</b>	6 000	4 000
Comité Départemental de Tennis	Nice leader apollo, 66 route de Grenoble - 06200	<b>40 000</b>	25 000	15 000
Comité Départemental d'Equitation	CDEAM Hippodrome de la Côte d'Azur 2 BD Kennedy 06800 Cagnes-sur-Mer	<b>15 500</b>	10 500	5 000
Comité Départemental Handisport	19 bd d'Alsace 06400 Cannes	<b>10 000</b>	6 000	4 000
Comité Départemental Olympique et Sportif	Min Saint-Augustin Pal 2 - 06296 NICE CEDEX 3	<b>110 000</b>	65 000	45 000
District de la Côte d'Azur Football	32 Chemin de Terron 06200 Nice	<b>25 000</b>	15 000	10 000

**CONVENTIONS TYPES - MANIFESTATIONS SPORTIVES - LISTE DES VARIABLES**

<b>ASSOCIATION SUBVENTIONNEE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANTS (en €)</b>	<b>ADRESSE</b>
Amical Motor club de Grasse	Championnat d'Europe de trial adultes et juniors	4 000	25 chemin Sainte Marguerite 06130 GRASSE
Association CG Sport Event	Cairoman	5 000	30 avenue Pierre De Coubertin 06150 CANNES LA BOCCA
Association Niçoise d'Initiatives Culturelles et Sportives	Tournoi International masculin de Torball	7 600	7 rue Xavier de Maistre 06100 NICE
Association Raid du Mercantour	Trail des neiges et trail des Alpes-Maritimes	5 000	Route de Menton 06380 SOSPEL
Association sportive automobile de Grasse	Rallye du Pays de Grasse	4 000	6 boulevard du jeu de ballon, BP 24227, 06130 GRASSE
Association Sportive de l'Automobile club de Nice	Rallye Jean Behra	5 000	9 rue Massenet 06000 NICE
Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Publics Nice Côte d'Azur section automobile	Rallye de la Vésubie	3 000	42 avenue Galliéni 06000 NICE
Association sportive Roquebrune Cap Martin Football	Tournois de football	5 000	Montée du stade club house 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
Association Swimrun et sports natures	Swimrun Cannes	4 000	bâtiment A2 Les jardins fleuris, 731 avenue Janvier Passero 06210 MANDELIEU LA NAPOULE
Back to Back	Europa cup Isola 2000	3 000	Le Malinvern Galerie marchande Isola 2000 06420 ISOLA
Blausasc VTT 06	Descente VTT de Blausasc "Ding dingue down"	3 000	712 route des clues, la Grave de Peille, 06440 PEILLE
Cannes aero sport boules	Supra national de pétanque de la Ville de Cannes	5 000	19 avenue Michel Jourdan 06150 CANNES LA BOCCA
Cannes Echecs	Open de Cannes	3 000	11-13 avenue Saint-Louis 06400 CANNES
Canton de Levens Organisation	Cross triathlon, randonnée vélos à assistance électrique, téléthon et aide à diverses manifestations	5 000	302 chemin de l'Ordaléna 06670 LEVENS
Club Nautique de Nice	Régates de Noël de Star	3 000	50 boulevard Franck Pilatte 06300 NICE

### **CONVENTIONS TYPES - MANIFESTATIONS SPORTIVES - LISTE DES VARIABLES**

Comité départemental d'athlétisme	Challenge Trail Nature 06	6 500	Parc des sports Charles Ehrmann, 155 boulevard du Mercantour 06200 NICE
Comité départemental de cyclisme des Alpes-Maritimes	Challenge de descente VTT 06	6 500	495 chemin des Eucalyptus 06160 JUAN LES PINS
Comité départemental de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)	Championnat de France FSGT de boules lyonnaises	3 000	27 rue Smolett 06000 NICE
Comité départemental de natation	Meeting international de Nice - Golden FFN - Camille MUFFAT	4 000	Les ormes B, 292 avenue de Cannes 06210 MANDELIEU
Comité départemental de sport adapté 06	Championnat de France de futsal sport adapté	3 000	Bâtiment Ariane 27 boulevard Paul Montel 06200 NICE
Comité départemental de volley-ball des Alpes-Maritimes	Open féminin de beach volley des Alpes-Maritimes	5 000	Maison régionale des sports, 809 boulevard des écureuils 06210 MANDELIEU
Comité départemental d'équitation	A cheval 06, l'événement	4 000	Hippodrome de la Côte d'Azur 2 boulevard Kennedy 06800 CAGNES SUR MER
Comité départemental handisport	jours tandem ski	8 000	19 boulevard d'Alsace 06400 CANNES
Comité régional du sport universitaire	finale du Championnat de France universitaire de voile match racing	3 000	CSU Valrose 65 avenue de Valrose 06100 NICE
Commune de Saint Martin Vesubie	Diverses manifestations	5 000	Place du Général De Gaulle 06450 SAINT MARTIN VESUBIE
Echiquier Niçois	Open International d'été et Open international d'hiver	3 000	9 rue Ernest Lairolle, 06100 NICE
Handibasket Le Cannet	Coupe de France	5 000	Gymnase Maillan avenue Georges Pompidou 06110 LE CANNET
Moto club de La Gaude	Trial Indoor de Nice - championnat du Monde	8 000	895 avenue Marcel Pagnol 06610 LA GAUDE
Moto club de La Gaude	Championnat du Monde de trial outdoor à Auron	6 000	895 avenue Marcel Pagnol 06610 LA GAUDE
Municipal Olympique Mouginois Volley Ball	Tournoi Kid's Alison	5 000	21 chemin Carraire du Puits 06530 PEYMEINADE
Nice Côte d'Azur athlétisme	Nice en forme	3 000	Parc des sports Charles Ehrmann, 155 boulevard du Mercantour, 06200 NICE

**CONVENTIONS TYPES - MANIFESTATIONS SPORTIVES - LISTE DES VARIABLES**

Nice volley-ball	Tournoi professionnel masculin 1ère édition Nice beach Pro tour féminin, stages et animations	5 000	Le Francia, 11 boulevard Victor Hugo, 06000 NICE
Olympique Antibes Basket	Tournoi international U15 masculin	5 000	Stade Foch Avenue Lemeray 06600 ANTIBES
Olympique Gymnaste Club de Nice Côte d'Azur football	Tournoi du jeune aiglon	4 000	177 route de Grenoble, 06200 NICE
Raid Edhec Nice	Raid Edhec	5 000	393 promenade des Anglais 06200 NICE
Tae Kwon Do Nice Academy	Coupe Nice Méditerranée	5 000	Le Saint Louis Entrée A 204 avenue de Pessicart 06100 NICE
Tennis Club de Beaulieu-sur-Mer	Open ITF junior de Beaulieu-sur-Mer	9 500	4 rue Alexandre 1er de Yougoslavie 06310 BEAULIEU-SUR-MER
Tennis Club de Grasse	Tournoi future - open de Grasse	6 000	190 route de Cannes 06130 GRASSE
Union Sportive de Cagnes Tennis	Tournoi et stage handisport	3 500	Parc des Sports Pierre Sauvaigo, avenue Marcel Pagnol 06800 CAGNES SUR MER
Vésubie trail club 06	Divers trails : Trails nocturne des abeilles, rocabiera trail, verticale du petit manairou et snow trail de la Colmiane	3 000	83 rue Cagnoli 06450 SAINT MARTIN VESUBIE

**CONVENTIONS TYPES - MANIFESTATIONS SPORTIVES - LISTE DES VARIABLES**

ASSOCIATION SUBVENTIONNEE	OBJET	MONTANTS (en €)			ADRESSE
		MONTANT TOTAL	1er versement	2ème versement	
Association municipale sport et loisirs de Levens	Fête du cheval	10 000	6 000	4 000	7 rue de la République BP8 06670 LEVENS
Association sportive automobile d'Antibes Juan- les-Pins	Rallye Antibes Côte d'Azur et du rallye d'Antibes historique	30 000	18 000	12 000	11 rue d'Alger 06600 ANTIBES
Association Sportive Mouratoglou country club	French Riviera Open	10 000	6 000	4 000	3550 route des Dolines 06410 BIOT
Association Voiles d'Antibes	Voiles d'Antibes - Trophée Panerai	15 000	9 000	6 000	17 rue Général Andréosy, 06600 ANTIBES
Club des sports des portes du Mercantour	Lapierre Bike festival des portes du Mercantour	10 000	6 000	4 000	Centre administratif 06470 VALBERG
Europétanque d'Azur	Europétanque des Alpes-Maritimes	50 000	30 000	20 000	5 ter avenue Edith Cavell, 06000 NICE
Lutte club de Nice	Challenge international Henri Deglane	10 000	6 000	4 000	19 rue Saint-Joseph, 06300 NICE
New dream Cannes association	Triathlon international de Cannes	55 000	33 000	22 000	21 quai Saint Pierre 06400 CANNES
Olympique Antibes Juan Les Pins Côte d'Azur Basket (sharks)	Tournoi Trophée du futur	10 000	6 000	4 000	Azur Arena Antibes 250 rue Emile Hugues 06600 ANTIBES
Union Nationale du Sport Scolaire des Alpes- Maritimes	Jeux des collèges (dont Cross UNSS du Conseil départemental des Alpes-Maritimes)	15 000	9 000	6 000	53 avenue Cap de Croix, 06181 NICE CEDEX 2
Union Sportive de Cagnes Tennis	Open de Cagnes-sur-Mer Alpes- Maritimes	37 000	20 000	17 000	Parc des Sports Pierre Sauvaigo, avenue Marcel Pagnol, 06800 CAGNES SUR MER
Yacht club de Cannes	Régates Royales Trophée Panerai	30 000	18 000	12 000	Pointe Croisette, 06400 CANNES



BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE D'INVESTISSEMENT

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	MONTANT (en euro)
Club des Sports des Portes du Mercantour	Achat de matériel	Péone	5 000
Tennis Club de Cap-d'Ail	Réfection des courts - 1ère tranche	Cap-d'Ail	30 000
<b>Total</b>			<b>35 000</b>

**TABLEAU DES CHAMPIONS DE FRANCE 2017  
AMBASSADEURS DU SPORT**

Nom du Sportif	Club	Type de Championnat	Discipline	Montant de l'aide attribuée
A S	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200
A M	Cercle des Nageurs Antibes	Championnats de France filles 15 ans et moins à Dunkerque	Relais 4 x 100 m	200
A L	Olympic Nice Natation	Championnat de France des jeunes d'hiver à Lyon	Tremplin 1 m benjamin 1	200
			Tremplin 3 m	
			Tremplin 1 m benjamin 2	
		Championnat de France des jeunes d'été à Schiltigheim	Tremplin 1 m benjamin 1	
			Tremplin 3 m benjamin 1	
			Haut Vol benjamin 1	
			Tremplin 1 m benjamin 2	
			Tremplin 3 m benjamin 2	
			Haut Vol benjamin 2	
Haut Vol Minime				
A N	Olympic Nice Natation	Championnat de France à Saint Jean d'Angély	Water Polo	200
A D A	Collège Louis Nucera (Nice)	Championnats de France de Futsal à Saint-Dizier	Futsal	200
A E	Union Sportive de Cagnes Volley	Championnats de France à Reims	Volley Ball	200
A S	Olympic Nice Natation	Championnat de France à Saint Jean d'Angély	Water Polo	200
A J	Nice Côte d'Azur Athlétisme	Finale Nationale des Pointes d'Or à Angoulême	Epreuves combinées par équipes	200
A A	Wayclub Nice Côte d'Azur Organisation	Championnat de France de Pancrace à Grigny	- 45 kg	200
A S	Cavigal Nice Sports Gymnastique	Championnats de France Nationale A à Cognac	Gymnastique Artistique Féminine	200
B L	Collège Les Mûriers (Cannes)	Championnats de France de Volley Ball à Meudon	Volley Ball	200
B O L	Nice Gym	Championnats de France de Gymnastique à Cabriès	GAF par équipe	200
B O R	Nice Gym	Championnats de France de Gymnastique à Cabriès	GAF par équipe	200
			Concours Général	
B A	Association Sportive Var Mer Omnisport FSGT	Championnats de France Ski à Auron	Grand Géant	200
			Géant	
			Combiné	
B L	Collège Les Mûriers (Cannes)	Championnats de France de Volley Ball à Meudon	Volley Ball	200
B A	École d'Arts Martiaux Patrick Delarue Nice Côte d'Azur	Championnats de France light-contact à Arnas	- 60 kg	200
B S	Union Sportive de Cagnes Volley	Championnats de France à Reims	Volley Ball	200
B L	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200
B N	Les Francs Archers de Nice Côte d'Azur	Championnats de France jeunes à Vichy	Arc Classique	200
B M	Olympic Nice Natation	Championnat de France à Saint Jean d'Angély	Water Polo	200

**TABLEAU DES CHAMPIONS DE FRANCE 2017  
AMBASSADEURS DU SPORT**

Nom du Sportif	Club	Type de Championnat	Discipline	Montant de l'aide attribuée
B P	Ecole Vençoise de Judo	Championnats de France de Judo à Sin le Noble	- 48 kg	200
B C R	Association Sportive Vallauris Golfe-Juan	Championnat de France par équipe à Oyonnax	Gymnastique Artistique Masculine	200
B V F	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200
B A	Olympic Nice Natation	Championnats de France Nationale 2 à Saint Raphaël	200 m 4 nages	200
			400 m 4 nages	
B M R	Cercle des Nageurs Antibes	Championnats de France garçons 16 ans et moins à Dunkerque	100 m dos	200
B M	Nice Gym	Championnats de France de Gymnastique à Cabriès	GAF par équipe	200
B C	Stade Laurentin GRS	Championnats de France Gym Rythmique à Nîmes	Ensembles Nationale 3	200
C M	Cercle des Nageurs Antibes	Championnats de France Elite à Schiltigheim	200 m 4 nages	200
C E	Olympic Nice Natation	Championnat de France à Saint Jean d'Angély	Water Polo	200
C H	OAJLP Gymnastique	Championnat de France par équipe à Oyonnax	Gymnastique Artistique Masculine	200
C C	Olympic Nice Natation	Championnat de France des jeunes d'hiver à Lyon	Tremplin 1 m	200
			Tremplin 3 m	
		Championnat de France des jeunes d'été à Schiltigheim	Tremplin 3 m	
			Haut Vol Benjamine 1	
			Haut Vol Benjamine 2	
C B L	Union Sportive de Cagnes Gymnastique	Championnats de France à Niort Trophée B	Gymnastique Acrobatique	200
C S	Collège Les Mûriers (Cannes)	Championnats de France de Volley Ball à Meudon	Volley Ball	200
C N	Collège Les Mûriers (Cannes)	Championnats de France de Volley Ball à Meudon	Volley Ball	200
C C	Alison Wave Attitude	Championnat de France de Longe Côte à Marignane	100 m solo	200
			par équipe 1000 m en tierce	
C M	Collège Les Mûriers (Cannes)	Championnats de France de Volley Ball à Meudon	Volley Ball	200
C L	Academy Budokai France	Championnats de France Jutsu à Paris	- 50 kg	200
C K	Academy Budokai France	Championnats de France Jutsu à Paris	- 40 kg	200
C D C	Taekwondo Biot	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	-36 kg	200
D R	Union Sportive de Cagnes Volley	Championnats de France à Reims	Volley Ball	200
D T	Union Sportive Cagnes Cyclisme et VTT	Championnat de France VTT les Carroz	Descente	200
D B P M	Association Sportive Vallauris Golfe-Juan	Championnat de France par équipe à Oyonnax	Gymnastique Artistique Masculine	200
D C A	Association Sportive du Bâtiment et des Travaux Publics	Championnats de France Combats à Vannes	+ 54 kg	200
D H L	Stade Laurentin GRS	Championnats de France Gym Rythmique à Nîmes	Ensembles Nationale 3	200

**TABLEAU DES CHAMPIONS DE FRANCE 2017  
AMBASSADEURS DU SPORT**

Nom du Sportif	Club	Type de Championnat	Discipline	Montant de l'aide attribuée
D V	Ecole Arts Martiaux Rouretoise	Championnats de France de Judo à Sin le Noble	- 42 kg	200
D A	Yacht Club de Cannes	Championnats de France à Martigues	Optimist	200
D S	Stade Laurentin GRS	Championnats de France Gym Rythmique à Nîmes	Ensembles Nationale 3	200
D J	Union Sportive de Cagnes Volley	Championnats de France à Reims	Volley Ball	200
D L	Ligue Côté d'Azur	Beach Volleyades à l'Ile de Ré	Beach Volley	200
D A	Cannes Jeunesse	Championnats de France à Martigues	Flotte Collective Catamaran	200
D S	Wayclub Nice Côte d'Azur Organisation	Championnat de France de Pancrace à Grigny	- 50 kg	200
D L	Taekwondo Nice Elite	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	-33 kg	200
D L	Taekwondo Nice Elite	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	-29 kg	200
D R	Académy Budokaï France	Championnats de France Jutsu à Paris	- 35 kg	200
D S	Ecole de Judo Karaté et Kick Boxing de Golfe Juan	Championnats de France semi-contact à Deauville	- 55 kg	200
E A E A E	OAJLP Trampoline Gym Acrobatique	Championnats de France Gym Acrobatique à Niort	Gymnastique Acrobatique	200
F L	Taekwondo Nice Elite	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	-42 kg	200
F M	Alison Wave Attitude	Championnat de France de Longe Côte à Marignane	par équipe 1000 m en tierce	200
F H P	Association Sportive Vallauris Golfe-Juan	Championnat de France par équipe à Oyonnax	Gymnastique Artistique Masculine	200
F T	Cercle des Nageurs Antibes	Championnats de France Nationale 2 à Saint Raphaël	1 500 m	200
F M	Union Sportive de Cagnes Volley	Championnats de France à Reims	Volley Ball	200
F M	Les Francs Archers de Nice Côte d'Azur	Championnats de France jeunes à Vichy	Arc Classique par équipe	200
G C	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200
G A	Savate Passion Boxe Française	Championnats de France Jeunes à la Côte Saint André	Minime	200
G T	Association Sportive Var Mer Omnisport FSGT	Championnats de France Ski à Auron	Spécial	200
			Grand Géant	
			Géant	
			Combiné	
G W	École d'Arts Martiaux Patrick Delarue Nice Côte d'Azur	Championnats de France light-contact à Arnas	- 45 kg	200
G C	Promo Sports Loisirs Alpes d'Azur	Championnats de France Ski à Auron	Spécial	200
			Géant	
G L	Club des Sports de l'Audibergue La Moulière	Championnats de France Ski à Auron	Surf Géant	200
G L	Association Sportive ASPTT de Nice	Championnats de France Nationale 2 à Saint Raphaël	50 m papillon	200
		Championnats de France filles 15 ans et moins à Dunkerque	50 m papillon	

**TABLEAU DES CHAMPIONS DE FRANCE 2017  
AMBASSADEURS DU SPORT**

Nom du Sportif	Club	Type de Championnat	Discipline	Montant de l'aide attribuée
G O	Les Francs Archers de Nice Côte d'Azur	Championnats de France jeunes à Vichy	Arc Classique par équipe	200
H K	Olympic Nice Natation	Championnat de France à Saint Jean d'Angély	Water Polo	200
H A	Ecole de Judo Karaté et Kick Boxing de Golfe Juan	Championnats de France light-contact à Arnas	- 45 kg	200
H C	Cercle des Nageurs Antibes	Championnats de France filles 15 ans et moins à Dunkerque	Relais 4 x 100 m	200
H R	Taekwondo Nice Académie	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	Taekwondo	200
H G	OAJLP Trampoline Gym Acrobatique	Championnats de France Gym Acrobatique à Niort	Gymnastique Acrobatique	200
I L	OAJLP Gymnastique	Championnat de France par équipe à Oyonnax	Gymnastique Artistique Masculine	200
J T	Etoile Sportive de Villeneuve Loubet Muscu-Gym	Finale Trophée National à Wittenheim	Haltérophilie	200
K E	Collège Louis Nucera (Nice)	Championnats de France de Futsal à Saint-Dizier	Futsal	200
K P	Nice Côte d'Azur Athlétisme	Finale Nationale des Pointes d'Or à Angoulême	Octathlon	200
			Epreuves combinées par équipes	
K A	Nice Côte d'Azur Athlétisme	Finale Nationale des Pointes d'Or à Angoulême	Epreuves combinées par équipes	200
L F	Collège Louis Nucera (Nice)	Championnats de France de Futsal à Saint-Dizier	Futsal	200
L I	Stade Laurentin GRS	Championnats de France Gym Rythmique à Nîmes	Ensembles Nationale 3	200
L M	Union Sportive de Cagnes Volley	Championnats de France à Reims	Volley Ball	200
L M	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200
L Q	OAJLP Gymnastique	Championnat de France par équipe à Oyonnax	Gymnastique Artistique Masculine	200
L L	Association Sportive Vallauris Golfe-Juan	Championnat de France par équipe à Oyonnax	Gymnastique Artistique Masculine	200
L J	Alison Wave Attitude	Championnat de France de Longe Côte à Marignane	par équipe 1000 m en tierce	200
L L	Union Sportive de Cagnes Volley	Championnats de France à Reims	Volley Ball	200
L F	Cannes Jeunesse	Championnats de France à Martigues	Flotte Collective Catamaran	200
L I	Azur Judo	Championnats de France de Judo à Marseille	- 55 kg	200
L L	Olympic Nice Natation	Championnat de France à Saint Jean d'Angély	Water Polo	200
L L	Club de Kelotrampo	Championnats de France à Niort	Trampoline	200
L L	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200
L K	Taekwondo Nice Elite	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	-59 kg	200
L J	Club Hippique de Nice	Championnats de France Club 2 à Auvers	Hunter	200
L I	Nice Baie des Anges Association	Championnat de France à Tours	Patinage Artistique	200
M S	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200

**TABLEAU DES CHAMPIONS DE FRANCE 2017  
AMBASSADEURS DU SPORT**

<b>Nom du Sportif</b>	<b>Club</b>	<b>Type de Championnat</b>	<b>Discipline</b>	<b>Montant de l'aide attribuée</b>
M K F	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200
M J	Association Sports et Loisirs des Moulins Nice Kick-Boxing	Championnat de France Kick Light à la Halle Carpentier	- 47 kg	200
M L	Cercle des Nageurs Antibes	Championnats de France filles 15 ans et moins à Dunkerque	Relais 4 x 100 m	200
M N	Karaté Yoshitaka Shotokan Jutsu	Championnats de France Jutsu à Paris	- 45 kg	200
M E	Club des Sports de l'Audibergue La Moulière	Championnats de France Ski à Auron	Spécial	200
			Géant	
			Combiné	
M L	Association Omnisports Tourrette-Levens Cyclisme	Championnat de France VTT en Bretagne	Cross-country	200
M C	Culture Danse	Championnats de France de danse sportive	Boogie Woogie	200
M R	Taekwondo Azur Sport	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	-33 kg	200
M M	Collège Les Mûriers (Cannes)	Championnats de France de Volley Ball à Meudon	Volley Ball	200
M J	Back to Back	Championnats de France Kids à Chamonix	Snowboardcross	200
			Géant Parallèle	
M A S	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200
M T	Culture Danse	Championnats de France de danse sportive	Boogie Woogie	200
M A	Nice Côte d'Azur Athlétisme	Finale Nationale des Pointes d'Or à Angoulême	Epreuves combinées par équipes	200
M L	Taekwondo Biot	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	-33 kg	200
M R	Boxing Club de Peymeinade	Championnat de France Kick Light à la Halle Carpentier	- 52 kg	200
M C	Olympic Nice Natation	Championnat de France à Saint Jean d'Angély	Water Polo	200
M T	Academy Budokai France	Championnats de France Jutsu à Paris	- 57 kg	200
N A	Taekwondo Nice Elite	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	-51 kg	200
N E	Ecole de Judo Karaté et Kick Boxing de Golfe Juan	Championnats de France semi-contact à Deauville	- 55 kg	200
N D V	Nice Gym	Championnats de France de Gymnastique à Cabriès	Saut de cheval	200
			GAF par équipe	
O E	Olympic Nice Natation	Championnats de France Nationale 2 à Saint Raphaël	100 m brasse	200
			Championnats de France Elite à Schiltigheim	
O R	Ecurie Domaine de la Veyrière à Valbonne	Championnats de France des AS à Auvers	Saut d'obstacles	200
P J	Olympic Nice Natation	Championnat de France à Saint Jean d'Angély	Water Polo	200
P S	Academy Budokai France	Championnats de France Jutsu à Paris	+ 45 kg	200
P M	Stade Laurentin GRS	Championnats de France Gym Rythmique à Nîmes	Ensembles Nationale 3	200

**TABLEAU DES CHAMPIONS DE FRANCE 2017  
AMBASSADEURS DU SPORT**

Nom du Sportif	Club	Type de Championnat	Discipline	Montant de l'aide attribuée
P C	Nice Gym	Championnats de France de Gymnastique à Cabriès	GAF par équipe	200
P O	Nice Baie des Anges Association	Championnat de France à Besançon	Patinage Artistique	200
P V	Karaté Yoshitaka Shotokan Jutsu	Championnats de France Jutsu à Paris	+ 55 kg	200
P S	Gymnastique Rythmique de Saint Paul La Colle	Championnat de France Nationale A à Chambéry	Gym Rythmique	200
P L	Ski Club de Cagnes sur Mer	Championnats de France Ski à Auron	Grand Géant	200
P F	Nice Baie des Anges Association	Championnat de France à Besançon	Patinage Artistique	200
P L	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200
P A	Nice Côte d'Azur Athlétisme	Finale Nationale des Pointes d'Or à Angoulême	Epreuves combinées par équipes	200
P S M	Ski et Snowboard Club de Villeneuve Loubet	Championnats de France Ski à Auron	Surf	200
R T	Olympic Nice Natation	Championnat de France à Saint Jean d'Angély	Water Polo	200
R G C	Nice Côte d'Azur Athlétisme	Finale Nationale des Pointes d'Or à Angoulême	Epreuves combinées par équipes	200
R E	Union Sportive du Plan de Grasse	Championnat de France Nationale 3 à Roanne	Twirling Bâton	200
R C	Taekwondo Nice Elite	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	-33 kg	200
R C	Association Sportive Vallauris Golfe-Juan	Championnat de France par équipe à Oyonnax	Gymnastique Artistique Masculine	200
R A	Collège Louis Nucera (Nice)	Championnats de France de Futsal à Saint-Dizier	Futsal	200
R C	Stade Laurentin GRS	Championnats de France Gym Rythmique à Nîmes	Ensembles Nationale 3	200
R Q	Club des Sports de l'Audibergue La Moulière	Championnats de France Ski à Auron	Spécial	200
			Grand Géant	
			Géant	
			Combiné	
R S	Nice Côte d'Azur Athlétisme	Finale Nationale des Pointes d'Or à Angoulême	Epreuves combinées par équipes	200
R C	Taekwondo Azur Sport	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	-33 kg	200
R O	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200
R S	Collège Les Mûriers (Cannes)	Championnats de France de Volley Ball à Meudon	Volley Ball	200
R E	Taekwondo Nice Elite	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	-26 kg	200
R M	Les Francs Archers de Nice Côte d'Azur	Championnats de France jeunes à Vichy	Arc Classique par équipe	200
R C	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200
S M	Ligue Côté d'Azur	Beach Volleyades à l'Île de Ré	Beach Volley	200
S J	OAJLP Gymnastique	Championnat de France par équipe à Oyonnax	Gymnastique Artistique Masculine	200

**TABLEAU DES CHAMPIONS DE FRANCE 2017  
AMBASSADEURS DU SPORT**

Nom du Sportif	Club	Type de Championnat	Discipline	Montant de l'aide attribuée
S D C H	Azur Judo	Championnats de France de Judo à Sin le Noble	+ 70 kg	200
S M W	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200
S I	Ecole de Judo Karaté et Kick Boxing de Golfe Juan	Championnats de France semi-contact à Deauville	+ 60 kg	200
S E	Olympic Nice Natation	Championnat de France des jeunes d'hiver à Lyon	Tremplin 1 m	200
S J	Olympic Nice Natation	Championnat de France à Saint Jean d'Angély	Water Polo	200
S C	Taekwondo Azur Sport	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	-63 kg	200
T L	Cercle des Nageurs Antibes	Championnats de France filles 15 ans et moins à Dunkerque	Relais 4 x 100 m	200
T D S L	Sélection Comité des Alpes-Maritimes	Challenge de France à Bourges	Handball	200
T E	OAJLP Trampoline Gym Acrobatique	Championnats de France Gym Acrobatique à Niort	Gymnastique Acrobatique	200
T L	Taekwondo Azur Sport	Championnats de France Taekwondo à Savigny sur Orge	-51 kg	200
T A	Collège Louis Nucera (Nice)	Championnats de France de Futsal à Saint-Dizier	Futsal	200
T L	Collège Louis Nucera (Nice)	Championnats de France de Futsal à Saint-Dizier	Futsal	200
T M	OAJLP Gymnastique	Championnat de France par équipe à Oyonnax	Gymnastique Artistique Masculine	200
T A	Les Francs Archers de Nice Côte d'Azur	Championnats de France jeunes à Vichy	Arc Classique par équipe	200
T C M	École d'Arts Martiaux Patrick Delarue Nice Côte d'Azur	Championnats de France light-contact à Arnas	- 35 kg	200
V C	Olympic Nice Natation	Championnat de France à Saint Jean d'Angély	Water Polo	200
V P	Ecole de Judo Karaté et Kick Boxing de Golfe Juan	Championnats de France light-contact à Arnas	- 40 kg	200
Y Y	Collège Louis Nucera (Nice)	Championnats de France de Futsal à Saint-Dizier	Futsal	200
Z A	Espérance Racing Athlétisme Antibes	Championnats de France à Dreux	3 000 m	200
		Championnats de France à Saint Galmier	Cross-country	
Z A	Collège Louis Nucera (Nice)	Championnats de France de Futsal à Saint-Dizier	Futsal	200
Z W	Kick Boxing Côte d'Azur	Championnat de France Kick Light à la Halle Carpentier	- 50 kg	200
Z A	Union Sportive de Cagnes Gymnastique	Championnats de France à Niort Trophée B	Gymnastique Acrobatique	200
<b>TOTAL</b>				<b>34 000</b>



**RECOMPENSE INDIVIDUELLE POUR LES SPORTIFS DU DEPARTEMENT**

Bénéficiaire	Club	Fédération (Discipline)	Primes allouées	Performances
BF	Les Francs Archers de Nice Côte d'Azur	Tir à l'Arc	1 000	Médaille d'argent au classement final de la Coupe d'Europe Junior
BJ	Olympique Gymnaste Club de Nice Handball Côte d'Azur	Handball	750	Médaille d'or aux Championnats du Monde en Allemagne
BC	Olympic Nice Natation	Natation (Course en ligne)	200	Médaille de bronze (4x50m 4N) aux Championnats d'Europe petit bassin au Danemark
			200	Médaille de bronze (4x50m 4N mixte) aux Championnats d'Europe petit bassin au Danemark
			1 000	Médaille d'or (200m) aux Championnats d'Europe petit bassin au Danemark
BL	Union Sportive de Cagnes cyclismeet VTT	Cyclisme (VTT)	2 000	Médaille d'or (descente) aux Championnats du Monde en Australie
CG	Cercle Parachutiste de Nice	Parachutisme (Disciplines Artistiques)	400	Médaille d'argent (Free Fly) aux Championnats d'Europe en Allemagne
			300	Médaille de bronze (Free Fly) à la Coupe du Monde en Allemagne
DS	Société des Régates Antibes	Voile (Dériveur)	1 000	Médaille d'or (470) aux Championnats du Monde jeunes au Japon
DR	Nice Côte d'Azur Athlétisme	Athlétisme (Triple Saut)	500	Médaille de bronze (triple saut) aux Championnats d'Europe espoirs en Pologne
DC	Nice Judo	Judo (Judo)	500	Médaille de bronze (-78 kg) aux Championnats d'Europe juniors en Slovénie
DV	Nice Boxing Team Franck May	Savate et Boxe Française (Assaut)	2 000	Médaille d'argent (assaut) aux Championnats du Monde jeunes en Croatie
DH	Amical Motor Club de Grasse	Motocyclisme (Trial)	1 500	Médaille d'or au classement final de la Coupe d'Europe Jeunes
DR	La Trinité Sports	Sport Adapté (Natation)	1 000	Médaille d'or (50 m brasse) aux Championnats d'Europe à Bobigny
			600	Médaille d'or (relais 4 x 50 m NL) aux Championnats d'Europe à Bobigny
			600	Médaille d'or (relais 4 x 50 m 4 nages) aux Championnats d'Europe à Bobigny

**RECOMPENSE INDIVIDUELLE POUR LES SPORTIFS DU DEPARTEMENT**

Bénéficiaire	Club	Fédération (Discipline)	Primes allouées	Performances
DR	La Trinité Sports	Sport Adapté (Natation)	600	Médaille d'or (relais 4 x 50 m 4 nages mixte) aux Championnats d'Europe à Bobigny
			600	Médaille d'or (relais 4 x 50 m NL Mixte) aux Championnats d'Europe à Bobigny
			750	Médaille d'argent (200 m brasse) aux Championnats d'Europe à Bobigny
			400	Médaille d'argent (relais 4 x 100 m 4 nages) aux Championnats d'Europe à Bobigny
			400	Médaille de bronze (100 m brasse) aux Championnats d'Europe à Bobigny
FG	Association Sportive de la Fontonne Hockey sur Gazon	Hockey (Hockey sur Gazon)	750	Médaille d'or aux Championnats d'Europe B U21 en Russie
GV	Nice Roller Attitude	Roller Sports (Roller Hockey)	1 000	Médaille d'or (roller hockey) aux Championnats du Monde juniors en Chine
GL	Société Régates Antibes	Voile (470)	500	Médaille d'argent aux Championnats d'Europe Jeunes en Italie
HS	Compagnie des Archers du Parc	Tir à l'Arc	400	Médaille de bronze (Tir en Campagne) aux Championnats d'Europe en Slovénie
HL	Cercle Parachutiste de Nice	Parachutisme (Disciplines Artistiques)	400	Médaille d'argent (vol relatif à 4 open) aux Championnats d'Europe en Allemagne
			500	Médaille d'argent (vol relatif à 4 open) à la Coupe du Monde en Allemagne
JA	Les Dauphins Football Américain	Football Américain (Football Américain)	750	Médaille d'or aux Jeux Mondiaux en Pologne
JK	Cercle Parachutiste de Nice	Parachutisme (Disciplines Artistiques)	400	Médaille d'argent (Free Fly) aux Championnats d'Europe en Allemagne
			300	Médaille de bronze (Free Fly) à la Coupe du Monde en Allemagne
LM	Association Sportive Cannes Volley	Volley Ball	500	Médaille d'argent (volley ball) au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne en Hongrie
LM	Société Régates Antibes	Voile (470)	500	Médaille d'argent aux Championnats d'Europe Jeunes en Italie

**RECOMPENSE INDIVIDUELLE POUR LES SPORTIFS DU DEPARTEMENT**

Bénéficiaire	Club	Fédération (Discipline)	Primes allouées	Performances
MH	Société des Régates Antibes	Voile (Dériveur)	1 000	Médaille d'or (470) aux Championnats du Monde jeunes au Japon
MC	Cercle Parachutiste de Nice	Parachutisme (Disciplines Artistiques)	600	Médaille d'or (vol relatif à 4 féminin) aux Championnats d'Europe en Allemagne
			750	Médaille d'or (vol relatif à 4 féminin) à la Coupe du Monde en Allemagne
PS	Cercle Parachutiste de Nice	Parachutisme (Disciplines Artistiques)	600	Médaille d'or (vol relatif à 4 féminin) aux Championnats d'Europe en Allemagne
			750	Médaille d'or (vol relatif à 4 féminin) à la Coupe du Monde en Allemagne
PF	Amical Motor Club de Grasse	Motocyclisme (Trial)	1 500	Médaille de bronze au classement final de la Coupe du Monde de trial 125CC
PT	Association Sportive Automobile de Grasse	Sport Automobile (Karting)	1 500	Médaille d'or au classement final des Championnats d'Europe juniors de karting catégorie OK
RA	Tir Sportif Antibes	Tir (Carabine)	2 000	Médaille d'or (carabine) au classement final de la Coupe du Monde
RF	Association Sportive Cannes Volley	Volley Ball	500	Médaille d'argent (volley ball) au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne en Hongrie
VR	C.T.T Villefranche-Corniches d'Azur	Sport adapté (Tennis de Table)	300	Médaille de bronze (double) aux Championnats du Monde en République Tchèque
			750	Médaille d'or (par équipe) aux Championnats du Monde en République Tchèque
ZA	Esperance Racing Athlétisme Antibes	Athlétisme (Course sur piste)	1 500	Médaille d'or (3 000 m) au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne en Hongrie
<b>TOTAL</b>			<b>34 050</b>	

**RECOMPENSE INDIVIDUELLE POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS LE  
DOMAINE DU SKI**

<b>Nom du Sportif</b>	<b>Club</b>	<b>Discipline</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Montant en €</b>
LT	Club des Sports Isola 2000	Ski Alpin	Relève	1 000
SCK	Inter Club de Nice	Ski Alpin	Relève	1 000
			<b>TOTAL</b>	<b>2 000</b>

<b>TABLEAU DES SPORTIFS SELECTIONNES AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES Pyeongchang 2018</b>					
<b>NOM DU SPORTIF</b>	<b>CLUB</b>	<b>FEDERATION</b>	<b>DISCIPLINE</b>	<b>SPECIALITES</b>	<b>MONTANT PROPOSE</b>
MM	Association Niçoise d'Initiatives Culturelles et Sportives	Handisport	Para-snowboard	Cross	2 500
PDSJ	Back to Back	Ski	Snowboard	Cross	2 500
VK	Back to Back	Ski	Snowboard	Cross	2 500
<b>TOTAL</b>					<b>7 500</b>

**TABLEAU DES SPORTIFS MEDAILLES  
AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES Pyeongchang 2018**

Bénéficiaire	Club	Fédération (Discipline)	Primes allouées (en €)	Performances
PDSJ	Back to Back	Ski	3 000	Médaille d'argent en Snowbord Cross
<b>TOTAL</b>			<b>3 000</b>	

**REGLEMENTATION****RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE  
DE LA POLITIQUE EN FAVEUR  
DU SPORT ET DE LA JEUNESSE****I – SUBVENTIONS DANS LE DOMAINE DU SPORT ET DE LA JEUNESSE****A- LES SUBVENTIONS SPORTIVES****Conditions générales**

- le Département peut accorder son concours financier aux organismes intervenant dans le domaine du sport lorsque leur activité présente un intérêt départemental ;
- les subventions sont votées exclusivement sur demande expresse ;
- les demandes peuvent être présentées par des associations lorsqu'elles sont déclarées en préfecture faisant l'objet d'une inscription au journal officiel depuis plus d'un an à la date du dépôt du dossier ;
- les associations doivent posséder leur siège dans les Alpes-Maritimes ;
- les associations doivent être immatriculées au répertoire SIRENE ;
- les associations doivent être affiliées à une fédération agréée par le Ministère en charge des Sports ;
- les clubs qui bénéficient d'une aide départementale s'engagent à communiquer le soutien que leur apporte la collectivité, à afficher ce concours dans leurs publications et lieux de pratique ;
- les subventions sont règlementairement conventionnées pour tout montant égal ou supérieur à 23 000 €, cependant la collectivité fixe ce montant à 3000 € pour les aides à l'organisation de manifestations sportives et 10 000€ pour les aides au fonctionnement ;
- les conventions précisent l'objet, le montant et les éventuelles conditions spécifiques d'utilisation de la subvention attribuée ;
- les dispositions du code général des collectivités territoriales s'appliquent au contrôle de l'utilisation des crédits consommés ;
- délégation est donnée à la commission permanente pour fixer chaque année les différents montants individuels.

**1 - Les subventions de fonctionnement*****a) Le sport professionnel, les clubs phares et les clubs nationaux :***

Ils représentent l'excellence de la pratique sportive dans le département. Les clubs qui bénéficient d'une aide départementale sont ceux qui évoluent au meilleur niveau de leur discipline au plan national.

***a / 1 - Les clubs professionnels du 06 avec statut associatif ou SASP***

Une aide financière peut être accordée sous forme de subvention aux associations ou aux sociétés qu'elles constituent en application des articles L.122-1 à L.122-11 du code du sport pour des missions d'intérêt général telles que définies par l'article R.113-2 du code du sport : formation scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs, actions de cohésion sociale, amélioration de la sécurité du public et prévention de la violence dans les enceintes sportives. Des contrats de prestations de services peuvent être passés pour l'achat de places dans les enceintes sportives, l'achat d'espaces publicitaires lors de manifestations sportives, l'apposition du nom ou du logo de la collectivité territoriale sur divers supports de communication. Ces associations ou sociétés doivent évoluer dans un championnat géré par une ligue sportive professionnelle.

***a / 2 - Les clubs phares***

La possibilité d'être désigné comme club « phare » du département est offerte aux clubs dans les disciplines dans lesquelles la pratique du haut niveau est reconnue par le ministère en charge des Sports. La collectivité retient comme club « phare », les clubs qui possèdent une équipe qui représentent l'excellence départementale.

Peuvent être considérés comme tels uniquement les clubs qui font partie :

- des trois premières divisions d'une fédération comportant au minimum cinq niveaux nationaux de compétition ;
- des deux premières divisions pour les fédérations qui comptent quatre niveaux nationaux de compétition ;
- du niveau national le plus élevé d'une fédération qui comporte au plus trois degrés de compétition ;
- des 20 premiers clubs d'une fédération où s'applique un classement national en fin de saison sportive.

**a / 3 - Les clubs nationaux**

Le Département retient comme clubs « nationaux », les clubs évoluant dans un championnat national mais qui ne remplissent pas encore les conditions requises pour être reconnus comme club « phare » ou « pro ».

Peuvent être considérés comme tels, les clubs qui font partie :

- des deux dernières divisions d'une fédération comportant entre trois et cinq niveaux nationaux de compétition ;
- de la dernière division d'une fédération comportant deux niveaux nationaux de compétition ;
- des clubs classés de la 21<sup>ème</sup> à la 80<sup>ème</sup> place d'une fédération où s'applique un classement national en fin de saison sportive.

Les clubs omnisports, qui possèdent une ou plusieurs section(s) pouvant être classée(s) dans les catégories « clubs phares » ou « clubs nationaux », bénéficient de la réglementation relative à leur niveau de pratique pour la section concernée, les autres sections bénéficiant de la réglementation relative aux associations sportives.

Pour les clubs unisports qui possèdent plusieurs équipes pouvant être définies comme « phares » ou « nationales », seule celle évoluant au plus haut niveau sera concernée par cette réglementation.

**b) Les clubs sportifs :**

Le Département favorise l'accès aux sports et aux animations au travers de son soutien aux associations sportives qui, par leurs actions quotidiennes d'encadrement, impulsent les valeurs essentielles véhiculées par le sport auprès des jeunes : respect, partage, discipline.

Le calcul du montant de la subvention est fait en fonction du nombre de licences sportives annuelles délivrées sur la base de la saison sportive clôturée. En zone urbaine, l'association doit avoir au moins 10 licenciés afin que sa demande de subvention soit prise en compte contre trois en zone rurale.

Le crédit par licencié est fixé, pour les clubs urbains, à 15 € par licencié jeune (moins de 18 ans) et 5 € pour les licenciés adultes (18 ans et plus) et 50 € pour les licences handisport et sport adapté ; pour les clubs ruraux, à 20 € par licencié jeune et 10 € pour les licenciés adultes et 60 € pour les licences handisport et sport adapté.

Une dotation complémentaire sera attribuée lorsque la structure dispose de licenciés ayant la qualité de sportifs de haut niveau inscrits par le ministère en charge des Sports sur les listes « Relève », « Senior », « Reconversion » et « Elite ».

Les clubs de ski et de voile sont traités dans le cadre des dispositifs départementaux « mer et voile » et « montagne et ski ».

**c) Les comités :**

Les comités départementaux, organes départementaux des fédérations nationales, sont les interlocuteurs privilégiés du Département. Un soutien financier peut leur être accordé pour mener à bien leurs missions de coordination de l'ensemble des clubs, de formation des jeunes et des cadres, et de prise en compte de la pratique du sport par les personnes handicapées.

**d) Les organismes d'intérêt général du secteur sport et jeunesse :**

Peuvent être reconnus comme tels et demander à bénéficier d'une subvention de fonctionnement, les associations ou organismes divers dont le rôle social, éducatif ou culturel renforce de manière souvent complémentaire celui des associations sportives.

Une priorité est donnée à ceux dont l'activité concerne la médecine sportive, l'emploi et l'insertion sociale des 16 à 25 ans, l'animation socio-éducative, et les pôles espoirs fédéraux, les projets originaux susceptibles de valoriser les spécificités locales en fonction de l'intérêt qui en résultera pour le Département.

**e) Les manifestations sportives :**

Le Département soutient les manifestations d'envergure internationale ou nationale organisées sur le territoire des Alpes-Maritimes.

Pour chaque opérateur et par année, une seule manifestation pourra faire l'objet d'une subvention départementale.

Le demandeur doit être l'organisateur déclaré.

Toute manifestation justifiant d'un caractère exceptionnel avéré fera l'objet d'une étude particulière.



**f) La récompense individuelle des sportifs du département :**

Les sportifs valides ou handicapés qui accèdent à des podiums internationaux (championnats et coupes d'Europe ou du Monde ainsi qu'aux Jeux Olympiques), dans des sports et disciplines de compétition où une sélection nationale est présentée par une fédération sportive membre du Comité National Olympique Sportif Français, du Comité Paralympique et Sportif Français et dans des sports présents au programme d'une manifestation internationale organisée sous l'égide du Comité International Olympique ou du Comité Paralympique International peuvent bénéficier d'une prime d'un montant différencié selon l'échelon des médailles obtenu : or, argent ou bronze (voir tableaux joints en annexe).

L'octroi de cette prime est limité aux seuls sportifs évoluant dans les disciplines de haut niveau, membres d'un club du département et ayant la nationalité d'un des pays membres de la communauté européenne.

Il leur sera réservé le titre d'Ambassadeur du sport 06.

**g) Les Ambassadeurs du Sport 06 – AS 06 :**

Le Département souhaite valoriser la jeunesse des Alpes-Maritimes en récompensant les jeunes sportifs Champions de France et potentiellement promis à un bel avenir, au travers d'un partenariat sportif.

Chaque jeune retenu, qui répondra aux conditions d'éligibilité, deviendra un Ambassadeur du Sport 06 et bénéficiera, dans le cadre d'une charte d'engagement, d'une récompense d'un montant de 200 €, quelque soit le nombre de titres de Champion de France obtenu.

Les conditions pour devenir Ambassadeur du Sport 06 sont les suivantes :

- être né entre le 01/01/2001 et le 31/12/2006 compris ;
- avoir obtenu au minimum un titre de Champion de France d'une discipline d'une Fédération agréée par le ministère en charge des Sports durant l'année civile (sport individuel ou collectif) ;
- être licencié dans un club du 06 ;
- être scolarisé.

Pour les titres par équipe, les membres de l'équipe Championne de France deviendront Ambassadeurs du Sport 06. Les athlètes doivent être licenciés dans un club rattaché à l'un des comités départementaux des Alpes-Maritimes.

Les informations devront être transmises au Département des Alpes-Maritimes au plus tard le 31 décembre de l'année d'obtention du titre de Champion de France pour pouvoir être intégré dans le dispositif.

**h) Le Team 06 – Pyeongchang 2018 :**

Le Conseil départemental souhaite soutenir des athlètes du département qui ont le potentiel pour être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en 2018.

Dans ce but est créé le Team 06 – Pyeongchang 2018, composé d'athlètes licenciés dans le département, qui pratiquent le ski et le snowboard au plus haut niveau international.

Les sportifs bénéficieront pour leur préparation d'une aide sous la forme d'un partenariat de 8 000 €.

Les athlètes qui auront obtenu une sélection officielle bénéficieront d'un nouveau soutien pour chacun d'eux de 2 500 €.

Enfin, les athlètes du département qui gagneront une médaille olympique se verront gratifier d'une prime de :

- 5 000 € pour une médaille d'or ;
- 3 000 € pour une médaille d'argent ;
- 2 500 € pour une médaille de bronze.

Ce dispositif se substitue à l'aide ski de haut niveau pour les athlètes ayant intégré le Team 06 Pyeongchang 2018.

**2 - Les subventions d'investissement**

Le Département soutient, au travers de son programme d'aide à l'investissement, les organismes intervenant dans le domaine du sport lorsque leur activité présente un intérêt départemental. Les ligues ne sont pas concernées du fait qu'elles sont du ressort de la collectivité régionale.

La commission permanente précisera les modalités et le niveau d'intervention du Département.

Un seul dossier pourra être subventionné chaque année. Si plusieurs demandes sont faites au sein du dossier, le demandeur devra les hiérarchiser, qu'elles relèvent du même type d'aide ou d'aides différentes.

Un marquage aux couleurs du Département (fourni par ses services) devra être effectué en lien avec le montant alloué par la collectivité. Le versement de l'aide concernant l'achat d'un véhicule ne pourra être effectué qu'après présentation au service des sports du véhicule comportant le marquage aux couleurs du département.

La présente réglementation s'applique sous réserve des disponibilités budgétaires consacrées à chaque type d'aide.

Le montant maximal de subvention est calculé pour chaque type d'aide par application des taux suivants aux dépenses prévisionnelles :

- 30 % pour le matériel de transport collectif et pour les bateaux de sécurité et le matériel spécifique à la pratique des activités ski et voile.

Le projet doit se limiter à une dépense prévisionnelle ne dépassant pas 30 000 € TTC. Le tiers dispose de deux ans à partir de la date d'envoi de la notification pour transmettre la facture acquittée.

Pour le matériel de transport, les véhicules ne pourront être vendus durant la période d'amortissement. Dans le cas contraire, un remboursement, au prorata de la durée d'amortissement restant, devra être effectué auprès du Département.

- 40 % pour les travaux de construction ou d'amélioration des enceintes sportives, la mise aux normes de sécurité ou d'hygiène de ces enceintes, ainsi que les équipements visant à améliorer la sécurité lors de la pratique sportive. Le projet doit se limiter à une dépense prévisionnelle ne dépassant pas 60 000 € TTC. Le tiers dispose de deux ans à la date du vote de l'attribution de l'aide pour transmettre la facture acquittée.

Ces taux sont majorés de 10% pour l'achat de tout matériel spécifique favorisant la pratique sportive des personnes handicapées.

Ces taux s'appliquent aux dépenses HT pour les demandes présentées par les associations à double comptabilité qui récupèrent la TVA.

A réception de la facture acquittée, le solde de la subvention sera annulé.

L'ensemble des aides publiques ne pourra conduire à un montant global de subvention supérieur à 80 % du prix d'achat.

## **B – LES SUBVENTIONS RELATIVES AU TEMPS EXTRA-SCOLAIRE ET DE LOISIRS DES JEUNES**

Période d'apprentissage, d'éducation et de loisirs, le temps extra scolaire reçoit le soutien du Département selon un dispositif accordant diverses participations aux associations organisatrices, aux communes, aux syndicats de communes, aux caisses des écoles, aux établissements publics communaux, pour l'organisation de séjours en classes de découverte et d'environnement, en séjours de vacances et d'accueils collectifs de mineurs avec hébergement ou pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Les dispositions présentées ci-dessous s'appliquent en compensation des frais de fonctionnement, aux institutions et organismes suivants :

- les associations loi 1901,
- les caisses des écoles des communes de moins de 20 000 habitants,
- les communes de moins de 20 000 habitants et leurs établissements publics,
- les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants,
- les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, dès lors qu'ils agissent pour le compte de communes de moins de 20 000 habitants, et pour elles seules.

Les demandes de financement doivent respecter strictement les indications ci-dessous, et dans le cas contraire seront considérées comme non éligibles à l'aide sollicitée.

- Les accueils et séjours susceptibles d'être financés sont obligatoirement organisés dans le Département, pour des enfants résidant dans Alpes-Maritimes,
- Le demandeur a pour obligation d'informer au préalable le Département de ses prévisions d'accueil et de séjours, qui feront l'objet de futures demandes de l'aide financière départementale, permettant ainsi d'éventuels contrôles sur place,
- Pour toutes ces aides, les demandes devront impérativement être accompagnées des imprimés téléchargeables sur le site internet : [www.departement06.fr](http://www.departement06.fr), dans la version disponible au moment de la demande,
- La date limite pour l'envoi des demandes d'aides est fixée à 6 mois après la réalisation de l'action ouvrant droit à participation.

Des indications complémentaires, nécessaires à la recevabilité des dossiers, sont précisées ci-dessous pour chaque aide sollicitée.

Les diverses participations sont calculées de la manière suivante :

### **1 - Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement :**

- *En classes de découverte :*

Une participation aux frais d'accueil des enfants est accordée aux organisateurs qui s'engagent de manière contractuelle à

diminuer d'autant le prix de vente des séjours, sur demandes expresses et présentation de factures portant mention de la participation départementale.

Ce dispositif se limite à l'accueil des enfants scolarisés dans le Département, dans les écoles maternelles, élémentaires ou dans les collèges publics et privés sous contrat.

Les séjours pris en compte sont d'une durée comprise entre 4 et 15 jours qui se déroulent dans des locaux agréés par les services locaux du ministère de l'Éducation nationale dans les limites du département.

La participation du Département est de 8 € par jour et par enfant pour une classe de découverte habituelle.

*NB : Les classes de découverte accueillies dans les locaux départementaux des Écoles de neige, d'altitude et de la mer ne sont pas concernées par ce dispositif.*

➤ En séjours de vacances :

5 € par jour et par enfant sont versés sur demande expresse des organisateurs locaux pour des séjours qui se déroulent exclusivement durant les vacances scolaires, et qui sont déclarés auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale pour des centres situés dans les limites du département.

Les séjours doivent être organisés dans le strict respect des dispositions fixées par le Code de l'action sociale et des familles relatives à la protection des mineurs accueillis à l'occasion de vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs.

Le versement se fait sur présentation de l'ensemble des factures portant mention de la participation départementale à des organisateurs qui s'engagent de manière contractuelle à diminuer d'autant le prix de vente des séjours aux familles.

*NB : Les séjours de vacances organisés par les écoles départementales des neiges et de la mer font l'objet d'une réglementation spécifique.*

**2 - Les accueils collectifs de mineurs sans hébergement (ALSH) organisés durant les vacances scolaires**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, seuls les accueils de loisir organisés durant les vacances scolaires peuvent faire l'objet d'une demande d'aide financière.

En accueil de loisirs (ALSH), une participation départementale de 1,20 € par jour et par enfant est versée sur demande expresse et sur présentation d'un état nominatif des enfants présents par date et par jour.

Seules sont prises en compte les présences effectives portant sur une journée complète, la journée s'entendant comme débutant au maximum à 9 heures jusqu'à 16 heures au minimum.

Les demandes de versement doivent être assorties d'une habilitation délivrée par les services de la Direction départementale de la cohésion sociale.

**3 - Les subventions d'investissement destinées aux équipements gérés par les Œuvres sociales de jeunesse et de vacances (O.S.J.V.)**

Elles sont réservées aux seules associations déclarées dans les Alpes-Maritimes qui sont propriétaires ou gestionnaires d'établissement de centres de vacances situés dans le département 06, bénéficiant des habilitations correspondantes pour l'accueil d'enfants et d'adolescents.

Une seule opération est prise en compte par exercice comptable. Le projet doit se limiter à une dépense prévisionnelle comprise entre 1 500 € et 80 000€ TTC.

Un marquage aux couleurs du Département (fourni par ses services) devra être effectué en lien avec le montant alloué par la collectivité.

Le montant de subvention est calculé par application des taux maximum suivants aux dépenses prévisionnelles :

- 40 % du montant TTC des travaux de gros œuvre, sécurité et réhabilitation. Le tiers dispose de deux ans à la date du vote de l'attribution de l'aide pour transmettre la facture acquittée.
- 30 % du montant TTC de l'achat de moyens de transport collectif. Le tiers dispose d'un an à partir de la date d'envoi de la notification pour transmettre la facture acquittée.

Pour le matériel de transport, les véhicules ne pourront être vendus durant la période d'amortissement, dans le cas contraire, un remboursement au prorata de la durée d'amortissement restant devra être effectué auprès du Département.

L'ensemble des aides publiques ne pourra conduire à un montant global de subvention supérieur à 80 % du prix d'achat.

Le montant de dépenses est considéré HT pour les demandes présentées par des associations à double comptabilité qui récupèrent la TVA.

**II - LES INITIATIVES SPORTIVES DEPARTEMENTALES****A - AU TITRE DE LA MER****1 – La voile scolaire**

Le Département finance les heures d'enseignement collectif de voile dispensées aux collégiens dans le cadre de l'EPS (Éducation physique et sportive) par les moniteurs salariés des bases nautiques conventionnées. Celles-ci devront être agréées par le ministère en charge des Sports et/ou affiliées à la Fédération française de voile.

Il s'agit de séances de voile d'une durée maximale de 3 h, réalisées dans le respect des normes fixées par le code du sport ainsi que par l'arrêté ministériel du 9 février 1998 modifié relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activité physique et sportive qui dispensent un enseignement de la voile.

La contribution du Département est de 32 € par heure d'intervention d'un moniteur rémunéré, titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques et sportives de niveau IV ou supérieure, ayant la spécialité voile, conformément à l'article L212-1 du code du sport, et listée dans l'annexe II-1 (art A212-1).

Si un seul moniteur intervient sur une séance, une somme complémentaire de 50 € sera versée au prestataire pour l'utilisation d'une embarcation pneumatique par un enseignant à des fins pédagogiques et de sécurité.

A cette contribution, s'ajoute un forfait de 30 € par séance lorsque celle-ci justifie l'utilisation d'une des embarcations collectives du prestataire.

Trophée des collègues : le Département octroie à l'UNSS une aide pour la prise en compte des frais de transport de l'année scolaire en cours, et ce, pour un montant maximum de 4500 €.

**2 – Handi Voile o6**

Il s'agit de séances de voile d'une durée comprise entre 1 heure 30 et 3 heures de navigation effective. Les séances réservées aux personnes en situation de handicap ne peuvent se dérouler qu'au sein de bases nautiques conventionnées et/ou affiliées à la Fédération française de voile et sur demande expresse des organismes qui les encadrent. Seuls des groupes d'au moins quatre personnes réunies pour une même et seule séance, peuvent bénéficier de la gratuité offerte par le dispositif Handi Voile 06.

Les organismes devront en faire la demande par courrier au Département puis retourner la fiche projet transmise, au moins un mois avant la 1<sup>ère</sup> séance envisagée.

Chaque personne handicapée pourra bénéficier de 8 séances au maximum par an.

Ces séances ne devront donner lieu à aucun financement public ou privé complémentaire.

La contribution du Département est de 32 € par heure d'intervention d'un moniteur rémunéré, titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques et sportives de niveau IV ou supérieure, ayant la spécialité voile, conformément à l'article L212-1 du code du sport, et listée dans l'annexe II-1 (art A212-1).

A cette contribution, s'ajoute un forfait de 30 € par séance lorsque celle-ci justifie l'utilisation d'une des embarcations collectives du prestataire.

**3 – La voile de haut niveau**

Les sportifs de haut niveau non professionnels inscrits par le Ministère en charge des sports sur les listes « Elite », « Senior », « Reconversion » et « Relève », licenciés dans un club du département peuvent bénéficier d'une aide individuelle pour participer aux différentes compétitions européennes ou mondiales (voir tableau joint en annexe). Il leur sera réservé le titre d'Ambassadeur du sport 06.

**4 – Le plan natation Haut pays**

Il favorise l'accès au « savoir nager » pour les écoliers et les collégiens du haut pays sur le temps scolaire.

Les établissements scolaires doivent disposer d'une piscine accessible sur le temps scolaire réservée à l'enseignement de l'éducation physique et sportive. La distance entre l'établissement scolaire et la piscine ne doit pas représenter un transport supérieur à une heure aller retour.

Le Département finance les entrées par séance et par groupe dans la limite de 10 séances par classe pour les élèves de CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup> (cycle 3) par année scolaire. Le Département assure la prise en charge du transport correspond à ces séances.

La durée d'une séance piscine est d'1 heure maximum.

Le Département règlera les factures des activités natation directement aux piscines concernées par le dispositif et après vérification du service fait.

**B - AU TITRE DE LA MONTAGNE****1 - Le ski scolaire**

Le Département offre aux enfants des communes rurales, aux collégiens de l'arrière pays et aux élèves du lycée de la montagne, la gratuité des cours de ski collectifs dans le temps scolaire (séances d'EPS : Éducation physique et sportive) à raison de 9 sorties au maximum par classe et 14 au maximum pour les écoles primaires du village de la station.

Le Département participe aux frais de transport vers les pistes sur la base de 3 € par enfant et par sortie pour les écoles primaires ainsi que les associations sportives scolaires. Le déplacement des collégiens est totalement pris en charge.

En fonction des disponibilités, le matériel nécessaire à la pratique du ski est fourni à chaque enfant scolarisé avec un réglage personnalisé pour des raisons de confort et de sécurité.

**2 – Le ski de haut niveau**

Les sportifs de haut niveau non professionnels inscrits par le Ministère en charge des sports sur les listes « Elite », « Senior », « Reconversion » et « Relève », licenciés dans un club du département peuvent bénéficier d'une aide individuelle pour participer aux différentes compétitions européennes ou mondiales (voir tableau joint en annexe).

Il leur sera réservé le titre d'Ambassadeur du sport 06.

**3 – Le plan escalade et activités connexes**

Le Département offre aux Collégiens des sections sportives escalade, ski et escalade, activités physiques de pleine nature option montagne ainsi qu'aux élèves scolarisés en pôle d'excellence sportive montagne, la gratuité d'accès au pôle sports de montagne situé à Saint-Martin-Vésubie, dans le cadre de séances d'éducation physique et sportive organisées sur le temps scolaire.

Cette prise en charge est plafonnée à raison de l'équivalent d'une journée par classe et par année scolaire.

Le transport des collégiens est pris en charge pour la réalisation de ces séances par le service de l'éducation du Département.

Le Département offre aux écoles primaires des séances découvertes au pôle sports de montagne réalisées sur le temps scolaire.

Cette prise en charge est plafonnée à 10 séances découverte d'1 heure 30 par école et par année scolaire. Le transport des écoliers est pris en charge pour ces séances par le Département.

La distance entre l'établissement scolaire et le pôle sports de montagne à Saint-Martin-Vésubie ne doit pas représenter un transport supérieur à une heure et trente minutes aller-retour.

**III - LES ECOLES DEPARTEMENTALES**

Les tarifs des écoles départementales, par jour et par enfant, restent inchangés par rapport à l'année dernière et pour rappel, sont fixés de la manière suivante :

Séjours de vacances (transport compris depuis Nice)	Été	Hiver
École de la mer	60,00 €	50,00 €
Écoles de neige et d'altitude	45,00 € (séjour débutant en juillet) 42,00 € (séjour débutant en août)	62,00 €

Classes de découverte (hors transport)	Été	Hiver
Participation des familles	15,00 €	
Participation des communes	11,50 €	

Le coût du transport est supporté par les classes qui, soit s'acquitteront du prix du trajet sur la base d'un forfait de 500 € aller/retour par classe transportée, soit organiseront elles-mêmes le transport.

Les enfants des agents du Département bénéficient d'une réduction de 15 % sur le prix des séjours de vacances.

Les tarifs de pension dans les écoles sont fixés comme suit :

	Tarifs repas	Tarifs pension
Agents du Département	4 €	Gratuit
	déduction de 1,22 € pour les agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 466	
Enseignant en visite et famille de l'enseignant		
Adulte	9 €	17 €
Enfants de – de 12 ans	5 €	9 €
Enfants de – de 6 ans	Gratuit	Gratuit
Toute personne autre qu'enseignant et agent du Département		
Adulte	11 €	30 €
Enfants de – de 12 ans	6 €	17 €
Enfants de – de 6 ans	Gratuit	Gratuit

Afin d'ouvrir l'offre de séjours à de nouveaux publics, l'accès aux écoles départementales de montagne est ouvert depuis septembre 2017 aux classes de 6ème des collèges et pourra être étendu à toutes les classes de collèges (publics et privés sous contrat) selon deux modalités :

- séjours d'intégration de 3 jours ;
- séjours de découverte de 5 jours.

Une participation de 25,00 € par enfant et par jour sera facturée par le Département selon la répartition suivante, répartition qui pourra toutefois être modifiée par chaque collège en fonction des spécificités propres à l'établissement :

	Séjour d'intégration	Classe de découverte
Participation famille	15,00 €	
Participation collège	10,00 €	
Total	25,00 €	

Aides destinées au financement des séjours en classes découverte :

Cette mesure a pour objet de soutenir les familles aux revenus les plus modestes afin de diminuer le coût des séjours en classes de découverte pour les enfants des écoles primaires. Elles ne sont pas versées à la famille mais viennent en déduction du montant de la participation demandée aux familles.

Le montant de la réduction de prix attribuée est basé sur le quotient familial délivré par la CAF et est calculé ainsi : montant total des ressources mensuelles, y compris prestations sociales, divisé par le nombre de personnes du foyer.

Si le quotient est inférieur ou égal à 400 € mensuel, la réduction accordée sur la participation de la famille sera de 60 %, entre 401 et 600 € mensuel, la réduction sera de 40 %.

**Annexe**

<b>MEDAILLES MONDIALES</b>							
<i>INDIVIDUEL</i>				<i>PAR EQUIPES</i>			
<b>Jeunes</b>		<b>Seniors</b>		<b>Jeunes</b>		<b>Seniors</b>	
<u>Médailles</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Médailles</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Médailles</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Médailles</u>	<u>Valeurs</u>
Or	2 500 €	Or	2 000 €	Or	1 000 €	Or	750 €
Argent	2 000 €	Argent	1 500 €	Argent	750 €	Argent	500 €
Bronze	1 500 €	Bronze	1 000 €	Bronze	500 €	Bronze	300 €

<b>MEDAILLES EUROPEENNES</b>							
<i>INDIVIDUEL</i>				<i>PAR EQUIPES</i>			
<b>Jeunes</b>		<b>Seniors</b>		<b>Jeunes</b>		<b>Séniors</b>	
<u>Médailles</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Médailles</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Médailles</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Médailles</u>	<u>Valeurs</u>
Or	1 500 €	Or	1 000 €	Or	750 €	Or	600 €
Argent	1 000 €	Argent	750 €	Argent	500 €	Argent	400 €
Bronze	500 €	Bronze	400 €	Bronze	300 €	Bronze	200 €

**Annexe****Montants des Aides Individuelles aux Sportifs de Haut Niveau  
Dispositif Ski et Voile**

	Catégories HN			
	Elite	Senior	Reconversion	Relève
Haut Niveau Ski	4 000	2 000	2 000	1 000
Haut Niveau Voile	4 000	2 000	2 000	1 000



Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1375305-DE-1-1
Date de télétransmission: 01/03/18
Date de réception : 01/03/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 28

—  
**AIDES AUX COLLECTIVITÉS N° 1**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu les délibérations prises les 24 octobre 2002 et 22 septembre 2016 par l'assemblée départementale adoptant la réglementation en matière de sécurité pour l'organisation des fêtes traditionnelles en zone rurale par les communes et associations ;

Vu les délibérations prises les 20 décembre 2004, 21 décembre 2015, 22 septembre et 21 octobre 2016 par l'assemblée départementale et la délibération prise le 8 décembre 2017 par la commission permanente portant modification du règlement départemental des aides aux collectivités ;

Vu la délibération prise le 29 octobre 2009 par l'assemblée départementale attribuant une aide de 5,7 M€ à la commune de Cannes pour les travaux de modernisation et d'embellissement du Palais des festivals ;

Vu la convention y afférente signée le 25 novembre 2009 et son avenant n°1 du 17 décembre 2013, fixant l'échéance de la validité de la subvention au 29 octobre 2018 ;

Vu la délibération prise le 27 juin 2013 par l'assemblée départementale autorisant la signature de l'accord cadre avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse portant sur la période 2013-2018, et de la convention de mandat relative à la gestion et au versement des aides octroyées aux maîtres d'ouvrages bénéficiaires pour le compte de l'Agence de l'eau ;

Vu la délibération prise le 7 avril 2017 par la commission permanente approuvant la signature de l'avenant n°1 à l'accord cadre avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour le 10ème programme d'intervention 2013-2018 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant :

- l'attribution de subventions à des communes et des groupements de communes pour mener à bien leurs projets ;
- la réévaluation et le transfert d'aides départementales ;
- l'attribution de subventions dans le cadre de la sécurité des fêtes traditionnelles ;
- la validation du programme de l'Agence de l'eau 2017 B ;
- la signature de conventions financières avec l'Agence de l'eau ;
- l'adoption de l'avenant n°2 à la convention de modernisation et d'embellissement du Palais des festivals de Cannes ;
- la répartition entre les cantons de l'enveloppe de 6 490 000 € consacrée à la dotation cantonale d'aménagement pour 2018 ;
- l'attribution de subventions aux organismes chargés de la promotion locale des stations de sports d'hiver pour les saisons hivernale 2017-2018 et estivale 2018 ;

Après avoir recueilli l'avis de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'octroyer les subventions aux bénéficiaires indiqués dans le tableau joint en annexe et d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions suivantes, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec :

- l'Office national des forêts et la commune de Roquebillière définissant les conditions de mise en œuvre d'une opération de vente et d'exploitation groupées de bois ;
- la commune du Rouret définissant les modalités de réservation de logements sociaux en contrepartie de l'aide départementale concernant la vente des parcelles cadastrées C n° 37 à 39, 44, 61 et 2 700 et un demi vallon non cadastré à Logis Familial appartenant à ladite commune en vue de la réalisation de 26 logements conventionnés ;

- 2°) d'approuver les réévaluations d'aides départementales précédemment octroyées par la commission permanente, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;
- 3°) de prendre acte du transfert d'une subvention départementale précédemment octroyée par la commission permanente, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;
- 4°) d'octroyer un montant total de subventions de 25 556 € réparti entre les bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe, concernant la sécurité des fêtes organisées en milieu rural ;
- 5°) concernant le programme de l'Agence de l'eau :
- d'approuver la programmation 2017 B élaborée par le comité de pilotage institué dans le cadre de l'accord cadre 2013-2018 modifié, pour l'assainissement, l'alimentation en eau potable des communes rurales et la restauration des milieux aquatiques, dont le détail du financement et les caractéristiques figurent dans les tableaux joints en annexe ;
- étant précisé que ce programme qui représente 370 773 € de subventions départementales et 430 223 € d'avances d'aides de l'Agence de l'eau, comporte deux volets concernant :
- 6 opérations susceptibles d'être financées par l'Agence de l'eau au titre des aides prévues dans le cadre du 10ème programme d'intervention ;
  - 10 opérations à financer dans le cadre de la dotation spécifique de solidarité rurale ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions financières n° 2017-2262 et n°2017-2263, portant sur le programme 2017 B, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, permettant le versement du premier acompte des aides accordées par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau pour le financement des opérations retenues au titre de ce programme ;
- 6°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°2 à la convention du 25 novembre 2009, à intervenir avec la commune de Cannes, dont le projet est joint en annexe, ayant pour objet la prorogation pour une durée de cinq ans jusqu'au 31 décembre 2023 de la validité de l'aide départementale de 5,7M€ pour l'opération de modernisation et d'embellissement du Palais des festivals de Cannes, le programme initial des travaux ayant été modifié suite à d'importantes contraintes techniques et calendaires ;

- 7°) concernant la dotation cantonale d'aménagement 2018 :
- d'affecter pour l'année 2018 une enveloppe de crédits s'élevant à 6 490 000 € ;
  - d'approuver la répartition de cette dotation cantonale telle qu'elle figure dans le tableau joint en annexe ;
  - de fixer au 30 juin 2018 la date limite de réception des propositions de répartition des conseillers départementaux, et au 31 août 2018, celle de réception des dossiers transmis par les communes ;
  - de prendre acte qu'à défaut de respect de ces délais et d'engagement des subventions avant le 31 décembre 2018, les dotations seront automatiquement annulées sans possibilité de report sur 2019 ;
- 8°) d'accorder une dérogation au règlement départemental des aides aux collectivités en autorisant le paiement de l'aide de 39 020 € à la commune de Cannes, octroyée par délibération de la commission permanente du 10 février 2017, sur la base de justificatifs des dépenses antérieurs à la date de dépôt de la demande de subvention en raison de l'urgence de l'acquisition d'armes, de gilets pare-balles et de véhicules pour la police municipale ;
- 9°) concernant la promotion des stations de sports d'hiver :
- d'attribuer aux organismes chargés de la promotion locale, les aides suivantes pour les saisons hivernale 2017-2018 et estivale 2018 :
    - 90 000 € au syndicat intercommunal de Valberg pour la promotion de la station de Valberg ;
    - 25 000 € au syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore pour la promotion de la station de la Colmiane ;
    - 25 000 € à l'association Roubion-Loisirs pour la promotion de la station de Roubion ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes à intervenir avec les organismes précités, définissant les modalités de versement des aides départementales jusqu'au 31 janvier 2019, dont les projets sont joints en annexe ;
- 10°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Autres actions de solidarité territoriale » et sur les chapitres 936 et 939, programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental ;

- 11°) de prendre acte que Mmes FERRAND, TOMASINI et MM. AZINHEIRINHA, CHICKLI, CIOTTI, GINESY, LISNARD, MARTIN, ROSSI, ROSSINI et VIAUD ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

CP du 23 février 2018-Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet HT	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention nable	Taux proposé	Montant Proposé	N°Dossier
Antibes-3	COMMUNE DE BIOT	COMMUNE DE BIOT	3ème tranche de travaux de restauration de l'église sainte Marie-Madeleine	250 982		100 292	150 690	50	75 345	2011_11262
Beausoleil	COMMUNE D EZE	COMMUNE D EZE	réhabilitation de la partie ouest du jardin exotique	305 764			305 764	30	91 729	2017_09064
Beausoleil	COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER	COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER	installation de dispositifs d'alerte dans les écoles	5 940	955		4 985	10	499	2017_12966
Cannes tous cantons	COMMUNE DE CANNES	COMMUNE DE CANNES	1ère phase de la rénovation, modernisation et embellissement du stade des Hespérides	3 854 843			3 854 843	10	385 484	2016_13791
Contes	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	achat d'une sonde endocavitaire mixte pour la maison de Santé Rurale de Breil sur Roya	9 223			9 223	40	3 689	2017_15279
Contes	COMMUNE DE COARAZE	COMMUNE DE COARAZE	construction d'un ouvrage de soutènement de chaussée, route du Plan de Linéa	22 150			22 150	50	11 075	2018_02045
Contes	COMMUNE DE CONTES	COMMUNE DE CONTES	mise en place d'un réseau de vidéo-protection aux abords du collège Roger Carles	11 380		2 276	9 104	40	3 642	2017_04228
Contes	COMMUNE DE CONTES	COMMUNE DE CONTES	installation de vidéo-protection, d'alarmes, de portes et barrières pour la sécurisation des écoles	75 865	8 625	1 672	65 568	40	26 227	2017_03734
Contes	COMMUNE DE DRAP	COMMUNE DE DRAP	mise en place de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable	39 980		19 990	19 990	30	5 997	2015_16709
Contes	COMMUNE DE DRAP	COMMUNE DE DRAP	mise en place de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable - A.E	39 980			39 980	50	19 990	2016_14471
Contes	COMMUNE DE DRAP	SILCEN	renforcement des ressources en eau potable par la réalisation d'un forage de profondeur dans le jurassique au plan de Rimon	169 000			169 000	40	67 600	2015_11423
Contes	COMMUNE DE L ESCARENE	COMMUNE DE L ESCARENE	extension du système de vidéo-protection par l'installation de quatorze caméras aux abords du Groupe scolaire Antoine de Saint-Exupéry	41 000		24 600	16 400	30	4 920	2017_14943
Contes	COMMUNE DE FONTAN	COMMUNE DE FONTAN	réfection du chemin communal Ambo	37 115			37 115	30	11 135	2018_01772

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet HT	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention nable	Taux proposé	Montant Proposé	N°Dossier
Contes	COMMUNE DE LA BRIGUE	COMMUNE DE LA BRIGUE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2016-2017	2 927			2 927	70	2 049	2017_14117
Contes	COMMUNE DE SOSPEL	COMMUNE DE SOSPEL	réfection du collecteur d'eaux usées au Merlanson - A.E	30 221			30 221	30	9 066	2016_14498
Contes	COMMUNE DE SOSPEL	COMMUNE DE SOSPEL	réfection du collecteur d'eaux usées au Merlanson	30 221		9 066	21 155	50	10 578	2016_14499
Contes	COMMUNE DE TENDE	SIVOM DE LA ROYA	renouvellement de la canalisation d'adduction en eau potable de Tende et de la canalisation principale du réseau de distribution en eau potable du hameau de Vievola	1 860 478	36 705	514 482	1 309 291	50	654 646	2016_04552
Contes	COMMUNE DE TOUET DE L ESCARENE	COMMUNE DE TOUET DE L ESCARENE	travaux d'éclairage public à réaliser Route des Faiscias et de Pierrefeu, Route nationale et Avenue de la Gare (première phase)	16 000			16 000	70	11 200	2018_01682
Contes	HOPITAL DE BREIL SUR ROYA	HOPITAL DE BREIL SUR ROYA	rénovation de la salle à manger et de sécurisation des cages d'escalier de l'EHPAD Les Jardins d'Azur	160 667			176 734	50	88 367	2017_13732
Contes	MDR AU SAVEL CONTES	MDR AU SAVEL CONTES	travaux de relocalisation de l'EHPAD Au Savel	22 184 698	183 332		23 221 524 (TTC)	20,46	4 751 124	2015_13534
Contes	MDR AU SAVEL CONTES	MDR AU SAVEL CONTES	acquisition de mobilier dans le cadre des travaux de relocalisation de l'EHPAD Au Savel	1 512 796			1 596 000 (TTC)	plafond	250 000	2016_14765
Grasse tous cantons	COMMUNE DE GRASSE	COMMUNE DE GRASSE	réalisation d'audits énergétiques sur les 23 écoles maternelles et primaires de la commune	100 000		70 000	100 000	10	10 000	2017_07957
Grasse-1	COMMUNE D ANDON	COMMUNE D ANDON	assainissement non collectif de la Maison cantonnière du Col de Bleyne	27 220			27 220	30	8 166	2017_08824
Grasse-1	COMMUNE DE LE MAS	COMMUNE DE LE MAS	installation d'une borne à incendie au hameau des Tardons	2 950			2 950	40	1 180	2017_15078
Grasse-1	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNE DE PEYMEINADE	installation de six caméras de vidéo-protection au complexe sportif	5 734		1 720	4 014	10	401	2017_11406
Grasse-1	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNE DE PEYMEINADE	aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière du Clos	21 854		8 742	13 112	10	1 311	2017_10168
Grasse-1	COMMUNE DE VALDEROURE	COMMUNE DE VALDEROURE	implantation d'une borne incendie chemin de la Ferrière	14 813		1 313	13 500	40	5 400	2017_14391

CP du 23 février 2018-Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet HT	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention nable	Taux proposé	Montant Proposé	N°Dossier
Mandelieu- La- Napoule	COMMUNE DE PEGOMAS	COMMUNE DE PEGOMAS	aménagement d'un local communal transformé en maison médicale	102 657			82 126	30	24 638	2017_06818
Menton	COMMUNE DE CASTILLON	COMMUNE DE CASTILLON	réhabilitation du bar-restaurant situé place Lucien Rousset	104 181		51 126	53 055	40	21 222	2017_05650
Menton	COMMUNE DE CASTILLON	COMMUNE DE CASTILLON	rénovation d'un appartement communal situé Rue Haute	67 650		37 325	30 325	40	12 130	2017_15546
Menton	COMMUNE DE MENTON	COMMUNE DE MENTON	acquisition de vingt-deux gilets pare- balles pour la police municipale	11 860		5 500	6 360	10	636	2017_08286
Nice tous cantons	CCAS DE NICE	CCAS DE NICE	installation de pompes à chaleur air/air dans différents immeubles du CCAS de Nice	535 492			535 492	10	53 549	2013_14992
Nice-7	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	création d'une 6ème classe à l'école maternelle du Plan	115 834	12 300		103 534	35	36 237	2017_11098
Nice-7	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	SIVOM VAL DE BANQUIERE	création d'une médiathèque à Saint- André-de-La Roche	161 216		31 047	130 169	45	58 576	2017_07337
Tourrette- Levens	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	travaux d'entretien de la forêt communale - programme 2017	8 079			8 079	45	3 636	2017_15212
Tourrette- Levens	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	régénération de six courts de tennis à isola 2000	30 990			18 990	67,36	12 792	2018_01545
Tourrette- Levens	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	implantation d'un parcours athlétique et d'ateliers fitness	44 350			44 350	45	19 958	2017_15233
Tourrette- Levens	COMMUNE D'ASPREMONT	SIVOM VAL DE BANQUIERE	installation d'un système de chauffage réversible dans l'Hôtel de ville d'Aspremont	46 182			46 182	30	13 855	2017_14861
Tourrette- Levens	COMMUNE DE COLOMARS	COMMUNE DE COLOMARS	réfection de la toiture de l'église de la Madone	39 301			39 301	35	13 755	2017_15507
Tourrette- Levens	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	création d'un terrain multisports sur la cour haute de l'école des Quatre Vents	47 416		18 966	28 450	40	11 380	2018_01514
Tourrette- Levens	COMMUNE DE RIMPLAS	COMMUNE DE RIMPLAS	travaux d'emise en sécurité du Fort de la Madeleine	59 730		23 892	35 838	66,67	23 893	2018_01560
Tourrette- Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1364 appartenant au Diocèse en vue de l'aménagement d'une aire de jeux	115 000			115 000	40	46 000	2017_11439
Tourrette- Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	remplacement de la pelouse du stade municipal Delaune	505 970		252 985	100 000	forfait	100 000	2018_1435



CP du 23 février 2018-Liste des opérations

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet HT	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention nable	Taux proposé	Montant Proposé	N°Dossier
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	installation de clôtures à l'école maternelle et au centre de loisirs	25 000			25 000	40	10 000	2018_1436
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	travaux de réhabilitation d'un local pour les chasseurs	61 393			49 114	40	19 646	2018_01370
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	rénovation du groupe scolaire Louis Fulconis (2ème tranche)	2 081 000			1 456 700	60	874 020	2018_03400
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT SAUVEUR SUR TINEE	COMMUNE DE SAINT SAUVEUR SUR TINEE	aménagement d'une aire de jeux d'eau	174 000		78 300	95 700	55	52 635	2017_16030
Tourrette-Levens	COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	acquisition parcelle cadastrée A1705 située Chemin du Barbe à Tourrette Levens vue de la réalisation d'équipements municipaux	500 000		120 000	380 000	35	133 000	2017_15079
Tourrette-Levens	COMMUNE DE VALDEBLORE	COMMUNE DE VALDEBLORE	aménagement du jardin d'enfants de la Roche	50 000			50 000	50	25 000	2017_14816
Tourrette-Levens	COMMUNE DE VALDEBLORE	COMMUNE DE VALDEBLORE	réhabilitation du bâtiment logement du berger à la Vacherie de Millefont	51 937		25 968	25 969	50	12 985	2018_02612
Tourrette-Levens	COMMUNE DE VENANSON	COMMUNE DE VENANSON	réfection du toit de la salle communale sise rue du Barri	17 981			17 981	60	10 789	2015_15035
Tourrette-Levens	COMMUNE D'ILONSE	COMMUNE D'ILONSE	rénovation de 4 appartements communaux situés 15 rue Principale et 1 et 2 Goulet du Lauvet	83 000		41 500	41 500	65	26 975	2017_15549
Tourrette-Levens	OFFICE NATIONAL DES FORETS	OFFICE NATIONAL DES FORETS	coupe de bois déperissant dans les parcelles n° 1,4, 5, 7, 11 et 15 sur le massif de La Mallune à Roquebillière	11 250			11 250	forfait	11 250	2017_13371
Tourrette-Levens	OFFICE NATIONAL DES FORETS	OFFICE NATIONAL DES FORETS	débardage de bois par le câble après l'exploitation d'une coupe dans les parcelles n° 1, 4, 5, 7, 11 et 15 sur le massif de La Mallune à Roquebillière	30 000			30 000	forfait	30 000	2017_13342

CP du 23 février 2018-Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet HT	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention nable	Taux proposé	Montant Proposé	N°Dossier
Tourrette-Levens	OFFICE NATIONAL DES FORETS	OFFICE NATIONAL DES FORETS	mise de bois en bord de route après l'exploitation d'une coupe dans les parcelles n°1, 4, 5, 7, 11 et 15 sur le massif de La Mallune à Roquebillière	39 000			39 000	20	7 800	2017_13378
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	renouvellement du réseau d'assainissement de la place du général de Gaulle sur la commune de Saint-Martin-Vésubie	94 000			94 000	10	9400	2018_03025
Tourrette-Levens	REGIE EAU D AZUR	REGIE EAU D AZUR	extension du réseau d'eau potable, quartiers de la Pinio et des Châtaigniers, à Saint-Martin-Vésubie - A.E	245 742			245 742	30	73 722	2017_14356
Tourrette-Levens	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DE GAZ	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DE GAZ	quatrième tranche de la mise en souterrain des réseaux basse tension, télécommunication et fibre optique sur la RM6202 à Saint-Martin-du-Var	148 500		21 378	127 122	50	63 561	2018_03380
Tourrette-Levens	SIVOM BELVEDERE ROQUEBILLIERE LA BOLLENE VESUBIE	SIVOM BELVEDERE ROQUEBILLIERE LA BOLLENE VESUBIE	subvention de fonctionnement année 2018	38 000			38 000	forfait	38 000	2018_3455
Tourrette-Levens	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DE GAZ	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DE GAZ	mise en souterrain des réseaux haute tension aériens, basse tension, éclairage public au carrefour Canaïret/Condamine à Saint Martin du Var	114 932			114 932	50	57 466	2017_16094
Tous cantons	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS	études des secteurs de rétention et des zones d'expansion de crues potentielles sur le bassin versant du Loup (action 6.6PAPI CASA 2 bassin versant du Loup, de la Brague et des vallons côtiers)	80 000		56 000	80 000	10	8 000	2014_10221
Tous cantons	SYNDICAT MIXTE D ELIMINATION DES DECHETS	SYNDICAT MIXTE D ELIMINATION DES DECHETS	achat de 2 camions ampiroll pour le transport des déchets ultimes du CVO du Broc	334 220			334 220	70	233 954	2011_11222
Tous cantons	SYNDICAT MIXTE D ELIMINATION DES DECHETS	SYNDICAT MIXTE D ELIMINATION DES DECHETS	mise aux normes 2012 des déchetteries de Puget-Théniers, de Malamaire, de Roquestéron et de Carros	338 382			338 382	40	135 353	2012_11399

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018

## CP du 23 février 2018-Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet HT	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention nable	Taux proposé	Montant Proposé	N°Dossier
Valbonne	COMMUNE DE COURMES	COMMUNE DE COURMES	travaux de maçonnerie à la salle polyvalente	21 124		6 337	14 787	70	10 351	2017_14782
Valbonne	COMMUNE DE GOURDON	SIVOM DU CANTON DE BAR SUR LOUP	création d'un réseau d'eaux usées le long de la RD 2210 à Gourdon (tranche conditionnelle 1)	211 683			211 683	70	148 178	2015_15485
Valbonne	COMMUNE DE GOURDON	SIVOM DU CANTON DE BAR SUR LOUP	création d'un réseau d'eau potable le long de la RD 2210 à Gourdon (tranche conditionnelle 1)	123 877	21 000		102 877	70	72 014	2015_15487
Valbonne	COMMUNE DE GREOLIERES	COMMUNE DE GREOLIERES	acquisition d'un véhicule électrique pour les services municipaux	18 000			18 000	10	1 800	2017_10021
Valbonne	COMMUNE DU ROURET	COMMUNE DU ROURET	vente des parcelles cadastrées C n°37 à 39, 44, 61 et 2 700, et 1/2 vallon non cadastré à Logis Familial en vue de la réalisation de 26 logements conventionnés (Belles Rives)	747 000			747 000	50	373 500	2017_09751
Vence	COMMUNE D ASCROS	COMMUNE D ASCROS	restauration du Monument aux morts	12 388		3 090	9 298	60	5 579	2017_10242
Vence	COMMUNE D ASCROS	COMMUNE D ASCROS	mise aux normes de l'auberge communale	165 199		12 000	153 199	60	91 919	2015_15218
Vence	COMMUNE D ASCROS	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	construction d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux de 200 équivalent-habitants à Ascros	315 644		69 263	246 381	55,64	137 086	2013_14445
Vence	COMMUNE D ASCROS	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	construction d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux de 200 équivalent-habitants à Ascros-AE	230 877			230 877	30	69 263	2015_10338
Vence	COMMUNE D ASCROS	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	construction d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux de 200 équivalent-habitants à AscrosAAE (Bonification SUR)	230 877			230 877	20	46 175	2015_10336
Vence	COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DU GAZ	travaux d'extension et d'amélioration de l'éclairage public place de la Chapelle Notre Dame du Peuple à Bezaudun Les Alpes	19 880			19 880	60	11 928	2017_01542
Vence	COMMUNE DE BONSON	COMMUNE DE BONSON	travaux de mise en sécurité de la chapelle Saint Jean Baptiste	14 262			14 262	30	4 278	2017_12782
Vence	COMMUNE DE BONSON	COMMUNE DE BONSON	rénovation de la salle du foyer rural	39 337		19 867	19 470	30	5 841	2017_13434

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet HT	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention nable	Taux proposé	Montant Proposé	N°Dossier
Vence	COMMUNE DE COURSEGOULES	COMMUNE DE COURSEGOULES	troisième et dernière tranche (exercice 2018) de la construction d'un parc à voitures « le Colombier »	529 267		276 673	252 594	44,07	111 318	2015_15324
Vence	MAIRIE DE CHATEAUNEUF D ENTRAUNES	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	rénovation du bâtiment l'Ecole à Châteauneuf d'Entraunes	158 350			110 845	60	66 507	2018_03154
Vence	COMMUNE DE GILETTE	COMMUNE DE GILETTE	installation d'une vidéo-protection, d'une grille barreaudée, de volets roulants et mise en place de deux boutons panique et d'une sirène pour la sécurisation du groupe scolaire "Les Espauvettes"	30 115	3 009		27 106	10	2 711	2017_06817
Vence	COMMUNE DE LA TOUR SUR TINEE	COMMUNE DE LA TOUR SUR TINEE	remise en service du canal d'irrigation du Chianet, en vue de l'installation d'une exploitation agricole sur les terrains agricoles communaux (Pelegrins- l'Adrech) en cours d'acquisition	99 700		39 810	59 890	40	23 956	2015_11587
Vence	COMMUNE DE PIERLAS	COMMUNE DE PIERLAS	travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public du village route entre le poste de transformation et le jardin d'enfant et le tunnel	14 360			14 360	40	5 744	2017_07454
Vence	COMMUNE DE PUGET THENIERS	COMMUNE DE PUGET THENIERS	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2016-2017	7 972			7 972	70	5 580	2017_15296
Vence	COMMUNE DE ROQUESTERON	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	aménagement de la rue de la Forge, de la place Dalmassy et la voie Romaine (réseaux) à Roquestéron	118 964			118 964	60	71 378	2017_10824
Vence	COMMUNE DE SAUZE	COMMUNE DE SAUZE	réfection des toitures des deux fours communaux	10 281		3 084	7 197	60	4 318	2017_15021
Vence	COMMUNE DE TOURRETTE DU CHÂTEAU	COMMUNE DE TOURRETTE DU CHÂTEAU	réalisation d'un parking en bas du village au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2015	76 000		21 928	54 072	71,89	38 872	2018_03381
Vence	COMMUNE DE VILLARS SUR VAR	COMMUNE DE VILLARS SUR VAR	installation d'une pompe à chaleur au centre de loisirs	8 315	720		7 595	60	4 557	2017_15014
Vence	MAIRIE DE VILLARS SUR VAR	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	rénovation des façades de la mairie à Villars-sur-Var	113 030			79 121	50	39 561	2018_01873

CP du 23 février 2018-Liste des opérations

BULLETTIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet HT	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subvention nable	Taux proposé	Montant Proposé	N°Dossier
Vence	COMMUNE DE VILLARS SUR VAR	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	rénovation de l'église Saint-Jean-Baptiste à Villars sur var	116 928		48 800	68 128	50	34 064	2016_03473
Vence	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	modernisation de la collecte des déchets par l'extension du système de colonnes semi-enterrées à tout le territoire intercommunal	2 089 225		932 151	1 157 074	63,3	732 428	2017_14094
Vence	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	réhabilitation de la cour de l'école de Roquestéron	66 855		19 211	47 644	55	26 204	2017_03487
Vence	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	travaux d'urgence et de sécurisation du mur de soutènement de la cour de l'école de Roquestéron	11 395			11 395	55	6 267	2017_15182
Vence	EHPAD DU PAYS DE LA ROUDOULE	EHPAD DU PAYS DE LA ROUDOULE	travaux d'urgence et de perennisation du bâti du centre hospitalier de Puget-Théniers (tranche 1)	716 300			600 000	47,94	287 648	2018_04045
Vence	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS	réparation du canal du Vegay suite à une rupture sur la commune de Bouyon	25 000		16 675	8 325	25	2 081	2016_08609
Vence	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS	restructuration du réseau d'eau potable pour alimenter le village de la commune de Bezaudun-les-Alpes	65 000	15 918	14 724	34 358	25	8 590	2016_13387
Vence	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS	renforcement du réseau d'eau potable,route départementale n°1, sur la commune de Les Ferres	155 030	10 030	46 500	98 500	25	24 625	2016_13396
Vence	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS	renforcement du réseau d'eau potable,route départementale n°1, sur la commune de Les Ferres - A.E	155 030			155 000	30	46 500	2016_14533
Vence	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS	restructuration du réseau d'eau potable pour alimenter le village de la commune de Bézaudun-les-Alpes - A.E	65 000			65 000	30	19 500	2016_14536
Vence	SI DE VALBERG	SI DE VALBERG	déneigement des voies syndicales effectué au cours de l'hiver 2016-2017	55 104			55 104	70	38 573	2017_11090

## Réévaluations de subventions

Subventions initiales						Réévaluations de subventions				
Délibération CP du	Objet de la demande	Coût du projet	Montant subventionnable	Taux (%)	Subvention	Motifs	Coût du projet	Montant subventionnable	Taux (%)	Subvention
Demandeur : Commune de Clans										
01/09/2017	mise en accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite	30 800	15 400	40,00	6 160	absence de cofinancement de l'Etat	30 800	30 800	60,00	18 480
Demandeur : CCAA										
08/12/2017	restructuration de l'école de Pierrefeu (création 1 classe, mise en conformité, accessibilité et amélioration de l' isolation thermique)	434 470	304 129	55,00	167 271	projet imprtant pour la commune	434 470	304 129	71,43	217 235

## Transferts de subventions départementales

Demandeur initial			Nouveau demandeur	
Délibération CP	Objet de la demande	Subvention	Objet de la demande	Subvention
Demandeur :	Communauté de communes Alpes d'azur		Commune de Puget Rostang	
08/12/2017	dotation cantonale d'aménagement 2017	40 000	dotation cantonale d'aménagement 2017	40 000

SUBVENTIONS EN MATIERE DE SECURITE DES FETES TRADITIONNELLES

Canton	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût du projet TTC	Montant subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Contes	Comité des traditions et des fêtes de Peille	sécurité des fêtes d'août et septembre 2017	3 446	3 446	70	2 412	2018-875
Contes	Comité des fêtes de Saorge	sécurité de la fête patronale du 17 au 19 août 2018	1 761	1 761	70	1 233	2018-1018
Contes	commune de Blausasc	sécurité des fêtes pour l'année 2017	10 018	10 018	plafond	5 000	2018-1534
Contes	commune de L'Escarène	sécurité de la fête patronale du 27 au 30 juillet 2017	4 216	4 216	70	2 951	2018-1038
Nice-3	commune de Carros	sécurité des fêtes pour l'année 2017	6 647	6 647	70	4 653	2018-1218
Nice-3	Forum Jacques Prévert	sécurité du festival des arts de la parole du 12 au 16 septembre 2018	3 509	3 509	70	2 456	2018-1439
Nice-3	Forum Jacques Prévert	sécurité saison des spectacles vivants année 2018	1 548	1 548	70	1 084	2018-1440
Nice-3	Forum Jacques Prévert	sécurité des spectacles vivants mois de novembre et décembre 2017	232	232	70	162	2018-1605
Nice-7	Comité permanent des fêtes de l'Abadie	sécurité des fêtes pour l'année 2017	5 011	5 011	70	3 508	2018-1815
Tourrette-Levens	Comité des fêtes d'Isola	sécurité de la fête des Châtaignes les 4 et 5 novembre 2017	1 084	1 084	70	759	2018-1607
Valbonne	commune de Tourrettes-sur-Loup	sécurité de la fête des violettes les 24 & 25 février 2018	1 911	1 911	70	1 338	2018-1977
<b>TOTAL</b>						<b>25 556</b>	



## PROGRAMMATION AGENCE DE L'EAU / DEPARTEMENT : PROGRAMME AB 2017B - ASSAINISSEMENT -

N° dossier		Maître d'ouvrage	libellé des opérations	Agence de l'eau			Département			
Département	Agence de l'Eau			Coût des travaux	Dépense subventionnable	Subvention Agence	Coût des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant subvention
2017_08517	2017_15089	SIVOM DU CANTON DE BAR SUR LOUP	réhabilitation de la station d'épuration de Tourrettes-sur-Loup	68 125 €	30 200 €	9 060 €	68 125 €	50 940 €	50,00	25 470 €
2017_10600	2017_15090	COMMUNE DE BEUIL	mise en conformité du système d'auto-surveillance de l'assainissement de la commune	6 725 €	6 725 €	2 017 €	6 725 €	4 708 €	60,00	2 825 €
			<b>Total</b>	<b>74 850 €</b>	<b>36 925 €</b>	<b>11 077 €</b>	<b>74 850 €</b>	<b>55 648 €</b>		<b>28 295 €</b>

## PROGRAMMATION AGENCE DE L'EAU / DEPARTEMENT : PROGRAMME AB 2017B - ALIMENTATION EN EAU POTABLE -

N° dossier		Maître d'ouvrage	libellé des opérations	Agence de l'eau			Département			
Département	Agence de l'Eau			Coût des travaux	Dépense subventionnable	Subvention Agence	Coût des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant subvention
2017_02939	2017_15091	SILCEN	optimisation de fonctionnement du réseau d'eau potable sur la commune de Drap	293 000 €	248 000 €	124 000 €	293 000 €	169 000 €	40,00	67 600 €
2017_10067	2017_15169	COMMUNE DE TOURETTE DU CHATEAU	installation de trois compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable au quartier Ribas	14 400 €	14 400 €	7 200 €	14 400 €	7 200 €	65,00	4 680 €
2017_09666	2017_15171	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	première tranche de travaux de mise en conformité de la canalisation d'eau potable du hameau de Clars	22 655 €	22 655 €	6 796 €	22 655 €	13 159 €	60,00	7 895 €
2018_01708	2018_01676	COMMUNE DE GUILLAUME	traitement réseau eau de la Ribière	3 448 €	3 448 €	1 034 €	3 448 €	2 414 €	50,00	1 207 €
			<b>Total</b>	<b>333 503 €</b>	<b>288 503 €</b>	<b>139 030 €</b>	<b>333 503 €</b>	<b>191 773 €</b>		<b>81 382 €</b>

<b>TOTAL PROGRAMME AB EAU + ASSAINISSEMENT</b>	<b>408 353 €</b>	<b>325 428 €</b>	<b>150 107 €</b>		<b>247 421 €</b>		<b>109 677 €</b>
--	------------------	------------------	------------------	--	------------------	--	------------------

**PROGRAMMATION AGENCE DE L'EAU / DEPARTEMENT : PROGRAMME SOLIDARITE URBAIN-RURAL 2017B - ALIMENTATION EN EAU POTABLE -**

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 6 DU 8 MARS 2018

N° dossier		Maître d'ouvrage	libellé des opérations	Agence de l'eau			Département			
				Coût des travaux	Dépense subventionnable	Subvention Agence	Coût des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant subvention
Département	Agence de l'Eau									
2016_15333	2017_15183	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS SIEVI	sécurisation et mise en conformité des installations de l'usine de traitement des eaux de Bouyon	911 561 €	145 309 €	43 592 €	911 561 €	259 958 €	25,00	64 990 €
2017_06556	2017_15186	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	renouvellement de la chambre hydraulique du réservoir du moulin sur la commune de Rigaud	31 200 €	31 200 €	9 360 €	31 200 €	9 442 €	80,00	7 554 €
2017_07958	2017_15187	SI DU BARLET	renouvellement du réseau d'eau potable , route de la Caoude sur la commune de Sallagriffon	28 834 €	28 834 €	8 650 €	28 834 €	20 184 €	71,43	14 417 €
2017_09011	2017_15188	REGIE EAU D AZUR	renouvellement d'une canalisation d'eau potable rues Thaon et Collet à La Bollène-Vésubie	90 925 €	90 925 €	27 277 €	90 925 €	60 925 €	10,00	6 093 €
2017_10473	2017_15189	REGIE EAU D AZUR	renouvellement d'une canalisation d'eau potable, hameau des Clapières à Lantosque	202 985 €	202 985 €	60 895 €	202 985 €	202 985 €	10,00	20 299 €
2017_09956	2017_15190	REGIE EAU D AZUR	renouvellement d'une canalisation d'eau potable, rue Calabraï, à La Tour-sur-Tinée	87 647 €	87 647 €	26 294 €	87 647 €	42 827 €	10,00	4 283 €
2017_10062	2017_15191	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS SIEVI	renforcement du réseau AEP - Quartier du Gourdel sur la commune de Bézaudun-les-Alpes	84 000 €	84 000 €	25 200 €	110 519 €	76 036 €	60,00	45 622 €
2017_14367	2017_15199	MAIRIE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable de Prapelet et de la station de Val Pelens	105 500 €	105 500 €	31 650 €	105 500 €	73 850 €	65,00	48 003 €
2017_14504	2018_01677	REGIE EAU D AZUR	renouvellement des conduites d'eau potable rue du Portalet à Valdeblore	62 169 €	62 169 €	18 650 €	62 169 €	32 074 €	10,00	3 207 €
2017_14149	2017_15178	COMMUNE D ENTRAUNES	raccordement du réseau d'eau de Saint-Sauveur au réseau d'eau potable d'Estenc	95 160 €	95 160 €	28 548 €	95 160 €	66 612 €	70,00	46 628 €
			<b>Total</b>	<b>1 699 981 €</b>	<b>933 729 €</b>	<b>280 116 €</b>	<b>1 726 500 €</b>	<b>844 893 €</b>		<b>261 096 €</b>

PROGRAMME	1 699 981 €	933 729 €	280 116 €	1 708 608 €	844 893 €	261 096 €
-----------	-------------	-----------	-----------	-------------	-----------	-----------

<b>CANTONS</b>	<b>DOTATION 2018</b>
<b>ANTIBES 3</b>	<b>46 458</b>
<b>BEAUSOLEIL</b>	<b>92 917</b>
<b>CAGNES SUR MER 2</b>	<b>46 458</b>
<b>CONTES</b>	<b>929 167</b>
<b>GRASSE1</b>	<b>836 250</b>
<b>GRASSE 2</b>	<b>46 458</b>
<b>MANDELIEU LA NAPOULE</b>	<b>185 833</b>
<b>MENTON</b>	<b>185 833</b>
<b>NICE 3</b>	<b>139 375</b>
<b>NICE 7</b>	<b>46 458</b>
<b>TOURRETTE LEVENS</b>	<b>1 300 833</b>
<b>VALBONNE</b>	<b>511 042</b>
<b>VENCE</b>	<b>1 937 083</b>
<b>VILLENEUVE LOUBET</b>	<b>185 833</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 490 000</b>

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1382700-DE-1-1
Date de télétransmission: 28/02/18
Date de réception : 28/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

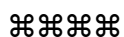
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 29

—  
**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu les délibérations prises les 22 janvier 2004 et 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant la création du fonds départemental d'intervention et donnant délégation à la commission permanente pour procéder à sa répartition ;

Vu le rapport de son président, complété par une note au rapporteur, présentant diverses demandes de subventions dans le cadre de la première répartition de ce fonds pour 2018 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'allouer aux bénéficiaires indiqués dans le tableau ci-après les subventions suivantes :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Domaine d'intervention</b>	<b>Imputation</b>	<b>Montant en €</b>
Amicale des retraités des pompiers de Nice	Fonctionnement	Social	935/50 6574	4 000
Tennis squash Vauban	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	8 000
Les gais pétanquiers Fanny Club	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Sécurité sociale sportive section boules	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Club bouliste de la vieille ville	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	3 000
Cabanon La Joyeuse	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Amical club sportif de Saint Roch	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Association sportive bouliste Amicale Pasteur Saint Roch	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Lu Amic dou casteu	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	3 000

Club de boules de la Fraternité	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Nice Métropole pétanque	Achat de matériels	Sports	913/32 20421	3 500
Association la Conque	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 000
Amicale bouliste Ventabrun Bellet	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 500
Amicale bouliste Thiers Cluvier	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Amicale bouliste square Kirchner	Achat de matériels	Sports	913/32 20421	2 000
Association bouliste Michel Ange	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 000
Amicale omnisports de Pessicart supérieur	Aménagements du clos et fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Association Boule Florès	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Association Equipes Saint Vincent	Fonctionnement	Social	935/50 6574	2 000
Cercle culturel des compagnons familiaux	Réfection des terrains de tennis et de la salle d'arts martiaux	Sports	933/32 6574	2 000

Association culturelle de Cimiez	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Espérance sportive ouvrière de la Madeleine	Organisation de concours	Sports	933/32 6574	500
Association Les Voix de Nice	Production d'un CD	Culture	933/311 6574	1 500
Association l'Envol	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Association Tous avec Hugo	Organisation de manifestations	Social	935/50 6574	1 000
Société du Saint Sépulcre	Travaux de préservation de la chapelle	Culture	913/311 20422	3 000
Le souvenir napoléonien	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	4 000
Association Madame Nice Côte d'Azur	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Lou Mesclun	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Université de Nice Inter âges	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	5 000
Comité de quartier France Prom	Fonctionnement	Social	935/50 6574	6 000

Croix-rouge Comité de Nice	Fonctionnement	Social	935/50 6574	5 000
Œuvre du fourneau économique	Fonctionnement	Social	935/50 6574	7 500
Société de Saint Vincent de Paul	Journée de plein air pour enfants des familles défavorisées	Social	930/023 6574	1 500
Association Hando Warrior	Actions en faveur de l'endométriose	Social	930/023 6574	5 000
Association sportive Police municipale ski et disciplines associées	Championnat de France des polices municipales	Sports	933/32 6574	2 000
Association sportive de la police de Nice	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 000
Association sportive et culturelle du CHU de Nice	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	3 000
Union nationale du personnel en retraite de la gendarmerie	Fonctionnement	Social	935/50 6574	1 000
La maison de Pays de Lucéram	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	6 000
Association Secteur des Vallées	Tournoi boulistes pour le 60 <sup>ème</sup> anniversaire	Sports	933/32 6574	2 000
Chorale Saint Michel	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 200



Association Mourra dei quatre cantouns	Gavouot Mourra Tour et Mourramoundo	Sports	933/32 6574	3 000
La chorale de l'amitié de Saint Martin Vésubie	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 000
Association Patrimoine et tradition ferroise	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	4 000
Association du canal Saint Antoine	Entretien du canal	Environnement	937/738 6574	1 000
Ecole Louis Fulconis	Achat de matériel informatique et pédagogique	Enseignement	913/33 20431	3 000
Les Premières de cordée méditerranéennes	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	4 000
Lutins et lucioles	Fonctionnement	Social	935/50 6574	2 500
Aiguilles crayons pinceaux	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Amicale des sapeurs pompiers de Saint Martin Vésubie Venanson	Fonctionnement	Social	935/50 6574	2 000
Association Bachas Band	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Comité de jumelage de Saint Martin Vésubie	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500

Club des petits cugulés	Animations pour les enfants	Sports	933/32 6574	6 000
Association des maîtres chiens d'avalanche des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	Sécurité	931/18 6574	3 000
Association La GESD	Animations pour la jeunesse	Culture	933/311 6574	1 000
Association sportive culturelle d'encouragement stéphanoise	Animations	Culture	933/311 6574	1 500
Chorale de Saint Etienne de Tinée	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Association Lous Esteves Anciens	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 500
Union sportive et culturelle isolienne	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	5 000
Office de tourisme de Belvédère	Fonctionnement	Développement	939/94 6574	2 500
Office de tourisme de La Bollène	Fonctionnement	Développement	939/94 6574	2 500
Amicale bollénoise	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Accueil et patrimoine à Ilonse	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000

Association Vert Azur	Salon vert Azur	Environnement	930/023 6574	7 000
Falicon en fleurs	Fête de l'œillet	Environnement	930/023 6574	5 000
Commune de Colomars	Sorties enfant	Enseignement	932/20 65734	1 000
Association l'Ilôt Petit	Accueil des enfants	Social	935/50 6574	1 000
Association Fort de la Madeleine	Création d'un atelier et restauration d'un véhicule	Culture	933/311 6574	1 500
In rege placito	Actions diverses de défense du patrimoine	Culture	933/311 6574	1 000
Commune de La Roquette sur Var	Actions intergénérationnelles	Social	935/50 65734	4 000
Association Roc et Tan rêvent	Animations et activités culturelles	Culture	933/311 6574	1 500
Omnisport club du Baus Roux pétanque	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Cercle démocratique de La Roquette sur Var	Animations diverses	Culture	933/311 6574	1 500
Association Hervé Gourdel	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	5 000

Association des amis de Sainte Anne	Poursuite de la rénovation de la chapelle de Clans	Culture	933/311 6574	1 000
Amicale des joyeux retraités de Nice	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 000
Lions Club de Nice Saleya	Tournoi de golf caritatif au profit des enfants atteints de cancers	Social	930/023 6574	2 000
Association Unisson@Valrose	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Association des anciens aiglons	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Collège Gérard Philipe	Visite au mémorial du Camp des Milles	Enseignement	932/221 65737	2 000
Union sportive biotoise	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	10 000
Croix Rouge comité Antibes	Fonctionnement	Social	935/50 6574	5 000
Association Membres de l'Ordre du Mérite agricole	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 000
Association Cadenza	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 000
Découverte du Moyen et Haut Pays	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500

École de musique La Chênaie	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 500
Les amis de la chapelle Victoria	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Amicale bouliste de Saint Joseph de Grasse	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 000
Association Canyox6gène	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 000
1732 Art et musique des sommets	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Relais info de la Vallée du Var	Fonctionnement	Développement	939/90 6574	5 000
Syndicat des commerçants et artisans de Valberg	Fonctionnement	Développement	939/90 6574	8 800
Syndicat d'initiative Guillaumes Val d'Entraunes	Fonctionnement	Développement	939/90 6574	5 000
Association Lou Férouil	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	4 000
Chorale de Beuil	Festival de chorales	Culture	933/311 6574	1 000
Syndicat intercommunal de Valberg	Animations diverses	Développement	939/90 65735	25 000

Association Vence Info Mag	Infos Web sur le pays vençois	Culture	933/311 6574	1 000
Association Ensemble avec Benoît	Aide aux malades, actions en faveur du don de plaquettes et de la moelle	Social	935/50 6574	2 000
Vence et ses environs durant le XXème	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	500
Les chats de Miriachou	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	800
Commune de Villefranche sur Mer	Combat naval fleuri	Culture	930/023 65734	2 000
Association A Souceta Briienca	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Association Olivula	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Les Américains et la 6 <sup>ème</sup> flotte à Villefranche sur Mer	Exposition itinérante et actions autour du devoir de mémoire	Culture	933/311 6574	3 000
Association Anao	Edition « Des vestiges et des hommes »	Culture	933/311 6574	3 000
Association SOS Grand Bleu	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	12 000
Rafle club de Villefranche	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500

Association Cultures du cœur	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	2 000
Commune de Villeneuve Loubet	Journée de la truffe	Culture	930/023 65734	1 200
Club sportif et artistique gendarmerie des AM	Classe engagement citoyen au collège Langevin de Carros	Sports	933/32 6574	5 000
Association sportive de la CRS 6	Rénovation salle sport	Sports	933/32 6574	800
Comité 06 de la prévention routière	Fonctionnement	Sécurité	931/11 6574	4 000
Les Amis baronnais	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	700
Association INES	Actions en faveur des enfants sourds	Social	935/50 6574	2 500
Association Cercle des amis	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Croix-rouge française section de Menton	Fonctionnement	Social	935/50 6574	2 000
Bridge club de Menton	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 000
Association La Mentonnaise	Folklore et traditions du Mentonnais	Culture	933/311 6574	3 000

La Capeline de Menton	Maintenance des traditions et arts populaires	Culture	933/311 6574	3 000
Association Los Chulos	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Association La Roquebrunoise	Défense du patrimoine et des traditions	Culture	933/311 6574	2 000
Association Contes union club	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 000
Commune de Touët de l'Escarène	Manifestations culturelles et sportives	Culture	933/311 65734	4 000
Espace de communication lusophone	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 200
Association Harkis honneur histoire	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	4 000
SOS Nolwenn contre la différence	Fonctionnement	Social	935/50 6574	2 500
Les blouses roses de Lenval	Fonctionnement	Social	935/50 6574	2 000
Association des paralysés de France	Festival entr'2 marches	Social	935/50 6574	1 500
Club inter âges Lei Messugo	Activités en faveur des personnes âgées	Social	935/50 6574	1 000



Association pour l'animation du château de Mouans	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Association Chemin des Sens	Développement des sorties en joëlette	Social	935/50 6574	2 000
Bonsaï club de Mougins	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Rode de basso provenço	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Comité de jumelage de Drap	Rencontres sur les violences faites aux femmes	Social	930/023 6574	1 500
Association sauvegarde du patrimoine de Cipières	Achat de matériel	Culture	913/311 20421	1 500
Association Amphore	Fonctionnement	Social	935/50 6574	4 000
Association Babiéca	Grand prix d'équitation pour enfants et adultes handicapés	Sports	933/32 6574	2 000
Association Quinze SP 06	Championnat de France de rugby des sapeurs pompiers	Sports	933/32 6574	3 000
Association Exploits sans frontières	Expédition Himalaya	Sports	933/32 6574	3 000
Les pitchouns caussolois	Kermesse	Sports	933/32 6574	1 000

Association Puget Chorégraphie	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Club des sports des portes du Mercantour section trail	Course pédestre Valberg Trail	Sports	933/32 6574	3 000
Association culturelle du pays pugétois	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Association RS team 06	Achat de matériels	Sports	913/32 20421	2 500
Association Art'n Dance 4U	fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Association Équilibre Cavalcade	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	1 500
Maison de la sécurité routière	Fonctionnement	Sécurité	931/11 6574	4 000
Club des anciens de Mandelieu	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Association sportive Saint Etienne	Fonctionnement	Sports	933/32 6574	3 000
Collège Bellevue (Beausoleil)	Voyage pédagogique au titre des actions de la Mémoire	Enseignement	932/221 65737	3 500
Nice Bénévolat 06	Fonctionnement	Social	935/50 6574	2 000

École de danse des deux vallées	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 500
Association Grizzly Events	Manifestation sportive ski	Sports	933/32 6574	1 000
Association ANENA (étude de la neige et des avalanches)	Fonctionnement	Sécurité	931/18 6574	10 000
Association Menton magic club	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Association le Lavoir théâtre	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 500
Communauté de communes des Alpes d'Azur	Fonctionnement « Fleurs des champs »	Social	935/50 6574	10 000
Association Générations Mouvements	Fonctionnement	Culture	933 311 6574	2 000
Association des Pêcheurs de Basse Siagne	Fonctionnement	Environnement	937 738 6574	1 000
Bridge Club le Colonial	Achat de matériel	Culture	913 311 20422	5 000
STAPS Danse Compagnie	Projet « Corps en mouvement, corps en images »	Culture	933 311 6574	2 000
Association Bien vivre dans notre quartier	Animations et activités solidaires	Social	935 50 6574	2 500

Association FPS&MA (Psycho Social et Médiation par l'Art)	Fonctionnement	Enseignement	932 221 6574	2 000
Collège Mistral	Déplacement dans le cadre du parcours citoyen	Enseignement	932 221 6574	2 000
Association La Mouette	Fonctionnement	Culture	933 311 6574	10 000
Collège Les Mimosas	Participation à la finale du concours Science Factor	Enseignement	932 221 6574	1 000

2°) de prendre acte que Mme SIEGEL ne prend pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1382599-DE-1-1
--

Date de télétransmission: 27/02/18
------------------------------------

Date de réception : 27/02/18
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 30

—  
**ORGANISATION DE CONGRÈS ET  
MANIFESTATIONS - SUBVENTIONS**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu les délibérations prises par l'assemblée départementale les 19 décembre 2001 et 12 décembre 2002 définissant les critères en matière d'octroi de subventions pour les congrès et manifestations ;

Vu le rapport de son président proposant d'examiner diverses demandes de subventions dans ce cadre ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'allouer un montant total de subventions de 111 000 € aux bénéficiaires suivants :

Organisateur	Manifestation	Montant de la subvention
Syndicat national des lycées et collèges	Congrès annuel 2018	3 000 €
Office de tourisme de Menton	Fête du citron	50 000 €
Réseau CANOPE - Académie de Nice	Ecritech'9	3 000 €
Commune de Villeneuve-Loubet	Soirées et fêtes gourmandes 2018	20 000 €
Centre Antoine Lacassagne	Congrès d'épidémiologie clinique	10 000 €
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	Carrefour des métiers de Cannes	5 000 €
Commune de Mandelieu-La Napoule	Fête du mimosa 2018	15 000 €
NICEXPO	Salon AGEHOTEL	5 000 €

2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'Office de tourisme de Menton, définissant les modalités d'attribution de la subvention départementale pour l'organisation de la Fête du citron 2018 ;

3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 930, programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental de l'exercice en cours ;

4°) de prendre acte que Mme GIUDICELLI et M. VEROLA ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1378199-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 31

—  
**ASSOCIATION DES MAIRES DES ALPES-MARITIMES  
- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président présentant la demande de l'association des maires des Alpes-Maritimes sollicitant, au titre de l'année 2018, l'octroi d'une subvention destinée à lui permettre de poursuivre ses missions, et proposant la signature de la convention y afférent ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'attribuer à l'association des maires des Alpes-Maritimes une subvention de fonctionnement de 90 000 € au titre de l'année 2018 ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention y afférent, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec ladite association ;
- 3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 939 du budget départemental de l'exercice en cours ;
- 4°) de prendre acte que Mme GIUDICELLI et MM. COLOMAS, GINESY, LISNARD, LOMBARDO, ROSSI, SCIBETTA, SEGURA, TUJAGUE et VIAUD ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**



Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1369450-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 32

—  
**ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu les délibérations prises les 24 juin 2005 et 27 janvier 2006 par l'assemblée départementale décidant la création d'un opérateur départemental de l'habitat sous forme d'une société d'économie mixte à vocation immobilière ;

Vu la délibération prise le 20 décembre 2010 par l'assemblée départementale approuvant la nouvelle réglementation départementale des aides aux organismes constructeurs ;

Vu la délibération prise le 2 juin 2017 par la commission permanente formalisant les règles départementales de réservation de logements en contrepartie d'une garantie d'emprunt et/ou d'un financement départemental ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant la poursuite du soutien aux projets de l'opérateur départemental SEML Habitat 06 ;

Vu le rapport de son président proposant :

- l'octroi de subventions départementales en investissement à l'opérateur départemental, la SEML Habitat 06, hors projet de rénovation urbaine ;
- la signature de conventions de réservation de logements en contrepartie d'un financement départemental ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant les subventions en investissement :

*Au titre d'opérations hors projet de rénovation urbaine*

- d'attribuer un montant total de subventions de 1 344 000 € à la SEML Habitat 06 au titre de la surcharge foncière, pour la réalisation de quatre opérations en construction neuve VEFA, sur les communes du Rouret, Roquebrune-Cap-Martin et Vence, et dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;
- 2°) Concernant la réservation de logements au bénéfice du Département, en contrepartie d'un financement départemental :
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les 4 conventions de réservation de logements sociaux en contrepartie du financement d'une opération, à intervenir avec la SEML Habitat 06, dont le projet type et le tableau de répartition des logements réservés sont joints en annexe ;
- 3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Aide à la pierre » du budget départemental ;
- 4°) de prendre acte que MM. BECK, CIOTTI, GINESY, ROSSINI et TUJAGUE ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## Annexe - Subventions aux organismes constructeurs de logements sociaux

N° Dossier	Bénéficiaire	Opérations	Nombre de logements	Coût de l'opération	Subvention
<b>Subventions hors PRU</b>					
2017_15453	Habitat 06	Les Amandiers Le Rouret	22	3 171 719,00 €	420 000 €
2017_15454	Habitat 06	Le Parc Bellevue Roquebrune Cap Martin	30	4 693 550,00 €	450 000 €
2017_16288	Habitat 06	Chemin de la Plus Haute Sine bât A Vence	13	1 686 069,00 €	264 000 €
2017_16289	Habitat 06	Chemin de la Plus Haute Sine bât B et C Vence	29	2 080 747,00 €	210 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>94</b>	<b>11 632 085,00 €</b>	<b>1 344 000,00 €</b>

## Réserve de logements en contrepartie des subventions

Bailleur	Intitulé et localisation de l'opération	Nombre de logements du programme	Subvention départementale	Nombre de logements réservés	Typologie des logements
Habitat 06	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN Parc Bellevue Avenue de Bellevue	30	450 000 €	4	1 T2 PLAI 1 T3 PLAI 1 T3 PLUS 1 T2 PLS
Habitat 06	LE ROURET Les Amandiers 2 chemin du vallon de Barnarac	22	420 000 €	8	2 T2 PLUS 3 T3 PLUS 1 T4 PLUS 1 T1 PLS 1 T2 PLS
Habitat 06	VENCE La Plus Haute Sine Batiment A	13	264 000 €	6	4 T2 PLUS 1 T3 PLUS 1 T4 PLUS
Habitat 06	VENCE La Plus Haute Sine Batiment B & C (logements en usufruit social)	29 PLS	210 000 €	14	6 T2 PLS 8 T3 PLS

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1377498-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 33

—  
**ACTIONS AGRICOLES ET RURALES N° 1**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission européenne relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu le règlement (UE) n° 1408/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission européenne relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ;

Vu le régime notifié d'aide d'État SA 39618 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA 40417 relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020 ;

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA 40671 relatif aux aides visant à couvrir les coûts de prévention et d'éradication des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux, ainsi que de lutte contre ces maladies et organismes, et aides destinées à remédier aux dommages causés par des maladies animales ou des organismes nuisibles aux végétaux pour la période 2015-2020 ;

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA 40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020 ;

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA 41652 relatif aux aides en faveur de la participation des producteurs de produits agricoles à des systèmes de qualité ;

Vu le programme de développement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020 approuvé par la Commission européenne le 13 août 2015 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les délibérations prises le 14 février 2013 par la commission permanente et le 21 décembre 2015 par l'assemblée départementale, adoptant la nouvelle réglementation relative à l'aide aux travaux d'amélioration de l'habitat et de ravalement des façades en zones rurale et de montagne, applicable aux dossiers adressés à compter du 1er mars 2013 et modifiant la liste des communes éligibles à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la délibération prise le 2 juillet 2015 par la commission permanente validant le nouveau régime départemental d'aides aux investissements et à la modernisation des exploitations (AIME) ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant la convention type relative au soutien de l'exercice vétérinaire en zone de montagne à intervenir avec les docteurs V L, C O, J D et F X B ;

Considérant l'intérêt de pouvoir disposer d'un vétérinaire « rural » sur le territoire du parc naturel régional (PNR) des Préalpes d'Azur qui s'avère être mal couvert en offre de soins aux animaux de montagne ;

Vu les délibérations prises le 17 mars 2017 par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le 7 avril 2017 par la commission permanente du Conseil départemental de Alpes-Maritimes concernant les conditions d'intervention complémentaire de la Région

et des Départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et la pêche ;

Vu le rapport de son président proposant :

- l'octroi de diverses subventions relevant de la politique agricole et de la politique en faveur de l'habitat rural, dans le cadre de la réglementation départementale ;
- la rectification d'une erreur matérielle figurant sur le modèle de convention relative au soutien de l'exercice vétérinaire en zone de montagne adopté par l'assemblée départementale du 8 décembre 2017 et la signature d'une convention supplémentaire avec le docteur JA, vétérinaire à Saint-Jeannet ;
- la modification de la réglementation concernant le dispositif d'aide à l'investissement et la modernisation des exploitations agricoles (AIME) de manière à rendre éligible les sociétés par actions simplifiées (SAS) et prendre en compte les dépenses d'auto-construction ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant les subventions en investissement :

- d'octroyer aux bénéficiaires présentant des demandes liées à la production primaire, détaillés dans le tableau n° 1 joint en annexe, un montant total de subventions de 131 759 € ;
- d'octroyer aux bénéficiaires présentant une demande liée à la transformation des produits agricoles, mentionnés dans le tableau n° 1 joint en annexe, un montant total de subventions de 13 862 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions d'une durée de 24 mois, dont les projets sont joints en annexe, définissant les modalités d'attribution des subventions, à intervenir avec :
  - Mme MB, pour un montant de 78 207 € représentant 60 % d'un montant maximum de dépenses éligibles de 130 345 € pour la construction et l'aménagement d'un local de stockage et de conditionnement et d'une serre, pour une exploitation située à La Brigue ;
  - M. RL, pour un montant de 24 900 € représentant 50 % d'un montant maximum de dépenses éligibles de 49 800 € pour l'acquisition d'un tracteur, pour une exploitation située à Lieuche ;

2°) Concernant les subventions de fonctionnement :

- d'octroyer dans le cadre de l'aide aux fêtes paysannes et foires-concours agricoles participant à la promotion des produits de qualité du terroir, à l'animation et aux activités agricoles et rurales du haut pays ainsi qu'à l'attractivité touristique du territoire départemental, un montant total de subventions de 35 500 € réparti entre les bénéficiaires détaillés dans le tableau n° 2 joint en annexe ;
- d'octroyer dans le cadre du soutien à l'animation en milieu rural au profit de structures agricoles intervenant dans le développement de l'emploi agricole, la promotion des activités et produits agricoles locaux, la diffusion d'informations techniques, et de bonnes pratiques environnementales, la prévention et la surveillance des risques sanitaires, la promotion des filières sous signes officiels de qualité, ainsi qu'en faveur de l'accompagnement des jeunes agriculteurs ou la promotion de l'agriculture biologique, un montant total de subventions de 179 873,04 € réparti entre les bénéficiaires détaillés dans le tableau n° 3 joint en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer au nom du Département, les conventions, dont les projets sont joints en annexe, définissant les modalités d'attribution des subventions pour l'exercice 2018, à intervenir avec :
  - la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, pour un montant de 50 000 € ;
  - l'association Agribio Alpes-Maritimes (Agribio 06), pour un montant de 15 000 € ;
  - la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) des Alpes-Maritimes, pour un montant de 30 000 € ;
- d'octroyer dans le cadre du plan apicole départemental, aux bénéficiaires listés dans le tableau n° 3 joint en annexe un montant total de subventions de 25 400 € ;

3°) Concernant les aides à l'habitat rural et à la protection de l'architecture locale :

- d'accorder un montant total de subventions de 101 207,92 € réparti entre les bénéficiaires détaillés dans les tableaux n° 4 et 5 joints en annexe ;

4°) Concernant le soutien à l'activité vétérinaire en zone de montagne :

- de rectifier une erreur matérielle figurant sur le modèle de convention type relative au soutien de l'exercice vétérinaire en zone de montagne, adopté par l'assemblée départementale du 8 décembre 2017, en remplaçant la première phrase du paragraphe 2) de l'article 3 par « la part variable est calculée au prorata des visites effectuées au cours de l'année 2018 de la façon suivante » et dont le projet de convention rectifiée est joint en annexe, étant précisé que ledit



modèle type annule et remplace celui approuvé par délibération de l'assemblée départementale du 8 décembre 2017 ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département la convention, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec le docteur JA, vétérinaire à Saint-Jeannet, qui souhaite intégrer le dispositif, et s'engageant à intervenir sur le territoire du parc naturel régional (PNR) des Préalpes d'Azur ;

5°) Concernant la modification de la réglementation départementale du dispositif d'aide à l'investissement et la modernisation des exploitations (AIME) :

- de rendre éligible au dispositif les sociétés par actions simplifiées (SAS) en indiquant que, pour les sociétés, « 50 % du capital doit être détenu par des associés exploitants à titre principal ou secondaire, ou des associés relevant de la mutualité sociale agricole (MSA) en qualité de gérant salarié et/ou mandataire social » ;
- de rendre éligible au dispositif les dépenses d'auto-construction en indiquant que « la charge liée à la main d'œuvre de l'exploitant est évaluée sur la base d'un estimatif de temps passé, au taux horaire du SMIC, à la date du dépôt de la demande. Elle sera plafonnée à 50 % du coût HT des matériaux et location de matériel nécessaires aux travaux et pourra s'ajouter aux dépenses pour déterminer le montant subventionnable, étant précisé que les travaux comportant un risque pour l'agriculteur, son exploitation ou l'environnement ne sont pas éligibles à l'auto-construction. Ainsi les travaux de couverture, charpente, électricité et les installations de traitement des effluents devront être réalisés par une entreprise pour être éligibles au dispositif AIME » ;

6°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des programmes « Agriculture » et « Aide à la pierre » ainsi que du chapitre 939, programme « Agriculture », du budget départemental ;

7°) de prendre acte que M. BAUDIN ne prend pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

**TABLEAU N° 2 : AIDES EN FONCTIONNEMENT - FOIRES CONCOURS AGRICOLES**

Libellé de l'aide	Commune	Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	N° dossier	Subvention allouée
Foires concours agricoles	Antibes	Antibes-3	AGRIBIO Alpes-Maritimes	organisation de la foire "Bio et local, c'est l'idéal" 2018	2018_00569	2 000 €
Foires concours agricoles	Sospel	Contes	Comité d'organisation de la foire concours de Sospel	organisation de la foire concours de Sospel 2018	2018_01606	1 000 €
Foires concours agricoles	L'Escarène	Contes	Commune de l'Escarène	organisation de la foire Saint-André 2018	2018_01636	1 000 €
Foires concours agricoles	L'Escarène	Contes	Commune de l'Escarène	organisation de la foire annuelle de printemps 2018	2018_01637	1 000 €
Foires concours agricoles	Contes	Contes	Syndicat agricole des Paillons	organisation des foires de printemps et d'automne 2018	2018_01304	2 000 €
Foires concours agricoles	Collongues	Grasse-1	AGRIBIO Alpes-Maritimes	organisation de la foire "Un été bio à Collongues" 2018	2018_00571	2 000 €
Foires concours agricoles	Escragnolles	Grasse-1	Association Les ânes de France	organisation de la fête des ânes à Escragnolles 2018	2018_00572	2 000 €
Foires concours agricoles	Mouans-Sartoux	Grasse-2	Syndicat des miels de Provence et des Alpes du sud	organisation de la fête du miel de Mouans-Sartoux 2018	2018_00878	2 000 €
Foires concours agricoles	Grasse	Grasse-2	Syndicat départemental des trufficulteurs	organisation du marché de la truffe 2018	2018_01603	2 000 €
Foires concours agricoles	Nice	Nice-3	Jeunes agriculteurs des Alpes-Maritimes	organisation de la fête de l'agriculture et d'un marché itinérant en 2018	2018_01602	2 000 €
Foires concours agricoles	Nice	Nice-3	Syndicat d'exploitants agricoles de la Vésubie	organisation de la fête agricole de la Vésubie 2018	2018_01367	1 000 €
Foires concours agricoles	Carros	Nice-3	Syndicat d'exploitants agricoles du canton de Carros	organisation de la fête des fraises de Carros 2018	2018_01377	1 000 €

**TABLEAU N° 2 : AIDES EN FONCTIONNEMENT - FOIRES CONCOURS AGRICOLES**

Libellé de l'aide	Commune	Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	N° dossier	Subvention allouée
Foires concours agricoles	Nice	Nice-3	Syndicat fromager des Alpes-Maritimes	organisation de la fête des fromages fermiers maralpins 2018 (avec concours)	2018_01361	1 500 €
Foires concours agricoles	Valdeblore	Tourrette-Levens	Club Plaisir et loisirs	organisation de la fête des châtaignes de Valdeblore 2018	2018_01626	1 000 €
Foires concours agricoles	Castagniers	Tourrette-Levens	Confrérie L'Olivado de Provence	organisation du rassemblement annuel des confréries européennes en 2018	2018_00877	1 000 €
Foires concours agricoles	Saint-Etienne de Tinée	Tourrette-Levens	GEDAR de la Tinée	organisation de la foire concours de Saint-Etienne de Tinée 2018	2018_01628	1 000 €
Foires concours agricoles	Isola	Tourrette-Levens	Syndicat agricole d'Isola	organisation de la fête des châtaignes d'Isola 2018	2018_01082	1 000 €
Foires concours agricoles	Plusieurs communes	Tous cantons	Groupement régional des CIVAM en PACA	organisation de l'événement "Les Alpes-Maritimes de ferme en ferme" 2018	2018_01645	4 000 €
Foires concours agricoles	Châteauneuf	Valbonne	Commune de Châteauneuf	organisation de la fête agricole de Notre-Dame du Brusco 2018	2018_01635	1 000 €
Foires concours agricoles	Gourdon	Valbonne	Syndicat d'exploitants agricoles intercommunal des gorges du Loup	organisation de la fête paysanne de Gourdon 2018	2018_01376	1 000 €
Foires concours agricoles	Guillaumes	Vence	GEDAR Provence d'azur	organisation de trois foires à Guillaumes en 2018 (foire à la basse-cour, foire aux tardons et foire agricole)	2018_01305	2 000 €
Foires concours agricoles	Puget-Théniers	Vence	Syndicat agricole de la haute vallée du Var	organisation du marché de la truffe et de la foire agricole de Puget-Théniers 2018	2018_01638	2 000 €
Foires concours agricoles	La Colle-sur-Loup	Villeneuve-Loubet	Groupement de développement agricole de Cagnes-sur-Mer	organisation de la fête paysanne à la Colle-sur-Loup en 2018	2018_01604	1 000 €
					<b>Somme :</b>	<b>35 500 €</b>

**TABLEAU N° 3 : AIDES EN FONCTIONNEMENT - STRUCTURES D'ANIMATION AGRICOLE**

<b>Libellé de l'aide</b>	<b>Commune</b>	<b>Canton</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Libellé du dossier</b>	<b>N° dossier</b>	<b>Subvention allouée</b>
Structures d'animation agricole	Saint-Laurent-du-Var	Cagnes-sur-Mer-2	BIOPHYTO	programme d'action 2018 comprenant la mise en place d'essai d'espèces végétales à vocation cosmétique	2018_00564	4 000 €
Structures d'animation agricole	La Brigue	Contes	Association pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR 06)	Programme d'action 2018 comprenant des actions en faveur du développement de l'emploi agricole et de l'accompagnement de l'installation et la transmission	2018_01646	7 000 €
Structures d'animation agricole	Nice	Nice-3	AGRIBIO Alpes-Maritimes	actions de promotion et de développement de l'agriculture biologique pour l'année 2018	2018_00561	15 000 €
Structures d'animation agricole	Nice	Nice-3	Fédération départementale des groupes d'études et de développement agricoles (FDGEDA)	programme d'action 2018 comprenant l'organisation de journées d'information et la diffusion de bonnes pratiques agro-environnementales	2018_00927	14 000 €
Structures d'animation agricole	Nice	Nice-3	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles des Alpes-Maritimes (FDSEA 06)	réalisation de son programme d'actions pour l'année 2018	2018_01620	30 000 €
Structures d'animation agricole	Nice	Nice-3	Groupement de défense sanitaire 06	actions de prévention et de surveillance des risques sanitaires pour l'année 2018	2018_01642	10 000 €
Structures d'animation agricole	Nice	Nice-3	Groupement d'employeurs des Alpes-Maritimes	aide au développement de l'emploi agricole (fonctionnement pour l'année 2018)	2018_01640	5 000 €
Structures d'animation agricole	Nice	Nice-3	Jeunes agriculteurs des Alpes-Maritimes	aide au développement de l'emploi agricole (fonctionnement pour l'année 2018)	2018_01644	9 000 €
Structures d'animation agricole	Nice	Nice-3	Syndicat interprofessionnel de l'olive de Nice (SION)	aide à la promotion des activités et produits agricoles concourant à l'attractivité touristique du territoire (fonctionnement pour l'année 2018)	2018_00563	18 000 €
Structures d'animation agricole	Isola	Tourrette-Levens	Association foncière agricole (AFA) de la châtaigneraie et de la valorisation agricole de la Tinée et de la Vésubie	fonctionnement pour l'année 2018	2018_00565	2 000 €

**TABLEAU N° 3 : AIDES EN FONCTIONNEMENT - STRUCTURES D'ANIMATION AGRICOLE**

Libellé de l'aide	Commune	Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	N° dossier	Subvention allouée
Structures d'animation agricole	Toutes communes	Tous cantons	Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes	action en faveur de l'installation, l'emploi agricole, et la diffusion de techniques de production respectueuses de l'environnement pour l'année 2018	2018_00567	50 000 €
Structures d'animation agricole	Le Rouret	Valbonne	Syndicat départemental des trufficulteurs des Alpes-Maritimes	actions de développement et de promotion de la trufficulture comprenant la diffusion de plants truffiers certifiés	2018_01641	4 000 €
Structures d'animation agricole	Entraunes	Vence	GEDAR Provence d'azur	favoriser l'émergence d'un système alimentaire local sur le territoire des Alpes d'azur (LEADER)	2017_16286	11 873,04 €
<b>Somme :</b>						<b>179 873,04 €</b>

Libellé de l'aide	Commune	Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	N° dossier	Subvention allouée
Plan apicole départemental	Saint-Cézaire-sur-Siagne	Grasse-1	Groupement de défense sanitaire apicole des Alpes-Maritimes	actions d'information et conseil technique en apiculture pour l'année 2018	2018_01616	2 000 €
Plan apicole départemental	Saint-Cézaire-sur-Siagne	Grasse-2	Groupement de défense sanitaire apicole des Alpes-Maritimes	actions de prophylaxie sur les abeilles en 2018	2018_01615	20 000 €
Plan apicole départemental	La Gaude	Cagnes-sur-Mer-2	MAIA Ruchers associatifs	actions de sensibilisation aux bonnes pratiques apicoles pour l'année 2018	2018_00876	1 000 €
Plan apicole départemental	La Gaude	Cagnes-sur-Mer-3	CIVAM apicole des Alpes-Maritimes	actions d'information et conseil technique en apiculture pour l'année 2018	2018_01643	2 400 €
<b>Somme :</b>						<b>25 400,00 €</b>
<b>Total :</b>						<b>205 273,04 €</b>

**Tableau n° 4 : AIDES A L'HABITAT RURAL**

BENEFICIAIRE	COMMUNE	CANTON	LIBELLE DU DOSSIER	N° DOSSIER	COUT DU PROJET T.T.C.	DEPENSE SUBV.	TAUX	MONTANT ALLOUE
AT et R	Le Bar-sur-Loup	Valbonne	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation au Bar-sur-Loup	2017_16098	9 379,18 €	9 379,18 €	25	2 344,80 €
			amélioration d'une habitation au Bar-sur-Loup	2017_16099	2 580,20 €	2 580,20 €	20	516,04 €
AA	Tende	Contes	amélioration d'une habitation à Saint-Dalmas-de-Tende	2017_15984	8 825,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
AC et BG	La Roquette-sur-Var	Tourrette-Levens	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à La Roquette-sur-Var	2017_15985	12 100,00 €	12 100,00 €	25	3 025,00 €
AI	Le Bar-sur-Loup	Valbonne	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation au Bar-sur-Loup	2017_16101	8 088,75 €	8 088,75 €	25	2 022,19 €
BA	Péone	Vence	amélioration d'une habitation à Valberg	2017_14864	5 158,89 €	5 158,89 €	20	1 031,78 €
BM et V	La Roquette-sur-Var	Tourrette-Levens	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à La Roquette-sur-Var	2017_15457	8 404,00 €	8 404,00 €	25	2 101,00 €
BP et V	Contes	Contes	amélioration d'une habitation à Contes	2017_15461	6 101,58 €	6 101,58 €	20	1 220,32 €
BP et G	La Colle-sur-Loup	Villeneuve-Loubet	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à La Colle-sur-Loup	2017_16117	9 279,78 €	9 279,78 €	25	2 319,95 €
BA	Blausasc	Contes	amélioration d'une habitation à Blausasc	2017_15513	30 877,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €

**Tableau n° 4 : AIDES A L'HABITAT RURAL**

<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>CANTON</b>	<b>LIBELLE DU DOSSIER</b>	<b>N° DOSSIER</b>	<b>COUT DU PROJET T.T.C.</b>	<b>DEPENSE SUBV.</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT ALLOUE</b>
BM et C	Touët-sur-Var	Vence	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Touët-sur-Var	2017_15113	2 438,56 €	2 438,56 €	25	609,64 €
BC	Gattières	Nice 3	amélioration d'une habitation à Gattières	2017_14865	9 596,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
BFM	Pierlas	Vence	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Pierlas	2017_14985	5 379,00 €	5 379,00 €	25	1 344,75 €
CH et MA	Gattières	Nice 3	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Gattières	2017_16057	7 009,20 €	7 009,20 €	25	1 752,30 €
CS et A	Sospel	Contes	amélioration d'une habitation à Sospel	2017_16105	17 000,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
CS et BD	La Bollène-Vésubie	Tourrette-Levens	amélioration d'une habitation à La Bollène-Vésubie	2017_16073	15 068,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
CP, S et J	Biot	Antibes 3	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Biot	2017_15866	9 404,25 €	9 404,25 €	25	2 351,06 €
DD	Clans	Tourrette-Levens	amélioration d'une habitation à Clans	2017_15184	2 269,31 €	2 269,31 €	20	453,86 €
DFS et P	Bendejun	Contes	amélioration d'une habitation à Bendejun	2017_16190	3 850,00 €	3 850,00 €	20	770,00 €
DM	Saint-Etienne-de-Tinée	Tourrette-Levens	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Auron	2017_15514	26 503,00 €	20 000,00 €	25	5 000,00 €
			amélioration d'une habitation à Auron	2017_15515	28 499,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
FA	Roquebillière	Tourrette-Levens	amélioration d'une habitation à Roquebillière	2017_15127	9 571,10 €	4 369,60 €	20	873,92 €

**Tableau n° 4 : AIDES A L'HABITAT RURAL**

BENEFICIAIRE	COMMUNE	CANTON	LIBELLE DU DOSSIER	N° DOSSIER	COUT DU PROJET T.T.C.	DEPENSE SUBV.	TAUX	MONTANT ALLOUE
FML	Roquebillière	Tourrette-Levens	amélioration d'une habitation à Roquebillière	2017_16120	9 715,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
GC	Le Bar-sur-Loup	Valbonne	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation au Bar-sur-Loup	2017_16102	10 417,81 €	10 417,81 €	25	2 604,45 €
			amélioration d'une habitation au Bar-sur-Loup	2017_16103	2 754,84 €	2 754,84 €	20	550,97 €
GH	Sospel	Contes	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Sospel	2018_01678	24 383,00 €	20 000,00 €	25	5 000,00 €
GJ et S	Levens	Tourrette-Levens	amélioration d'une habitation à Levens	2017_15868	27 500,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
GB	Roquebillière	Tourrette-Levens	amélioration d'une habitation à Roquebillière	2017_15516	3 065,09 €	3 065,09 €	20	613,02 €
LMC et S	Saint-Auban	Grasse 1	amélioration d'une habitation à Saint-Auban	2017_15987	27 534,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
MJL et D	Clans	Tourrette-Levens	amélioration d'une habitation à Clans	2017_16252	45 366,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
MS	Cabris	Grasse 1	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Cabris	2017_15664	11 220,00 €	11 220,00 €	25	2 805,00 €
MP	Saint-Vallier-de-Thiery	Grasse 1	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Saint-Vallier-de-Thiery	2017_15237	16 114,66 €	16 114,66 €	25	4 028,67 €
OH	Sospel	Contes	amélioration d'une habitation à Sospel	2017_16072	36 168,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €



**Tableau n° 4 : AIDES A L'HABITAT RURAL**

<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>CANTON</b>	<b>LIBELLE DU DOSSIER</b>	<b>N° DOSSIER</b>	<b>COUT DU PROJET T.T.C.</b>	<b>DEPENSE SUBV.</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT ALLOUE</b>
OBL	Roquebillière	Tourrette-Levens	amélioration d'une habitation à Roquebillière	2017_15517	18 960,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
PJ	Sospel	Contes	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Sospel	2017_15547	14 549,76 €	14 549,76 €	25	3 637,44 €
PS	Contes	Contes	amélioration d'une habitation à Contes	2017_15592	8 328,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
QT et S	La Brigue	Contes	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à La Brigue	2017_15550	21 858,00 €	20 000,00 €	25	5 000,00 €
RJ	Sospel	Contes	amélioration d'une habitation à Sospel	2017_15882	23 980,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
RS	Puget-Théniers	Vence	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Puget-Théniers	2017_15593	38 977,00 €	20 000,00 €	25	5 000,00 €
RA	Valbonne	Valbonne	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Sophia Antipolis	2018_01679	6 120,78 €	6 120,78 €	25	1 530,20 €
SM	Sainte-Agnès	Menton	amélioration d'une habitation à Sainte-Agnès	2017_16193	19 891,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
SJF	L'Escarène	Contes	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à L'Escarène	2017_15464	18 650,98 €	18 650,98 €	25	4 662,75 €
			amélioration d'une habitation à L'Escarène	2017_15465	7 946,40 €	7 946,40 €	20	1 589,28 €
SJ	Peillon	Contes	amélioration d'une habitation à Peillon	2017_15551	10 613,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €

**Tableau n° 4 : AIDES A L'HABITAT RURAL**

<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>CANTON</b>	<b>LIBELLE DU DOSSIER</b>	<b>N° DOSSIER</b>	<b>COUT DU PROJET T.T.C.</b>	<b>DEPENSE SUBV.</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT ALLOUE</b>
SA	Ascros	Vence	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Ascros	2017_16124	5 346,00 €	5 346,00 €	25	1 336,50 €
SA et GL	Saint-Martin-Vésubie	Tourrette-Levens	amélioration d'une habitation à Saint-Martin-Vésubie	2017_15468	3 152,32 €	3 152,32 €	20	630,46 €
TML	Tourrette-Levens	Tourrette-Levens	amélioration d'une habitation à Tourrette-Levens	2018_02372	5 061,59 €	5 061,59 €	20	1 012,32 €
TF et Y	Roquebillière	Tourrette-Levens	amélioration d'une habitation à Roquebillière	2017_15989	9 046,00 €	2 248,60 €	20	449,72 €
TO	Lucéram	Contes	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Lucéram	2017_15887	3 983,10 €	3 983,10 €	25	995,78 €
VE et RL	Andon	Grasse 1	amélioration d'une habitation à Andon	2017_15892	9 379,00 €	8 000,00 €	20	1 600,00 €
VT	Peille	Contes	ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation à Saint-Martin-de-Peille	2017_15049	4 631,00 €	4 631,00 €	25	1 157,75 €
								<b>97 540,92 €</b>

**Tableau n° 5 : AIDES A LA PROTECTION DE L'ARCHITECTURE LOCALE**

<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>CANTON</b>	<b>LIBELLE DU DOSSIER</b>	<b>N° DOSSIER</b>	<b>UNITES</b>	<b>NOMBRE D'UNITES</b>	<b>SUBVENTION A L'UNITE</b>	<b>MONTANT ALLOUE</b>
BI	La Brigue	Contes	réfection d'une toiture en lauze à La Brigue	2016_09854	m <sup>2</sup>	143,00	19 €	2 717,00 €
MA	La Brigue	Contes	réfection d'une toiture en lauze à La Brigue	2017_15462	m <sup>2</sup>	50,00	19 €	950,00 €
<b>TOTAL</b>								<b>3 667,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20180223-lmc1380850-DE-1-1
Date de télétransmission: 27/02/18
Date de réception : 27/02/18

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

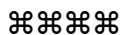
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 23 FÉVRIER 2018*  
—

DELIBERATION N° 34

—  
**SYNDICAT MIXTE DE LA STATION DE  
VALBERG - MODIFICATION DES STATUTS**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2000 portant création du syndicat mixte de la station de Valberg entre le Département, le syndicat intercommunal de Valberg et la commune de Péone ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2005 intégrant la commune de Beuil audit syndicat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2014 intégrant le golf et la piscine au syndicat mixte de la station de Valberg et prévoyant l'encadrement de la participation départementale ;

Considérant que la mise en oeuvre des orientations présentées le 17 janvier 2018 par le comité syndical du syndicat mixte de la station de Valberg concernant le développement du domaine skiable et du centre station est subordonnée à la redéfinition des conditions de financement dudit syndicat ;

Vu la délibération prise le 17 janvier 2018 par le comité syndical du syndicat mixte de la station de Valberg approuvant la modification des statuts relative à une révision des niveaux d'intervention financière et du calendrier des versements ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant d'approuver la modification des statuts dudit syndicat afin de lui permettre de réaliser son projet de développement ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les statuts modifiés, dont le projet est joint en annexe, du syndicat mixte de la station de Valberg concernant, d'une part, la révision du niveau d'intervention financière du Département qui s'établit à 95 % et celle du calendrier des versements, et d'autre part, la nouvelle répartition des contributions financières entre les collectivités membres ;
- 2°) de prendre acte que Mmes GOURDON, MIGLIORE et OLIVIER et MM. BAUDIN, GINESY, LOMBARDO, TUJAGUE et VIAUD ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

# SYNDICAT MIXTE DE LA STATION DE VALBERG

## **ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

*Considérant que :*

- Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes soutient l'économie locale au titre de la solidarité départementale,
- La Commune de Péone, la Commune de Beuil, le Syndicat Intercommunal de Valberg et le Département s'entendent pour participer conjointement au financement des études, de l'aménagement, de la réalisation, de l'exploitation et de la promotion d'équipements sportifs, touristiques ou tout projet ayant vocation à favoriser le développement de la Station de Valberg.

## **ARTICLE 2 – CRÉATION DU SYNDICAT**

En application des articles L 5721-1 à L 5721-7 et des articles L 5722-1 à L 5722-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il été créé entre :

- Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- La Commune de Péone,
- Le Syndicat Intercommunal de Valberg,

Le Syndicat Mixte de la Station de Valberg par arrêté préfectoral du 26 décembre 2000,

VU l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2005 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de la Station de Valberg,

VU l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2009 modifiant les statuts du Syndicat Mixte,

VU l'arrêté préfectoral du 25 mars 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte.

*La composition du Syndicat Mixte est la suivante :*

- Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- La Commune de Péone,
- Le Syndicat Intercommunal de Valberg,
- La Commune de Beuil.

Ce Syndicat Mixte a pour objet l'étude, l'aménagement, la réalisation, l'exploitation et la promotion d'équipements sportifs, touristiques ou tout projet ayant vocation à favoriser le développement de la Station de Valberg.

*Il s'agit notamment :*

- Des domaines skiables de Beuil et de Valberg nécessaires à la pratique du ski alpin, de fond,
- Du parcours accrobranches EVA (desservi par le télésiège de La Croix du Sapet),
- De la piscine intercommunale de Valberg,
- Du golf des Huerris,
- De la patinoire,
- Du skate park au parc des sports.

Le syndicat mixte reprendra, à sa charge, les emprunts en cours ainsi que tous les contrats et conventions liés à l'exploitation du golf et de la piscine intercommunale de Valberg.

### **ARTICLE 3 – SIÈGE**

Le siège du Syndicat Mixte de la Station de Valberg est établi au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à Nice.

Pour son fonctionnement, le Syndicat pourra recruter tout personnel nécessaire à la réalisation de son objet et/ou pourra bénéficier de la part de ses membres de l'affectation d'agents dans les conditions prévues par les statuts de la Fonction Publique Territoriale.

### **ARTICLE 4 – DURÉE**

Le Syndicat Mixte est constitué pour une durée illimitée.

### **ARTICLE 5 – COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL**

Le Syndicat est administré par un comité composé par des délégués de chacun des membres selon la répartition suivante :

- 4 délégués désignés par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- 1 délégué désigné par la Commune de Péone,
- 1 délégué désigné par le Syndicat Intercommunal de Valberg,
- 1 délégué désigné par la Commune de Beuil.

Chaque membre désigne autant de délégués suppléants que de délégués titulaires pour siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

### **ARTICLE 6 – RESSOURCES DU SYNDICAT**

*Les recettes du Syndicat comprennent :*

- Les recettes d'exploitation des Stations,
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles, propriétés du Syndicat ou mis à sa disposition,

- Les sommes perçues des collectivités, associations, particuliers, en échange d'un service rendu,
- Les subventions de toute nature (Europe, Etat, Région),
- Les produits des dons et legs,
- Le produit des emprunts,
- La dotation aux amortissements,
- La contribution des collectivités membres.

**ARTICLE 7 – DÉPENSES DU SYNDICAT**

*Les dépenses du Syndicat comprennent :*

- Les dépenses d'exploitation des Stations,
- Les investissements,
- La dotation aux amortissements,
- Les charges et annuités d'emprunts,
- Les charges de fonctionnement du Syndicat.

**ARTICLE 8 – BIENS**

L'ensemble des biens et des équipements concernés par l'objet du Syndicat, sont mis à disposition par les Communes ou par le Syndicat Intercommunal de Valberg au Syndicat Mixte. Ils sont transférés de plein droit dans le cadre du transfert de compétences au Syndicat. Pour la réalisation des opérations futures, le Syndicat peut procéder en propre à l'acquisition de biens meubles et immeubles et/ou bénéficier de nouvelles mises à disposition de la part de ses membres.

S'agissant des biens mobiliers et immobiliers acquis ou réalisés par le Syndicat Mixte dans le cadre de l'exercice de ses compétences, ils sont propriété du Syndicat Mixte.

**ARTICLE 9 – RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS ENTRE LES MEMBRES**

La contribution des membres s'établit sur la section de fonctionnement et correspond aux sommes nécessaires à la réalisation de l'équilibre des deux sections lors du vote du budget selon la répartition suivante, fonction de la participation totale des membres :

- Département des Alpes-Maritimes.....	95 %
- Commune de Péone .....	2,5 %
- Syndicat Intercommunal de Valberg .....	1,5 %
- Commune de Beuil .....	1 %.

Les participations des membres font l'objet de 3 versements :

- 60 % après le vote du budget primitif
- 20 % au 15 juillet de l'année de l'exercice en cours
- 20 % après le vote de la dernière décision modificative de l'année de l'exercice en cours et au plus tard au 21 janvier de l'exercice suivant.

**ARTICLE 10 – RECEVEUR DU SYNDICAT**

Les fonctions de Receveur du Syndicat Mixte sont exercées par le comptable du Trésor de la Trésorerie de Puget-Théniers.



**ARTICLE 11 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Il est fait expressément référence aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales pour toutes les dispositions qui ne seraient pas définies par les présents statuts notamment pour le fonctionnement et la dissolution du Syndicat.

PROJET

Le bulletin des actes administratifs du Département est consultable :

. en version papier :

**au service documentation :**

Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes  
Bâtiment Charles GINESY - rez-de-chaussée - salle de lecture - 147 Boulevard du Mercantour -  
06201 NICE CEDEX 3 (la salle de lecture est ouverte du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00)

. en version numérique :

. **sur internet** : [www.departement06.fr](http://www.departement06.fr), puis suivre le chemin suivant

- « Votre Département »
- « l'organisation administrative »
- « les bulletins des actes administratifs »

. **dans les maisons du Département** :

**Nice-centre** - [mddnice-centre@departement06.fr](mailto:mddnice-centre@departement06.fr)  
26 rue Saint-François-de-Paule - 06300 NICE

**Menton** - [mddmenton@departement06.fr](mailto:mddmenton@departement06.fr)  
4 rue Victor Hugo - 06500 MENTON

**Plan du Var** - [mddpdv@departement06.fr](mailto:mddpdv@departement06.fr)  
368 avenue de la Porte des Alpes - 06670 PLAN DU VAR

**Roquebillière** - [mddroq@departement06.fr](mailto:mddroq@departement06.fr)  
30 avenue Corniglion Molinier - 06450 ROQUEBILLIERE

**Saint-André de La Roche** - [mddstandredelaroche@departement06.fr](mailto:mddstandredelaroche@departement06.fr)  
Résidence Laupia - 2 rue du Ghet - 06730 SAINT-ANDRE DE LA ROCHE

**Saint-Martin-Vesubie** - [mddstmartin-vesubie@departement06.fr](mailto:mddstmartin-vesubie@departement06.fr)  
Rue Lazare Raiberti - 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE

**Saint-Sauveur-sur-Tinée** - [mddstsauveursurtinee@departement06.fr](mailto:mddstsauveursurtinee@departement06.fr)  
Place de la Mairie - Hôtel de ville 06420 - SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE

**Saint-Vallier-de-Thiery** - [mddsaintvallierdethiey@departement06.fr](mailto:mddsaintvallierdethiey@departement06.fr)  
101 avenue Charles Bonome - 06460 SAINT-VALLIER-de-THIEY

**Saint-Etienne-de-Tinée** - [mddstetiennedetinee@departement06.fr](mailto:mddstetiennedetinee@departement06.fr)  
Hôtel de France – 1 rue des Communes de France – 06660 SAINT-ETIENNE-de-TINEE